

FICHES EAU ET BIO

**L'agriculture bio
autour des captages prioritaires
en eau potable**

Région Occitanie

SOMMAIRE

- Fiche région Occitanie
- Fiche territoire Côte du Rhône Piémont cévenol (30)
- Fiche territoire début Piémont cévenol (30, 34)
- Fiche territoire Costières et Camargue (30)
- Fiche territoire cœur d'Hérault (34)
- Fiche territoire des étangs au Vidourle (34)
- Fiche territoire des hauts cantons (34)
- Fiche territoire Est audois (11)
- Fiche territoire Ouest audois (11)
- Fiche territoire de la vallée de l'Agly (66, 11)
- Fiche territoire frontière espagnole et Aspres (66)

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio dans la région

Région Occitanie

La région Occitanie est l'une des plus grandes régions administratives françaises. Avec 13 départements, la région s'étend à la fois sur les bassins Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse (RMC). 31% du territoire régional est concerné par le bassin RMC, essentiellement sur les départements de l'ex-région Languedoc-Roussillon. L'agriculture bio est très présente en Occitanie. C'est en effet la première région bio de France à la fois pour son nombre de producteurs et pour ses surfaces bio. Bénéficiant d'un climat méditerranéen favorable, les départements d'Occitanie présents dans le bassin RMC constituent historiquement un territoire de pointe pour l'agriculture biologique. Ce mode de production y est déjà très répandu et continue à essaimer à un rythme important.



Contexte régional

5,8 MILLIONS D'HABITANTS

3 151 679 ha SAU
(SAA2017)

78 329 EXPLOIT. AGRICOLES
(RGA 2010)

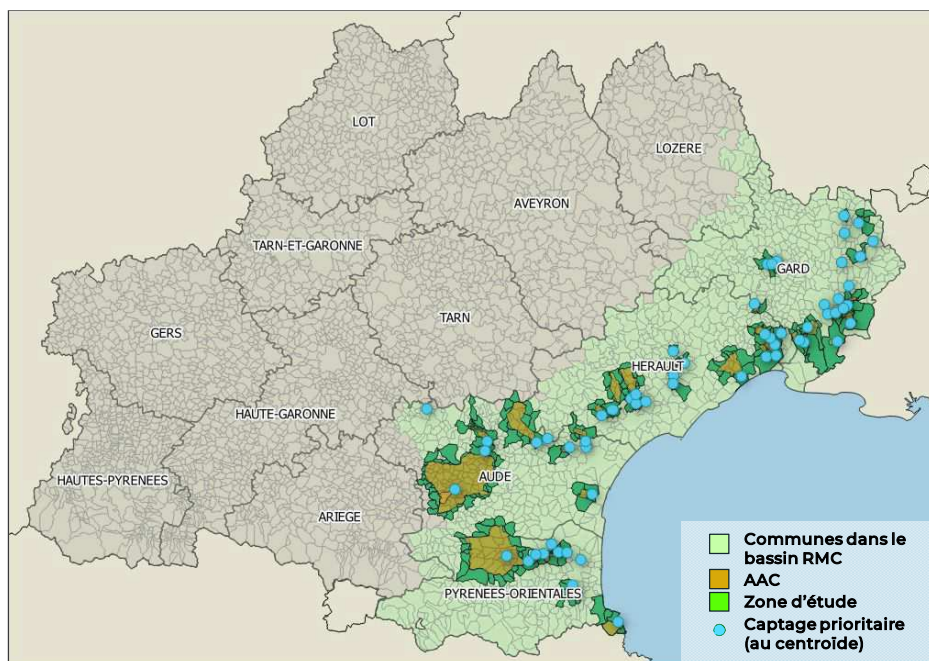
66 CAPTAGES PRIORITAIRES

49 AIRES D'ALIMENTATION DE
CAPTAGES DÉFINIES

17 % DE LA SURFACE DU
BASSIN EST DANS CETTE REGION

31 % DE LA RÉGION EST
CONCERNÉE PAR LE BASSIN

► **Observatoire Eau et Bio sur la partie de la région Occitanie sur le bassin Rhône-Méditerranée**



Les fiches de l'observatoire Eau et Bio du bassin RMC

En région Occitanie, 10 sous-zones correspondant à des regroupements d'Aires d'Alimentation de captage (AAC) ont été étudiées afin de proposer, en complément données statistiques, une analyse des dynamiques de développement de l'agriculture bio sur les zones à enjeux Eau.

◀ La carte ci-contre présente les dix regroupements étudiés en Occitanie.

La production agricole bio en Occitanie

UNE RÉGION LEADER POUR L'AGRICULTURE BIO

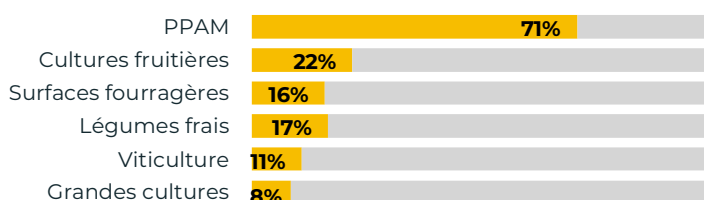
L'Occitanie regroupe près d'un cinquième des exploitations et surfaces bio nationale. Avec 8161 exploitations bio et 403 921 ha, elle se place en première position des régions bio de France en terme du nombre de fermes et de surfaces engagées. Désormais 10,4% des exploitations agricoles d'Occitanie sont engagées en bio et 12,8% des surfaces, ce qui en fait la seconde région pour la part de SAU en bio derrière la région PACA.

► Palmarès de la région Occitanie dans les filières bio françaises en 2017

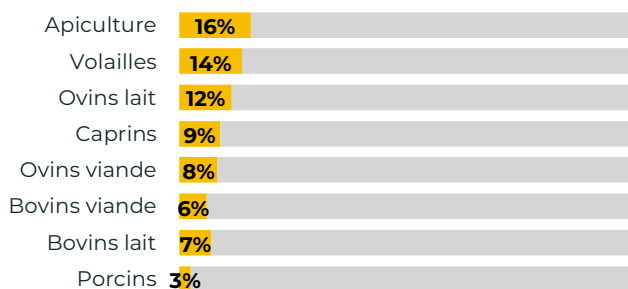


La part de l'agriculture bio progresse dans toutes les filières agricoles régionales. Pour les productions végétales, les PPAM bio représentent 71% des surfaces de PPAM en Occitanie et les fruits bio 22% des surfaces fruitières régionales. Pour les productions animales, la bio représente 16% du rucher régional, 14% des effectifs de volailles et 12% des ovins lait.

► Part des surfaces et des effectifs en bio et conversion dans l'agriculture régionale en 2017



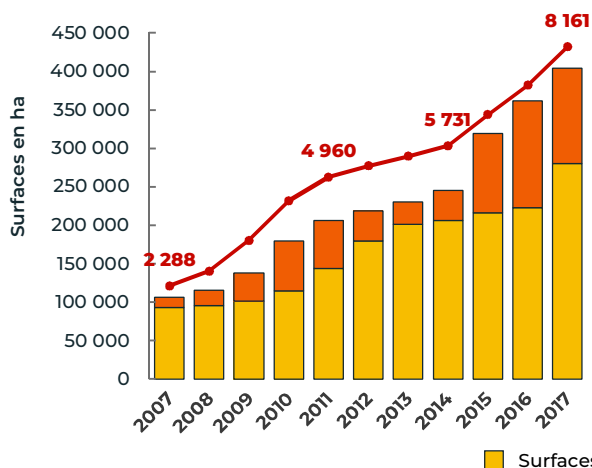
Sources : Agence Bio / OC 2018, SAA 2017



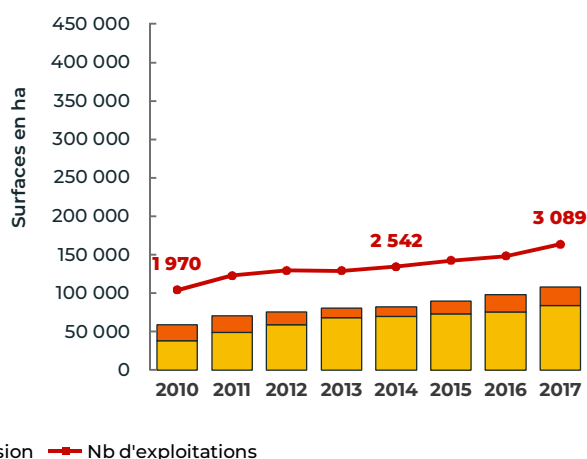
► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio

Source : Agence Bio / OC 2018

Nb d'exploitations et surfaces bio en Occitanie



Nb d'exploitations et surfaces bio dans la partie de la région Occitanie située dans le bassin RMC



DES DYNAMIQUES TERRITORIALES CONTRASTÉES

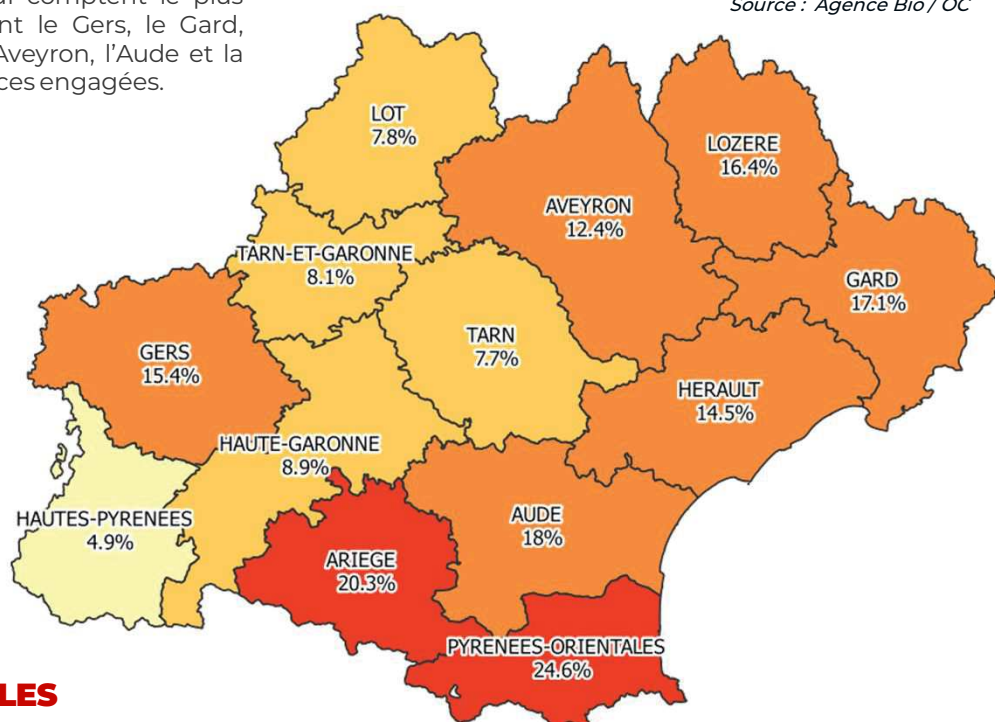
Le poids de la bio est assez contrasté sur le territoire de la région Occitanie. Les départements qui comptent le plus grand nombre de producteurs bio sont le Gers, le Gard, l'Hérault, l'Aveyron et l'Aude. Le Gers, l'Aveyron, l'Aude et la Lozère sont ceux qui ont le plus de surfaces engagées.

En dépassant les 1100 exploitations bio et les 68 000 hectares, le Gers se place comme le premier département français en terme de surfaces engagées en bio et 2ème en d'agriculteurs bio derrière la Drôme. Plusieurs départements voient leur SAU bio représenter plus de 15% des surfaces agricoles, notamment sur le pourtour Méditerranéen.

Avec 24,6% de sa SAU menée en agriculture biologique, le département des Pyrénées-Orientales est le quatrième territoire français ayant une part aussi forte.

► Part de la SAU départementale menée en mode de production biologique en 2017

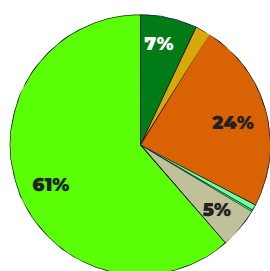
Source : Agence Bio / OC



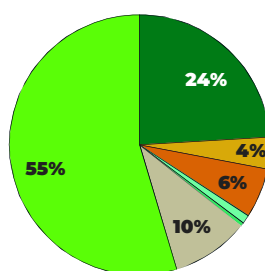
LES SURFACES BIO RÉGIONALES

► Répartition des surfaces bio recensées dans la zone d'étude

Surfaces bio en région Occitanie



Surfaces bio d'Occitanie situées dans le bassin RMC



Source : Agence Bio / OC 2018

L'Occitanie, située entre les Pyrénées, la Méditerranée et le Massif Central, présente des conditions pédoclimatiques contrastées et des terroirs bien différents. La région offre donc une grande diversité de produits agricoles, y compris en bio.

Les principales filières sont les grandes cultures, qui représentent un quart des surfaces nationales, la viticulture (37% des surfaces viticoles bio françaises) et les cultures fruitières (19% des surfaces nationales).

► Surfaces et nombre de producteurs bio par type de productions végétales

Source : Agence Bio / OC 2018

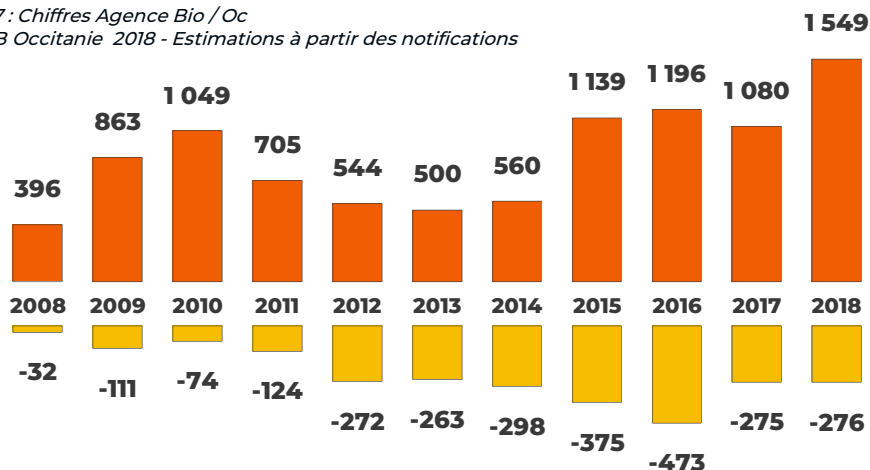
	En Occitanie			Dans la partie de la région Occitanie située sur la bassin RMC		
	Nbre de prod.	Surf. en bio et conv. (ha)	Evol / 2016	Nbre de prod.	Surf. en bio et conv. (ha)	Evol / 2016
Céréales	2 870	55 028	+6,3%	555	4919	-
Oléag.	1 295	27 623	+7,3%	75	862	-
Protéag.	663	7 097	-16,7%	59	452	-
Légumes secs	513	6 382	+78,5%	77	490	-
GC	3 145	96 130	+7,3%	368	6 723	-3%
STH	3 584	156 101	+8,9%	1003	47 763	-
Cultures fourragères	3 762	91 809	+18,2%	936	11 413	-
Surf. fourragères	4 905	247 910	+12,1%	1 016	59 192	+7%
Légumes frais	1 721	2 744	+22,6%	676	1 215	+12%
Fruits	1 965	7 308	+11,8%	1 160	4 228	+10%
Vigne	1 798	28 642	+13,9%	1 461	26 062	+15%
PPAM	428	946	-21%	199	449	+46%
Autres	4 214	20 239	+27,2%	1 826	10 430	+36%
Total	8 161	403 921	+11,7%	3 089	108 300	+7,8%

Tendances de l'évolution de l'AB

En 20 ans, le nombre d'exploitations bio en région Occitanie a été multiplié par 10 et la SAU bio par 20. La dynamique de conversion est particulièrement significative ces dernières années. En effet, depuis 2015, la région Occitanie présente trois années de forte croissance avec plus de 1 000 nouveaux producteurs bio engagés chaque année. En 2017, l'Agriculture biologique poursuit son développement en Occitanie pour atteindre 8 161 exploitations et 403 921 hectares engagés en bio. Cela représente une augmentation de +13,1% du nombre de fermes et +11,7% des surfaces par rapport à 2016. Cette année s'inscrit donc dans la continuité du fort dynamisme des filières bio régionales initié depuis 2015. La dynamique de développement actuelle reste moins forte sur la partie de la région concernée par le bassin RMC, avec une augmentation du nombre de fermes bio de + 7,8% entre 2016 et 2017.

► Engagements et arrêts de notification des producteurs bio d'Occitanie depuis 10 ans

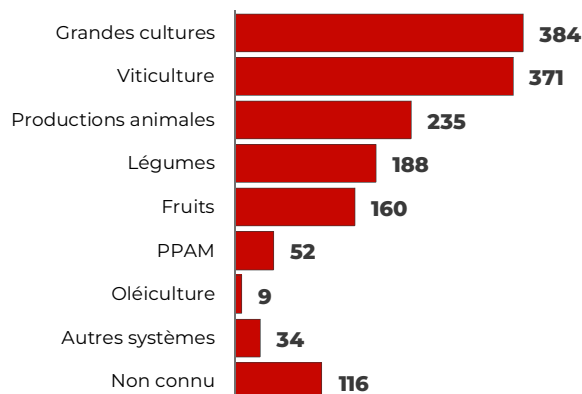
Sources :
2006 à 2017 : Chiffres Agence Bio / Oc
2018 : ORAB Occitanie 2018 - Estimations à partir des notifications



PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

► Répartition des nouvelles fermes engagées en bio en Occitanie en 2018, selon leur production principale

Source : ORAB Occitanie 2018 - Estimations à partir des notifications



► Fruits et légumes

La filière fruits et légumes représente 22% des nouveaux producteurs engagés en bio dans la région Occitanie en 2018. Cette filière, déjà très dynamique depuis plusieurs années, continue sa croissance sur un rythme soutenu. On constate le maintien d'engagements en bio de petites exploitations maraîchères plutôt orientées vers les circuits courts. A noter l'engagement particulièrement important d'arboriculteurs bio en 2018 (+160 nouveaux arboriculteurs bio en 2018 contre 90 en 2017).

► Viticulture

La dynamique d'engagement des viticulteurs bio en Occitanie s'inscrit dans le contexte particulier d'une forte demande des marchés pour les vins bio. La consommation de vins bio par les ménages a en effet été multipliée par cinq entre 2005 et 2017 (Source : Agence Bio, CSA 2018). Pour répondre à cette demande, de nombreux négociants ont mis en œuvre une stratégie d'incitation à la conversion. La dynamique observée en 2018 était ainsi prévisible et attendue. Ces tendances sont engageantes mais restent toujours insuffisantes pour couvrir les besoins du marché du vrac notamment.

Chiffre-clé des nouvelles exploitations certifiées

	EN OCCITANIE	SUR LA PARTIE D'OCCITANIE DANS LE BASSIN RMC
2017	+1080	+414
2018	+1549	+633

Source : ORAB Occitanie 2018 - Estimations à partir des notifications

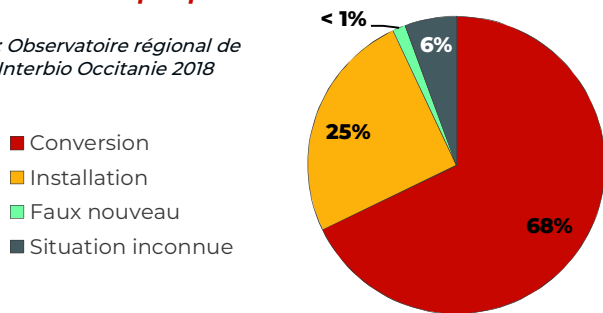
Selon l'Agence Bio, toutes les filières bio sont en croissance en 2018. Certaines filières se sont particulièrement développées cette année avec en premier lieu, les grandes cultures et la viticulture. Le suivi de l'Observatoire de la bio en Occitanie confirme les tendances relevées par l'Agence Bio au niveau national. Toutes les filières sont en croissance en 2018, mais plusieurs filières ont été particulièrement dynamiques.

► Grandes cultures

En 2015, la filière avait connu une forte croissance liée à l'attractivité des aides à la conversion et des prix bio combinée à une crise de la filière conventionnelle (augmentation des charges / restrictions dans l'usage des phytos / plafonnement des rendements / prix très bas / convergence négative progressive des aides du 1er pilier de la PAC). En 2016 et 2017, les conversions se sont poursuivies à un rythme plus lent qu'en 2015 (notamment sous l'effet du plafonnement des aides). En 2018, la crise persistant pour la filière conventionnelle, le niveau de conversions est revenu à un niveau très élevé, encore plus important que celui observé en 2015.

► Répartition des nouveaux producteurs notifiés en Occitanie en 2018 par profil

Source : Observatoire régional de la bio – Interbio Occitanie 2018



Le profil des nouvelles exploitations engagées en bio en 2018 varie selon les filières et selon les départements :

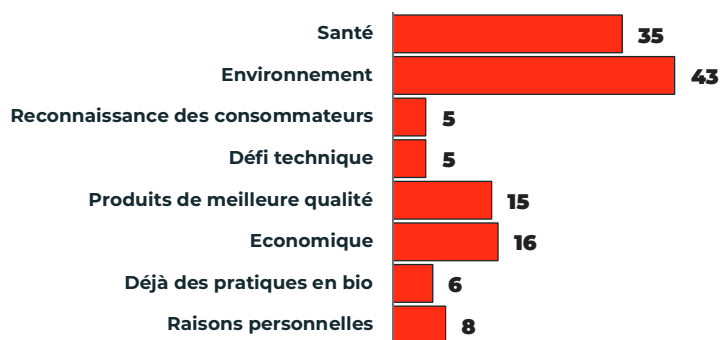
> Les installations concernent surtout le maraichage et les PPAM. Les conversions touchent essentiellement les filières grandes cultures et l'élevage. Enfin, pour la viticulture, le ratio installations / conversions a un peu changé depuis 2017: on compte 20% d'installations et 80% de conversions alors que le ratio était plutôt de 1/3 d'installations et 2/3 de conversions les années précédentes.

> Les installations sont plus nombreuses dans le Gard, l'Hérault et les PO et l'Aveyron qui concentrent les engagements en maraichage, arboriculture et PPAM. A noter que par rapport aux années précédentes, on compte plus de conversions en 2018 dans l'Hérault du fait des engagements importants en viticulture.

Près de 70% des engagements de producteurs bio en 2018 résultent de conversions d'exploitations agricoles, 25% sont des installations ou des créations de nouvelles exploitations agricoles. La situation de 6% des nouveaux producteurs bio de la région Occitanie est encore inconnue à ce jour.

A noter que moins de 1% des nouveaux engagements sont considérés comme des « faux-nouveaux » car ils résultent de la création d'une deuxième société ou d'un changement administratif dans une exploitation bio existante (Changement d'OC, Changement de forme juridique, déménagement...).

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio (76 répondants, plusieurs choix possibles)



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

Le suivi de l'Observatoire de la bio d'Occitanie confirme les tendances relevées par l'Agence Bio au niveau national. Le nombre d'arrêts en apparence hausse est stable relativement à la population engagée. En 2018, les arrêts de certification représentaient 3,4% de la population engagée en Occitanie, contre 7,3% en 2016. Sur les 276 exploitations en arrêt de notification bio, les profils sont variés :

> **8 % sont des faux-arrêts**, dans le sens où il s'agit de liquidation de fermes pour des regroupements, de fusions d'exploitations, de changements de statut juridique ou d'autres raisons administratives. Pour ces exploitations là, l'activité bio est maintenue à travers une autre structure juridique.

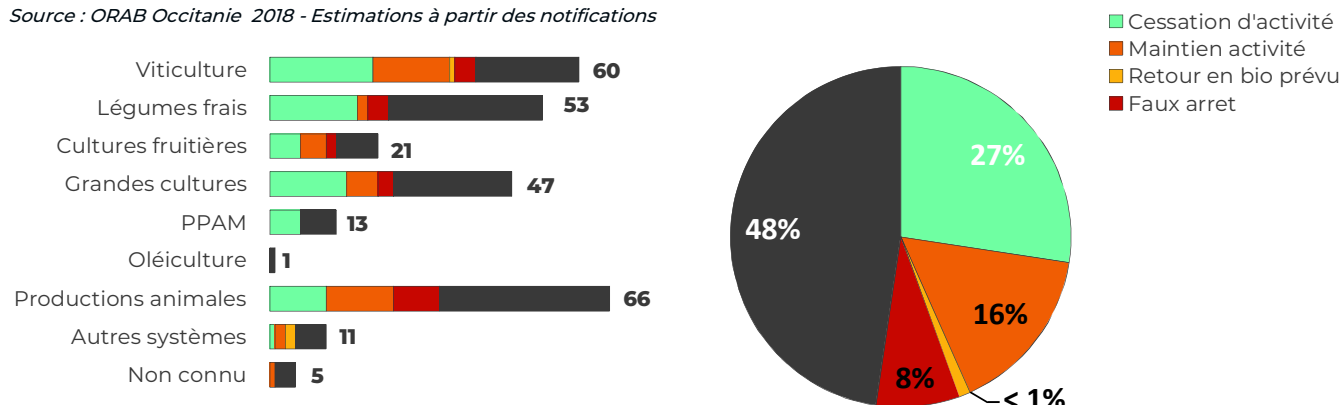
> **27% des arrêts de certification sont liés à des exploitations qui arrêtent leur activité agricole** (retraite, difficultés économiques, déménagement...).

> **16% des arrêts sont liés à des fermes qui maintiennent leur activité agricole mais abandonnent la certification bio.**

Les producteurs bio dont la notification s'est arrêtée en 2018 sont répartis de façon assez homogène dans tous les départements d'Occitanie. Les arrêts sont les plus nombreux en maraichage, viticulture et grandes cultures. La proportion des cessations d'activité est particulièrement importante pour les exploitations spécialisées en maraichage et grandes cultures, tandis que les retours au conventionnel concernent plutôt la filière viticole.

► Répartition des producteurs bio d'Occitanie dont la notification s'est arrêtée en 2018 par production principale

Source : ORAB Occitanie 2018 - Estimations à partir des notifications



NB : La catégorie « Petits ruminants » correspond à des exploitations ovines ou caprines sur lesquelles nous n'avons pas de précisions. A priori, il s'agit plutôt d'exploitations ovines.

→ Focus sur les cessations d'activité

Exploitations bio ayant cessé leur activité

L'observatoire a dénombré 76 exploitations bio d'Occitanie qui ont cessé complètement leur activité agricole en 2018.

Les motifs de cessation d'activité sont divers : retraite, raisons personnelles (divorce, problèmes familiaux...), difficultés économiques, précarité foncière, décès, etc. La majorité des exploitations cessent leur activité pour cause de départ à la retraite.

Les cessations d'activité touchent toutes les filières mais sont particulièrement importantes en maraîchage. Ce phénomène fait écho à la « fragilité » des exploitations maraîchères bio installées ces dernières années (petites surfaces, peu de revenus, insécurité foncière...).

Sur les 60% des exploitations bio dont la situation est connue, les trois quarts d'entre elles ont d'ores et déjà transmis leur activité à des nouveaux producteurs bio ou à des exploitations déjà en bio.

En ce qui concerne les surfaces, pour les 67% des exploitations dont les réponses sont connues, 75% des surfaces (713 ha) sont à ce jour maintenues en mode de production biologique.

→ Focus sur les arrêts de certification

Profil des producteurs bio décertifiés

44 exploitations bio de la région Occitanie ont volontairement décidé d'abandonner la certification bio en 2018. Ce cas de figure est rencontré majoritairement dans les exploitations viticoles.

43% de ces exploitations déclarent maintenir des pratiques conformes au mode de production bio mais non certifiées, et 47% déclarent revenir à des pratiques conventionnelles. A noter que la part des retours au conventionnel est plus forte que les années précédentes.

Les raisons évoquées pour ce choix d'abandon de la certification bio sont diverses (réglementation, problèmes techniques ou économiques, pénibilité, maladies...). Les motifs d'abandon qui reviennent le plus dans les enquêtes sont les problèmes techniques et des insatisfactions sur le cahier des charges et les organismes de contrôle. La part des décertifications liées à des problématiques techniques tend à augmenter par rapport aux années précédentes.

Dynamiques du secteur aval bio en Occitanie

L'Occitanie est la deuxième région française qui compte le plus d'entreprises bio avec 2158 opérateurs aval bio, derrière Auvergne-Rhône-Alpes (2399 entreprises bio).

Si ces entreprises sont réparties sur l'ensemble du territoire régional, elles sont particulièrement implantées dans les départements à forte densité de population comme l'Hérault, la Haute-Garonne et le Gard. Les opérateurs de l'aval bio sont quasiment trois fois plus nombreux qu'il y a 10 ans en Occitanie. Le secteur aval bénéficie de la même dynamique que le secteur de la production bio, avec une hausse de 14% du nombre d'entreprises en 2017 par rapport à 2016. Ce dynamisme va de pair avec l'augmentation de la fréquence d'achats des produits bio par les consommateurs et le développement du marché bio national.



Chiffre-clé des opérateurs bio aval

En Occitanie

2158 ENTREPRISES BIO
+14% EVOL. DU NOMBRE
D'ENTREPRISES BIO /2016

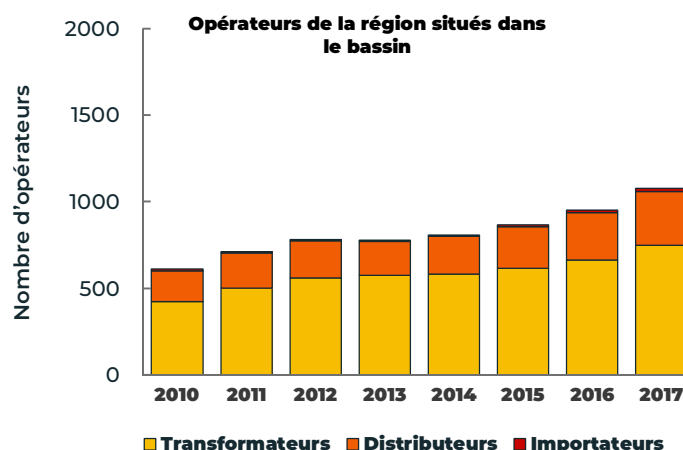
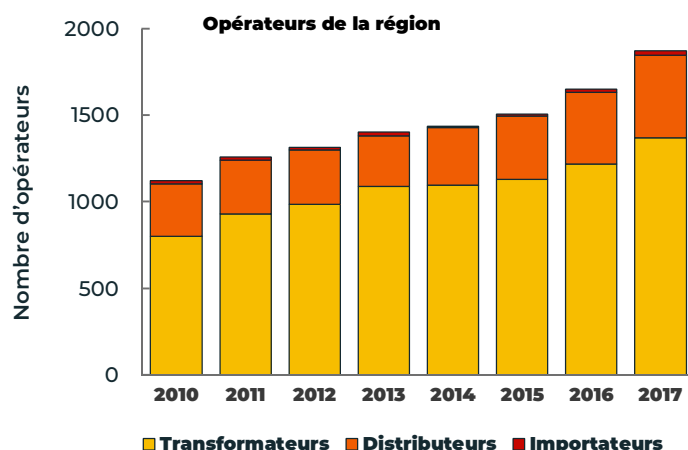
Partie située sur le bassin RMC

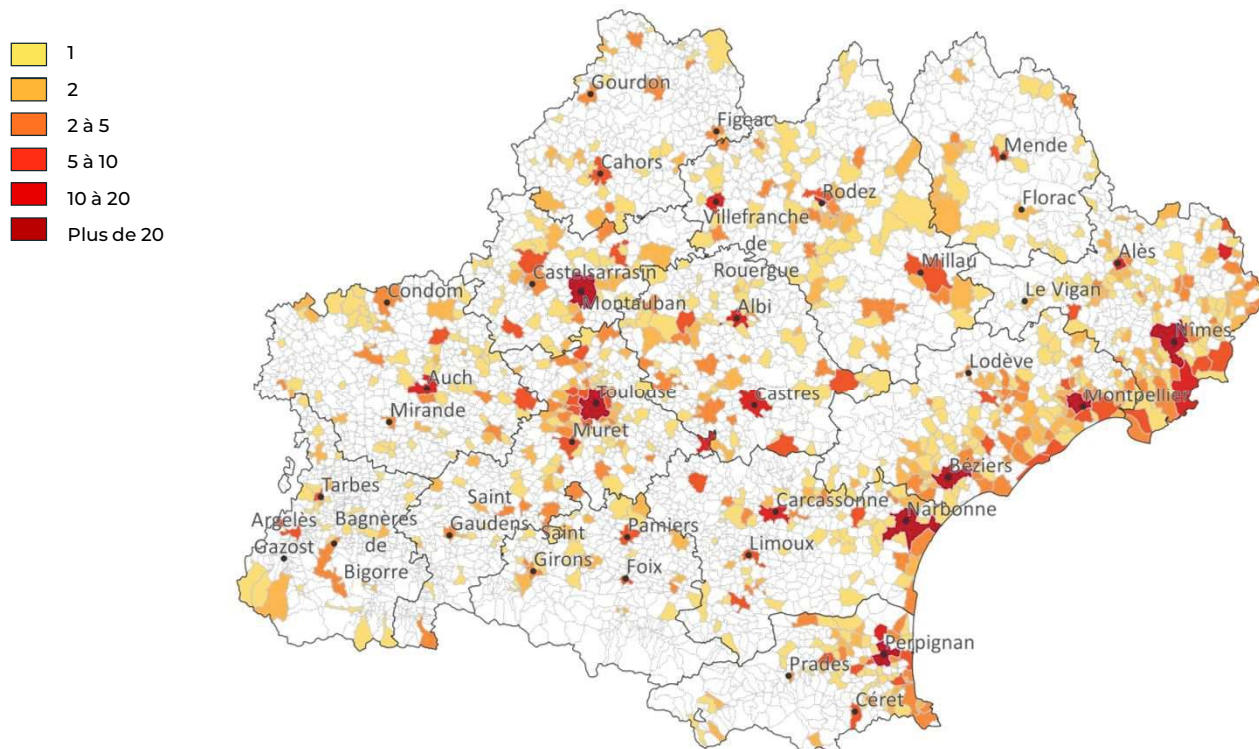
1079 ENTREPRISES BIO
+13% EVOL. DU NOMBRE
D'ENTREPRISES BIO /2016

Source : Agence Bio / OC 2018

► Evolution du nombre d'opérateurs aval bio dans la région et sur la partie de la région située sur le bassin Rhône-Méditerranée

Source : Agence Bio / OC 2018





► Répartition des entreprises bio par profil

Source : ORAB Occitanie 2018 - Estimations à partir des notifications

En Occitanie

1129 IAA et commerce de gros

1074 Détaillants (dont 571 GMS)

253 Artisans-commerçants

78 Façonniers

77 Fournisseurs pour les pros

43 Restaurants / Traiteurs

14 Organismes non connus



Dans la partie de la région située sur le bassin RMC

614 IAA et commerce de gros

500 Détaillants (dont 263 GMS)

110 Artisans-commerçants

34 Façonniers

23 Fournisseurs pour les pros

17 Restaurants / Traiteurs

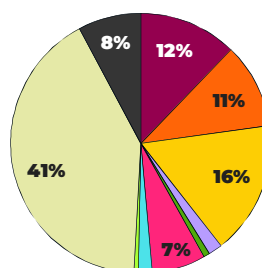
6 Organismes non connus

NB : Les différences de chiffres s'expliquent par le fait que la base de données de l'Observatoire comptabilise tous les magasins bio spécialisés, y compris ceux qui ne sont pas notifiés et certifiés auprès de l'Agence Bio.

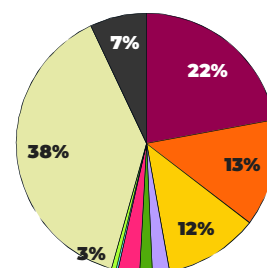
► Répartition des entreprises bio par filière



En Occitanie



Dans la partie de la région située sur le bassin RMC



Source : ORAB Occitanie 2018 - Estimations à partir des notifications



Les dispositifs d'aides à l'agriculture bio dans la région

Cette section recense la plupart des soutiens existants auxquels les agriculteurs biologiques peuvent prétendre en Occitanie. Cela concerne aussi bien les aides à la production biologique que les aides aux investissements ou d'autres dispositifs. Ces informations sont tirées de la plaquette du Point Info Bio Occitanie « Guide des aides à l'agriculture biologique. Dernière mise à jour : 2018

SOUTIENS DANS LE CADRE DE LA PAC

Aide à la conversion

SURFACES ÉLIGIBLES

L'engagement à la parcelle est de 5 ans. Les surfaces éligibles sont les surfaces qui sont en première ou seconde année de conversion et qui n'ont pas bénéficié de SAB-C ou de CAB dans les 5 années précédentes.



ATTENTION

la mesure CAB est plafonnée à 15 000 € à partir de 2016 en Occitanie. Sur les zones à enjeu eau potable, les Agences de l'eau co-financent la mesure et le plafond est porté à 20 000 € en 2016 et 2017. En 2018 les Agences de l'eau limitent leur intervention sur les zones PAT et suivent la règle de plafonnement régionale. Pour les GAEC, le plafond est multiplié par le nombre d'associés remplissant les critères individuels d'éligibilité.

MONTANTS /ha/an fixés par type de couvert

► Landes, estives privées et parcours associés à un atelier d'élevage ⁽¹⁾	44 €
► Prairies (temporaires, à rotation longue, permanentes) associées à un atelier d'élevage ⁽¹⁾	130 €
► Cultures annuelles : GC, prairies artificielles (assolées au moins 1 fois au cours des 5 ans <u>et</u> composées d'au moins 50 % de légumineuses à l'implantation)	300 €
► Semences (COP, fourragères)	300 €
► Semences potagères et betterave indus.	900 €
► PPAM 1 ⁽²⁾	350 €
► Raisin de cuve	350 €
► Légumes de plein champ	450 €
► Maraîchage ⁽³⁾ (avec et sans abri)	900 €
► Raisin de table	900 €
► Arboriculture (vergers productifs) et PPAM 2 ⁽²⁾	900 €

Aide au maintien

SURFACES ÉLIGIBLES

L'aide est limitée à 5 ans, dans la continuité de 5 années d'aide à la conversion. Les surfaces bio qui n'ont pas bénéficié d'aide à la conversion ne peuvent pas entrer dans le dispositif.



ATTENTION

La mesure MAB est plafonnée à 5 000 € à partir de 2016 en Occitanie. Sur les zones PAT les Agences de l'eau co-financent la mesure et le plafond est porté à 6 000 € pour 2016 et 2017. Toutefois elles suspendent leur intervention en 2018. Pour les GAEC, le plafond est multiplié par le nombre d'associés remplissant les critères individuels d'éligibilité.

MONTANTS /ha/an fixés par type de couvert

► Landes, estives privées et parcours associés à un atelier d'élevage ⁽¹⁾	35 €
► Prairies (temporaires, à rotation longue, permanentes) associées à un atelier d'élevage ⁽¹⁾	90 €
► Cultures annuelles : GC, prairies artificielles (assolées au moins 1 fois au cours des 5 ans <u>et</u> composées d'au moins 50 % de légumineuses à l'implantation)	160 €
► Semences (COP, fourragères)	160 €
► Semences potagères et betterave indus.	600 €
► PPAM 1 ⁽²⁾	240 €
► Raisin de cuve	150 €
► Légumes de plein champ	250 €
► Maraîchage ⁽³⁾ (avec et sans abri)	600 €
► Raisin de table	600 €
► Arboriculture (vergers productifs) et PPAM 2 ⁽²⁾	600 €

RÈGLES DE CUMUL

La mesure Soutien à la bio peut être cumulée :

- avec toutes les aides du Premier Pilier.
- avec les MAEC liées aux linéaires, races menacées, apiculture...
- avec le crédit d'impôts, dans la limite d'un plafond Aide Bio + CI de 4 000 € par associé (voir § crédit d'impôts).
- Le cumul est interdit sur la ferme, avec toutes les autres MAEC Systèmes. (Une exception existe : engagements MAEC systèmes + aides Bio en cultures pérennes sur certaines parcelles – arbo et viti – voir les DDT).
- sur la parcelle, avec certains engagements unitaires des MAEC (COUVER08, COUVER12 à 15, HAMSTER01, IRRIG01 06 et 07, EU HERBE03, EU PHYTO) – voir avec les animateurs des PAEC de votre territoire.

DÉMARCHES

- Déclaration PAC à réaliser avant le 15 mai 2018.
- Vous devez auparavant vous être engagé auprès d'un organisme certificateur (OC) et notifié auprès de l'Agence Bio.
- Joindre au dossier PAC le certificat de conformité délivré par l'OC valable au 15 mai (accessible sur internet pour certains OC) et, si les surfaces ne sont pas apparentes, une attestation fournie par l'OC qui précise les surfaces certifiées. Celles-ci doivent être en cohérence avec les aides demandées (type de couvert/surface).

(1) Taux de chargement minimal : sur le territoire MP c'est 0,2 UGB/ha de surface engagée en « prairie associées à un atelier d'élevage » et /ou « landes, estives et parcours ». Ces animaux doivent entamer leur conversion au plus tard en 3^{ème} année d'aides bio. Sur le territoire LR taux de 0,1 UGB/ha.

(2) PPAM 1 : Chardon Marie, Cumin, Carvi, Fenouil amer, Lavande, Lavandin, Psyllium noir de Provence, Saugue sclérée. PPAM 2 : Plantes n'appartenant pas à la catégorie PPAM 1.

(3) Le maraîchage correspond à la succession d'au moins 2 cultures annuelles sur une parcelle ou sous abri haut. La culture légumière de plein champ correspond à une culture annuelle de légumes.

(4) Taux de chargement minimal : 0,2 UGB/ha de surface engagée en « prairie associées à un atelier d'élevage » et/ou « landes, estives et parcours ». Ces animaux doivent être certifiés AB.

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Selon le territoire concerné (anciens départements Midi-Pyrénées ou Languedoc-Roussillon), des crédits FEADER co-financent ces dispositifs. Consulter les sites :

► <http://www.europe-en-occitanie.eu/web/Europe/4936-les-appels-a-projets-feader-du-pdr-midi-pyrenees.php>

► <http://www.laregion.fr/Les-aides-et-appels-a-projets>

Aide aux investissements de modernisation des élevages Mesure 411

MIDI-PYRÉNÉES

CONDITIONS

Dispositif co-financé FEADER-Région sur Midi-Pyrénées.
Plancher d'investissement HT : 3 000 € si gestion effluents sinon 15 000 €.
Plafond : 200 000 € HT/exploitation ou 300 000 €/GAEC.
Taux d'aide : 40 % si atelier animal engagé en AB (+10 % si JA et +10 % si zone de montagne).
1 seul dossier pour 3 ans.
Certification ou conversion bio : +30 points pour un minimum de 60 points.

MATÉRIEL

► Volet bâtiment d'élevage.
Volet Investissement de biosécurité dans les élevages avicoles.
► Volet Matériel de mécanisation en zone de montagne.
► Liste positive de matériel selon la production (cf. cch AAP).

DÉMARCHES

Mécanisme d'appel d'offre, une sélection sera effectuée entre les dossiers éligibles.
Date des AAP 2018 : 16/03/2018 au 14/06/2018, 01/10/2018 au 31/06/2019.
Structure instructrice : Conseil Régional Occitanie, antenne de Toulouse.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

(voir détail dans fiche de l'AAP)

► PETITS INVESTISSEMENTS MATÉRIELS

Réservés aux nouveaux exploitants (installés depuis - de 5 ans) en complémentarité du PCAE.
Plafond : 15 000 € HT. Matériel nécessaire à l'installation non pris en charge dans volet Élevage et PV du PCAE. Plancher : 3 000 € HT.
Taux : 40 % - Date AAP : 16 mars - 14 juin 2018.

► FRUITS ET LÉGUMES

Finance divers investissements matériels (construction, modernisation et aménagement de bâtiments de stockage - condition des fruits et légumes et olives, construction/extension de serres maraîchères et leurs équipements et matériel pour stockage et condition de fruits et légumes et olives. Plancher : 5 000 €. Plafond : 100 000 €. Taux d'aide : 40 %.

► ÉLEVAGE Taux d'aide : 40 %.

► PLANTATION DE NOUVELLES VIGNES PAR DE NOUVEAUX AGRICULTEURS

Coût de plantation et de palissage de nouvelles vignes ayant eu une autorisation de plantation.
Taux d'aides : 40 % + 10 % JA. Montant unitaire varie/ha vigne planté (4 772 €/ha à 7 140 €/ha si palissée) et majoration si JA.

Aide à l'investissement matériel des exploitations engagées en bio Mesure 412

CONDITIONS

Dispositif co-financé FEADER-Région sur MP et crédits Région seuls sur LR.
Critères d'éligibilité sélectifs : exploitation support d'expérimentation financée par la Région/ membre d'un GIEE/ d'un groupe 30 000/ d'un GO PEI/ d'un groupe DEPHY Ferme/ DEPHY Expé/ d'un projet InnovBio/ a été accompagnée par une structure d'animation dans le cadre de l'AAP Animation Bio et AAP Structuration des filières bio en Occitanie/ avoir bénéficié ou bénéficier d'un accompagnement à la conversion Pass Expertise Bio.
Plancher : 5 000 € d'investissement HT.
Plafond : 50 000 € HT.
Taux d'aide : 40 % dépenses éligibles HT + 10 % si JA depuis moins de 5 ans. 1 seul dossier pour 3 ans.

MATÉRIEL

Liste positive de matériel selon la production (cf. cch AAP).

DÉMARCHES

Mécanisme d'appel d'offre, une sélection sera effectuée entre les dossiers éligibles.
Date des AAP 2018 : 05/02 au 02/04 puis 09/04 au 18/06.
Structure instructrice : Conseil Régional Occitanie, antenne de Toulouse.

Aide à l'investissement spécifiques agro-environnementaux Mesure 413

MIDI-PYRÉNÉES

CONDITIONS

Concerne les investissements spécifiques agri-environnementaux dans les domaines de la gestion quantitative de l'eau, de la lutte contre les pollutions agricoles et de la protection des milieux aquatiques. Dispositif co-financé par les Agences de l'Eau.
Plancher de dépenses éligibles : 3 000 € HT en LR et 4 000 € HT en MP pour investissements productifs ; 1 000 € HT pour les investissements non productifs.
Plafond : 30 000 € (transparence GAEC limitée à 3 parts).
1 dossier/an.
Taux d'aide : 40 % des dépenses éligibles HT en MP.
Il faudra décrire comment l'investissement matériel s'inscrit dans le projet de l'entreprise et comment il va contribuer à améliorer sa performance.
Sont éligibles les agriculteurs à titre principal ou secondaire ainsi que les personnes en cours d'installation.

MATÉRIEL

Liste positive annexée à l'AAP selon enjeu de production, avec investissements spécifiques agro-environnementaux pour la réduction des prélèvements en eau, la préservation des sols, la lutte contre l'érosion, la gestion des effluents vinicoles et végétaux, la réduction des phytos, la réduction des transferts de fertilisants.

DÉMARCHES

Mécanisme d'appels à projet, critères de sélection entre les dossiers éligibles, distinction MP et LR.
Dates des AAP 2018 : 2/01 au 15/03 puis 16/03 au 14/06.
Structure instructrice : la DDT(M) de votre département

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Taux : 40 % + 20 % si exploitation engagée en CAB ou MAB. Plancher : 1 000 € investissements improductifs ou 3 000 € investissements productifs. Plafond : 30 000 € HT.
Date AAP : 16 mars -14 juin 2018.



Aide aux investissements en PV spécialisées Arboriculture Mesure 415

MIDI-PYRÉNÉES

CONDITIONS

Concerne les équipements de protection des vergers contre les aléas climatiques et de lutte contre les bio-agresseurs.

Plancher de dépenses éligibles : 3 000 € HT en LR et 4 000 € HT en MP pour investissements productifs ; 1 000 € HT pour les investissements non productifs.

Plafond : 80 000 €/3 ans. (transparence GAEC jusqu'à 3 associés et plafond/ha).

Taux d'aide : 40 % des dépenses éligibles HT en MP jusqu'à 40 000 €.

MATÉRIEL

Liste positive mentionnée dans l'AAP.

DÉMARCHES

Mécanisme d'appels à projet, critères de sélection par points entre les dossiers éligibles.

Dates des AAP 2018 : 02/01 au 15/03 puis 16/03 au 14/06.

Structure instructrice : le Conseil régional Occitanie, antenne de Toulouse

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Plancher : 5 000 € HT.

Plafond : 100 000 € HT

Taux : 40 % en AB.

Aide à la plantation de PPAM Achat de plants et travaux de préparation

CONDITIONS

Montant de l'aide : 40 % du montant HT si en AB, +10 % si nouvel exploitant (c'est-à-dire installé depuis moins de 5 ans).

Plancher : 3 000 € HT de dépenses. Plafond : 50 000 € HT.

Crédits de la Région Occitanie.

Sélection des dossiers selon critères.

PASS élevage

Aide Région Occitanie

CONDITIONS

Concerne toutes les productions animales en Occitanie pour les équipements d'élevage et les petits aménagements de modernisation des bâtiments (selon liste).

Montant de l'aide : 40 % du montant HT si en AB, +10 % si nouvel exploitant (c'est-à-dire installé depuis moins de 5 ans).

Plancher : 3 000 € HT de dépenses.

Plafond : 50 000 € HT. Crédits de la région Occitanie. Sélection des dossiers selon critères.

Aide au veau bio Aide du 1^{er} pilier

CONDITIONS

Montant de l'aide de base : 36,50 € en 2017. Si l'éleveur bio est adhérent d'une organisation professionnelle commercialisant en bio, le montant est doublé. Pour 2018, le dispositif est reconduit et le module ouvert sur TelePAC au 15 avril 2018.

Veaux éligibles : Veaux de race allaitante, nés sur l'exploitation, abattus à un âge compris entre 3 et 8 mois. Sont exclus : les veaux de classe de couleur 4, de conformation O ou P, ou d'engraissement 1. Les animaux doivent avoir été inscrits dans la BDNI.

DÉMARCHES

Lors de la déclaration PAC, fournir les tickets de pesée et/ou une attestation de l'OP listant les animaux abattus, ainsi que le certificat bio de la ferme.



AUTRES MESURES SPÉCIFIQUES

Crédit d'impôt bio Reconduit jusqu'en 2020

CONDITIONS

Le crédit d'impôts (CI) concerne tout producteur, imposable ou non. Le CI est une aide de minimis.

40 % des recettes de l'exploitation doivent provenir d'activités relevant de l'agriculture biologique (produits certifiés AB ou productions végétales « en conversion vers l'AB »)

Montant du CI (à partir de 2018) : entre 1 € et 3 500 €. Le montant dépend des aides MAEC bio perçues l'année précédant la demande de crédit d'impôt (montant après modulation). Le total CI + Soutien à l'AB ne doit pas dépasser 4 000 € :

- plus de 4 000 € de Soutien à l'AB : CI = 0 €
- entre 3 999 € et 1 500 € de Soutien à l'AB : CI entre 1 € et 3 500 €
- moins de 1 500 € de Soutien à l'AB : CI = 3 500 €

La transparence GAEC s'applique jusqu'à 4 associés.

RÈGLES DE CUMUL

Cumul avec la CAB ou la MAB possible dans la limite de 4 000 € au total (par associé).

Cumul avec les autres aides de minimis :

L'ensemble des aides de minimis est limité à 15 000 € sur 3 ans (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée, et au cours des deux exercices précédents).

Liste d'aides de minimis : les intérêts de l'ATR, certaines aides des conseils départementaux, le complément de la SAB 2014, le plan de soutien exceptionnel à l'élevage, l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le crédit d'impôts bio, le crédit d'impôt formation, les aides conjoncturelles, etc. Certains investissements aidés, mobilisant un fonds de garantie, sont également considérés comme des équivalents de minimis. Les aides de la PAC ne rentrent pas dans le calcul de minimis.

CAS DES GAEC

La transparence GAEC s'applique aux montants du CI (dans la limite de 4 parts). Elle s'applique aussi au plafond de minimis. Chaque associé demande son prorata de CI lors de sa déclaration de revenus.

DÉMARCHES

Demande à faire lors de la déclaration de revenus (papier ou en ligne).

Formulaire téléchargeable sur www.impots.gouv.fr



Exonération de la taxe foncière pour les propriétés non bâties

CONDITIONS

Il s'agit d'un dispositif fiscal national facultatif, visant à soutenir les nouvelles fermes engagées en agriculture biologique par une exonération intégrale de la taxe foncière des propriétés non bâties (TFNB). Propriétaires et locataires de parcelles peuvent en faire la demande (reversement par le propriétaire dans le second cas).

Cette exonération est prise sur le budget de la commune, sans compensation financière de l'État. L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle de l'engagement des parcelles en AB. Durée maximale : 5 ans.

DÉMARCHES

Demande à faire auprès de sa commune, qui doit prendre une délibération avant le 1^{er} octobre de l'année, pour en bénéficier l'année suivante.

Les filières bio régionales

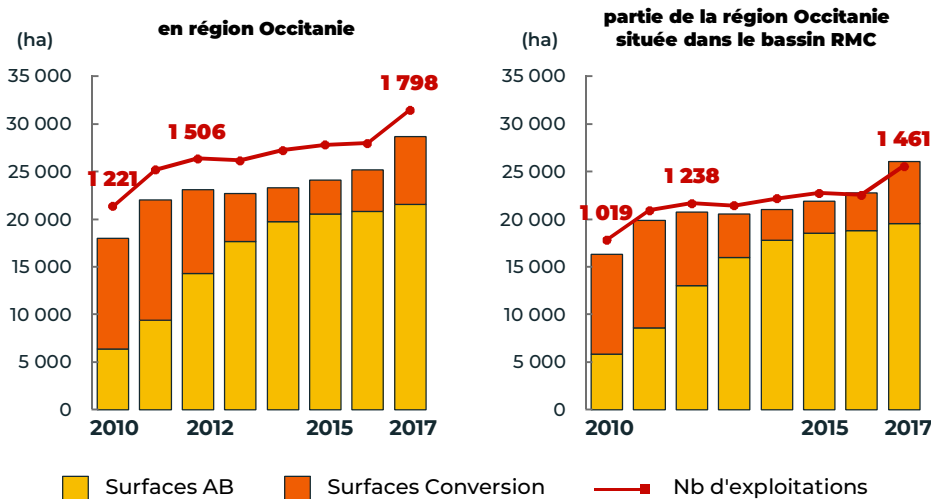


VITICULTURE

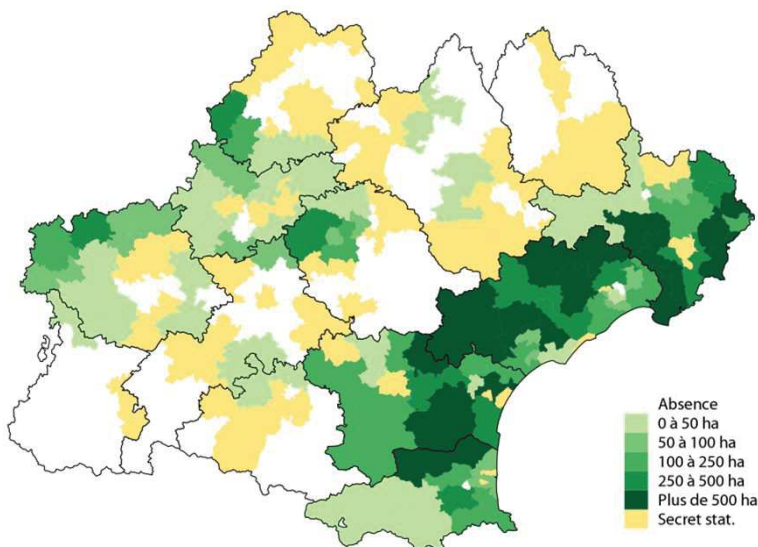
Avec ses 28 642 ha répartis sur 1798 exploitations, l'Occitanie est de loin la première région viticole bio de France. Elle représente un tiers des surfaces nationales. Plus de 99% de ces surfaces sont destinées à la production de raisins de cuves. La viticulture bio représente 10,8% des surfaces viticoles régionales. Plus de 90% des vignes bio sont concentrés dans les territoires méditerranéens (Gard, Hérault, Aude et Pyrénées Orientales). Le Tarn et Garonne est le département qui compte le plus de raisin de table avec 94 ha, soit plus de 35% des surfaces régionales. En termes de volume, ce sont près de 728 200 hectolitres de vins bio qui ont été produits en Occitanie en 2017 (environ 800 000 hl en 2018).

Après une augmentation constante des surfaces viticoles bio entre 2002 et 2007, un dynamisme très important a été observé entre les années 2008 et 2011 : les surfaces ont plus que triplé sur cette période. Entre 2012 et 2016, les conversions se sont poursuivies de façon constante mais plus limitée. L'année 2017 présente un regain de dynamisme dans la filière avec une augmentation de 199 exploitations et 3500 ha des surfaces biologiques par rapport à 2016, ce qui est comparable au développement des années 2007 à 2011. Le taux des surfaces en conversion est de 25 % avec 7113 ha. En 2018, 371 viticulteurs se sont engagés en agriculture bio (222 en 2017). C'est une dynamique record qui s'affiche donc cette année dans le contexte d'une très forte demande du marché du vrac. Les négociants sont en recherche d'approvisionnement et pratiquent des politiques commercialisées favorables pour inciter les viticulteurs régionaux à se convertir au bio. Dans ce cadre, de plus en plus de caves coopératives se mettent en marche vers le bio pour répondre à cette forte demande des marchés.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio



► Localisation des surfaces viticoles en bio et en conversion par canton



Source des données de cette rubrique :
Agence Bio / OC 2018 et Observatoire Interbio Occitanie 2018

En Occitanie

1798 EXPLOITATIONS BIO

28 642 ha CERTIFIÉS BIO
DONT 7113 HA EN CONVERSION

+5% SURFACES BIO / 2016

+24% SURFACES BIO / 2012

10,8% DE LA SAU RÉG. EN VIGNES

35% DES SURF. DE VIGNES BIO FR

Partie située sur le bassin RMC

1461 EXPLOITATIONS BIO

26 062 ha CERTIFIÉS BIO DONT
6559 HA EN CONVERSION

+15% SURFACES BIO / 2016

+25% SURFACES BIO / 2012

L'aval de la filière viticole bio en Occitanie

Caves coopératives

87 caves coopératives vinifient en bio en Occitanie. Les départements qui en comptent le plus sont le Gard (30), l'Hérault (19) et l'Aude (18). Parmi ces coopératives, moins d'une quinzaine ont une production qui dépasse 5000 hl. Selon les données des adhérents à SudVinBio portant sur 900 000 hl, la production totale des caves coopératives représenterait environ 20% du volume produit en Occitanie.

Négociants

Les opérateurs de négoce sont présents sur le territoire historique du Languedoc Roussillon. Certains sont spécialisés dans le bio et mettent en marché des volumes compris entre 5000 et 40 000 hl (France : Biovidis, Terroirs Vivants, Allemagne : Peter Riegel, Vivo lo Vin). Leurs produits sont vendus surtout en GMS et à l'export. Le négoce de vins conventionnel (Advini, Gérard Bertrand, Domaines Auriol) s'intéresse de plus en plus aux vins bio et en fait un axe stratégique de son développement.

Autres opé. aval de la viticulture bio

4 distilleries, 4 entreprises de fabrication de boissons alcoolisées distillées, 2 artisans vinaigriers, 12 façonniers pratiquant l'embouteillage / le conditionnement et 5 fournisseurs d'intrants œnologiques bio.

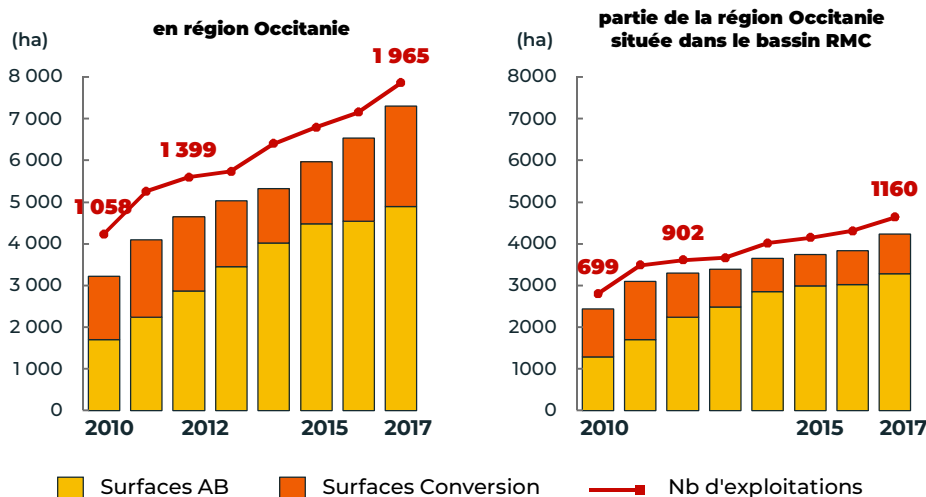


PRODUCTIONS FRUITIÈRES

Les Pyrénées-Orientales comptent près d'un quart des surfaces fruitières bio régionales. Chaque département a une vocation fruitière spécifique liée à son terroir et son climat. **Les fruits à noyau représentent 1645 ha.** Plus de la moitié de ces surfaces est située dans les PO. Les principales productions sont l'abricot, les pêches et les nectarines. Près de la moitié des surfaces de prunes sont situées dans le Tarn-et-Garonne. L'Occitanie compte **758 ha de fruits à pépins bio.** La principale production est la pomme avec 648 ha dont plus d'un tiers est situé en Tarn-et-Garonne, suivi des poires pour 96 ha. **Les fruits à coque biologiques couvrent 2388 ha.** La culture de noix bio représente 1208 ha sur les 6066 hectares en France. Leurs producteurs sont essentiellement situés dans le Tarn, le Lot et la Haute-Garonne. Les châtaigneraies bio représentent 914 hectares dont plus de la moitié est située en Lozère. Enfin, **les olives bio représentent 20% des surfaces fruitières régionales avec 1447 ha.** Ces surfaces sont essentiellement situées sur les départements méditerranéens.

Après un développement soutenu entre 2008 et 2011, l'Occitanie a connu un développement régulier de sa production en fruits bio. Elle a ainsi été multipliée par 4 en 9 ans et par 1,6 en 5 ans. En 2017, on dénombre 1965 producteurs de fruits bio et 7308 hectares dont 2420 ha en conversion. La dynamique a été particulièrement importante en 2017 avec 177 producteurs certifiés en plus et 770 hectares supplémentaires par rapport à 2016.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en cultures fruitières bio



► Répartition des surfaces fruitières bio par sous-filières en 2017

		Occitanie	Partie sur le bassin
SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	SURFACES (HA)	SURFACES (HA)
FRUITS À COQUE	Noix	1208	29
	Châtaignes	914	563
	Amandes	168	116
	Noisettes	74	4
	Autres fr. à coque	24	15
FRUITS À NOYAU	Abricots	581	572
	Pêches	302	283
	Prunes	348	29
	Nect. et brugnon	190	189
	Cerises	109	89
	Autres fruits à noyau	115	43
FRUITS À PÉPINS	Pommes	648	194
	Poires	96	84
	Autres fruits à pépins	13	9
FRUITS DIVERS	Kiwis	195	101
	Figues	111	106
	Fruits rouges	54	18
	Autres fruits	606	375
FRUITS DE TRANSFO	Olives	1447	1355
	Pommes à cidre et jus	99	49

En Occitanie

1965 EXPLOITATIONS BIO

7308 ha CERTIFIÉS BIO DONT
2420 HA EN CONVERSION

+16% SURFACES BIO / 2016

+38% SURFACES BIO / 2012

19,7% DE LA SAU RÉG. EN FRUITS

19% DES SURF. FRUITIÈRES BIO FR

Partie située sur le bassin RMC

1160 EXPLOITATIONS BIO

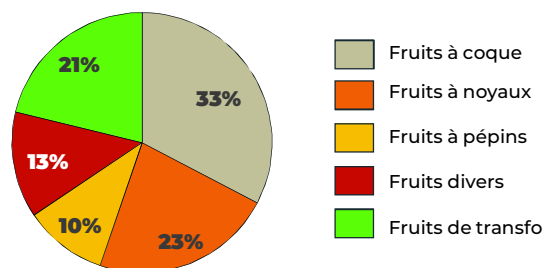
4428 ha CERTIFIÉS BIO DONT
945 HA EN CONVERSION

+10% SURFACES BIO / 2016

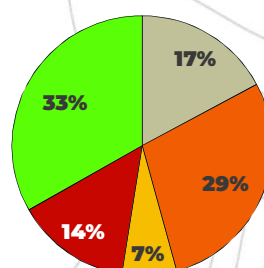
+28% SURFACES BIO / 2012



Cultures fruitières bio en région Occitanie



Cultures fruitières bio d'Occitanie situées dans le bassin RMC





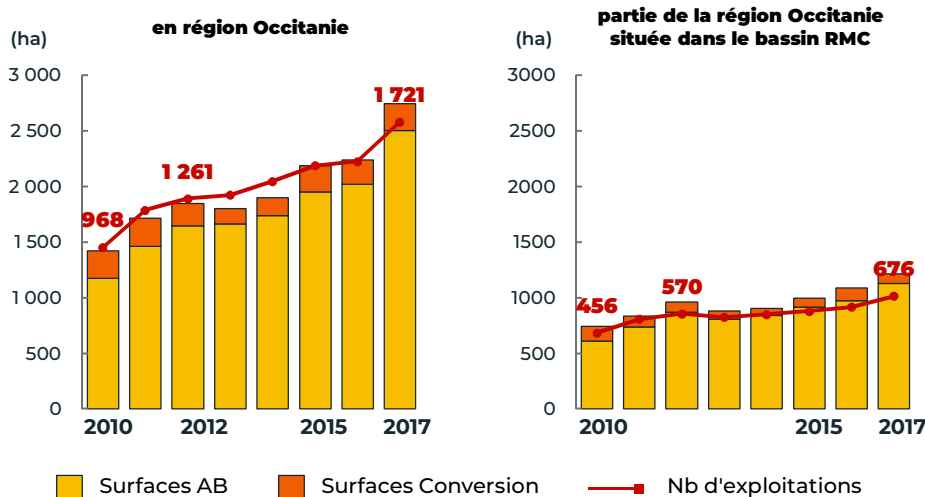
LÉGUMES FRAIS

En 2017, l'Occitanie compte 1721 exploitations productrices de légumes bio sur 2792 ha, ce qui représente 15,2% des surfaces légumières régionales. Après de nombreux engagements entre 2008 et 2011, la dynamique a été plus stable jusqu'en 2016. L'année 2017 marque un regain de dynamisme en Occitanie avec 237 nouveaux producteurs et 505 hectares supplémentaires de légumes bio. Les surfaces ont ainsi été multipliées par 3 en 9 ans et par 1,5 en 5 ans.

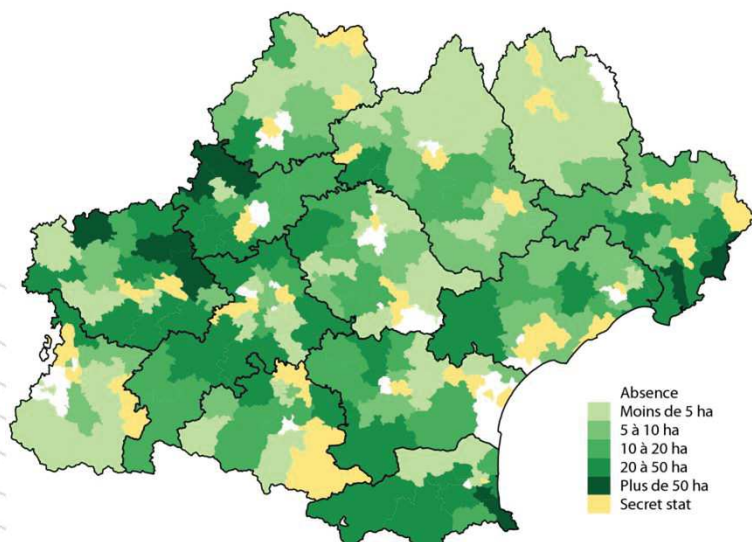
Les productions légumières biologiques sont présentes dans l'ensemble des départements à des degrés divers et sous des formes différentes. Les principaux départements producteurs sont : le Gard, le Gers, les Pyrénées-Orientales et le Tarn-et-Garonne. Ils concentrent plus de la moitié des surfaces régionales.

Si le maraichage diversifié orienté vers les circuits courts est présent sur l'ensemble de la région, on remarque des exploitations spécialisées tournées vers les circuits longs dans le Gard et les Pyrénées Orientales. Les principaux départements pour le maraichage circuits-courts sont traditionnellement le Gard et les PO, tandis que le Gers, le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne sont d'importants départements légumiers. On constate un fort développement des surfaces en légumes de plein champ dans les rotations des céréaliers bio du Gers et de Haute-Garonne avec de l'ail et des courges pour le marché du frais, mais aussi du maïs doux, des haricots verts et petit pois pour la transformation.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en légumes frais bio



► Localisation des surfaces maraichères bio et conversion par canton



En Occitanie

1721 EXPLOITATIONS BIO

2744 ha CERTIFIÉS BIO DONT
241 HA EN CONVERSION

+15% SURFACES BIO / 2016

+34% SURFACES BIO / 2012

15,2% SAU RÉG. EN MARAICH.

11,5% DES SURF. MARAICH. BIO FR

Partie située sur le bassin RMC

676 EXPLOITATIONS BIO

1215 ha CERTIFIÉS BIO DONT
86 HA EN CONVERSION

+12% SURFACES BIO / 2016

+26% SURFACES BIO / 2012

L'aval de la filière FEL bio en Occitanie

D'après les notifications de l'agence bio, la filière FEL bio régionale compte **278 entreprises** (163 commerces de gros, 63 transformateurs, 6 commerces de semences, 18 façonniers (stockage, conditionnement)). Hors commerces de détails généralistes, on compte 28 détaillants spécialisés dans les FEL bio.

Mise en marché

Une grande partie des metteurs en marché de fruits et légumes bio sont situés dans les PO. Grâce à la présence du Marché International Saint Charles de Perpignan, les PO concentrent 40% des opérateurs d'expédition et d'importation de FEL biologiques en Occitanie, bien que 2 importantes stations de FEL bio soient également présentes dans le Gard. Le chiffre d'affaire de ces entreprises a en moyenne doublé au cours des 5 dernières années. À l'ouest de l'Occitanie, la mise en marché est surtout le fait de coopératives qui développent depuis quelques années une activité bio. Par ailleurs Toulouse et Montpellier ont sur leur MIN une activité en développement de grossistes-distributeurs ainsi que des transformateurs artisanaux.

Transformation

Les transformateurs de fruits et légumes bio sont principalement situés dans l'Hérault, le Gard et les PO. Les industriels transformateurs historiques de fruits et légumes bio ont une activité qui a elle aussi fortement progressé. Ils sont, comme les PME de transformation artisanale, en recherche d'un sourcing relocalisé en région Occitanie, pour mieux répondre à la demande de leur clientèle distribution.

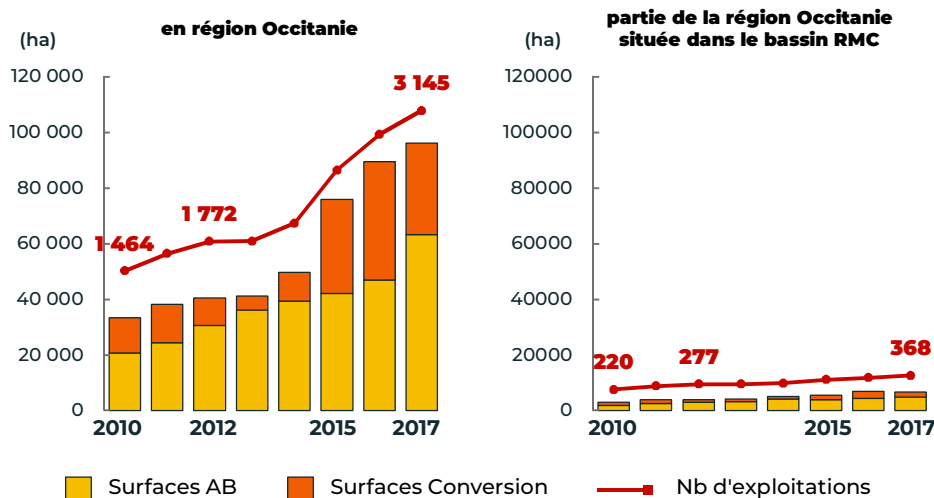


GRANDES CULTURES

Avec 3 145 exploitations agricoles qui cultivent 96 130 ha de grandes cultures bio (GC), l'Occitanie est la première région productrice en France. Si les engagements ont été constants entre 2009 et 2012, ils ont stagné en 2013 pour connaître un très fort développement à partir de 2015. Avec 251 producteurs et 6 513 hectares supplémentaires de grandes cultures bio, l'année 2017 marque un ralentissement par rapport aux deux années précédentes. Les surfaces ont ainsi été multipliées par 4,2 en 9 ans et par 2,4 en 5 ans. Les céréales représentent plus de la moitié des surfaces de GC bio en Occitanie. La moitié des surfaces oléagineuses et de légumes secs bio françaises est située en Occitanie. La région concentre enfin près de la moitié des surfaces de tournesol biologique et plus de la moitié des surfaces de soja bio français. Il y a une grande disparité de production entre les départements entre ceux du pourtour méditerranéen et ceux de l'ouest. Le Gers concentre à lui seul 42% des surfaces en GC bio de la région avec 41 558 ha. La Haute Garonne, l'Aveyron et le Tarn représentent 32% des surfaces de GC bio d'Occitanie. Pour la campagne 17/18, la collecte des GC bio en Occitanie des Organismes stockeurs (OS) coopératifs (Coop de France Occitanie) représentait 22,7% de la collecte nationale avec 131 125 tonnes.

Face aux importantes conversions en grandes cultures biologiques de ces 4 dernières années en Occitanie, les OS régionaux essaient d'orienter l'offre régionale par rapport aux demandes des filières aval. L'enjeu est notamment de développer les productions de diversification et contractuelles telles les oléo-protéagineux (dont les légumes secs) qui font l'objet d'une demande croissante de l'aval. Les OS régionaux essaient également d'augmenter les surfaces de blé tendre meunier et blé dur afin de répondre aux besoins des transformateurs en matières premières bio tracées. Enfin, l'autre enjeu d'importance est d'améliorer la performance et la compétitivité de tous les maillons de la filière régionale, des exploitations agricoles aux transformateurs.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en GC bio



► Répartition des surfaces de grandes cultures bio par sous filières en 2017

		Occitanie	Partie sur le bassin
SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	SURFACES (HA)	SURFACES (HA)
CÉRÉALES	Blé tendre	17 067	1 255
	Orge	6 262	995
	Mélanges céréales légum.	6 742	272
	Sarrasin	4 920	48
	Triticale	3 908	243
	Avoine	2 269	134
	Blé dur	1 982	747
	Autres céréales	11 878	1 225
OLÉAGINEUX	Soja	13 485	239
	Tournesol	10 464	538
	Lin	2 793	39
	Autres oléagineux	881	45
PROTÉAGINEUX	Féverole	4 100	68
	Pois protéagineux	2 328	299
	Autres protéagineux	669	85
LÉGUMES SECS	Pois chiche	3 513	280
	Lentilles	2 778	195
	Autres légumes secs	91	15

En Occitanie

3145 EXPLOITATIONS BIO

96 130 ha CERTIFIÉS BIO DONT
32 886 HA EN CONVERSION

+7% SURFACES BIO / 2016

+138% SURFACES BIO / 2012

8,4% DE LA SAU RÉG. EN GC

24,5% DES SURF. DE GC BIO FR

Partie située sur le bassin RMC

368 EXPLOITATIONS BIO

4730 ha CERTIFIÉS BIO DONT
1993 HA EN CONVERSION

-3% SURFACES BIO / 2016

+68% SURFACES BIO / 2012



L'aval de la filière GC bio en Occitanie

Fabrication d'aliments pour le bétail

La filière alimentation animale compte 9 fabricants d'aliments et 16 revendeurs certifiés.

Meunerie

La filière meunerie bio régionale compte 23 moulins et 4 revendeurs certifiés bio.

Huilerie

Peu de données sont accessibles concernant la filière de transformation des oléagineux. On peut tout de même dire que 7 huileries sont présentes sur le territoire ainsi qu'un opérateur qui reconditionne des huiles végétales bio.

Fabrication de produits transformés à base de mat.ières issues des GC bio

Les opérateurs régionaux de seconde transformation des produits issus des grandes cultures bio sont nombreux :

- 25 biscuiteries
- 20 boulangeries industrielles (+2 entreprises de commerce de gros de produits de boulangerie)
- 239 boulangeries artisanales, 27 terminaux de cuisson de boulangerie (type Mie-Câline)
- 36 brasseries (+2 commerces de gros de bières bio), 1 malterie
- 12 fabricants de pâtes
- 6 entreprises réalisant d'autres transformations à partir des GC bio



PLANTES A PARFUMS, AROMATIQUES ET MEDICINALES

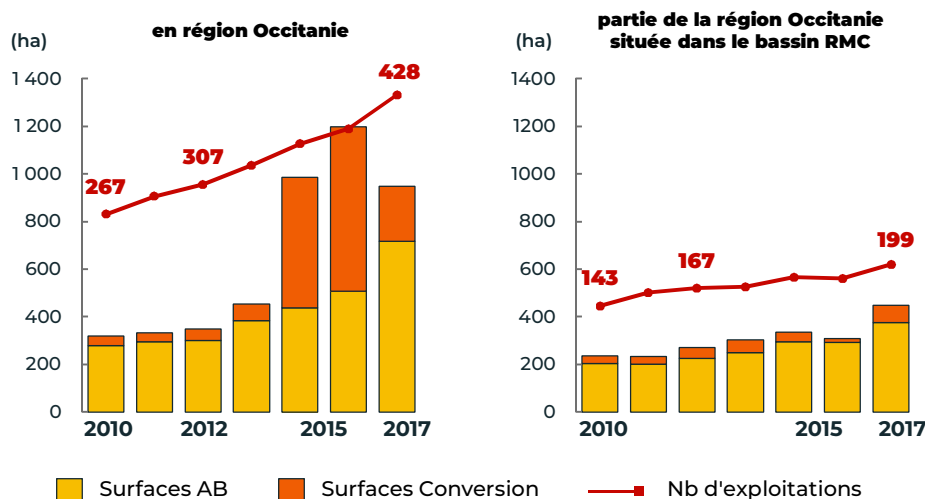
La région Occitanie est la 3e région française pour les surfaces de production de PPAM biologiques. Ses 428 exploitations produisent des PPAM bio sur 946 ha. En Occitanie, d'après la statistique annuelle agricole, 71% des surfaces de PPAM sont menées en mode de production biologique, ce qui en fait la filière où le taux de pénétration de la bio est le plus important.

Les producteurs de PPAM bio sont présents dans tous les départements d'Occitanie mais se concentrent essentiellement dans le Gard, les Pyrénées-Orientales, le Gers, l'Aude, l'Hérault et le Lot.

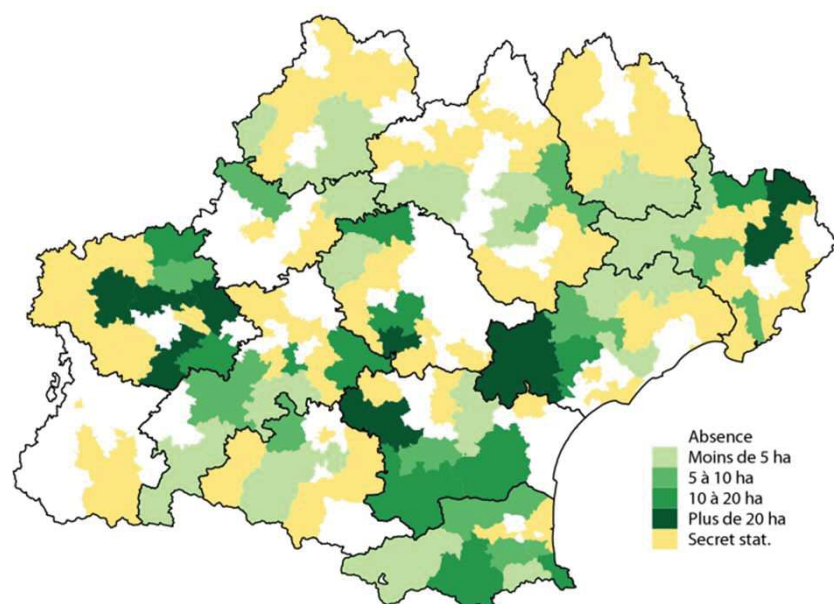
Les productions régionales de PPAM bio sont principalement des plantes de type « garrigue » produites en zones sèches : Thym, romarin, sarriette, origan et sauge pour les aromates et l'herboristerie et lavandes clonales et thym pour la production d'huiles essentielles chémotypées. Les PPAM à graines (coriandre, fenouil, anis) se concentrent plutôt sur l'ouest de la région, en tant que cultures de diversification pour des producteurs de grandes cultures bio. Bien que n'étant pas une région traditionnelle de production de PPAM, l'Occitanie connaît depuis 8-9 ans un développement d'activités dans cette filière. Depuis 2010, le nombre d'exploitation a quasiment doublé, et les surfaces en bio et conversion ont presque triplé. 36 nouvelles exploitations spécialisées en PPAM se sont engagées en bio en Occitanie en 2017 et 52 en 2018. La baisse des surfaces entre 2016 et 2017 est exclusivement due à une culture ponctuelle de Coriandre sur d'importantes surfaces en 2015 et 2016.

Les surfaces plantées devraient globalement encore augmenter du fait de la mise en place d'un plan de développement spécifique à cette filière en lien étroit avec des entreprises régionales.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en PPAM bio



► Localisation des surfaces de PPAM en bio et en conversion par canton



En Occitanie

428 EXPLOITATIONS BIO

946 ha CERTIFIÉS BIO DONT 241 HA EN CONVERSION

-21% SURFACES BIO / 2016

+185% SURFACES BIO / 2012

71% SAU RÉG. EN PPAM

12% DES SURF. DE PPAM BIO FR

Partie située sur le bassin RMC

199 EXPLOITATIONS BIO

449 ha CERTIFIÉS BIO DONT 72 HA EN CONVERSION

+46% SURFACES BIO / 2016

+92% SURFACES BIO / 2012



L'aval de la filière PPAM bio en Occitanie

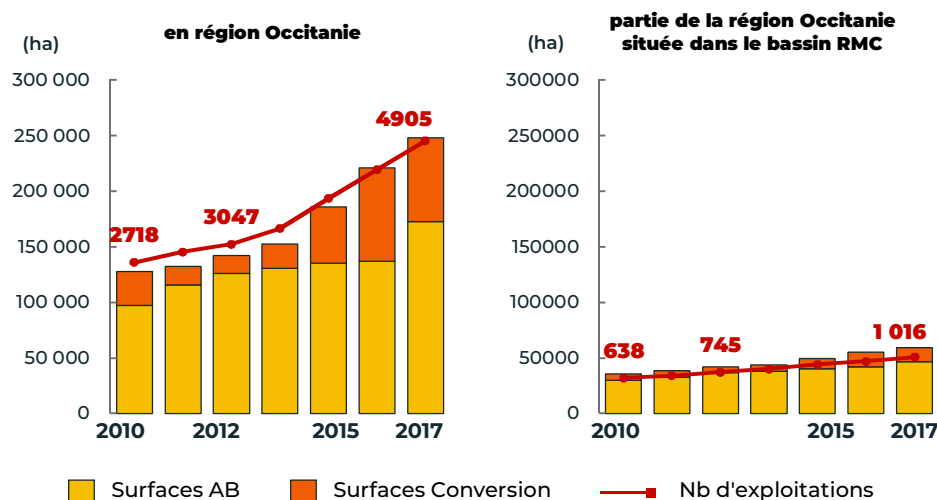
En 2018, la région Occitanie compte 46 entreprises (PME et TPE) certifiées bio qui transforment, conditionnent ou commercialisent des produits à base de PPAM bio, principalement dans les secteurs de l'aromathérapie et des cosmétiques. Il faut noter que dans le secteur des cosmétiques, de nombreux transformateurs s'inscrivent dans des cahiers des charges et des marques privées (Cosmébio, Nature et progrès). Ces opérateurs aval ne sont pas mentionnés dans les statistiques des opérateurs certifiés bio.



SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

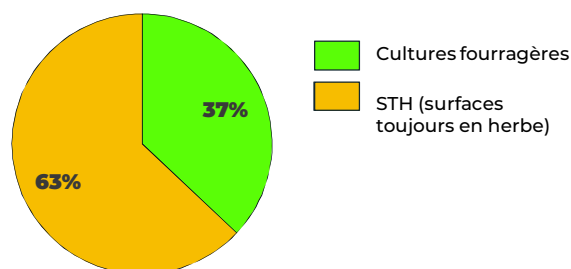
La présence des surfaces fourragères bio en région Occitanie est essentiellement liée aux activités d'élevage. Les filières animales sont particulièrement dynamiques depuis quelques années, que ce soit les filières lait ou les filières viande.

► Evolution des surfaces fourragères bio et nombre d'exploitations en disposant

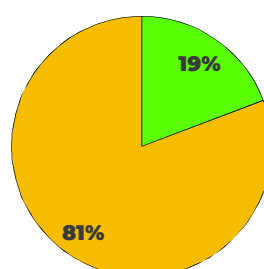


► Répartition des surfaces fourragères bio par sous-groupes en 2017

Cultures fruitières bio en région Occitanie



Cultures fruitières bio d'Occitanie situées dans le bassin RMC



► Répartition des surfaces fourragères bio par sous-catégories en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	Occitanie	Partie sur le bassin
		SURFACES (HA)	SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGÈRES	Prairie temporaire	55 523	6196
	Luzerne	21 777	4178
	Autres cultures fourragères	14 509	1039
SURFACES TOUJOURS EN HERBE	Parcours herbeux	89 709	37 236
	Prairie permanente	66 392	10 526

► Nombre d'élevages bio par catégories d'animaux en 2017

DÉTAIL DES PRODUCTIONS	Occitanie	Partie sur le bassin
	SURFACES (HA)	SURFACES (HA)
Vaches allaitantes	897	148
Vaches laitières	279	14
Brebis viande	449	102
Brebis lait	242	18
Chèvres	205	76
Truies reproductrices	92	15
Aviculture	266	85
Apiculture	163	77
Aquaculture	10	4
Autres productions animales	251	55



En Occitanie

4905 EXPLOITATIONS BIO

247 910 ha CERTIFIÉS BIO
DONT 75 467 HA EN CONVERSION

+12% SURFACES BIO / 2016

+88% SURFACES BIO / 2012

16% SAU FOURRAGÈRES RÉG.

22% DES SURF. FOURR. BIO FR

Partie située sur le bassin RMC

1016 EXPLOITATIONS BIO

59 192 ha CERTIFIÉS BIO DONT
12 550 HA EN CONVERSION

+7% SURFACES BIO / 2016

+53% SURFACES BIO / 2012



L'aval des filières animales bio en Occitanie

Filière viande

La filière viandes bio régionale compte 177 opérateurs certifiés, dont entre autres 32 abattoirs, 20 boucheries-charcuteries, 24 commerces de gros d'animaux en vif, 21 commerces de gros de viandes de boucheries, 30 ateliers de découpe et transformation, 25 fabricants de produits transformés à base de viande.

Filière lait

La filière lait bio totalise 46 opérateurs aval en Occitanie.

Volailles et oeufs

15 opérateurs régionaux travaillent dans le secteur des volailles et œufs bio en Occitanie.

Apiculture

La filière apicole s'appuie sur 11 opérateurs aval qui font du commerce de gros ou de la fabrication de produits transformés à base des produits de la ruche.

Aquaculture

Enfin, l'aquaculture concerne 23 entreprises régionales.

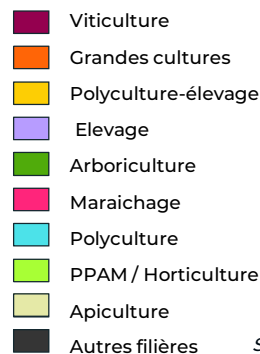
Les dynamiques collectives et initiatives locales

► Recensement des dynamiques collectives locales en lien avec Ecophyto et les sites pilotes Eau et Bio en Occitanie en 2018

Nombre de groupes par département		dont orientés AB
Ariège	8	
Dephy-Ferme	2	
GIEE	6	1
Aude	20	
Dephy-Ferme	4	
GIEE	11	2
Groupes 30 000	1	
Autres groupes	4	
Aveyron	10	
Dephy-Ferme	2	
GIEE	7	3
Groupes 30 000	1	
Gard	10	
Eau et Bio	1	
GIEE	6	6
Autres groupes	3	
Haute-Garonne	15	
Dephy-Ferme	4	
GIEE	8	3
Groupes 30 000	3	
Gers	17	
Dephy-Ferme	6	
GIEE	10	4
Groupes 30 000	1	
Hérault	19	
Dephy-Ferme	3	
Eau et Bio	1	
GIEE	6	1
Groupes 30 000	1	
Autres groupes	8	
Lot	4	
Dephy-Ferme	1	
GIEE	2	1
Groupes 30 000	1	

Nombre de groupes par département		dont orientés AB
Lozère	5	
Eau et Bio	1	
GIEE	4	1
Hautes-Pyrénées	6	
Dephy-Ferme	2	
GIEE	3	
Groupes 30 000	1	
Pyrénées-Orientales	17	
Dephy-Ferme	4	
GIEE	9	3
Groupes 30 000	3	
Autres groupes	1	
Tarn	11	
Dephy-Ferme	3	
GIEE	5	
Groupes 30 000	3	
Tarn-et-Garonne	13	
Dephy-Ferme	4	
GIEE	5	4
Groupes 30 000	3	
Autres groupes	1	
Groupes trans-départementaux	7	
Groupes 30 000	7	
Total Occitanie	162	
Dephy-Ferme	35	
Eau et Bio	3	
GIEE	82	29
Groupes 30 000	25	
Autres groupes	17	

► Répartition par filière des dynamiques collectives recensées dans le tableau ci-dessus



Source : DRAAF Occitanie, FNAB 2019

Les dynamiques collectives locales en faveur d'une amélioration des pratiques agricoles sont nombreuses en Occitanie. Plus de 162 initiatives sont recensées parmi les dispositifs Ecophyto (Dephy, groupes 30 000, GIEE) et via les sites pilotes Eau et Bio de la FNAB. Les dynamiques collectives sont particulièrement importantes dans l'Aude, l'Hérault, le Gers et les Pyrénées-Orientales. Les filières les plus mobilisées sont la viticulture (52 initiatives), les grandes cultures (35) et les exploitations en polyculture-élevage (32). Dans les GIEE, 35% des groupes d'Occitanie ont une orientation bio. A travers tout le territoire Occitan, de nombreux PAT (projets Alimentaires de Territoire) avec une valence bio sont mis en place par des collectivités locales.

Conclusion

L'agriculture bio française est en plein essor, tirée par la forte demande des consommateurs et appuyée par les crises du monde agricole, notamment en élevage et dans le secteur des grandes cultures. Cette croissance s'est accélérée depuis 3 ans. En Occitanie, après deux années très dynamiques en 2015 et 2016, certaines filières ont temporisé en 2017. La croissance est repartie de plus belle en 2018 avec les filières grandes cultures, viticulture et fruits et légumes. Plus que jamais, le niveau de croissance de la bio régionale met en avant l'enjeu fort de l'accompagnement des opérateurs de l'amont et de l'aval dans la structuration de filières bio régionales solides et durables.

**OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE**
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com



En cas de question, contactez :
InterBio Occitanie : 04 67 06 23 53

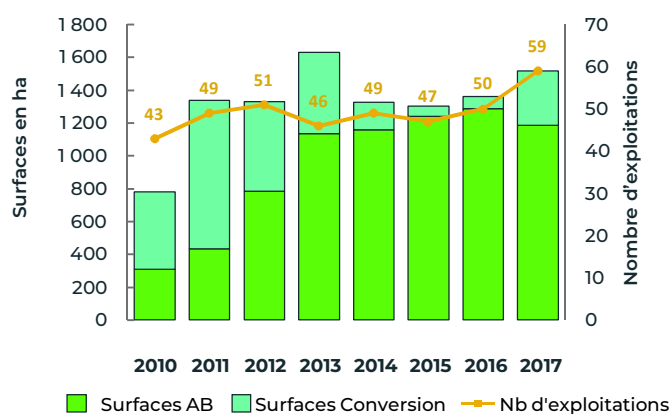
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Situé au pied du massif cévenol, ce regroupement d'AAC peut se découper en 2 sous zones : à l'Ouest, le piémont cévenol et à l'Est, les côtes du Rhône Gardoises. La zone piémont cévenol est un territoire de garrigue avec un mouvement coopératif viticole notable depuis 2005 où la bio s'est fortement installée. La zone des côtes du Rhône Gardoises se caractérise par une topographie plus pentue avec des vignes en coteaux.

La zone d'étude comporte 16 communes. Les captages prioritaires concernés sont les suivants : « Puits de Cardet », « Source des Celettes », « Captage les Herps » et « forage Combien », « Puits Durcy », « Puits de Lézan » et les « forages Laffont ».

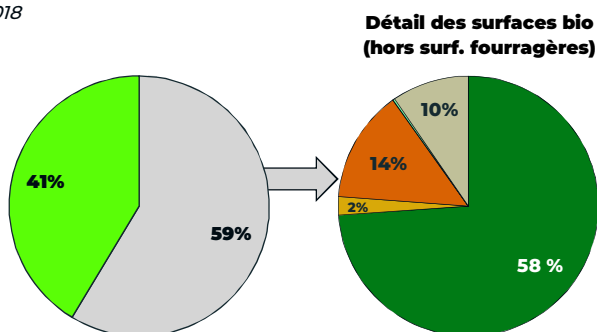
► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



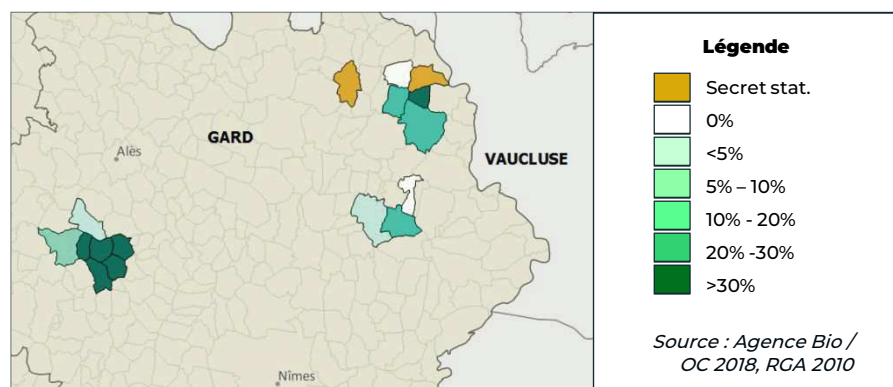
► Répartition des surfaces bio recensées dans la zone d'étude

Source : Agence Bio / OC 2018

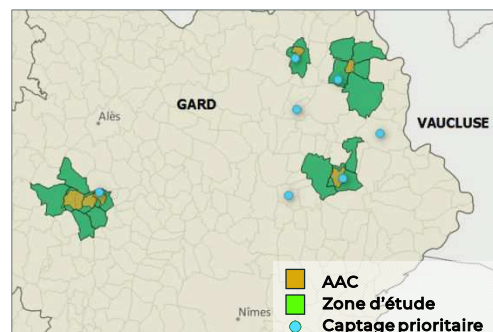
- Surfaces fourragères
- Vignes
- Ppam
- Légumes
- Grandes cultures
- Fruits
- Autres



► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



TERRITOIRE Côtes du Rhône gardoises et Piémont Cévenol



Contexte territorial de la zone d'étude

16 COMMUNES

33 856 HABITANTS

6650 ha SAU (RGA 2010)

346 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)

7 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

59 EXPLOITATIONS BIO

1519 ha CERTIFIÉS BIO DONT 332 HA EN CONVERSION

+11,5% SURFACES BIO / 2016

+14,2% SURFACES BIO DEPUIS 2012 (+84% en Occitanie)

14 / 16 communes AYANT AU MOINS UN AGRI BIO

17% DES EXPL. DU SECTEUR SONT BIO (10,4% en Occitanie)

22% DE LA SAU DE LA ZONE EST EN BIO (12,8% en Occitanie)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



VITICULTURE

Source des données chiffrées de cette rubrique : Agence Bio / OC 2018

Sur le territoire d'étude, la viticulture bio est la filière dominante, que ce soit dans le secteur Piémont cévenol ou dans les Côtes du Rhône gardoises. Les terroirs de ces deux secteurs viticoles sont assez différents. La zone du Piémont des Cévennes dispose de coteaux argilo-calcaires et de plaines caractérisées par des terrains acides. La zone des Côtes du Rhône gardoise est beaucoup plus vallonnée. Les dynamiques de la viticulture bio sont spécifiques à chacun des secteurs.

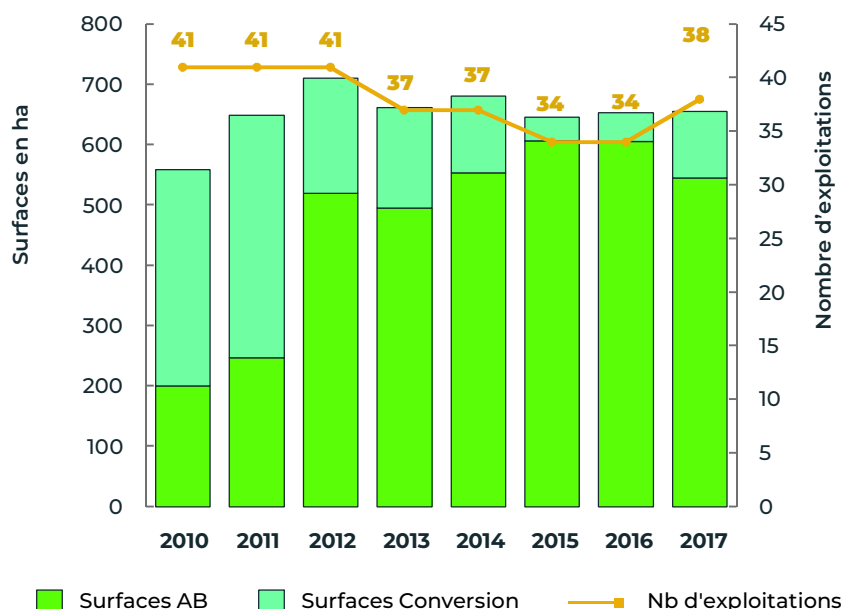
Sur le Piémont Cévenol, la dynamique bio s'est mise en place assez tôt autour de la coopérative de Tornac en 2005 puis avec le projet GRAPPE3 en 2010. Ce projet rassemble notamment les caves coopératives Vignoble de la porte des Cévennes (Massillargues-Atuech et Lézan) et Tornac. L'initiative a permis de : développer fortement la conversion bio sur le secteur, installer de nouveaux agriculteurs, consolider la rentabilité des exploitations, et améliorer la qualité des produits tout en préservant la ressource en eau. Les résultats sont là, aujourd'hui, quasiment 65% de la SAU de ce secteur est en bio. La viticulture bio étant déjà bien étendue, cela ne devrait donc pas beaucoup changer car le gros des conversions s'est déjà mis en place. Les quelques viticulteurs qui ne se convertissent pas se sentent en général trop âgés pour se lancer dans un projet de conversion. Sur les communes de Boisset et Gaujac et Saint Jean de Serre, les opérateurs économiques ne semblent pas particulièrement s'intéresser à la question de la viticulture biologique. La forte demande des marchés vrac pourrait malgré tout être encore un levier de développement de la viticulture bio sur le secteur.

La zone des Côtes du Rhône gardoises avait quant à elle connu une vague de conversions entre 2009 et 2012 en lien avec la crise viticole conventionnelle. Depuis, il n'y a pas eu de mouvement particulier ni chez les caves particulières ni au sein des caves coopératives. Depuis peu (courant 2018), il semblerait que le mouvement de conversion redémarre en lien avec le marché du vrac. La cave coopérative de Chusclan est notamment motrice sur la question.

De façon générale, le développement de la viticulture bio sur le territoire d'étude reste très conditionné par des problématiques techniques (flavescente dorée, Black Rot) et par les aléas climatiques (gel en 2016 et 2017 sur les Côtes du Rhône). Sur le secteur des Côtes du Rhône, la topographie de certaines parcelles complique également le passage en bio car le travail du sol provoque notamment des risques d'érosion.

Finalement, la viticulture bio gardoise bouge plus sans les secteurs du sommiérois, de l'Uzège et des Costières, en dehors des zones à enjeux eau.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio



38

EXPLOITATIONS BIO

655 ha CERTIFIÉS BIO

dont 110 ha en conversion

43,1% de la SAU bio de la zone d'étude

+0,4%

ÉVOL. DES SURFACES BIO/2016

+7,2%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



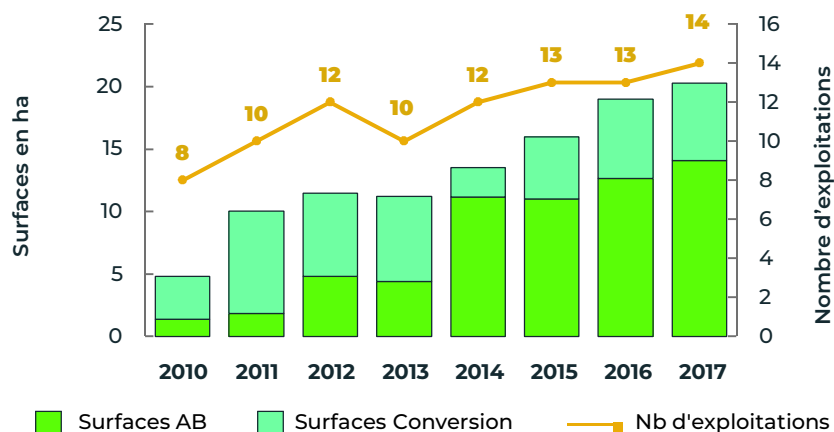


PRODUCTIONS FRUITIÈRES

Les cultures fruitières sont présentes sur un quart des exploitations agricoles bio de la zone. Les principales productions fruitières bio de la zone sont les oliviers (4,4 ha) et dans une moindre mesure les abricotiers, les cerisiers et les pommiers présents notamment dans les Côtes du Rhône gardoise autour de Vénéjan.

Les surfaces de vergers bio augmentent progressivement depuis 2010, mais la dynamique de la filière reste faible. Il n'y a pas vraiment de mouvement de conversion ou d'installation en bio.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations arboricoles bio



14

EXPLOITATIONS BIO

20 ha CERTIFIÉS BIO

Dont 6ha en conversion

2,7% de la SAU bio de la zone d'étude

+6,7%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+77%

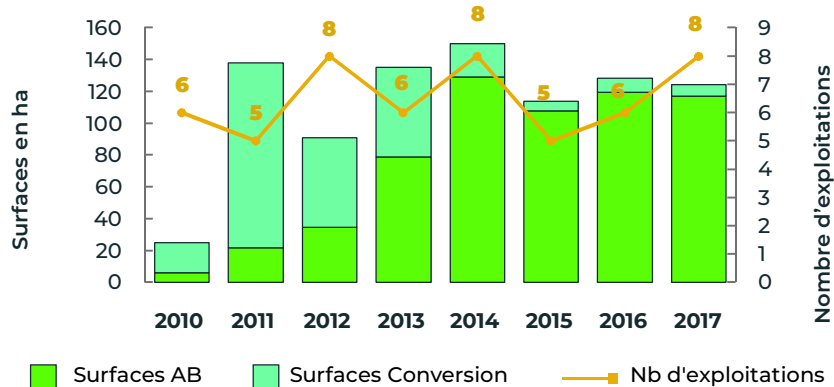
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



GRANDES CULTURES

La filière grandes cultures biologiques est assez peu développée dans la zone d'étude. Elle est essentiellement présente sur le Piémont Cévenol, la topographie du secteur Côtes du Rhône gardoises étant peu adaptée à cette production.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures bio



8

EXPLOITATIONS BIO

124 ha CERTIFIÉS BIO

dont 7 ha en conversion

8,2% de la SAU bio de la zone d'étude

-3%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+36%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



LÉGUMES FRAIS

Les cultures légumières sont peu présentes sur le secteur d'étude avec seulement 4 maraîchers bio. Ce sont plutôt des petites exploitations orientées vers les circuits courts et la vente directe. La filière maraîchage bio ne bouge pas beaucoup sur ce territoire.



4 EXPLOITATIONS BIO

2,3 ha CERTIFIÉS BIO

dont 10 ha en conversion

1,7% de la SAU bio de la zone d'étude

+34%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+50%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



PLANTES A PARFUMS, AROMATIQUES ET MEDICINALES

La filière PPAM n'est représentée que par 2 exploitations ce qui oblige au secret statistique concernant les surfaces. C'est en 2012 que la première exploitation de PPAM s'est engagée en bio, une deuxième s'engage ensuite en 2014. Les deux exploitations sont localisées dans le secteur Piémont Cévenol, sur les communes de Massillargues-Atuech et Tornac. Ces exploitations cultivent Origan, Safran, Sarriette et Thym. Cette filière n'est pas très dynamique sur ce territoire. Ce sont plutôt des petites exploitations dont le développement est limité notamment par la disponibilité foncière. Sur le secteur Côtes du Rhône gardoises, les PPAM bio ne sont pas présentes. Les dynamiques s'opèrent plutôt autour de Barjac et Alès.

2

EXPLOITATIONS BIO

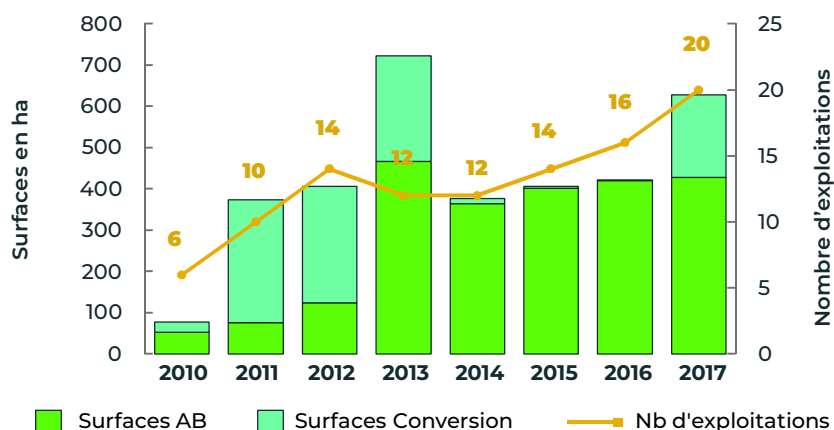
SURFACES SOUS
SECRET STATISTIQUE



SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

La présence d'élevage extensif sur le territoire fait que les surfaces fourragères bio représentent une part importante de la SAU bio de la zone Piémont Cévenol et Côtes du Rhône gardoises. Les productions animales bio sont essentiellement présentes à travers divers petits élevages de bovins viande et lait, ovins viande et lait, caprins ou encore volailles.

► Evolution des surfaces fourragères bio et nombre d'exploitations en disposant



20
Exploitations bio disposent de
surfaces fourragères bio

628 ha CERTIFIÉS BIO
dont 200 ha en conversion

41% de la SAU bio de la
zone d'étude

+49%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+55%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

► Détail du type d'élevages bio par sous filières en 2017

TYPE D'ÉLEVAGE	NBRE D'EXPLOITATIONS	CHEPTEL (NB DE TÊTES)
Vaches allaitantes	3	43
Vaches laitières	2	c
Brebis viande	2	c
Brebis lait	1	c
Chèvres	1	c
Truies reproductrices	1	c
Aviculture (poulets et poules pondeuses)	3	1510
Apiculture (nombre de ruches)	1	c

► Composition des surfaces fourragères bio du territoire en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGERES	Autres cultures fourragères	5	25
	Luzerne	9	51
	Mélanges fourragers	1	c*
	Prairie temporaire	10	126
STH	Parcours herbeux	6	152
	Prairie permanente	7	267



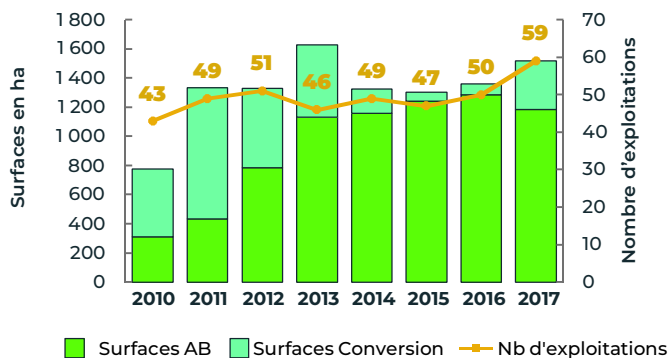
c : secret statistique
(moins de 3 exploitations)

Tendances de l'évolution de l'AB

L'agriculture bio sur la zone Côtes du Rhône gardoises et Piémont Cévenol a connu une période de forte croissance entre 2010 et 2013, avec des conversions en nombre en viticulture. De nombreuses surfaces notamment viticoles sont entrées en conversion à ce moment là. Puis pendant trois années, la filière bio est restée assez stable et les conversions n'ont pas particulièrement bougé sur ces secteurs. Depuis deux ans, le mouvement des conversions s'accroît à nouveau avec des nouvelles surfaces qui entrent en conversion.

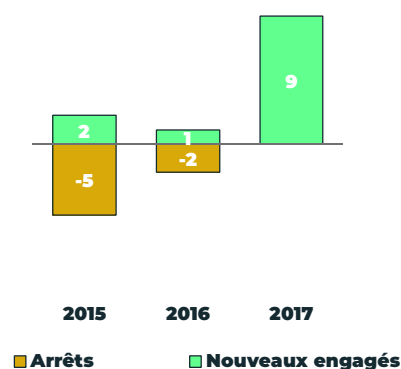
► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence Bio / OC 2018



► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre 2015 et 2017

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018



PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

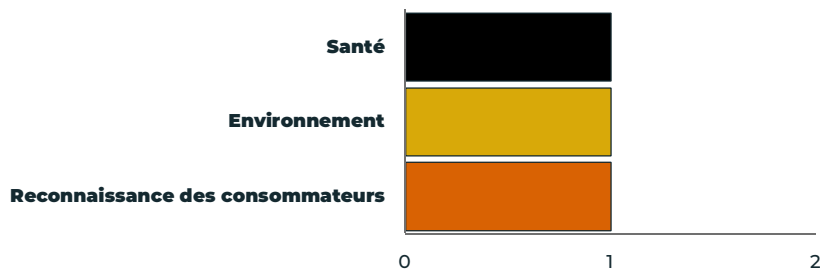
Entre début 2017 et mai 2018, On compte **9 nouvelles exploitations bio** sur cette zone dont **5 sont des exploitations viticoles**. 7 engagements de producteurs bio entre 2017 et début 2018 sur le secteur résultent de **conversions d'exploitations agricoles**, 2 sont des installations ou des créations de nouvelles exploitations. Cette proportion est similaire à la tendance globale régionale. Les conversions touchent notamment la viticulture et un éleveur de bovins viande, tandis que les installations concernent davantage l'arboriculture, les grandes cultures et une exploitation viticole. L'environnement, la santé et une meilleure reconnaissance des consommateurs sont les motivations pour leur passage en bio mentionnées par les deux agriculteurs enquêtés.

Chiffre-clé des nouveaux certifiés 2017 et début 2018

+9 EXPLOITATIONS BIO

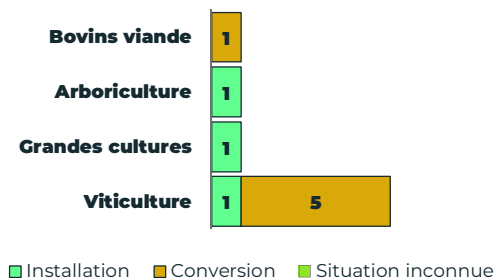
Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio (2 répondants sur 9, plusieurs choix possibles)



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Répartition des nouveaux prod. 2017-2018 par prod. principale et profil



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

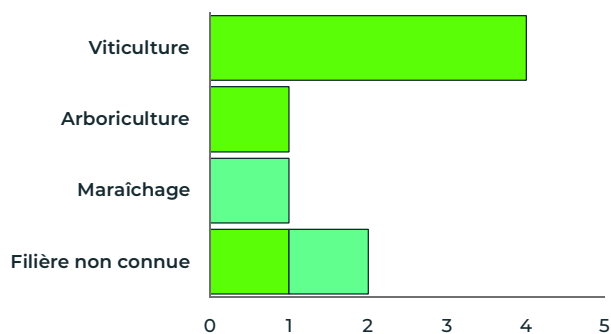
Entre 2015 et 2017, les arrêts de certification représentent 11% des agriculteurs bio recensés dans la zone d'étude. Sur les 7 exploitations en arrêt, les profils sont variés. 2 arrêts de certification sont liés à des exploitations qui arrêtent leur activité agricole (retraite, difficultés économiques, déménagement...). 5 arrêts sont liés à des fermes qui maintiennent leur activité agricole mais abandonnent la certification bio. Les arrêts touchent notamment 3 exploitations viticoles et un maraîcher.



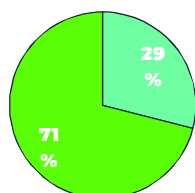
Chiffre-clé des arrêts de certification entre 2015 et 2017

-7 EXPLOITATIONS BIO

► **Répartition des arrêts de producteurs bio de la zone d'étude sur 2015-2017 par production principale**



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018



→ Focus sur les cessations d'activité

Exploitations bio ayant cessé leur activité

2 exploitations bio du secteur Piémont Cévenol et côtes du Rhône Gardoises ont cessé complètement leur activité agricole entre 2015 et 2017. Une exploitation dont la filière n'est pas connue a cessé son activité avec le départ à la retraite de son exploitant. Cette exploitation est reprise en par un agriculteur bio. La seconde exploitation spécialisée en maraichage a cessé son activité pour cause de difficultés économiques. Le devenir des surfaces n'est pas connu.

→ Focus sur les arrêts de certification

Profil des producteurs bio décertifiés

Parmi les 7 exploitations décertifiées, 5 sont des producteurs maintenant leur activité agricole mais sans la certification. Parmi elles, on compte 4 viticulteurs et 1 producteur de fruits frais qui déclarent tous maintenir des pratiques bio. Le producteur de fruits frais a préféré le label « Nature et progrès » car moins cher et plus poussé que le label bio. Les viticulteurs ont des motifs variés. Sont cités : le prix non rémunérateur du bio, la lutte plus difficile contre les maladies, un investissement important et le besoin de plus de main d'œuvre lié à une charge de travail trop forte.



La commercialisation des produits bio

DYNAMIQUES DE COMMERCIALISATION DES PRODUCTEURS BIO DE LA ZONE

Parmi les 59 producteurs de la zone d'étude, 14 ont communiqué leurs circuits de commercialisation.

Les exploitations viticoles bio ayant répondu à l'enquête pratiquent en majorité la vente via une coopérative (8 sur 12). La vente à des négociants est pratiquée par 3 exploitations sur 12 et la vente directe par 4 viticulteurs sur 12. En dehors de la viticulture, les exploitations enquêtées privilégient la commercialisation en **vente directe**.

► Circuits de commercialisation empruntés par les exploitations bio enquêtées (14 répondants sur 59)

Vente directe

Transformateurs

Restauration hors domicile

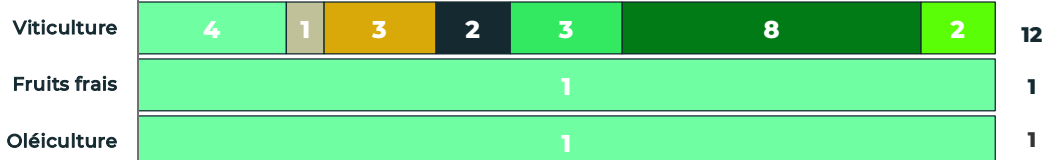
Grossistes/négociants

Détaillants généralistes

Détaillants bio

Coopératives

Autres circuits



Nombre de répondants par filière ↑

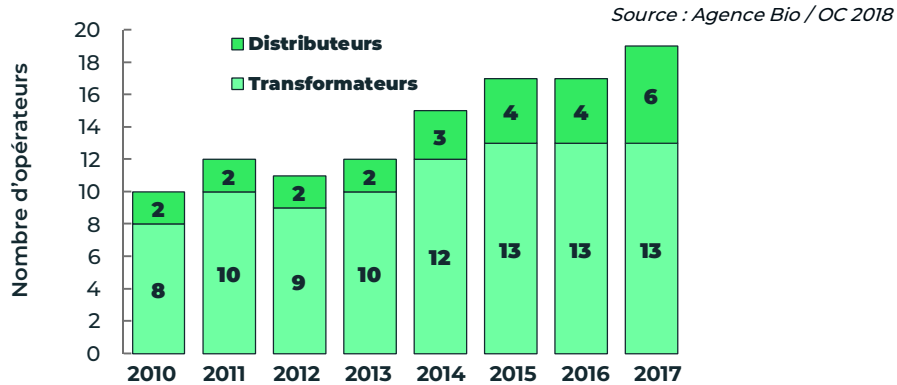
Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

Dynamiques du secteur aval bio sur la zone d'étude

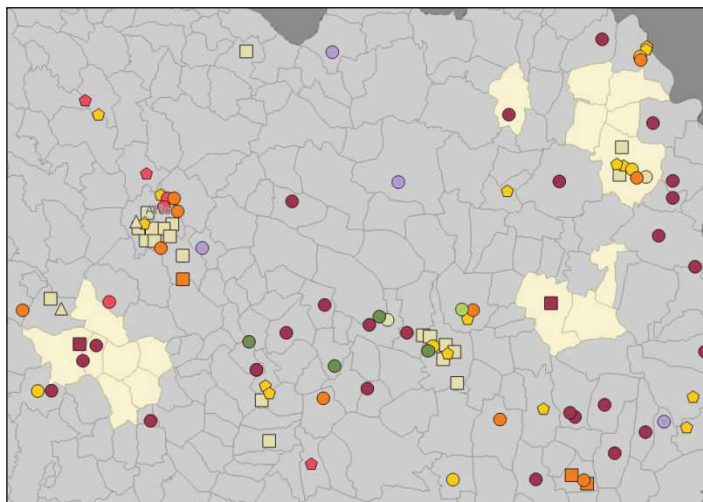
L'Agence bio recensait sur la zone d'étude **19 opérateurs bio aval en 2017**, contre 10 en 2010. Ce chiffre intègre quelques GMS (magasins de grande distribution) disposant de terminaux de cuisson sur la zone d'étude. Le nombre d'opérateurs aval a progressé de façon régulière depuis 2010.

Les entreprises sont majoritairement orientées vers la viticulture. En effet, 5 opérateurs de la zone sont concernés par cette filière (: 2 caves coopératives, une caveau de vente associé à une coopérative, un E-commerce de vin, un fournisseur de produits œnologiques). 3 **opérateurs des grandes cultures bio** travaillent sur la zone, dont 1 artisan pastier et deux boulangeries artisanales. Un opérateur fabrique des produits transformés à base de fruits. Le reste des opérateurs font de la vente au détail (dont 2 magasins bio spécialisés).

► Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone



► Localisation, profil et filière principale des opérateurs bio de la zone et alentours



Légende

Type d'opérateur

- ◇ Artisan-commerçant
- Commerce de détail*
- Transformateur - commerce de gros
- ◡ Restaurant - Traiteur

Filière

- Viticulture
- Fruits et légumes
- Grandes cultures
- PPAM
- Oléiculture
- Viande
- Lait
- Volailles et œufs
- Multi-filières
- Filière non connue

Source : Observatoire régional de la bio - IBO 2018

*Hors GMS

Zoom sur les projets / stratégies de développement de quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

Concernant la filière viticole, le marché bio, très demandeur, engendre des mouvements dans la filière. Les opérateurs aval revoient plus ou moins leurs stratégies de développement pour s'adapter à ce contexte.

Les négoce sont en concurrence les uns les autres pour satisfaire le marché et les ambitions de ces opérateurs pour développer le bio sont immenses. **Gérard Bertrand** est l'un des acteurs phares de ce dynamisme récent de la viticulture bio régionale. Ce négoce a pour ambition de faire passer son activité bio de 35% à 50% du chiffre d'affaire d'ici 2025. L'entreprise met des moyens importants dans le démarchage et le conseil technique auprès des viticulteurs et propose également des conditions tarifaires intéressantes afin de recruter des nouveaux apporteurs. L'entreprise prend en main le démarchage des viticulteurs mais fait le constat d'un manque d'appui technique pour soutenir les viticulteurs en conversion quand le conseil privé reste très cher en bio.

Dans le secteur Piémont des Cévennes, les principaux opérateurs viticoles sont la **cave coopérative de Tornac** et la cave **coopérative de la Porte des Cévennes**. Le gros des conversions en bio sur ce territoire s'est fait entre 2005 et 2012 avec la mouvance du **projet Grappe3**. Plus récemment, une nouvelle dynamique se met en place au sein des Vignerons de la porte des Cévennes sous la forme d'un partenariat avec **Gérard Bertrand**. Le négociant a en effet signé un contrat avec la cave proposant des prix très attractifs y compris sur les vins en conversion.

Dans le secteur des Côtes du Rhône gardoises, le **syndicat des Côtes du Rhône** ne cherche pas particulièrement à favoriser le développement du bio mais lui permet d'être plus solide et de se renforcer.

La **cave de Chusclan** est en bio depuis une dizaine d'années, avec 7 coopérateurs bio sur une cinquantaine d'hectares. Depuis fin 2018, la coopérative propose à ses adhérents des formations sur la bio pour redynamiser les conversions.



Les dynamiques collectives et initiatives locales

Aucun GIEE n'est présent sur le secteur Côtes du Rhône gardoises et Piémont Cévenol.

L'initiative collective phare sur le secteur du Piémont Cévenol est le Groupe de réflexion et d'action autour du paysage paysan économique écologique et environnemental (Grappe3), qui s'est formé à l'initiative des caves coopératives de Massillargues-Atuech et de Tornac, en lien avec le fort mouvement de conversion en bio. L'association est présente pour soutenir et développer une agriculture qui respecte l'environnement et la qualité de l'eau, qui tisse des liens avec les consommateurs sur son territoire. Les actions de Grappe3 sont : le conseil, la formation, l'accompagnement des installations d'agriculteurs en bio, la sensibilisation et la communication. Outre les viticulteurs, elle rassemble également des transformateurs, des membres des structures impliquées dans la protection et la gestion de l'environnement, dans l'alimentation de qualité, dans l'agriculture biologique, ainsi que des élus et des collectivités.

Plus largement, les opérateurs économiques de la zone Côtes du Rhône gardoises et Piémont Cévenol ont plutôt une bonne connaissance des enjeux eau et sont en lien avec les animateurs des zones de captage.



Conclusion

La zone des Côtes du Rhône Gardoises et du Piémont Cévenol apparaît comme un territoire où **l'agriculture biologique est assez bien représentée** avec près de 17% des exploitations et 22% de la SAU en bio. Sur le Piémont Cévenol en particulier, quasiment 60% de la SAU est désormais en mode de production biologique. L'agriculture bio s'est développée **depuis une quinzaine d'années** en particulier sur le Piémont Cévenol autour des caves coopératives de Massillargues-Atuech et Tornac qui ont entraîné dans leur sillage un bon nombre d'agriculteurs du territoire vers ce mode de production. Après plusieurs années de stagnation, il semble que **la dynamique des caves coopératives se relance à la fois dans le Piémont Cévenol et sur les Côtes du Rhône Gardoises**, sous l'effet de la demande du marché du vrac et des négociants. Des freins à la conversion restent présents et le développement de la bio est conditionné par des **problématiques techniques** (notamment la menace de la réduction de l'usage du cuivre) et **climatiques** (sécheresse, gel).

Le développement de l'agriculture bio sur le secteur Côtes du Rhône Gardoises et Piémont Cévenol devrait se poursuivre progressivement si les freins techniques sont pris en charge.



En cas de question, contactez :

- **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53
- **Civam Bio 30** : 09 52 10 89 76
- **Animateurs des captages** : fredon@fredonoccitanie.com

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

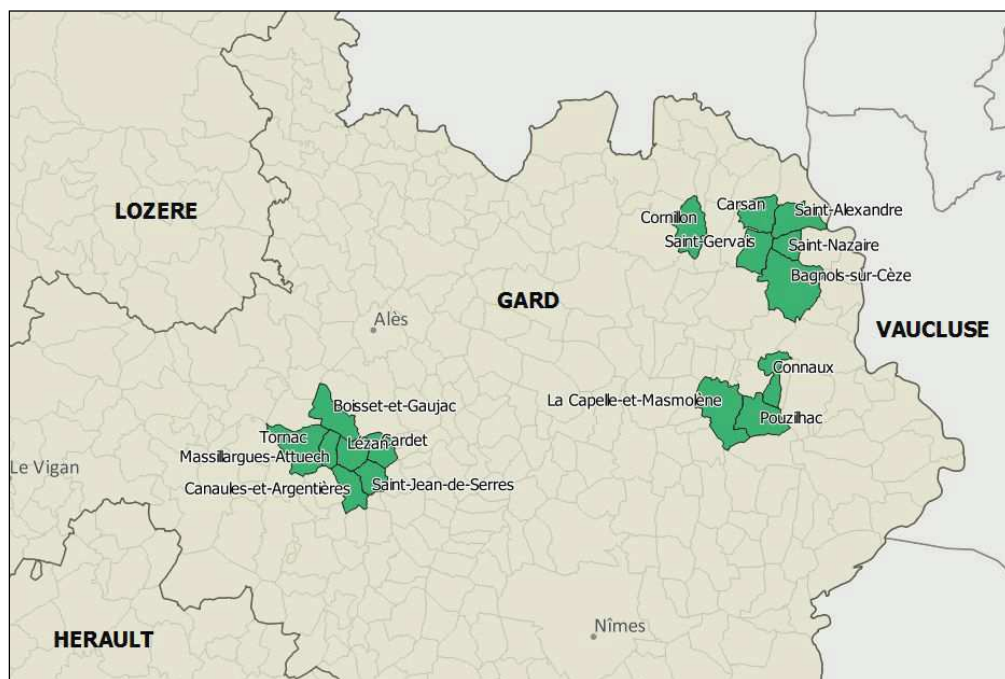
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE Côtes du Rhône gardoises et Piémont Cévenol

Fiche méthodologie

Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
BAGNOLS-SUR-CEZE	30028
BOISSET-ET-GAUJAC	30042
CANAULES-ET-ARGENTIERES	30065
CARDET	30068
CARSAN	30070
CONNAUX	30092
CORNILLON	30096
LA CAPELLE-ET-MASMOLENE	30067
LEZAN	30147
MASSILLARGUES-ATTUECH	30162
POUZILHAC	30207
SAINT-ALEXANDRE	30226
SAINT-GERVAIS	30256
SAINT-JEAN-DE-SERRES	30267
SAINT-NAZAIRE	30288
TORNAC	30330



Enquêtes opérateurs aval

Pour cette fiche, les opérateurs aval suivants ont été enquêtés :

- ▶ Gérard Bertrand
- ▶ Cave de Chusclan
- ▶ Cave coopérative Vignoble de la Porte des Cévennes
- ▶ Syndicat d'AOP des Côtes du Rhône

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

- ▶ **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53
- ▶ **Civam Bio 30** : 09 52 10 89 76
- ▶ **Animateurs des captages** : fredon@fredonoccitanie.com

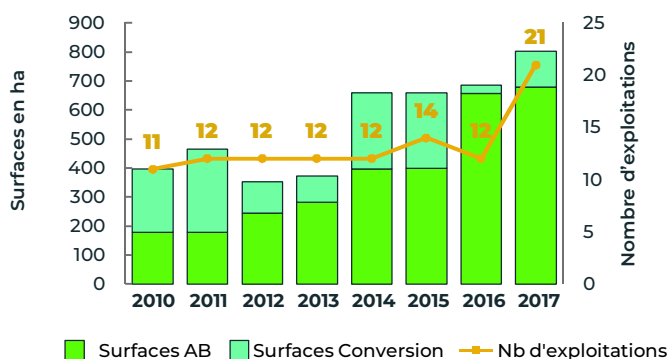


OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

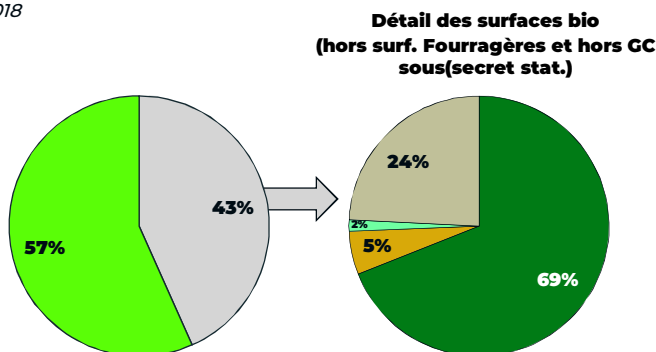
Située au Nord-Est du département de l'Hérault, la zone Début du Piémont Cévenol est composée de deux sous-zones. La plus au Nord correspond au captage du « **Fenouillet** », tandis que celle plus au Sud comprend les captages de « **Bérange** », « **Dardaillon** » et « **Garrigues Basses** ». Ces quatre captages sont concernés par des problématiques liées aux pesticides. Ces deux secteurs, essentiellement viticoles, présentent des différences marquées d'un point de vue de développement de la bio. La zone du « Fenouillet », sur laquelle se trouve la commune de Vacquières, a connu un fort développement de la bio avec plus de 20 ans d'actions collectives mises en place par la Chambre d'Agriculture et l'Agence de l'Eau, pour la réduction de l'impact des pratiques agricoles sur l'eau et l'environnement. En ce qui concerne la seconde sous-zone, l'agriculture bio y est moins développée.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

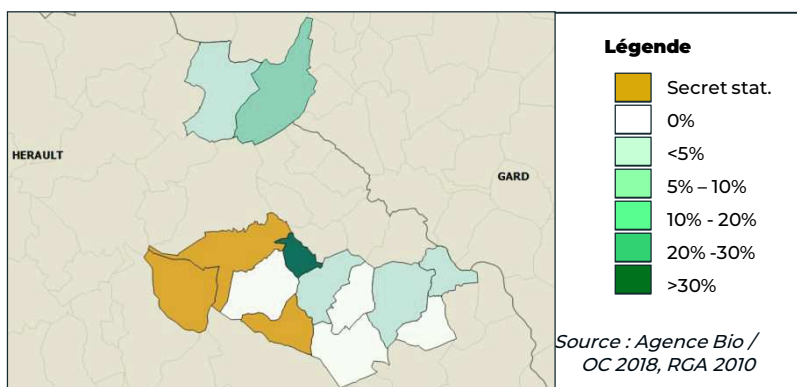


► Répartition des surfaces bio recensées dans la zone d'étude

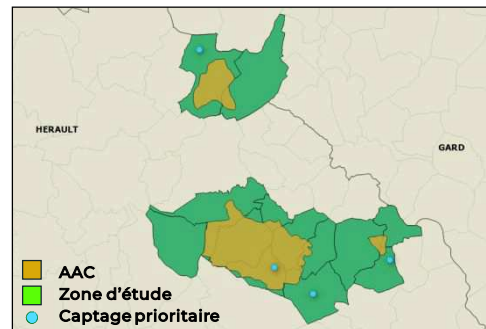
Source : Agence Bio / OC 2018



► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



TERRITOIRE Début du Piémont Cévenol



Contexte territorial de la zone d'étude

13 COMMUNES

16 951 HABITANTS

12 175 ha SAU (RGA 2010)

685 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)

4 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

21 EXPLOITATIONS BIO

802 ha CERTIFIÉS BIO
DONT 124 HA EN CONVERSION

+17% SURFACES BIO / 2016

+127% SURFACES BIO DEPUIS 2012 (+84% en Occitanie)

9 / 13 communes
AYANT AU MOINS UN AGRI BIO

9% DES EXPL. DU SECTEUR SONT BIO (10,4% en Occitanie)

18% DE LA SAU DE LA ZONE EST EN BIO (12,8% en Occitanie)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



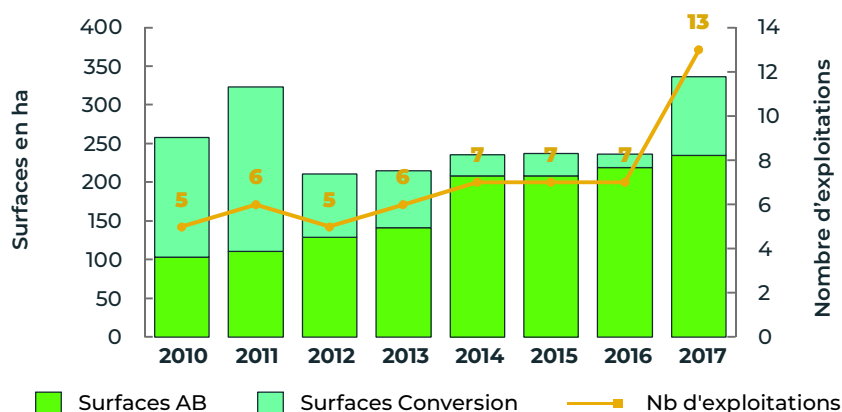
VITICULTURE

Source des données chiffrées de cette rubrique : Agence Bio / OC 2018

Sur la zone d'étude, la viticulture est la première production biologique en nombre d'exploitations et la deuxième par rapport à la SAU (après les cultures fourragères). 6% des viticulteurs et 12,6 % des surfaces viticoles sur la zone étudiée sont en bio. La commune de Vacquières représente à elle seule plus de la moitié de la viticulture bio de la zone d'étude avec 8 viticulteurs bio et 66% des surfaces viticoles bio de la zone. Dans cette zone « Pic Saint-Loup », ce sont en majorité des caves particulières dont les pratiques culturales étaient déjà proches de l'agriculture biologique. La viticulture bio est moins présente sur le secteur sud (captages Dardaillon, Béranger et Garrigues basses) où les viticulteurs sont globalement assez peu réceptifs et sont plutôt réfractaires au changement de pratiques.

La première vague de conversions s'est installée entre 2010 et 2011, dans un contexte d'accompagnement et d'actions collectives avec la chambre d'agriculture de l'Hérault et l'Agence de l'Eau et sous l'impulsion du syndicat d'appellation Pic Saint Loup qui avait pour projet de passer toute le territoire de l'appellation en bio. Puis, les surfaces en bio n'ont pas beaucoup bougé jusqu'en 2017 où la dynamique de conversion est repartie à nouveau à la hausse, notamment sous l'effet du démarchage de négociants (Gérard Bertrand) auprès des coopératives. Sur les 6 nouveaux producteurs engagés entre 2016 et 2017, 4 sont localisés sur Vacquières.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio



13

EXPLOITATIONS BIO

336 ha CERTIFIÉS BIO

dont 101 ha en conversion

42% de la SAU bio de la zone d'étude

+42%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+60%

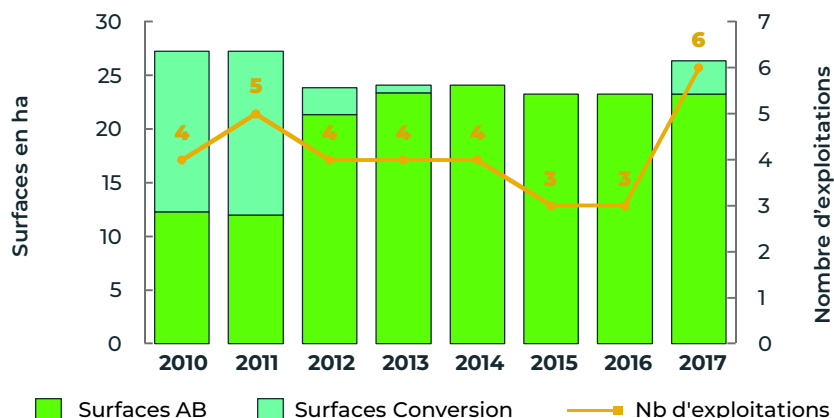
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



PRODUCTIONS FRUITIÈRES

La principale culture fruitière bio présente de la zone d'étude est l'oléiculture qui représente la quasi-totalité des surfaces (26,2 ha). C'est la deuxième production d'un point de vue du nombre d'exploitations et des surfaces concernées (hors surfaces fourragères). Les surfaces sont restées stables depuis 2010. 3 nouveaux oléiculteurs se sont engagés en bio entre 2016 et 2017.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations arboricoles bio



6

EXPLOITATIONS BIO

26,3 ha CERTIFIÉS BIO

dont 3,1 ha en conversion

3,3% de la SAU bio de la zone d'étude

+13%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+10,5%

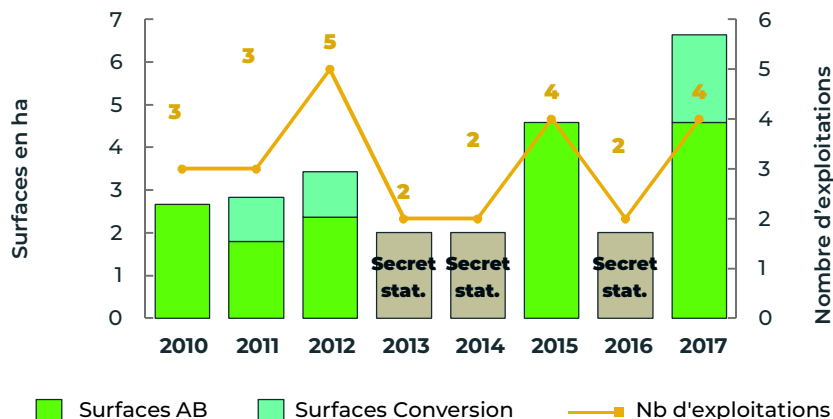
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



LÉGUMES FRAIS

La production de légumes se place en 3ème position après la viticulture et l'arboriculture (hors surfaces fourragères). Le secret statistique rend difficile l'observation de l'évolution des surfaces. On peut tout de même dire que la tendance est à l'augmentation des surfaces en légumes frais bio. Les maraichers bio de ce secteur cultivent d'assez petites surfaces et sont souvent diversifiés et orientés vers la vente directe. En ce qui concerne le nombre d'exploitations en bio, on observe une oscillation annuelle avec des nouveaux engagés et des arrêts d'une année à l'autre. C'est en effet une filière qui comptabilise des arrêts réguliers du fait de la relative fragilité des installations.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations de légumes frais bio



4
EXPLOITATIONS BIO

6,6 ha CERTIFIÉS BIO
dont 2,1 ha en conversion

0,8% de la SAU bio de la zone d'étude

+40%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+75%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



GRANDES CULTURES

Un seul producteur est impliqué dans la filière de grandes cultures biologiques sur Beaulieu. Les productions présentes sont le blé tendre, le maïs grain, l'orge et certains oléagineux. Les surfaces sont protégées par le secret statistique. Il semblerait que ce producteur vienne prochainement à cesser son activité à la suite de problèmes fonciers (parcellaire trop éclaté et impossibilité de construire un bâtiment de stockage).

1
EXPLOITATION BIO

SURFACES SOUS SECRET STATISTIQUE



PLANTES A PARFUMS, AROMATIQUES ET MEDICINALES

La culture de PPAM bio sur la zone d'étude n'est apparue qu'en 2015. Au total, 3 producteurs de PPAM bio sont présents sur les communes de Beaulieu, Saint-Christol et Sussargues. Ces exploitations cultivent de la lavande et du safran bio.

3
EXPLOITATIONS BIO

0,3 ha CERTIFIÉS BIO
dont 0,1 ha en conversion



SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

Les surfaces fourragères concernent 4 exploitations bio, dont un éleveur de bovins allaitants. Elles sont localisées sur Beaulieu, Saint-Jean de Cornies et Vacquières. Les surfaces fourragères sont composées essentiellement de prairies temporaires (44,5 ha), prairies permanentes (33 ha), de luzerne et de parcours herbeux. La majorité des surfaces fourragères de la zone ont été converties en 2014. L'évolution des surfaces fourragères en bio stagne depuis.



4
Exploitations bio disposent de surfaces fourragères bio

301 ha CERTIFIÉS BIO
dont 0,7 ha en conversion

37,5% de la SAU bio de la zone d'étude

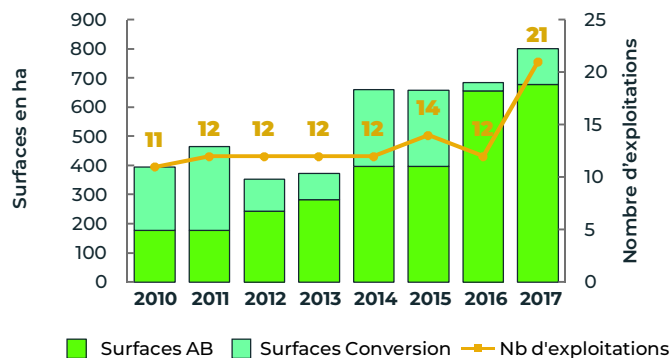
+2,5%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

Tendances de l'évolution de l'AB

L'agriculture biologique était déjà bien développée sur ce territoire dès 2010. Pendant plusieurs années, le développement de la bio a été assez calme, les surfaces ont augmenté significativement avec la conversion de surfaces fourragères, mais ce n'est qu'en 2017 que les conversions ont augmenté de manière importante avec 9 nouveaux engagements de producteurs bio. Le regain actuel des conversions est en lien direct avec la mise en place de contrats d'approvisionnement pour le marché du vrac bio.

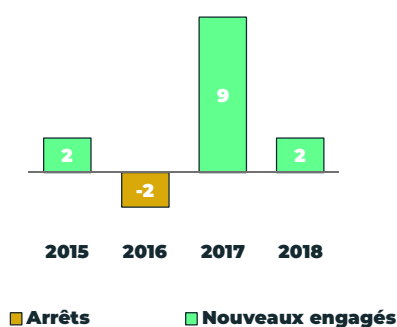
► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence Bio / OC 2018



► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre 2015 et 2017

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

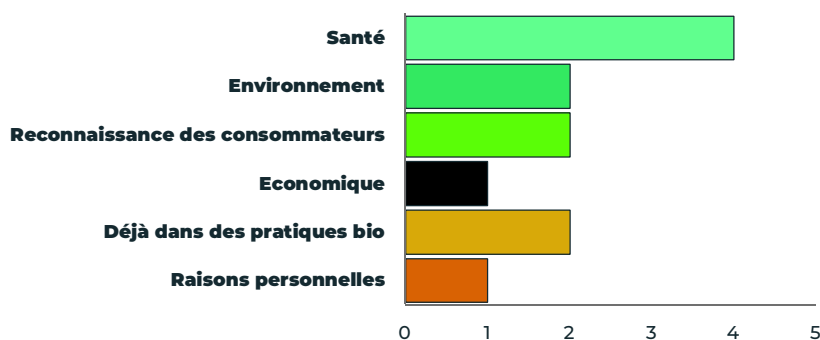


PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

Entre début 2017 et mai 2018, On compte **11 nouvelles exploitations bio** sur cette zone. 8 engagements de producteurs bio sur le secteur résultent de **conversions d'exploitations agricoles, 3 sont des installations**. Cette proportion respecte la tendance globale régionale. Les conversions ont concerné 7 viticulteurs et 1 exploitation maraîchère. Les installations sont liées à 2 exploitation s viticoles et un maraicher.

Parmi les motifs d'engagement en bio, c'est la santé qui est la motivation la plus citée.

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio (6 répondants sur 11, plusieurs choix possibles)



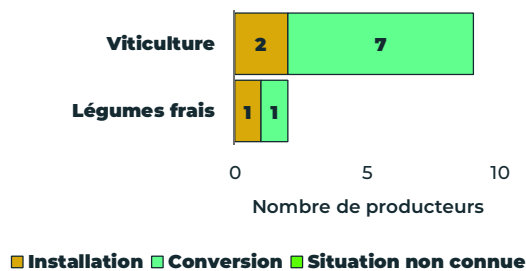
Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

Chiffre-clé des nouveaux certifiés 2017 et début 2018

+ 11 EXPLOITATIONS BIO

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Répartition des nouveaux prod. 2017-2018 par prod. principale et profil



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018



PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

Les arrêts de notification sont peu nombreux entre 2015 et 2017 sur le secteur étudié. On ne compte que **2 cessations d'activité** dont un éleveur de poules pondeuses. Cet aviculteur a arrêté son activité à cause d'un problème d'accès à l'eau qui l'empêchait de pouvoir continuer son activité sur cette zone.

Chiffre-clé des arrêts de certification entre 2015 et 2017

-2 EXPLOITATIONS BIO

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

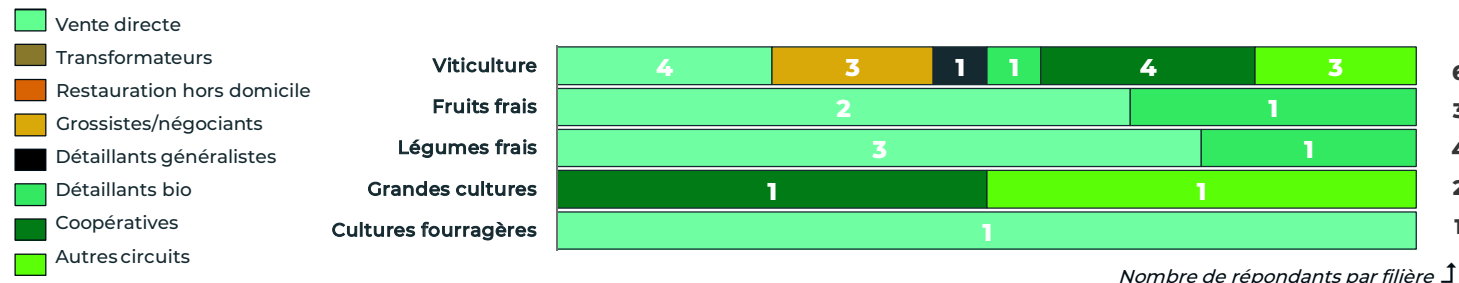
La commercialisation des produits bio

DYNAMIQUES DE COMMERCIALISATION DES PRODUCTEURS BIO DE LA ZONE

Parmi les 21 producteurs de la zone d'étude, 13 ont communiqué leurs circuits de commercialisation. Ils ont en moyenne 45 ans (min 33 et max 64).

La vente directe est le circuit de commercialisation le plus mobilisé dans toutes les filières (hors grandes cultures). Pour la filière viticulture, 4 vignerons sur 6 vendent en coopérative et parmi ceux là 3 viennent de Vacquières.

► Circuits de commercialisation empruntés par les exploitations bio enquêtées (13 répondants sur 21)



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

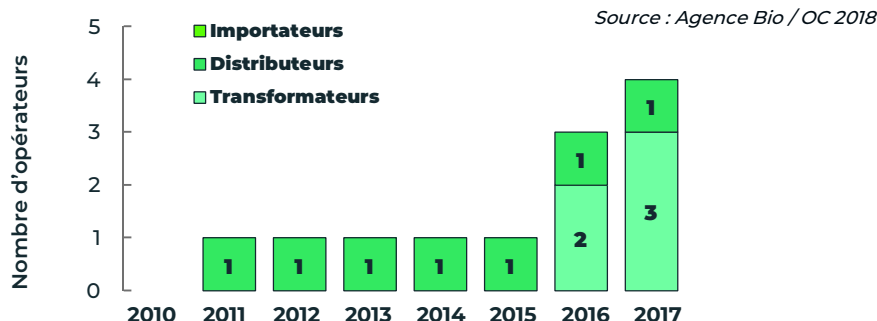
Dynamiques du secteur aval bio sur la zone d'étude

L'Agence bio recensait sur la zone d'étude **4 opérateurs bio aval en 2017** : un façonnier de conditionnement de vins, une société commerciale adossée à une cave particulière, un fabricant de jus de fruits et légumes, un commerce de gros de boissons non alcoolisées et une brasserie. Le nombre d'opérateurs aval a progressé de façon régulière depuis 2010, et l'année 2017 marque une accélération de ce mouvement. D'autres opérateurs aval avoisinant les communes de la zone d'étude participent au développement agricole local et bio comme la cave coopérative de Corconne ou la cave de Montaud.

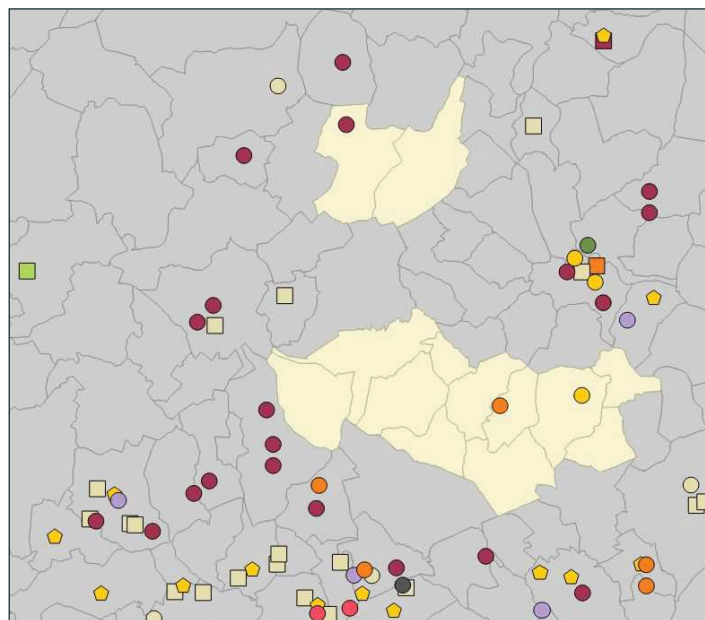
Chiffre-clé 2017

4 OPÉRATEURS AVAL BIO

► Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone



► Localisation, profil et filière principale des opérateurs bio de la zone et alentours



Légende

Type d'opérateur

- ◇ Artisan-commerçant
- Transformateur - commerce de gros
- Commerce de détail*
- ◡ Restaurant - Traiteur

Filière

- Viticulture
- Fruits et légumes
- Grandes cultures
- PPAM
- Oléiculture
- Viande
- Lait
- Volailles et œufs
- Multi-filières
- Filière non connue

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

*Hors GMS

Zoom sur les projets / stratégies de développement de quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

Concernant la filière viticole, les dynamiques sont différentes dans les deux sous-secteurs. Les conversions se sont mis en place tôt dans la zone Pic Saint Loup alors que le mouvement de conversion vers la bio est plus récent sur le secteur Sud. Le développement de la bio est très lié à des acteurs aval du négoce et aux coopératives.

Les négociants sont en concurrence les uns les autres pour satisfaire le marché et les ambitions de ces opérateurs pour développer le bio sont immenses. **Gérard Bertrand** est l'un des acteurs phares de ce dynamisme récent de la viticulture bio régionale. Ce négociant a pour ambition de faire passer son activité bio de 35% à 50% du chiffre d'affaire d'ici 2025. L'entreprise met des moyens importants dans le démarchage et le conseil technique auprès des viticulteurs et propose également des conditions tarifaires intéressantes afin de recruter des nouveaux apporteurs. L'entreprise a pris en main le démarchage des viticulteurs mais fait le constat d'un manque d'appui technique pour soutenir les viticulteurs en conversion quand le conseil privé reste très cher en bio. Sur le secteur d'étude, Gérard Bertrand a récemment démarché la cave de Montaud pour mettre en place du bio.

Concernant les caves coopératives, la **cave de Corconne** a été motrice pour le secteur Pic Saint Loup il y a quelques années. Des journées d'information sur la conversion avaient alors été proposées aux coopératives. Il semble que cela n'ait pas beaucoup bougé depuis.

Sur le secteur Sud, la **cave de Montaud** est en train d'orienter sa stratégie vers l'agriculture biologique sous l'impulsion du négociant Gérard Bertrand. Le partenariat concernerait la conversion d'une centaine d'hectares. Cela servira peut-être d'exemple local pour les autres producteurs et / ou caves dans un futur proche.

Le syndicat d'appellation de l'AOP Languedoc St-Drezy ne porte quant à lui pas spécialement de stratégie pour l'agriculture biologique. La majorité des viticulteurs de la zone d'appellation est très réfractaire au bio et s'oriente plutôt vers des démarches de certification agro-environnementale.

Les dynamiques collectives et initiatives locales

Il n'y a pas de GIEE sur le secteur Début du Piémont Cévenol.

Des dynamiques ont été impulsées depuis une vingtaine d'années sur le secteur Pic-Saint-Loup grâce à **l'animation mise en place sur l'aire d'alimentation de captage du Fenouillet** par l'Agence de l'Eau et la Chambre d'agriculture de l'Hérault. En effet, depuis 1997, face au constat de problèmes de pollutions diffuses liées à l'utilisation d'herbicides, des viticulteurs se sont organisés collectivement pour changer leur pratiques afin de diminuer la pression de pollution sur la ressource en eau. Sur vingt ans, plusieurs programmes d'actions se sont succédés sur l'aire d'alimentation du captage du Fenouillet, et ils ont porté leurs fruits. Les pratiques ont évolué : la quasi-totalité des parcelles en vigne ne reçoit plus d'herbicides en 2017, et la qualité de l'eau s'est améliorée durablement.



Conclusion

La zone Début du Piémont Cévenol apparaît comme un territoire où **les dynamiques autour de l'agriculture bio sont contrastées selon les secteurs**. En viticulture, l'agriculture bio s'est assez bien développée jusqu'à présent dans le secteur Pic Saint Loup mais restait jusqu'à aujourd'hui encore peu étendue sur le secteur Sud (captages Garrigues Basses, Bérange et Dardaillon). **La situation est en train de bouger par le biais de caves coopératives qui lient des contrats avec les négociants pour le marché du vrac**. Ce marché émergent sera sans doute un levier de développement pour la viticulture bio sur le secteur dans les années à venir.



**OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE**

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

► **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53

► **Civam Bio 34** : 04 67 06 23 94

► **Animateurs des captages** :

fredon@fredonoccitanie.com



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

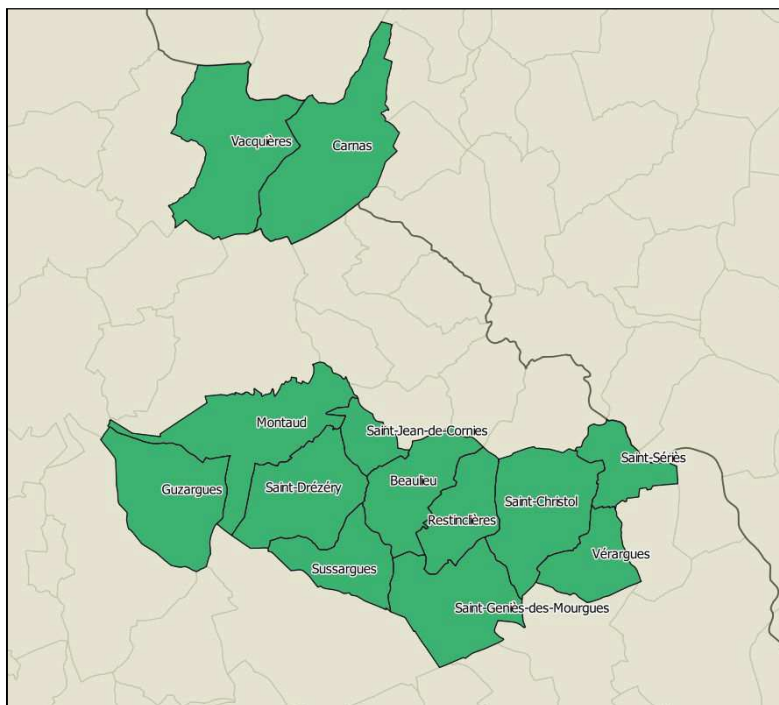
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE Début du Piémont Cévenol

Fiche méthodologie

Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
BEAULIEU	34027
CARNAS	30069
GUZARGUES	34118
MONTAUD	34164
RESTINCLIERES	34227
SAINT-CHRISTOL	34246
SAINT-DREZERY	34249
SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	34256
SAINT-JEAN-DE-CORNIES	34265
SAINT-SERES	34288
SUSSARGUES	34307
VACQUIERES	34318
VERARGUES	34330



Enquêtes opérateurs aval

Pour cette fiche, les opérateurs aval suivants ont été enquêtés :

- Syndicat AOP Languedoc St-Drezery
- Château Lascaux



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

- **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53
- **Civam Bio 34** : 04 67 06 23 94
- **Animateurs des captages** : fredon@fredonoccitanie.com



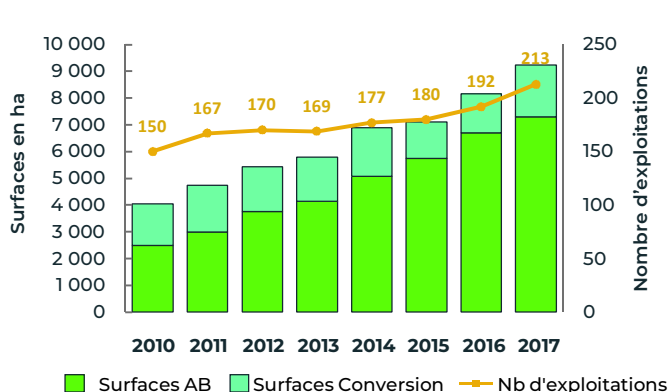
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

La zone Costière et Camargue se situe dans le Sud-Est du Gard touchant l'Hérault à l'Ouest et les Bouches du Rhône à l'Est. Le territoire comprend un secteur de costières et en contrebas une zone de plaines sableuses. Les enjeux eau sont très forts sur cette zone très vulnérable, notamment dans la région des sables. L'agriculture bio du territoire est composée principalement de vignes, de surfaces fourragères, de grandes cultures ainsi que de cultures fruitières et légumières.

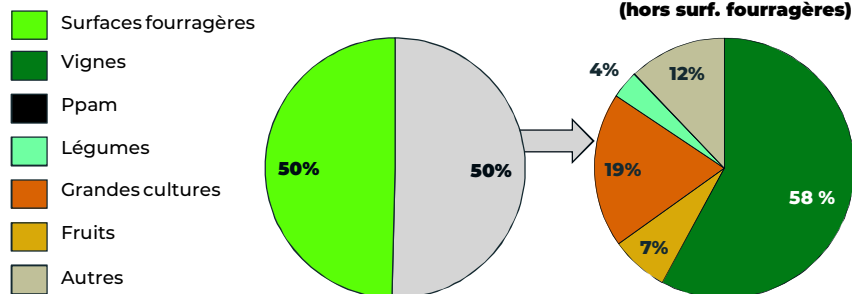
La zone d'étude comporte 24 communes. Les captages prioritaires concernés sont les suivants : « Les Baisses », « Captage du chemin de Massillargues », « Source est Route de Redessan », « Captages de Vauvert », « Puits de Canaux », « Puits vieilles fontaines F2 », Captage du mas Girard », « Captage du mas de Clerc ».

Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

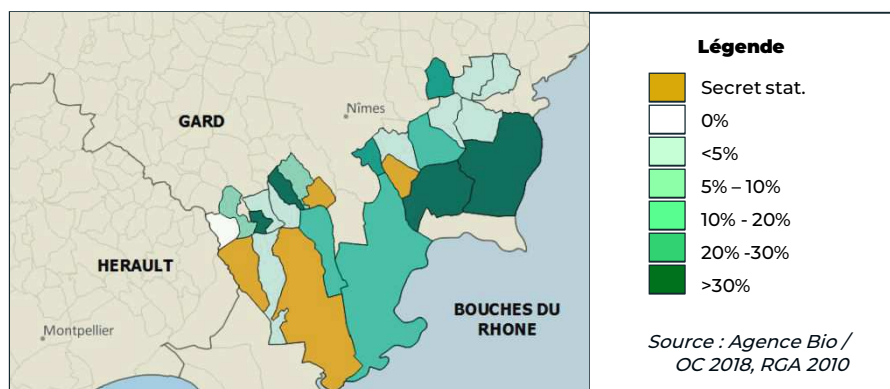


Répartition des surfaces bio recensées dans la zone d'étude

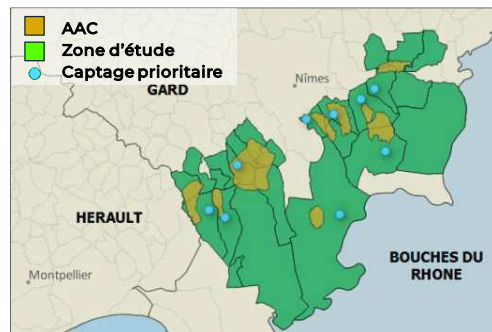
Source : Agence Bio / OC 2018



Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



TERRITOIRE Costière et Camargue



Contexte territorial de la zone d'étude

24 COMMUNES
125 471 HABITANTS
37 831 ha SAU (RGA 2010)
1420 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)
15 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

213 EXPLOITATIONS BIO
9248 ha CERTIFIÉS BIO DONT 2688 HA EN CONVERSION
+13,2% SURFACES BIO / 2016
+70% SURFACES BIO DEPUIS 2012 (+84% en Occitanie)
23 / 24 communes AYANT AU MOINS UN AGRI BIO
15% DES EXPL. DU SECTEUR SONT BIO (10,4% en Occitanie)
24% DE LA SAU DE LA ZONE EST EN BIO (12,8% en Occitanie)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



VITICULTURE

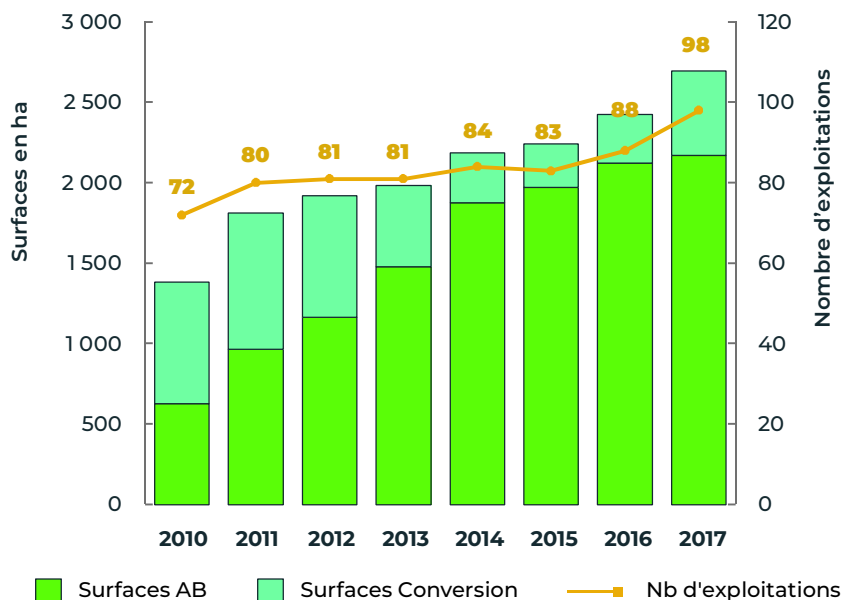
Source des données chiffrées de cette rubrique : Agence Bio / OC 2018

Sur le territoire Costière et Camargue, la viticulture bio est la filière dominante, que ce soit dans le secteur Costière ou dans la plaine des sables. Les terroirs de ces deux secteurs viticoles sont très différents. La zone des Costières, plateau de galets roulés sur un sol argilo-calcaire, donne lieu à l'IGP Costière de Nîmes et la plaine sableuse de la Camargue abrite l'IGP Vins Sable de Camargue.

Comme au niveau régional, les deux secteurs Costière et plaine des sables ont connu une augmentation des conversions entre 2008 et 2012, s'appuyant sur des démarches d'agriculture raisonnée déjà très avancées du fait d'enjeux eau très forts, notamment dans le secteur des sables. L'exploitation de la source Perrier à Vergèze a aussi été le moteur du développement de la bio sur le territoire périphérique du captage dès les années 90. Dans les costières, la mise en place d'une charte paysagère en 2010 par le syndicat de l'appellation a également favorisé les conversions en bio. Sur les deux secteurs, les exploitations viticoles étant en majorité de gros domaines avec de bonnes capacités d'investissement et de la main d'œuvre, les surfaces en bio ont assez rapidement augmenté avec les conversions, puis ce mouvement s'est plutôt tassé entre 2012 et 2014. Les conversions ont repris sur un rythme plus soutenu entre 2015 et 2016 dans un contexte de forts besoins du marché et des consommateurs. Le développement de la bio a été d'abord le fait des caves particulières. La coopération se met en route depuis plus récemment sous l'impulsion de la demande des consommateurs et du marché du vrac.

Le développement de la bio sur le territoire reste tout de même conditionné par des problématiques très présentes sur la zone. La pression de la flavescence dorée est le premier facteur limitant la progression de la viticulture bio dans la zone. Que ce soit en plaine des sables ou en Costière, la flavescence dorée apparaît depuis 3 ans de façon mitée un peu partout sur le territoire, ce qui rend difficile la lutte. Cette maladie est un vrai problème car sa présence peut contraindre les viticulteurs à l'arrachage. La menace de la flavescence dorée freine ainsi certains producteurs dans leur projet de conversion. D'autre part, la zone Costière et Camargue est soumise à une pression foncière très forte. Les agriculteurs peinent à accéder à de nouvelles terres. Le développement de la bio pourra se faire via les conversions d'exploitants déjà en place mais difficilement par les installations sur des nouvelles terres. Certains opérateurs économiques réfléchissent tout de même à mettre à disposition des terres en propre pour faciliter l'installation de viticulteurs bio. Enfin, traditionnellement, les exploitations de la zone sont très attachées à des logiques volumes/prix, orientant leurs stratégies par rapport au marché. Les engagements en bio restent donc très liés à la fluctuation des prix du conventionnel.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio



98

EXPLOITATIONS BIO

2696 ha CERTIFIÉS BIO

dont 523 ha en conversion

29 % de la SAU bio de la zone d'étude

+11%

ÉVOL. DES SURFACES BIO/2016

+40%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012





GRANDES CULTURES

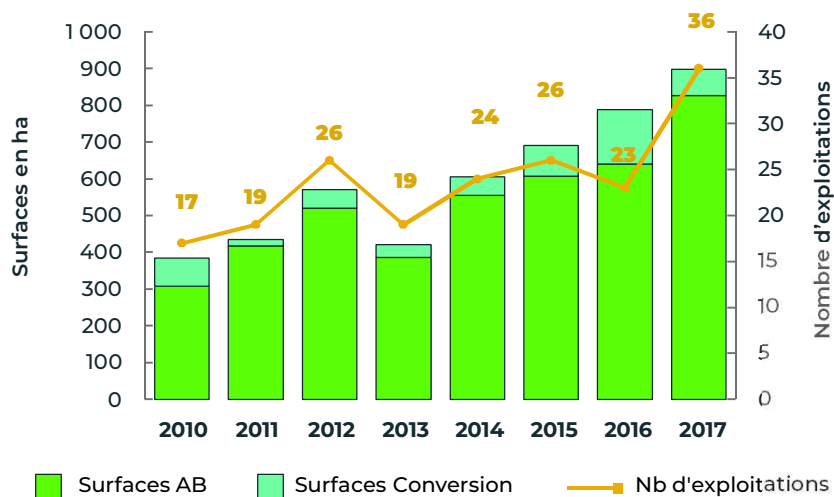
La filière grande culture est la seconde filière en terme de surfaces bio dans la zone Costière et Camargue(hors productions fourragères). La riziculture est la culture avec la plus grande surface (339 ha). Elle est suivie par des cultures de blé tendre et dur (respectivement 201 ha et 92 ha) et pois chiches (83 ha).

Les grandes cultures bio se concentrent plutôt dans les secteurs de plaine. Les trois communes comptant le plus de producteurs de grandes cultures bio sont Saint-Gilles (13 producteurs, 353 ha), Beaucaire (4 producteurs, 125 ha) et Vauvert (4 producteurs, 135 ha).

Les surfaces de GC bio sur le territoire sont en croissance depuis 2010. La dynamique s'est particulièrement accélérée à partir de 2014, tout comme au niveau régional, dans un contexte de la Politique Agricole Commune (PAC) très favorable à la conversion bio en grandes cultures. En effet, de nombreuses exploitations ont converti ainsi une partie de leur exploitation afin d'atteindre le seuil d'aide à la conversion de la PAC.

Le développement de la filière grandes cultures bio du territoire est très liée à la stratégie de la coopérative Sud Céréales (filiale d'Arterris) qui gère la collecte sur ce secteur géographique. Depuis une dizaine d'années, la filière grandes cultures bio gardoise se limite ainsi essentiellement à la production rizicole car c'est la seule production où l'entreprise propose une filière bien structurée. Pour les autres espèces, la logistique est plus compliquée. La filière grandes cultures bio gardoise ne bénéficie donc pas de l'embellie du marché comme d'autres secteurs de la région Occitanie.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures bio



► Détail des surfaces de grandes cultures bio sur le territoire en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CEREALES	Avoine	4	11
	Blé dur	8	92
	Blé tendre	10	201
	Maïs grain (hors maïs doux)	2	c
	Orge	6	31
	Riz	12	339
	Seigle	1	c
	Sorgho	2	c
	Triticale	1	c
LEGUMES SECS	Lentilles	1	c
	Pois chiches	5	83
OLEAGINEUX	Soja	1	c
	Tournesol	3	17
PROTEAGINEUX	Autres protéagineux	1	c
	Féverole	1	c
	Pois Protéagineux	1	c

c : secret statistique (moins de 3 exploitations)

36

EXPLOITATIONS BIO

898 ha CERTIFIÉS BIO

dont 73 ha en conversion

2,9% de la SAU bio de la zone d'étude

+14%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+58%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012





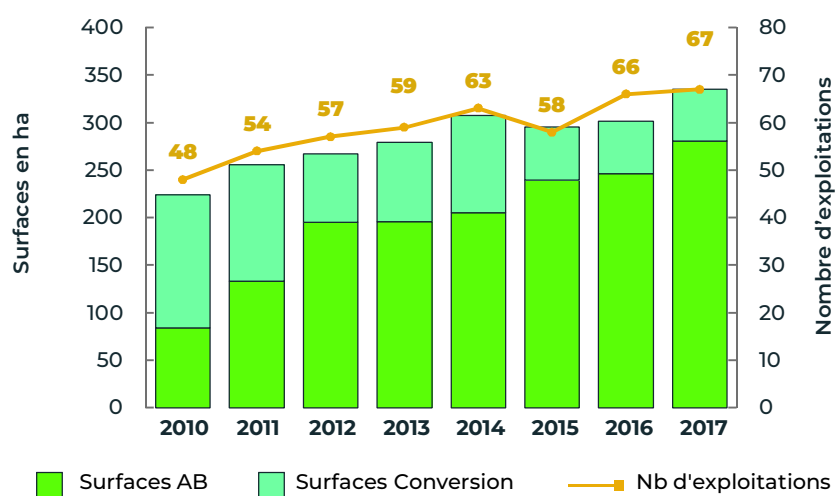
PRODUCTIONS FRUITIÈRES

Les cultures fruitières sont présentes sur près d'un tiers des exploitations agricoles bio de la zone et se placent en 3ème position pour les surfaces bio (hors surfaces fourragères). Les principales cultures fruitières bio sont typiques des productions départementales. On trouve en effet en majorité des productions d'olives bio (139 ha) et d'abricots bio (41 ha).

Les surfaces de vergers bio augmentent progressivement depuis 2010, mais la dynamique de la filière reste faible. Il n'y a pas vraiment de mouvement de conversion ou d'installation en bio. La filière est très liée à la coopérative Univert.

Le développement de l'arboriculture bio reste limité du fait de problèmes techniques persistants en bio. La cloque du pêcher, la monillose de l'abricotier ou encore la Charka restent des problématiques importantes en arboriculture bio. De plus, la structuration historique des vergers en haute-densité, avec des porte-greffes nanifiants et une irrigation au goutte-à-goutte rendent le passage en bio très compliqué.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations arboricoles bio



► Détail des surfaces fruitières bio du territoire en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
FRUITS À COQUE	Amandes	3	2
	Autres fruits à coque	1	c*
FRUITS À NOYAU	Abricots	15	41
	Cerises	11	13
	Nectarines et brugnons	2	c*
	Pêches	3	1
	Prunes	5	12
FRUITS À PÉPINS	Pommes de table	5	8
	Poires	5	24
FRUITS DIVERS	Figues	5	7
	Fraises	2	c*
	Framboises	1	c*
	Kiwis	1	c*
	Autres fruits	27	86
FRUITS DE TRANSFORMATION	Olives	30	139
	Pommes à cidre et à jus	1	c*

c : secret statistique (moins de 3 exploitations)

67

EXPLOITATIONS BIO

335 ha CERTIFIÉS BIO

Dont 55ha en conversion

3,6% de la SAU bio de la zone d'étude

+11%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+25%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

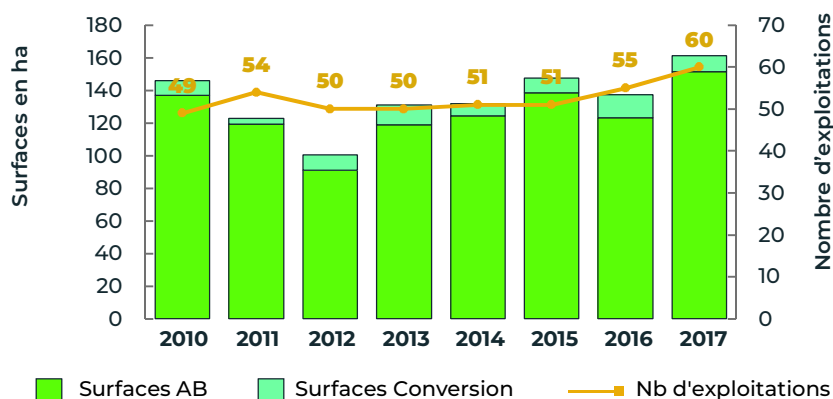




LÉGUMES FRAIS

Les cultures légumières sont présentes sur 28 % des exploitations agricoles bio de la zone. La filière maraîchage bio ne bouge pas beaucoup sur ce territoire en dehors des groupements. La progression de la filière repose aujourd'hui essentiellement sur les installations orientées vers les circuits courts, peu sur les conversions. En effet, les exploitations conventionnelles sont plutôt de grande taille, avec des chefs d'exploitations âgés pour qui le passage en conversion est difficile. Le foncier reste un frein important pour le développement de cette filière. Pour palier à ce problème, la coopérative Univert essaye d'installer des producteurs sur des terres dont elle est propriétaire.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations de légumes frais bio



60

EXPLOITATIONS BIO

161 ha CERTIFIÉS BIO

dont 10 ha en conversion

1,7% de la SAU bio de la zone d'étude

+17%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+61%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



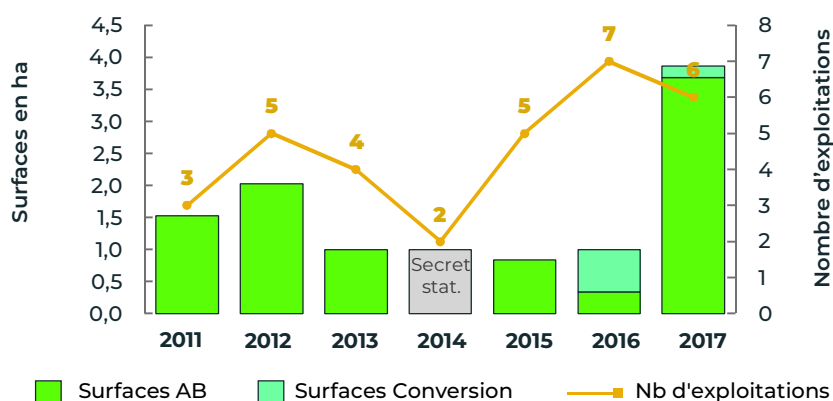
PLANTES A PARFUMS, AROMATIQUES ET MEDICINALES

L'Agence Bio comptabilisait 6 exploitations et 4 ha en PPAM bio fin 2017 sur le secteur Costière Camargue. Sur ce territoire, la filière PPAM est en croissance depuis 2 ans, tant sur le nombre d'exploitations que sur les surfaces engagées.

Les opérateurs aval régionaux de la filière PPAM bio sont en recherche de matières premières bio et locales. Dans ce contexte, plusieurs agriculteurs ont récemment mis en place des cultures des PPAM bio pour répondre à besoins. Comme dans les autres filières, le profil de ces exploitations est particulier, avec des structures d'assez grande taille ayant des capacités d'investissement. Les surfaces en PPAM bio peuvent donc augmenter très vite au fil des conversions.

Certaines coopératives viticoles du secteur sont en cours de réflexion sur des projets de diversification en PPAM en lien avec des entreprises régionales, ce qui donne encore des perspectives de développement à la filière.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en PPAM bio



6

EXPLOITATIONS BIO

3,9 ha CERTIFIÉS BIO

dont 0,2 ha en conversion

0,9% de la SAU bio de la zone d'étude

+286%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+100%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

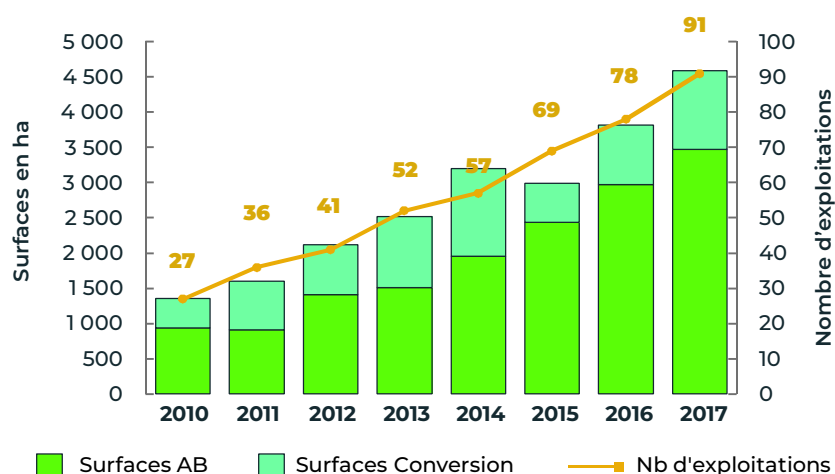




SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

La présence d'élevage extensif sur le territoire fait que les surfaces fourragères bio représentent une part importante de la SAU bio de la zone Costière et Camargue. Les productions animales sont essentiellement présentes à travers des élevages de taureaux de Camargue. En effet, au cœur du territoire camarguais, un grand nombre de manades ont converti leurs prairies et surfaces fourragères en bio afin de profiter des aides à la conversion quand les aides perçues via les mesures agro-environnementales ont baissé. Quasiment la moitié des manades du secteur sont aujourd'hui certifiées bio.

► Evolution des surfaces fourragères bio et nombre d'exploitations en disposant



91
Exploitations bio disposent de surfaces fourragères bio

4589 ha CERTIFIÉS BIO
dont 1114 ha en conversion

50% de la SAU bio de la zone d'étude

+20%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+116%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

► Répartition des élevages bio du territoire par sous filières en 2017

TYPE D'ÉLEVAGE	NBRE D'EXPLOITATIONS	CHEPTEL (NB DE TÊTES)
Vaches allaitantes	18	994
Brebis viande	4	1639
Chèvres	3	389
Aviculture (poulets et poules pondeuses)	3	2044
Apicultures (nombre de ruches)	2	c
Autres productions animales	1	c

► Détail des surfaces fourragères bio du territoire en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGÈRES	Autres cultures fourragères	10	58
	Luzerne	41	553
	Mélanges fourragers	2	c
	Prairie temporaire	49	744
	Trèfle	1	c
STH	Parcours herbeux	26	2 034
	Prairie permanente	32	1 166

c : secret statistique (moins de 3 exploitations)

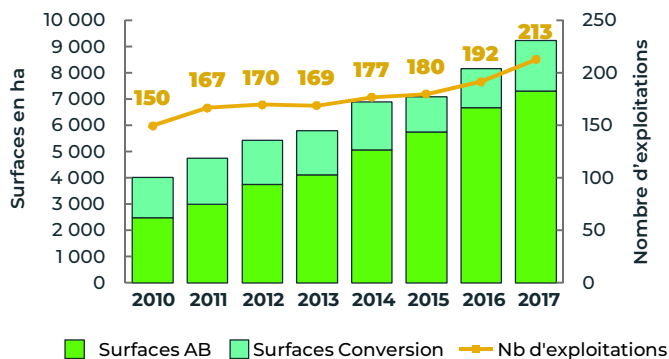


Tendances de l'évolution de l'AB

L'agriculture bio sur la zone Costière et Camargue croît de façon régulière chaque année depuis 2010. Les secteurs principaux touchés sont la viticulture, l'élevage et les PPAM plus récemment.

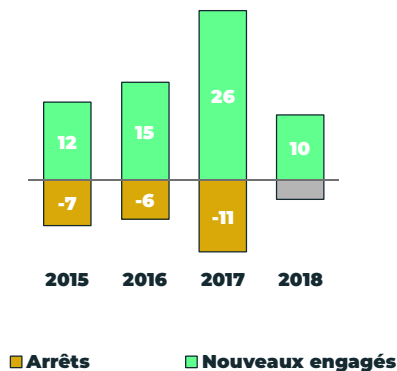
► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence Bio / OC 2018



► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre 2015 et 2017

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018



PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

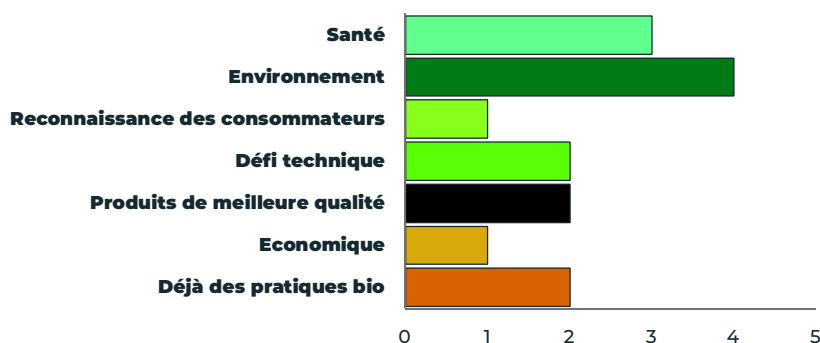
Entre début 2017 et mai 2018, On compte **36 nouvelles exploitations bio** sur cette zone dont **14 sont des exploitations viticoles**. 26 engagements de producteurs bio entre 2017 et début 2018 sur le secteur résultent de **conversions d'exploitations agricoles**, 8 sont des installations ou des créations de nouvelles exploitations. Cette proportion est similaire à la tendance globale régionale. Les conversions touchent notamment la viticulture et les grandes cultures tandis que les installations concernent davantage les légumes frais. Les motifs de conversion à l'agriculture biologique sont multiples et variés, les deux plus importants sont l'environnement et la santé.

Chiffre-clé des nouveaux certifiés 2017 et début 2018

+ 36 EXPLOITATIONS BIO

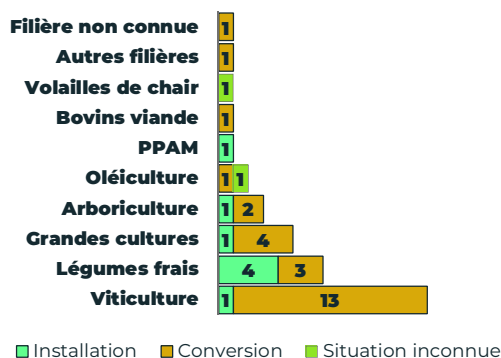
Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio (9 répondants sur 36, plusieurs choix possibles)



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Répartition des nouveaux prod. 2017-2018 par prod. principale et profil



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

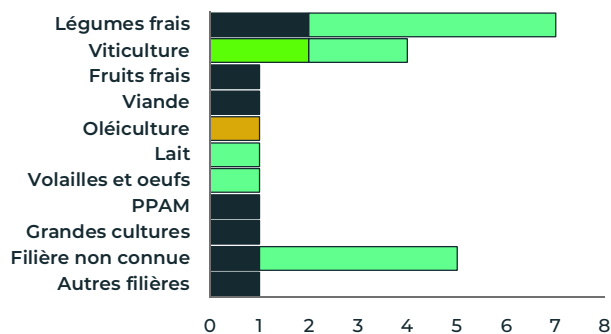
Entre 2015 et 2017, les arrêts de certification représentent 11% des agriculteurs bio recensés dans la zone d'étude. Sur les 24 exploitations en arrêt, les profils sont variés. 13 arrêts de certification sont liés à des exploitations qui arrêtent leur activité agricole (retraite, difficultés économiques, déménagement...). 2 arrêts sont liés à des fermes qui maintiennent leur activité agricole mais abandonnent la certification bio. Pour 34 exploitations, la situation reste inconnue. Quasiment tous les filières sont concernés par les arrêts de notification, mais c'est dans la filière maraîchage qu'on en dénombre le plus.



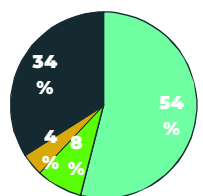
Chiffre-clé des arrêts de certification entre 2015 et 2017

-24 EXPLOITATIONS BIO

► Répartition des arrêts de producteurs bio de la zone d'étude sur 2015-2017 par production principale



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018



■ SITUATION INCONNUE
■ MAINTIEN D'ACTIVITÉ
■ FAUX ARRÊT
■ CESSATION D'ACTIVITÉ
■ RETOUR EN BIO PREVU



→ Focus sur les cessations d'activité

Exploitations bio ayant cessé leur activité

Parmi les 24 exploitations décertifiées, 13 sont des exploitants qui ont cessé leur activité agricole. Parmi eux, on compte notamment 2 viticulteurs, 5 maraîchers, 2 producteurs en filière animale et 4 dont la filière n'est pas connue.

Les 4 exploitants partis à la retraite sont 2 viticulteurs et 2 maraîchers.

3 exploitations sont reprises par un agriculteur tandis que 2 exploitations retournent au conventionnel. 2 exploitations ne sont pas reprises du tout.

→ Focus sur les arrêts de certification

Profil des producteurs bio décertifiés

Parmi les 24 exploitations décertifiées, 2 sont des producteurs maintenant leur activité agricole mais sans la certification. Ce sont deux viticulteurs.

L'un d'eux rencontre un problème de maladies trop compliqué à gérer tandis que le deuxième pointe le manque de débouchés pour valoriser en bio accompagné d'une charge de travail trop importante.



La commercialisation des produits bio

DYNAMIQUES DE COMMERCIALISATION DES PRODUCTEURS BIO DE LA ZONE

Parmi les 213 producteurs de la zone d'étude, 43 ont communiqué leurs circuits de commercialisation. Ils ont en moyenne 45 ans (min 21 et max 83).

Les exploitations viticoles bio enquêtées sur la zone pratiquent en majorité la vente via une coopérative (16 sur 26). La vente à des négociants est pratiquée par 9 vignerons sur 26 et la vente directe par 6 répondants sur 26.

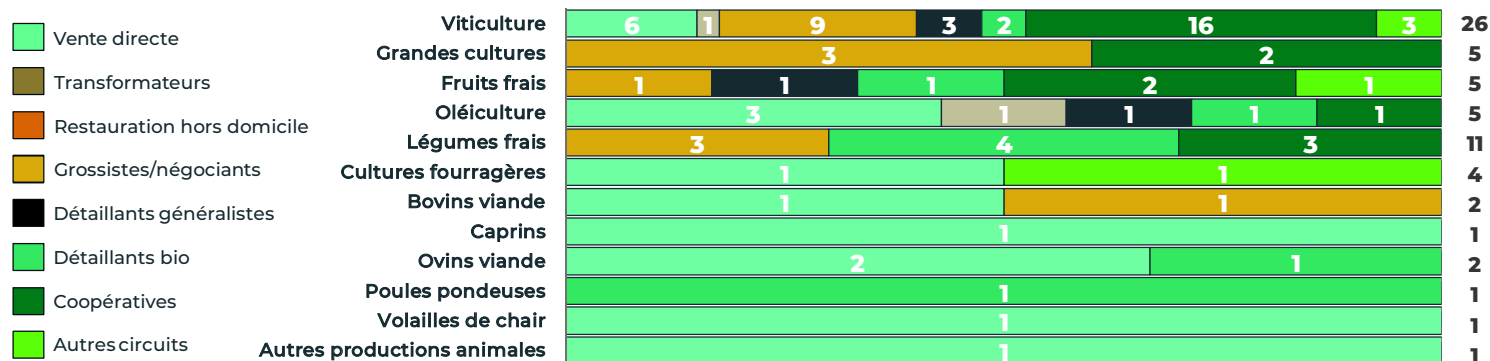
Les coopératives représentent une part importante des débouchés dans les filières fruits et légumes et grandes cultures.

En dehors de ces filières, les exploitations enquêtées privilégient la commercialisation en **vente directe et via les détaillants bio ou généralistes.**

On peut noter que bien que n'ayant pas répondu à l'enquête, les producteurs de **PPAM travaillent la plupart du temps avec des négociants et des transformateurs** notamment dans le cadre de contractualisations pluriannuelles.



► **Circuits de commercialisation empruntés par les exploitations bio enquêtées** (43 répondants sur 213)



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

Nombre de répondants par filière ↗

Dynamiques du secteur aval bio sur la zone d'étude

L'Agence bio recensait sur la zone d'étude **58 opérateurs bio aval en 2017**, contre 39 en 2010. Ce chiffre intègre une dizaine de GMS (magasins de grande distribution) disposant de terminaux de cuisson sur la zone d'étude. Le nombre d'opérateurs aval a progressé de façon régulière depuis 2010, avec une légère accélération depuis 2015.

Les entreprises sont majoritairement orientées vers la viticulture. En effet, 17 opérateurs de la zone sont concernés par cette filière : 11 sociétés de négoce / commerce de gros de vins, 6 caves coopératives.

11 entreprises sont présentes dans le secteur des fruits et légumes, dont 3 coopératives / filiale de coopérative, 3 commerces de gros et 3 transformateurs.

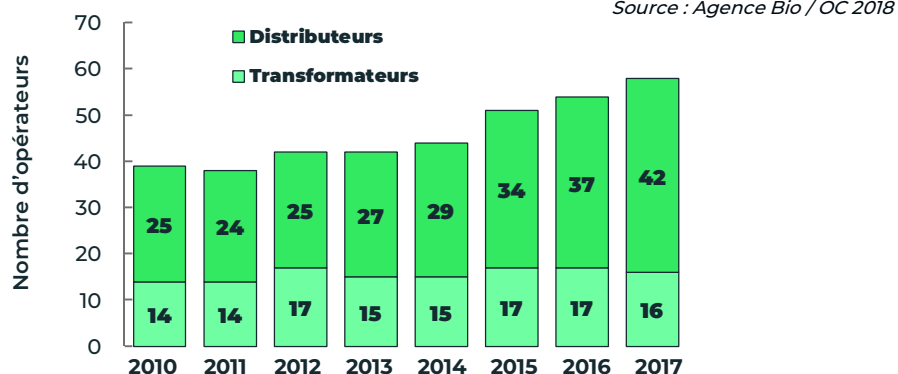
7 opérateurs des grandes cultures bio travaillent sur la zone, dont 2 sur le commerce de gros de matières premières issues des grandes cultures, un commerce de semences, un façonnier, une huilerie, 2 boulangers artisanaux. La zone Costière et Camargue compte **3 moulins oléicoles** bio en activité. Enfin, plusieurs commerces de détail spécialisés bio sont présents autour des bassins de consommation.

Chiffre-clé 2017

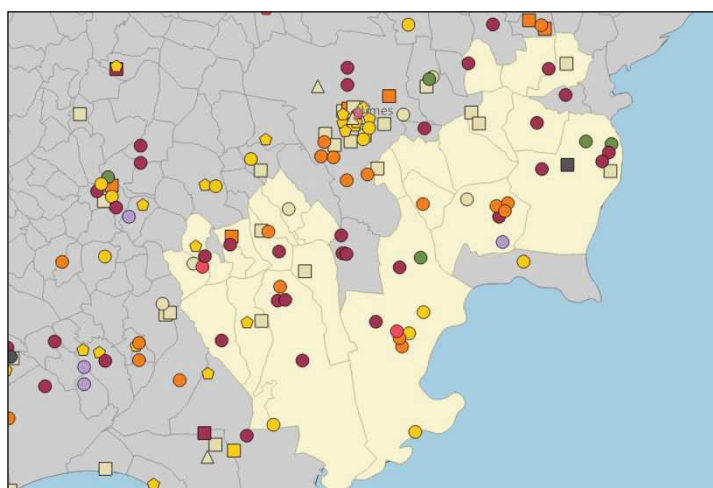
58 OPÉRATEURS AVAL BIO



► Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone



► Localisation, profil et filière principale des opérateurs bio de la zone et alentours



Légende

Type d'opérateur

- ◇ Artisan-commerçant
- Transformateur - commerce de gros
- Commerce de détail*
- ◡ Restaurant - Traiteur

Filière

- Viticulture
- Fruits et légumes
- Grandes cultures
- PPAM
- Oléiculture
- Viande
- Lait
- Volailles et œufs
- Multi-filières
- Filière non connue

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

*Hors GMS

Zoom sur les projets / stratégies de développement de quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

Concernant la filière viticole, le marché bio, très demandeur, engendre des mouvements dans la filière. Les opérateurs aval revoient plus ou moins leurs stratégies de développement pour s'adapter à ce contexte.

Les négoce sont en concurrence les uns les autres pour satisfaire le marché et les ambitions de ces opérateurs pour développer le bio sont immenses. **Gérard Bertrand** est l'un des acteurs phares de ce dynamisme récent de la viticulture bio régionale. Ce négoce a pour ambition de faire passer son activité bio de 35% à 50% du chiffre d'affaire d'ici 2025. L'entreprise met des moyens importants dans le démarchage et le conseil technique auprès des viticulteurs et propose également des conditions tarifaires intéressantes afin de recruter des nouveaux apporteurs.. L'entreprise prend en main le démarchage des viticulteurs mais fait le constat d'un manque d'appui technique pour soutenir les viticulteurs en conversion quand le conseil privé reste très cher en bio.

Dans le secteur des Sables, deux principaux opérateurs se partagent le marché des vins des sables en bio : **les Embruns (fédération de caves particulières 100% bio)** et les **Grands domaines du Littoral (Listel)**. La société Listel est certifiée en bio depuis 2007. La moitié des surfaces sont en bio (soit 850ha), essentiellement sur les communes d'Aigues-mortes, Le-Grau-du-Roi et St-Laurent d'Aigouze. L'entreprise n'a pas de stratégie très offensive sur le bio. Le développement des surfaces bio se fait via les apporteurs sous contrat en caves particulières ou au sein de la cave coopérative d'Aigues-Mortes. La Flavescence Dorée reste un frein important à l'expansion de l'agriculture biologique pour cette entreprise.

Dans le secteur des Costières, la mise en place d'une charte paysagère en 2010 par le **syndicat des Costières** a favorisé les conversions. De gros domaines étaient déjà en HVE, ce qui a facilité leur passage en bio. Ce sont en premier les caves particulières qui sont venues sur le bio dès 2008-2009. La coopération se met en route depuis peu sous l'impulsion de la demande des consommateurs, du marché vrac et des négociants. Les opérateurs ont des stratégies plus ou moins claires par rapport au développement des activités bio.

La **cave coopérative Costières et Soleil** regroupe les coopératives de Calvisson et de Générac. La cave de Générac était initialement assez mobilisée sur le bio sous l'impulsion du marché vrac, avec 10 domaines d'une cinquantaine d'hectares chacun.

En bordure de Costière, la **cave coopérative de Vergèze** compte 40 adhérents en bio sur les 68 coopérateurs. L'activité bio a débuté en 1990 sur le secteur d'approvisionnement de la source Perrier. Aujourd'hui, 80% de la production de la cave est en bio (750 ha bio sur les 850ha). La cave est orientée vers le vrac. La demande des consommateurs étant croissante, la coopérative souhaite grossir en intégrant de nouveaux producteurs bio. La pression foncière est très forte, le recrutement des nouveaux coopérateurs bio peut se faire uniquement via la conversion de viticulteurs conventionnel et difficilement via l'installation. La coopérative ne fait pas de communication particulière autour de son projet et mise sur le bouche à oreille pour recruter de nouveaux producteurs bio.

La bio reste peu développée au sein de la **coopérative des Maîtres vignerons de Vauvert et Gallargues**. La bio représente environ 150 ha aujourd'hui. La direction de la coopérative souhaiterait augmenter l'activité bio avec au moins 60 ha de plus, mais les producteurs ne sont pas très sensibles pour se convertir. La Flavescence Dorée est un vrai problème qui freine des conventionnels à se convertir, malgré la mise en place de gedons sur le territoire. La cave envisage la mise à disposition de terres en propre pour développer la bio par le biais d'installations facilitées.

Au bord des étangs, la **Cave Pilote de Gallician** n'est pas présente sur le bio. Les démarches de viticulture en Haute Valeur Environnementale sont très développées depuis 10 ans, mais aucun viticulteur n'a franchi le pas du bio depuis. C'est un peu la seule cave coopérative à ne pas s'intéresser au bio malgré son engagement sur des pratiques agro-environnementales.

Nés de la fusion des caves coopératives de Bellegarde, Jonquières Saint Vincent, Manduel et Saint Gilles, puis Bouillargues en août 2017, **les Vignerons Créateurs** représentent aujourd'hui 150 vignerons coopérateurs pour 1100 ha de vignes. La part de l'activité bio dans ce groupement reste faible et il n'y a pas vraiment de stratégie autour du développement de la bio. Sur **Redessan ou Beaucaire**, la bio reste également minoritaire dans les coopératives.

Dans la coopérative de Lédénon, la stratégie s'oriente depuis peu vers le marché du vrac bio avec Gérard Bertrand.

De façon générale, il faut noter que le mouvement de conversion est plutôt lent au sein des caves coopératives du territoire Costière et Camargue.



Concernant la filière fruits et légumes, les deux principaux opérateurs aval intervenant sur la zone Costière et Camargue sont Univert et Biogarden.

Univert est une filiale de la coopérative Covial. La bio représente 37 producteurs sur 270 ha, soit 40% des surfaces des adhérents. La coopérative souhaite continuer son développement en bio mais avec des producteurs engagés sur les mêmes valeurs qu'elle. Univert est d'ailleurs prêt à faciliter les conversions via de la mise à disposition de foncier pour des installations en bio ou encore via un dispositif de prêt à taux zéro.

La société **Biogarden** est 100% bio. Son approvisionnement vient à 80% du Gard et le restant des Bouches du Rhône et de l'Hérault. L'entreprise travaille avec 75 producteurs bio, surtout des maraichers et un peu des arboriculteurs. Biogarden n'a pas besoin de faire de démarchage, ce sont les producteurs bio qui viennent à eux. L'activité progresse d'année en année sous l'effet de la croissance du marché bio et des activités d'export.

Concernant la filière PPAM, l'un des atouts de développement est la présence d'entreprises de transformation spécialisées en bio dans la région, en attente de productions locales, tracées, proposant des contrats aux producteurs en capacité de s'engager sur des surfaces et des volumes importants. Dans le Gard, l'entreprise Arcadie basée à Méjeanne-les-Alès cherche à développer des partenariats avec des producteurs bio, ce qui peut créer des opportunités sur le secteur Costière et Camargue. D'autres entreprises de la filière PPAM biologiques situées en PACA ont également la volonté de relocaliser leurs approvisionnements et s'intéressent à la production de PPAM bio gardoise.



Les dynamiques collectives et initiatives locales

Deux GIEE sont présents sur la zone Costière et Camargue :

« **Les certifications agriculture biologique et Haute Valeur Environnementale pour une viticulture écologique et compétitive sur le territoire des sables** » Les membres du GIEE Syndicat de défense et de promotion des vins des Sables souhaitent expérimenter et mettre en œuvre des pratiques agricoles vertueuses et s'engager massivement dans les certifications officielles de leur production en Agriculture biologique et/ou Haute Valeur Environnementale.

« **Accompagnement sur des pratiques innovantes au niveau des exploitations** ». Ce GIEE est présent sur le territoire de la source Perrier. En effet, l'entreprise Nestlé Waters a initié depuis les années 70 la protection de l'eau qui s'est développée ensuite en 90 avec des acquisitions de terres autour du captage pour le protéger. Aujourd'hui, l'entreprise dispose de 800 ha de terres en propriété et fait du fermage pour des agriculteurs et collectivités qui s'engagent à respecter des cahiers des charges toujours plus contraignants du point de vue environnemental. Au-delà de ces terres en propriété, l'entreprise sensibilise les producteurs via des subventions à la réduction de produits phytosanitaires et engrais et via des formations sur la pédologie, l'enherbement, etc. Ce GIEE a pour but de développer de nouvelles pratiques innovantes sur les exploitations : plantations de haie, mise en place de nichoirs à oiseaux et chauve-souris, sensibilisation à l'enherbement, certification HVE, recyclage et compost des déchets organiques. Le GIEE est constitué d'une dizaine de coopérateurs, majoritairement en bio.



Plus largement, la connaissance des enjeux eau est variable selon les opérateurs économiques de la zone. Sur le secteur des sables, tous sont engagés pour la protection de l'eau. Sur le secteur des Costières, les entreprises ont finalement assez peu de contacts avec les animateurs Eau.

Conclusion

La zone de Costière et Camargue apparaît comme un territoire où **l'agriculture biologique est assez bien représentée** avec près de 15% des exploitations et 24% de SAU en bio. La bio s'est développée **depuis une dizaine d'années autour de quelques exploitations pionnières** dans le bio qui ont entraîné dans leur sillage d'autres agriculteurs vers ce mode de production. Ce sont surtout les **filères viticulture et fruits et légumes** qui ont porté le développement de la bio sur ce secteur. Initialement, les conversions en viticulture se sont faites dans des gros domaines. **La dynamique des caves coopératives est beaucoup plus récente**, sous l'effet de la demande du marché du vrac et des négociants. **En fruits et légumes, la bio progresse grâce aux installations**, peu avec les conversions d'exploitations conventionnelles. Les freins à la conversion restent présents et le développement de la bio est conditionné par des **problématiques techniques**, avec notamment la menace de la Flavescence Dorée en viticulture.

Le développement de l'agriculture bio sur le secteur Costière et Camargue devrait se poursuivre progressivement si les freins techniques sont pris en charge. **Dans les autres filières, la forte demande du marché devrait également continuer d'inciter les agriculteurs à se tourner vers le bio.** L'arboriculture devra tout de même passer par une **grosse restructuration** pour voir le bio s'étendre car la structure même des vergers conventionnels rend la culture en bio difficile. Enfin, **la filière PPAM devrait progresser** en lien avec les projets d'opérateurs économiques du Gard ou des départements voisins pour s'approvisionner localement.

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

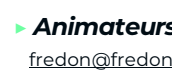
En cas de question, contactez :

► **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53

► **Civam Bio 30** : 09 52 10 89 76

► **Animateurs des captages** :

fredon@fredonoccitanie.com



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

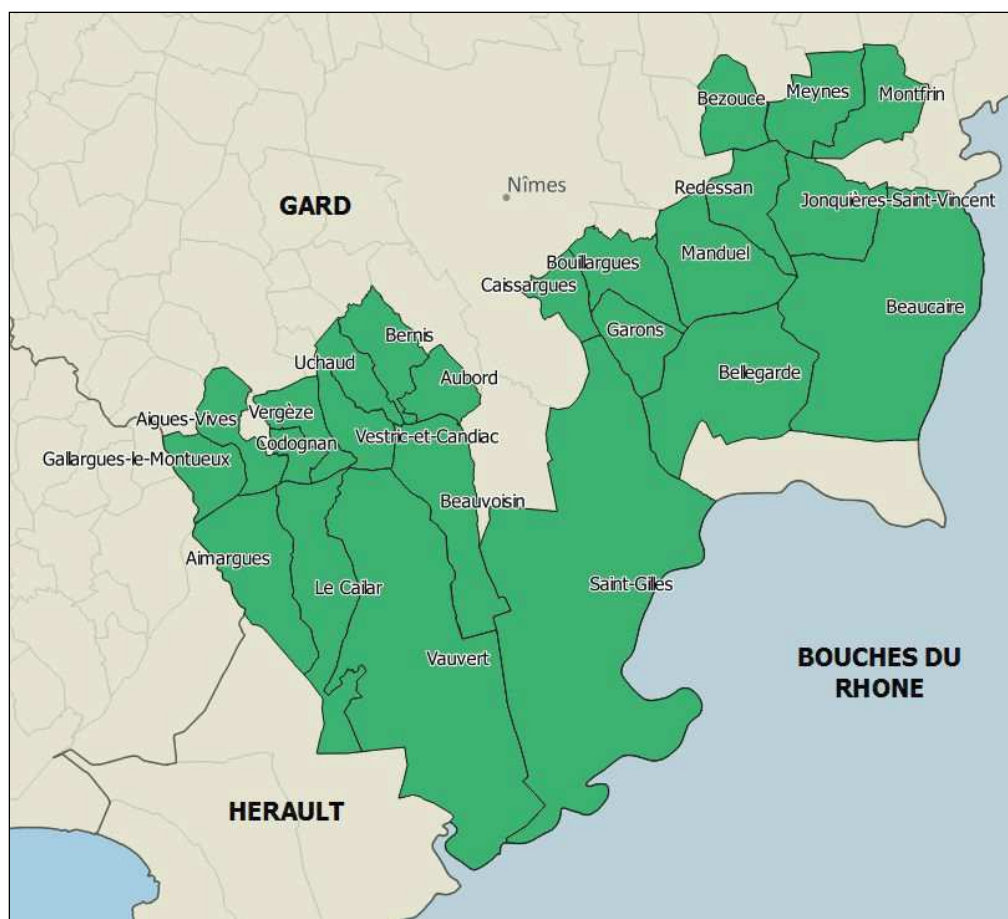
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE
Costière et Camargue

Fiche méthodologie

Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
AIGUES-VIVES	30004
AIMARGUES	30006
AUBORD	30020
BEAUCAIRE	30032
BEAUVOISIN	30033
BELLEGARDE	30034
BERNIS	30036
BEZOUCE	30039
BOUILLARGUES	30047
LE CAILAR	30059
CAISSARGUES	30060
CODOGNAN	30083
GALLARGUES-LE-MONTUEUX	30123
GARONS	30125
JONQUIERES-SAINT-VINCENT	30135
MANDUEL	30155
MEYNES	30166
MONTFRIN	30179
REDESSAN	30211
SAINT-GILLES	30258
UCHAUD	30333
VAUVERT	30341
VERGEZE	30344
VESTRIC-ET-CANDIAC	30347



Enquêtes opérateurs aval

Pour cette fiche, les opérateurs aval suivants ont été enquêtés :

- ▶ Perrier Nestlé Water
- ▶ Cave coopérative Costières et Soleil
- ▶ Univert
- ▶ Les grands chais du littoral - Listel
- ▶ Biogarden
- ▶ Syndicat des Costières de Nîmes
- ▶ Sud Céréales
- ▶ Gérard Bertrand
- ▶ Cave coopérative d'Héracles (Vergèze)
- ▶ Maîtres Vignerons de Vauvert et Gallargues

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

▶ **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53

▶ **Civam Bio 30** : 09 52 10 89 76

▶ **Animateurs des captages** :

fredon@fredonoccitanie.com



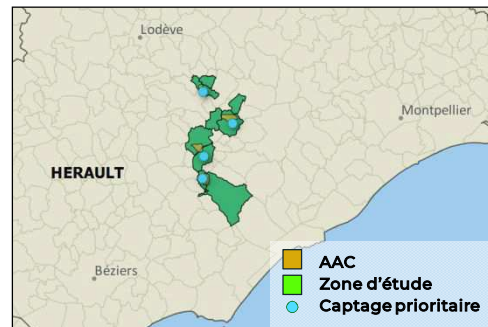
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

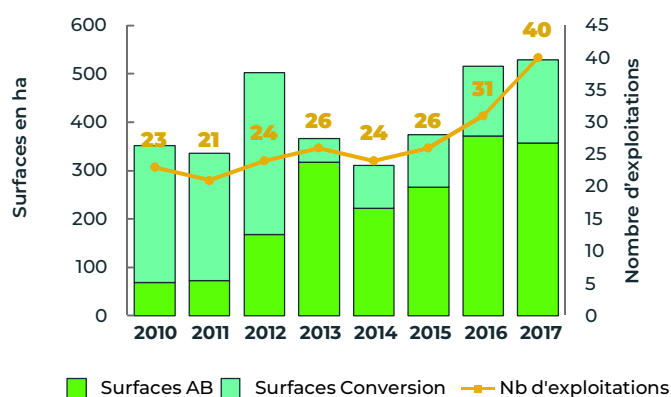
TERRITOIRE Cœur d'Hérault

Le regroupement d'Aire d'Alimentation Captage du Cœur d'Hérault se situe dans une zone partagée entre la communauté de Communes du Clermontais et la communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, la zone se situe le long de la vallée de l'Hérault. C'est un territoire essentiellement viticole rassemblant environ 4000 ha de vigne et 404 exploitations viticoles (source : RGA 2010 dont quelques communes avec un secret stat).

La zone d'étude comporte 9 communes. Les captages prioritaires concernés sont les suivants : Rieux, Roujals, Boynes, Hérault, Aumède.



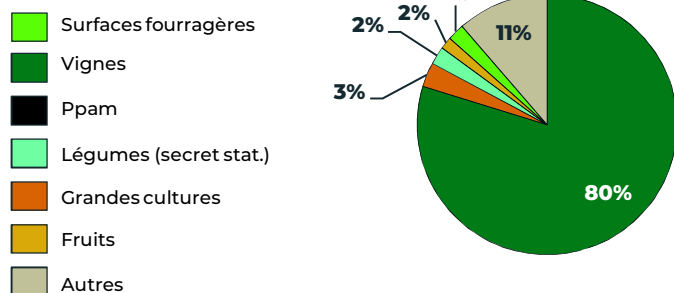
► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



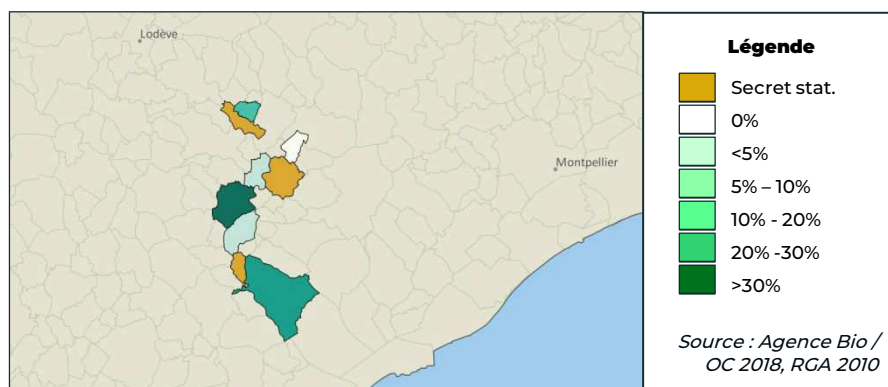
Source : Agence Bio / OC 2018

► Répartition des surfaces bio recensées dans la zone d'étude

Source : Agence Bio / OC 2018



► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



Source : Agence Bio / OC 2018, RGA 2010

Contexte territorial de la zone d'étude

9 COMMUNES

18 907 HABITANTS

5162 ha SAU (RGA 2010)

458 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)

5 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

40 EXPLOITATIONS BIO

528 ha CERTIFIÉS BIO
DONT 171 HA EN CONVERSION

+2% SURFACES BIO / 2016

+5% SURFACES BIO DEPUIS 2012
(+84% en Occitanie)

7 / 9 communes
AYANT AU MOINS UN AGRI BIO

9% DES EXPL. DU SECTEUR SONT BIO
(10,4% en Occitanie)

10% DE LA SAU DE LA ZONE EST EN BIO
(12,8% en Occitanie)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



VITICULTURE

Source des données chiffrées de cette rubrique : Agence Bio / OC 2018

La viticulture est la filière principale de la zone à la fois par le nombre d'exploitations engagées ainsi que par les surfaces qui représentent 80% de la SAU bio de ce territoire. La bio concerne 6% des viticulteurs de la zone et représente environ 11% de la SAU viticole sur ce secteur. C'est la commune d'Aspiran qui regroupe le plus de viticulteurs bio (9 exploitations, 73 ha) suivie de Montagnac (6), Saint-Felix-de-Lodez (4) et Paulhan (3). En surfaces, ce sont les viticulteurs de la commune de Montblanc qui concentrent le plus de vignes bio avec 216 ha.

Le nombre de viticulteurs engagés en bio sur cette zone augmente depuis 2015 (+11 exploitations) après une fluctuation entre 2010 et 2014. En ce qui concerne les surfaces, on peut observer une augmentation soudaine des surfaces viticoles bio en 2012 puis une diminution tout aussi rapide entre 2012 et 2014. Depuis 2014, les surfaces sont en augmentation.

La bio est encore peu développée sur ce territoire, surtout chez les coopérateurs. Il n'y a pas vraiment d'historique bio sur ce secteur et les viticulteurs, en moyenne plutôt âgés, sont assez réfractaires au changement de pratique. Certains négociants comme Gérard Bertrand tentent de faire du démarchage sur la zone mais ils ne trouvent pas beaucoup d'écho chez les viticulteurs pour lesquels les freins sont encore nombreux (fortes craintes des aléas climatiques, limitation du cuivre, etc.). Le développement de la bio sur ce secteur viticole nécessite des formations et un appui technique important pour les producteurs de cette zone.

24

EXPLOITATIONS BIO

422 ha CERTIFIÉS BIO

dont 144 ha en conversion

80 % de la SAU bio de la zone d'étude

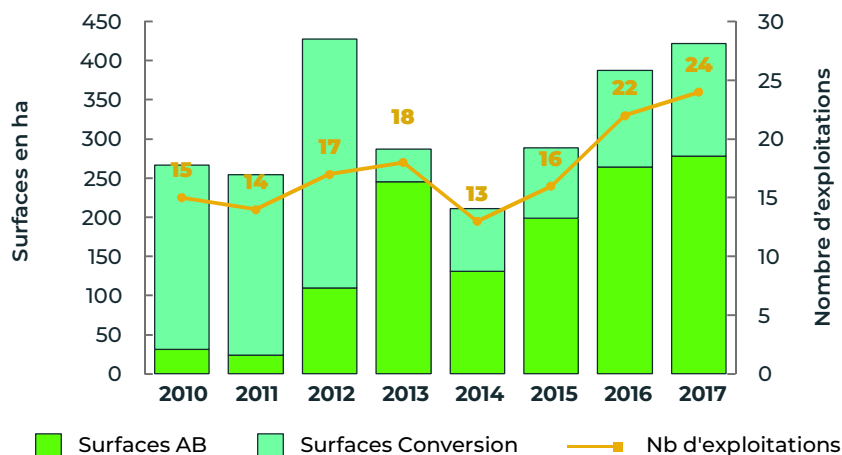
+9%

ÉVOL. DES SURFACES BIO/2016

-1%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio



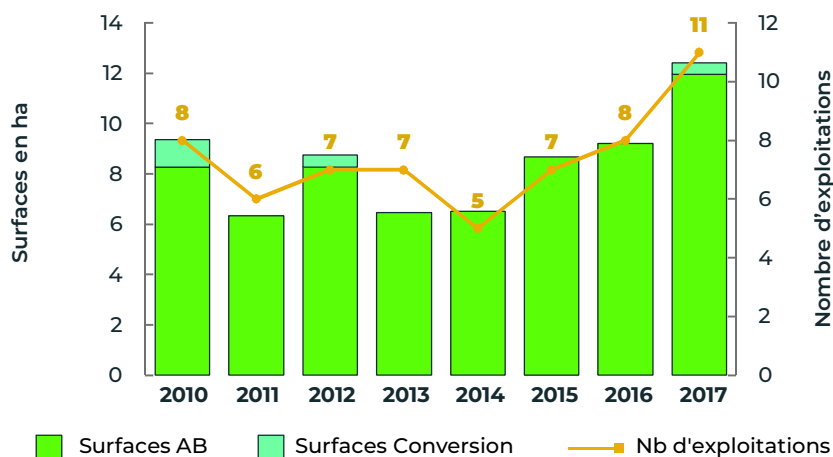


LÉGUMES FRAIS

La filière de légumes frais bio sur la zone est la filière avec le plus d'exploitations engagées après la viticulture. Les maraîchers bio sont présents sur Montagnac (3), Paulhan (3), Aspiran (3) et Le Pouget (2). Les exploitations produisant des légumes frais sont plutôt diversifiées et orientées vers la vente directe.

Le nombre d'exploitations produisant des légumes bio oscillait entre 7 et 8 jusqu'en 2017 où 3 nouvelles exploitations se sont certifiées. Outre une augmentation du nombre d'exploitations, les surfaces de légumes frais bio ont elles augmenté considérablement entre 2016 et 2017 (+34,6%).

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations de légumes frais bio



GRANDES CULTURES

Avec 4 exploitations en bio, la filière grandes cultures bio est peu présente sur la zone. Les exploitations cultivant des GC bio sont sur Aspiran (3) et Paulhan (1). Les surfaces sont composées de 7 ha de blé tendre, d'avoine, d'orge et de Pois chiche (surfaces sous secret statistique). Les grandes cultures ont tendance à être plantées sur des terres proches des secteurs urbanisés par des exploitants attendant une opportunité foncière pour vendre les terres agricoles à l'urbanisation.



4

EXPLOITATIONS BIO

16 ha CERTIFIÉS BIO

dont 2 ha en conversion

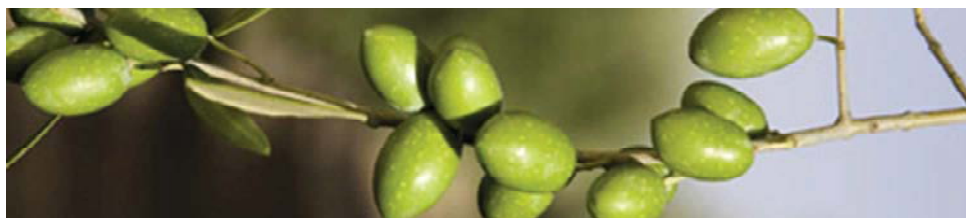
+8%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016



PRODUCTIONS FRUITIÈRES

Les cultures fruitières biologiques sont présentes sur le secteur avec 6 ha d'oliviers et 2 ha de fruits divers. Cette production minoritaire sur la zone n'a pas vocation à se développer beaucoup.



5

EXPLOITATIONS BIO

8 ha CERTIFIÉS BIO

dont 0,5 ha en conversion

-29%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016



ELEVAGE (SURFACES FOURRAGÈRES)

Le seul type d'élevage recensé en bio sur la zone et l'élevage de poules pondeuses. On compte 3 exploitations.

Les surfaces fourragères bio sur le secteur stagnent autour de 12 ha depuis 2011 avec un pic à 14 ha en 2012. Le nombre d'exploitations est en légère hausse avec 2 nouvelles exploitations certifiées en 2016 et 2017.

6

Exploitations bio disposent de surfaces fourragères bio

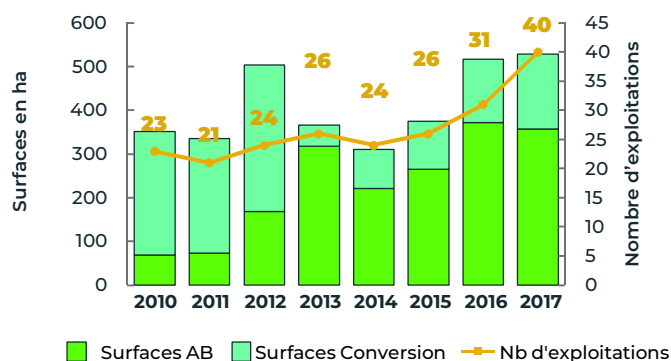
12 ha CERTIFIÉS BIO
dont 7 ha en conversion

Tendances de l'évolution de l'AB

L'agriculture bio sur le regroupement d'AAC Cœur d'Hérault se développe progressivement. Comme au niveau régional, on observe sur cette zone une recrudescence des conversions entre 2010 et 2012 sous l'effet de la viticulture, puis une stabilisation des engagements entre 2012 et 2014. **Depuis 2016, la dynamique de développement s'est à nouveau renforcée** et on note deux fois plus de nouveaux engagés que d'arrêts de certification. **Pour autant les surfaces en bio restent assez stables** depuis 2015 et n'ont augmenté que très légèrement entre 2016 et 2017 (+12 ha de SAU bio).

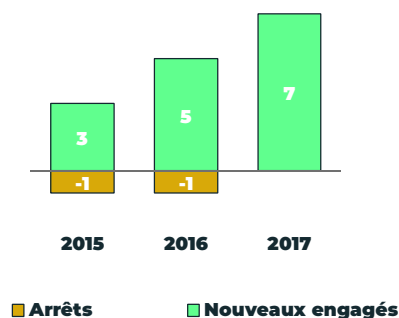
► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence Bio / OC 2018



► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre 2015 et 2017

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018



PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

On compte entre 2017 et début 2018 7 nouvelles exploitations bio sur cette zone dont 3 en viticulture. Les engagements de producteurs sont également répartis entre conversions et installations. Le taux d'installation est donc supérieure à la moyenne régionale.

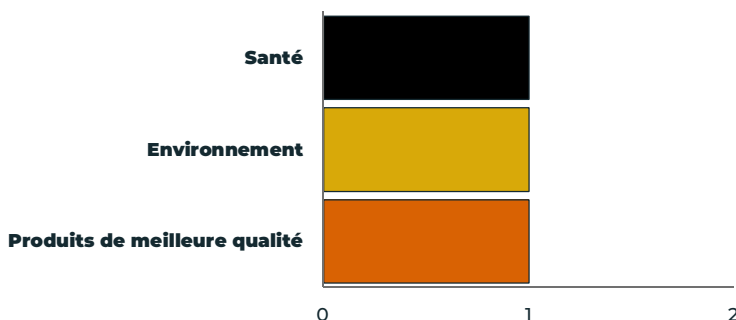
Parmi les deux répondants à l'enquête, on compte un viticulteur et un producteur de légumes frais. Le viticulteur est passé au bio car il se dirige vers la permaculture et souhaite protéger l'environnement tandis que le producteur de légumes frais (qui possède un atelier de volailles et fruits frais) souhaite protéger sa santé et celle des autres et avoir des produits de qualité.

Chiffre-clé des nouveaux certifiés 2017 et début 2018

+7 EXPLOITATIONS BIO

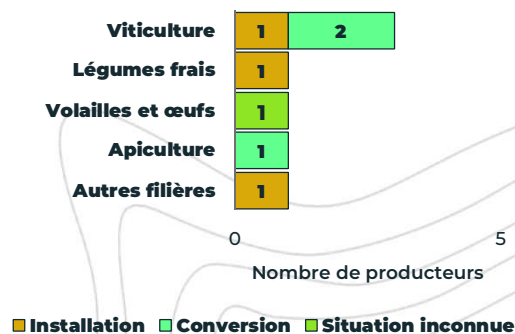
Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio (2 répondants sur 7, plusieurs choix possibles)



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Répartition des nouveaux prod. 2017-2018 par prod. principale et profil



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

Entre 2015 et 2017 on recense 2 arrêts de certification sur le regroupement d'AAC Cœur d'Hérault. Ces deux arrêts concernent un producteur de légumes frais ayant arrêté complètement son activité et un oléiculteur qui poursuit son activité agricole.

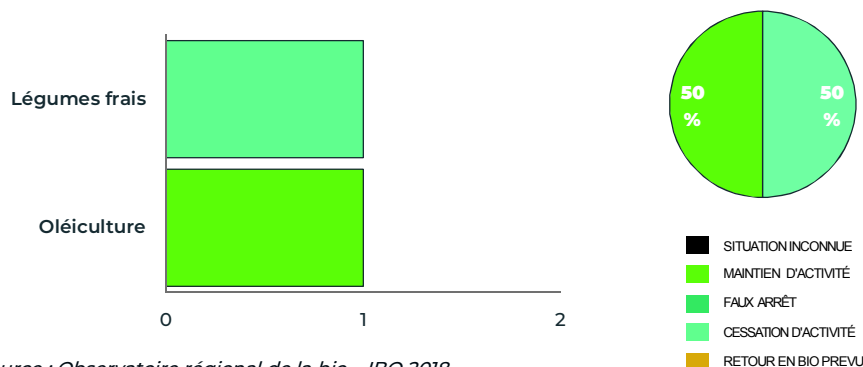
Les raisons pour l'arrêt de certification de l'oléiculteur concerné est le manque de plus value économique et le coût de la certification qu'il juge trop élevé. L'exploitation est toujours en activité et conduite de façon conventionnelle.

La raison pour la cessation d'activité du producteur de légumes frais n'est pas connue et le devenir de l'exploitation reste également inconnu.

Chiffre-clé des arrêts de certification entre 2015 et 2017

-2 EXPLOITATIONS BIO

► Répartition des arrêts de producteurs bio de la zone d'étude sur 2015-2017 par production principale



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018



La commercialisation des produits bio

DYNAMIQUES DE COMMERCIALISATION DES PRODUCTEURS BIO DE LA ZONE

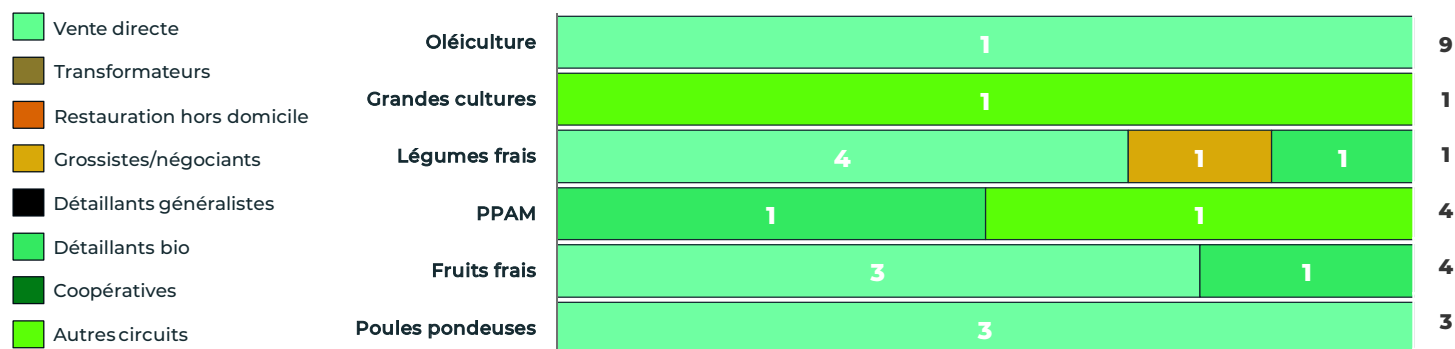
Parmi les 40 producteurs de la zone d'étude, 14 ont communiqué leurs circuits de commercialisation. Ils ont en moyenne 50 ans (min 35 et max 65).

Les exploitations agricoles bio empruntent généralement plusieurs circuits pour vendre leurs produits. C'est le cas des producteurs de légumes enquêtés par exemple qui vendent tous en vente directe mais profitent (2 d'entre eux) aussi d'autres circuits de distribution comme un détaillant bio et un grossiste. La vente directe est le circuit majoritaire pour la plupart des filières (Vigne, Oléiculture, légumes frais, fruits frais et poules pondeuses). Tous les producteurs d'œufs bio pratiquent la vente directe.

Les circuits de vente empruntés par les exploitations viticoles sont également multiples. Presque la moitié des exploitations apportent leur raisin en coopérative. Dans les autres circuits de commercialisation cités par les viticulteurs, ce sont les circuits de distribution classiques (Cave, Hôtellerie, Restauration) et l'export qui sont sollicités.



► Circuits de commercialisation empruntés par les exploitations bio enquêtées (14 répondants sur 40)



Nombre de répondants par filière ↑

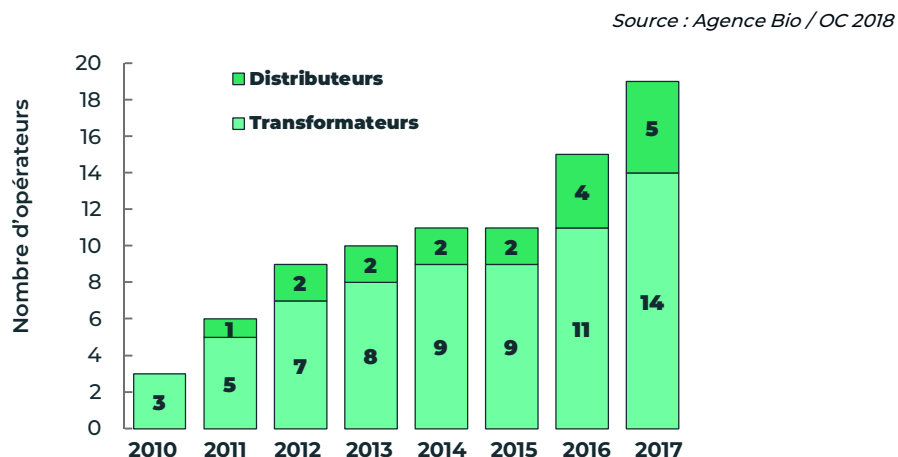
Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

Dynamiques du secteur aval bio sur la zone d'étude

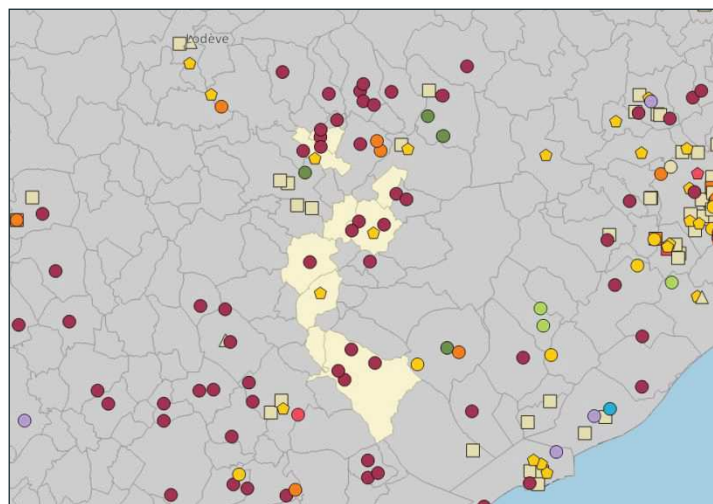
L'Agence bio recensait sur la zone d'étude **19 opérateurs bio aval en 2017**, contre 3 en 2010. Ce chiffre intègre 1 GMS (magasin de grande distribution) disposant d'un terminal de cuisson sur la zone d'étude. Le nombre d'opérateurs aval a progressé de façon régulière entre 2010 et 2015 et ce mouvement s'est accentué en 2016 et 2017.

Les entreprises sont majoritairement orientées vers la viticulture. En effet, 14 opérateurs de la zone sont concernés par cette filière : 11 sociétés de négoce / commerce de gros de vins, 2 caves coopératives, 1 façonnier de conditionnement. La zone compte également 3 boulangers artisanaux certifiés et un fabricant artisanal de boissons non alcoolisées.

► Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone



► Localisation, profil et filière principale des opérateurs bio de la zone et alentours



Légende

Type d'opérateur

◇ Artisan-commerçant

□ Commerce de détail*

○ Transformateur - commerce de gros

◡ Restaurant - Traiteur

Filière

■ Viticulture

■ Fruits et légumes

■ Grandes cultures

■ PPAM

■ Oléiculture

■ Viande

■ Lait

■ Volailles et œufs

■ Multi-filières

■ Filière non connue

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

*Hors GMS

Zoom sur les projets / stratégies de développement de quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

Concernant la filière viticole, le marché bio, très demandeur, génère des mouvements dans la filière.

Les négoce sont en concurrence les uns les autres pour satisfaire le marché et les ambitions de ces opérateurs pour développer le bio sont immenses. **Gérard Bertrand** est l'un des acteurs phares de ce dynamisme récent de la viticulture bio régionale. Ce négoce a pour ambition de faire passer son activité bio de 35% à 50% du chiffre d'affaire d'ici 2025. L'entreprise met des moyens importants dans le démarchage et le conseil technique auprès des viticulteurs et propose également des conditions tarifaires intéressantes afin de recruter des nouveaux apporteurs. Sur le secteur d'étude, Gérard Bertrand tente de démarcher des producteurs sans grand succès. En effet, les viticulteurs ont besoin de formations et d'appui technique, mais les organisations de développement agricole manquent de financement pour apporter le support nécessaire aux producteurs en conversion.

Le négociant **Pierre Chavin** intervient aussi sur cette zone pour environ 50 ha d'approvisionnement. Le négoce, dont l'activité bio représente aujourd'hui 15% des volumes, cherche des producteurs bio pour répondre à la forte demande du marché. L'opérateur avait le sentiment que la viticulture bio se développait bien depuis quelques années, mais aujourd'hui, il fait le constat d'une stagnation voire d'un repli avec des producteurs qui reviennent en arrière pour cause de maladies et face aux conditions climatiques 2017 et 2018 qui ont été particulièrement difficiles. Le négociant travaille aujourd'hui avec des labels environnementaux par défaut, par manque de volumes en bio.

D'autres négociants autour du secteur Cœur d'Hérault se mobilisent actuellement sur le marché bio (**Vinadeis, JeanJean, etc.**), mais nous n'avons pas réussi à les enquêter plus précisément à ce sujet.

Concernant les caves coopératives intervenant sur la zone, le bio reste assez peu présent chez les adhérents. Au sein de la **cave de St Felix de Lodez**, quelques adhérents sur les 90 apporteurs sont en bio. La coopérative n'a pas de projet fixé sur ce segment. L'objectif principal est avant tout de maintenir l'activité bio dans un contexte où les conditions climatiques difficiles des deux dernières années ont eu tendance à freiner les producteurs. La cave sent le marché tirer sur les volumes en bio, mais elle ne souhaite pas démarcher ses adhérents car sent que ce n'est pas son rôle. Les labels environnementaux seront peut-être une voie de développement pour cette coopérative car ces démarches sont à mi-chemin avec le bio et rassurent les producteurs. De plus, il y a un marché pour ces labels.

La **Cave de Puilacher Clochers et Terroirs** intervient également sur le bio dans ce secteur, mais nous n'avons pas réussi à les enquêter.

Les dynamiques collectives et initiatives locales

Un GIEE est présent sur la zone Cœur d'Hérault :

« **GIEE Côtes de Thongue : Des vignerons s'engagent pour la biodiversité et la qualité de l'eau en système viticole** » Ce projet consiste à développer des pratiques et des outils permettant d'améliorer la biodiversité et la qualité de l'eau en système viticole : mise en place d'une charte d'engagement environnementale, évaluation en qualité et en quantité des infrastructures agro-écologiques (IAE), restauration et création d'IAE ou encore mise en place de la confusion sexuelle.

Par ailleurs, les opérateurs économiques de la zone ont pour la plupart connaissance des enjeux eau sur le secteur d'étude. Quasiment tous sont en contact avec les animateurs Eau et plusieurs ont des adhérents qui mobilisent des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques). Il semble que sur cette zone, l'ouverture des MAE a favorisé les conversions en viticulture.



Conclusion

Le regroupement d'AAC Cœur d'Hérault est un territoire où l'agriculture bio est présente mais de façon assez limitée. La bio s'est développée ces dernières années en lien avec les dynamiques de la **viticulture qui est la filière principale**. Bien que quelques caves coopératives soient présentes sur la bio, les opérateurs **du secteur peinent à maintenir cette activité et encore plus à la développer**, malgré un appel très fort du marché et des négociants. Les coopératives essayent donc de passer par les **labels environnementaux comme une première transition vers la bio**. Il semble que la viticulture bio progresse lentement sur ce secteur car **les résistances au changement de pratiques restent très fortes et les contraintes climatiques** des dernières années ont entamé la motivation des quelques producteurs candidats à la conversion. Pour développer la bio sur ce secteur, il faudra donc proposer aux producteurs des **formations et un accompagnement technique important**.

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

► **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53

► **Civam Bio 34** : 04 67 06 23 94

► **Animateurs des captages** :

fredon@fredonoccitanie.com



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

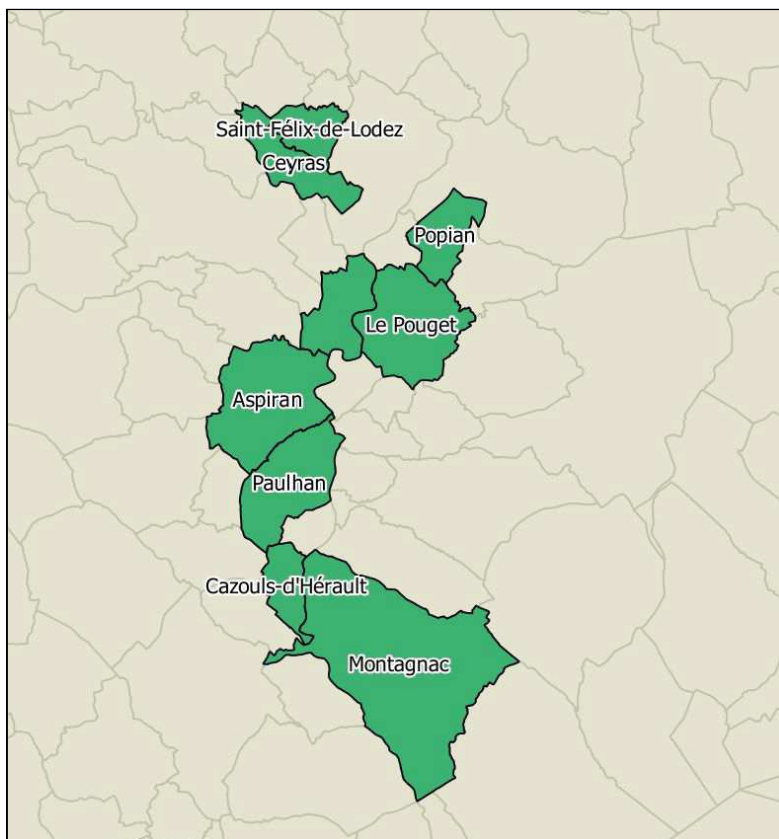
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE
Cœur d'Hérault

Fiche méthodologie

Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
ASPIRAN	34013
CANET	34051
CAZOULS-D'HERAULT	34068
CEYRAS	34076
MONTAGNAC	34162
PAULHAN	34194
POPIAN	34208
LE POUGET	34210
SAINT-FELIX-DE-LODEZ	34254



Enquêtes opérateurs aval

Pour cette fiche, les opérateurs aval suivants ont été enquêtés :

- Cave Saint Felix de Lodez
- Groupement de la Vicomté d'Aumelas
- Négoces Pierre Chavin
- Gérard Bertrand
- Magasin Biocoop Balaruc



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

► **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53

► **Civam Bio 34** : 04 67 06 23 94

► **Animateurs des captages** :

fredon@fredonoccitanie.com



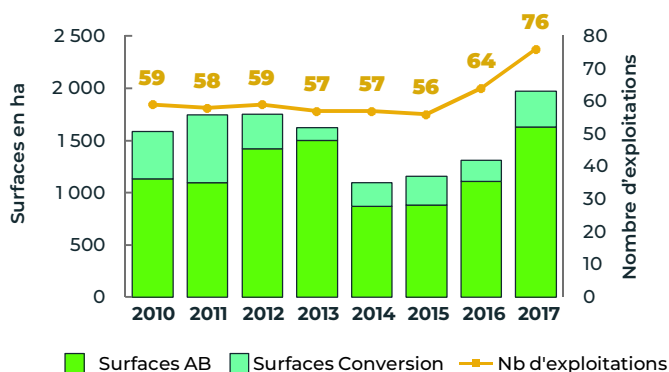
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

La zone des étangs au Vidourle est située sur le littoral méditerranéen, avec des sols de qualité, dans une zone où l'expansion urbaine est importante avec notamment une partie de la métropole de Montpellier concernée. Historiquement l'agriculture sur le territoire avait une orientation plutôt productiviste avec une utilisation importante d'intrants ce qui a limité le développement et l'engouement autour de la bio. Les productions du secteur sont en premier lieu la vigne puis les grandes cultures et fruits et légumes.

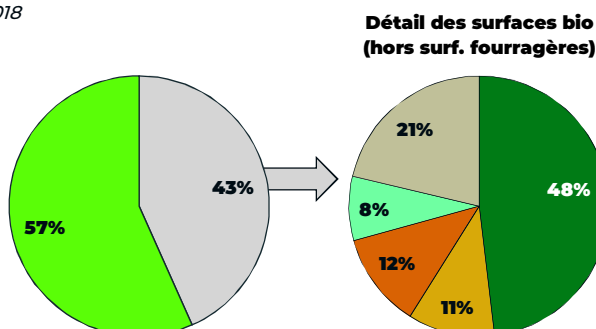
La zone d'étude comporte 23 communes. Les captages prioritaires concernés sont les suivants : « Benouides », « Bourgidou », « Fles Nord », « Fles Sud », « Forage des écoles 2009 », « Gastade 1 Ouest », « Les 13 Caires F1, F2 et F3 », « Mejanelle » et « Vauguières le bas F1 et F2 » et « Les Piles F1, F2, et F3 ».

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

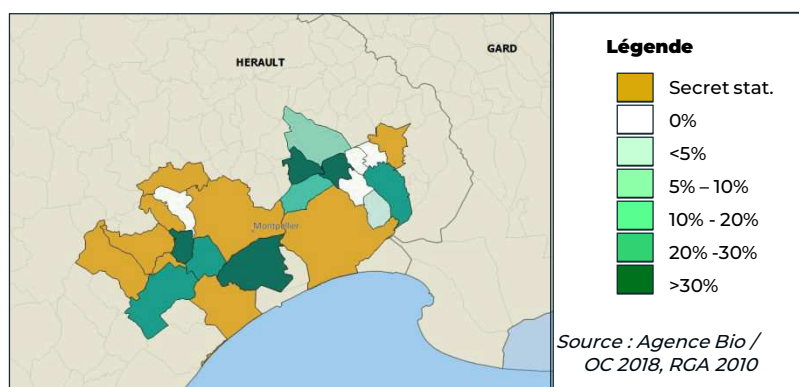


► Répartition des surfaces bio recensées dans la zone d'étude

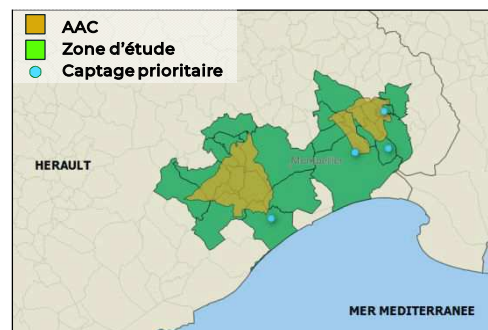
Source : Agence Bio / OC 2018



► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



TERRITOIRE des étangs au Vidourle



Contexte territorial de la zone d'étude

23 COMMUNES

422 770 HABITANTS

11 840 ha SAU (RGA 2010)

685 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)

15 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

76 EXPLOITATIONS BIO

1972 ha CERTIFIÉS BIO DONT 342 HA EN CONVERSION

+51% SURFACES BIO / 2016

+13% SURFACES BIO DEPUIS 2012 (+84% en Occitanie)

19 / 23 communes AYANT AU MOINS UN AGRI BIO

11,5% DES EXPL. DU SECTEUR SONT BIO (10,4% en Occitanie)

17% DE LA SAU DE LA ZONE EST EN BIO (12,8% en Occitanie)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



VITICULTURE

Source des données chiffrées de cette rubrique : Agence Bio / OC 2018

La viticulture bio est la première filière de la zone des étangs au Vidourle à la fois du point de vue du nombre d'exploitations de la SAU (hors surfaces fourragères). La culture de la vigne bio concerne 11% des exploitations et 12,7% des surfaces viticoles sur la zone. La viticulture bio est présente sur l'est de la zone, autour de l'AAC Flès Sud et Nord notamment avec les appellations Saint Georges d'Orques et Grés de Montpellier et à l'ouest, avec l'appellation Méjanelle. Les communes qui concentrent le plus de viticulteurs bio sont Montpellier (6 viticulteurs dont le siège d'exploitation est sur la commune, 34 ha), St-Aunes (4 viticulteurs bio, 93 ha), Saussan (4 viticulteurs bio, 34 ha) et Castries (3 viticulteurs, 55 ha).

Le nombre d'exploitations et les surfaces en bio ont de manière globale augmenté depuis 2010, malgré une stagnation observée entre 2014 et 2016.

La viticulture bio est encore assez peu développée sur ce territoire, surtout chez les coopérateurs. Les viticulteurs sont assez peu réceptifs et sont plutôt réfractaires au changement de pratiques. Certains négociants comme Gérard Bertrand tentent de faire du démarchage, notamment au Nord de la zone, vers Montaud, où une dynamique de conversion se met en place. Pour autant, les freins sont encore nombreux chez les viticulteurs de la zone, avec en particulier de fortes craintes des aléas climatiques. Après une année comme celle vécue en 2018 avec une forte pression de Mildiou, beaucoup de candidats à la conversion sont revenus en arrière sur leur projet. La Flavescence dorée pose également des soucis sur cette zone, mais un gdon (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles) a vu le jour en 2018 pour aider les producteurs à la lutte contre cette maladie.

36

EXPLOITATIONS BIO

411 ha CERTIFIÉS BIO

dont 78 ha en conversion

20,9 % de la SAU bio
de la zone d'étude

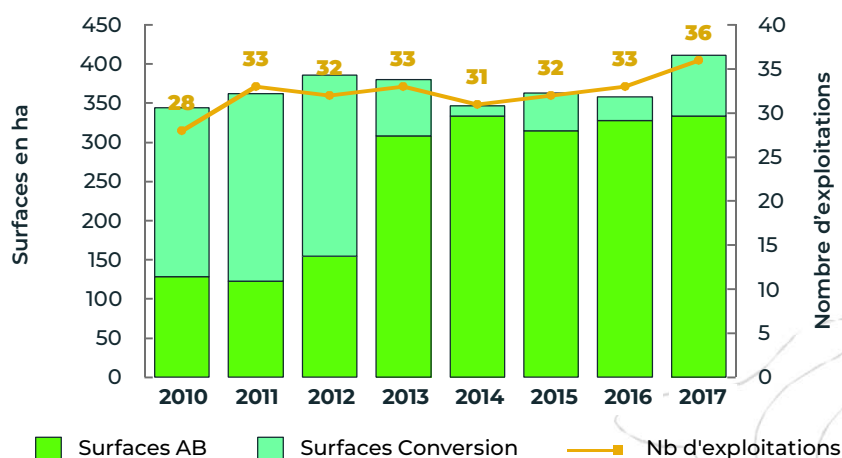
+15%

ÉVOL. DES SURFACES BIO/2016

+6%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio





PRODUCTIONS FRUITIÈRES

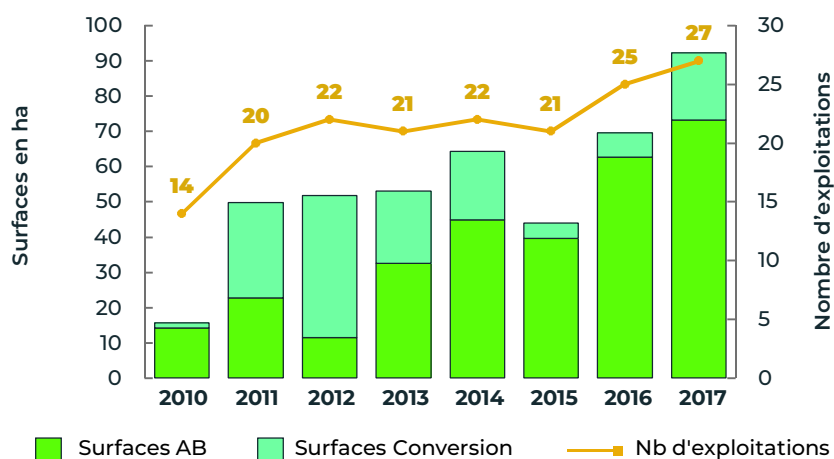
La filière arboricole bio est la deuxième plus importante de la zone par rapport au nombre d'exploitations. Les cultures fruitières sont essentiellement présentes dans le secteur d'étude avec l'oléiculture puisque deux tiers des surfaces fruitières bio recensées par l'Agence bio sont des oliviers. En effet, 17 exploitations cultivent des oliviers en bio sur 62,5 ha. Quatre de ces producteurs bio sont spécialisés en oléiculture.

Concernant les autres cultures fruitières, 4 exploitations sont spécialisées en arboriculture bio. L'agence Bio relève sur le territoire les cultures suivantes (surfaces soumises au secret stat) : Amandes, Pêches, Cassis, Fraises, Framboises, Pommes à cidre et à jus. Les petits fruits rouges sont produits par une exploitante spécialisée dans la plaine de Fabrègues.

Le nombre d'exploitations engagées en bio et les surfaces concernées sont en croissance quasi continue depuis 2010. On note une augmentation du nombre d'engagés à partir de 2016.

A priori, la production oléicole bio du territoire ne devrait pas beaucoup se développer de façon spectaculaire. Par contre, concernant l'arboriculture, le nombre de conversions devrait peut-être augmenter dans les années à venir sous l'impulsion d'une coopérative fruitière qui intervient dans l'est de la zone, sur le Pays de l'Or, et qui souhaite développer son activité bio. De plus, une grosse exploitation de Mauguio va convertir 25 ha d'amandiers en bio et a pour objectif d'atteindre les 60 ha le tout mécanisable. Cette exploitation porte également un projet de construction d'une casserie.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations arboricoles bio



► Répartition des exploitations bio par sous filières en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
FRUITS À COQUE	Amandes	2	c
	Pêches	1	c
FRUITS À NOYAU	Autres fruits à noyaux	3	4,6
	Cassis	1	c
FRUITS DIVERS	Framboises	1	c
	Fraises	1	c
	Autres fruits	12	19,4
	Olives	17	62,5
FRUITS DE TRANSFORMATION	Pommes à cidre et à jus	1	c

c : secret statistique (moins de 3 exploitations)

27

EXPLOITATIONS BIO

92 ha CERTIFIÉS BIO

dont 19 ha en conversion

2,2% de la SAU bio de la zone d'étude

+35%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+78%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



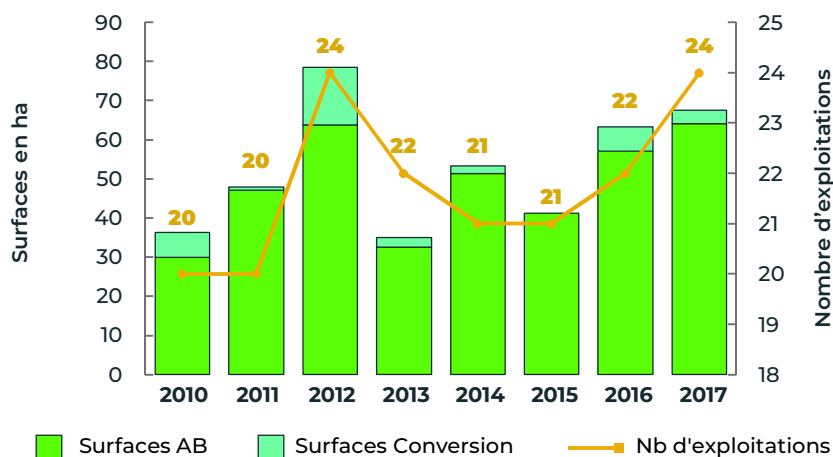


LÉGUMES FRAIS

Le secteur des Etangs au Vidourle compte 24 exploitations ayant une activité de maraîchage, dont 22 maraîchers bio spécialisés, une couveuse agricole et une commune qui a certifié des terres en vue de les louer à un maraîcher. L'activité maraîchère se pratique dans les communes en périphérie de la métropole de Montpellier et aussi dans la plaine alluviale du Vidourle autour du Pays de l'étang de l'Or. Deux grands types d'exploitations se côtoient sur le secteur d'étude. Dans la zone de Mauguio, ce sont plutôt des grosses exploitations historiquement orientées vers la vente en demi-gros, gros ou export. Les autres maraîchers cultivent de plus petites surfaces, sont souvent très diversifiés et orientés vers la vente directe dans le bassin de consommation montpelliérain.

La filière légumière bio sur le secteur d'étude a connu un pic de surfaces et du nombre d'exploitations en 2012 (79 ha pour 24 exploitations). Après la perte brusque de la moitié des surfaces certifiées en 2013, les surfaces ont eu tendance à augmenter et s'approchent du même stade qu'en 2012.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations de légumes frais bio



24

EXPLOITATIONS BIO

67,5 ha CERTIFIÉS BIO

dont 3,4 ha en conversion

3,4% de la SAU bio de la zone d'étude

+7%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

-15%

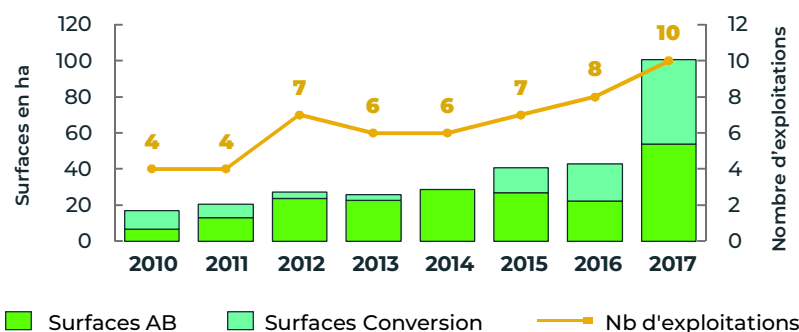
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



GRANDES CULTURES

Les grandes cultures sont minoritaires sur ce territoire urbain et/ou périurbain. Elles sont présentes de façon secondaire, en diversification ou comme rotations. Seules deux opérateurs sont spécialisés dans cette filière : une station expérimentale de l'INRA à Mauguio et un producteur fraîchement installé autour de Pignan/Lavérune qui vise à faire de la transformation artisanale (fabrication de pâtes notamment). Les cultures de blé tendre (25 ha) et blé dur (55 ha) sont les productions principales de la filière sur ce territoire. Depuis 2010, les surfaces de grandes cultures conduites en bio sont en croissance. L'année 2017 a été une année de forte conversion avec l'augmentation de 134% des surfaces engagées par rapport à 2016. La présence d'une boulangerie industrielle solidaire sur Fabrègues (Pain et Partage) pourrait être un levier de développement de la filière car l'entreprise souhaite s'approvisionner le plus localement possible. Le développement des GC bio autour de l'étang de l'or reste compliqué. En effet, le mode de gestion collectif des terres au sein de la CUMA de Mauguio sur les céréales impliquerait une grosse réorganisation si des producteurs passaient en bio. Cela constitue un frein important au développement de la filière sur ce secteur.

► Evolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures bio



10

EXPLOITATIONS BIO

101 ha CERTIFIÉS BIO

dont 47 ha en conversion

5,1% de la SAU bio de la zone d'étude

+134%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+270%

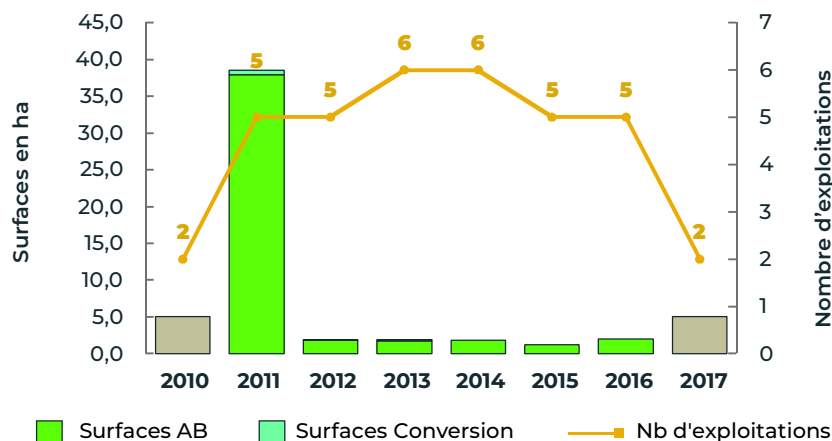
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



PLANTES A PARFUMS, AROMATIQUES ET MEDICINALES

Les données des surfaces pour 2017 concernant la culture de PPAM bio sont soumises au secret statistique car seules deux exploitations sont présentes sur la zone à Candillargues et Mauguio. On peut tout de même noter une diminution des surfaces depuis 5 ans.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en PPAM bio



2
EXPLOITATIONS BIO

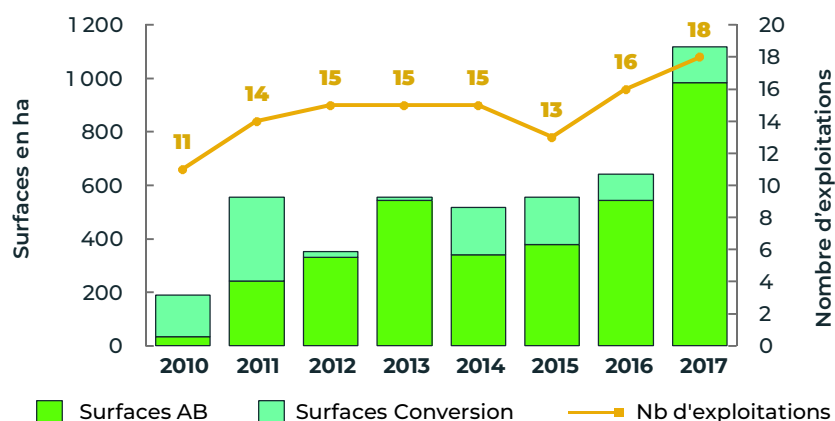
SURFACES SOUS SECRET STAT.



SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

Plus de la moitié des surfaces agricoles bio sur le regroupement des étangs au Vidourle sont des surfaces fourragères. On note une croissance globale des surfaces et nombre d'exploitations depuis 2010. On recense en grande majorité des parcours et prairies. Les productions animales présentes sur le secteur d'étude sont l'apiculture (2 exploitations), l'aviculture (2), les ovins viande (1 élevage) et les bovins allaitants (2 manades).

► Evolution des surfaces fourragères bio et nombre d'exploitations en disposant



18
Exploitations bio disposent de surfaces fourragères bio

1117 ha CERTIFIÉS BIO
dont 132 ha en conversion

43% de la SAU bio de la zone d'étude

+74%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+217%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

► Détail des surfaces fourragères bio sur le territoire d'étude en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGÈRES	Autres cultures fourragères	2	c
	Luzerne	8	92,6
	Trèfle	2	c
	Prairie temporaire	5	43,7
STH	Parcours herbeux	8	835,1
	Prairie permanente	4	112,6

c : secret statistique (moins de 3 exploitations)

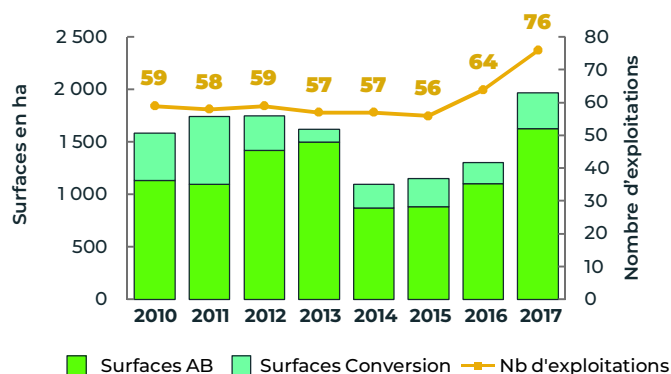


Tendances de l'évolution de l'AB

L'agriculture biologique était déjà bien développée sur ce territoire dès 2010. Après quelques années où le développement de la bio a été assez calme, les surfaces ont ensuite reculé de manière significative en 2014. Depuis 2 ans, la bio progresse à nouveau sur ce territoire, notamment sous l'impulsion des filières fruits et légumes et avec la conversion de surfaces significatives par les manades.

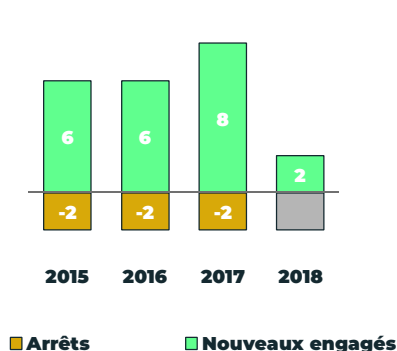
► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence Bio / OC 2018



► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre 2015 et 2017

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018



PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

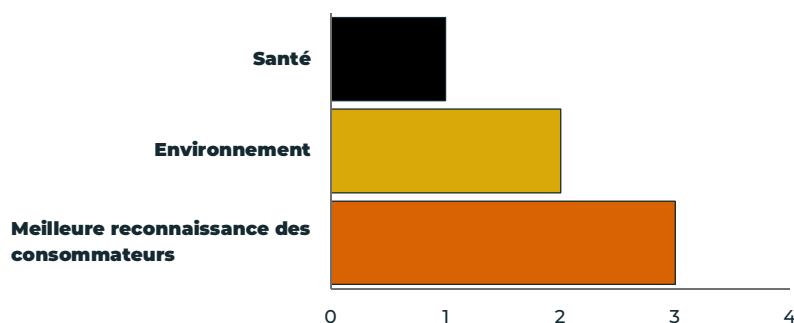
Entre début 2017 et mai 2018, On compte **10 nouvelles exploitations bio** sur cette zone. 7 engagements de producteurs bio sur le secteur résultent de **conversions d'exploitations agricoles**, 2 sont des installations. Cette proportion respecte la tendance globale régionale. Pour 1 exploitation, la situation au démarrage reste inconnue. Les conversions ont concerné 3 viticulteurs, 2 exploitations maraîchères, 1 apiculteur et un producteur dont l'activité principale n'est pas connue. Les installations se sont faites en arboriculture et en grandes cultures. **Parmi les motifs d'engagement en bio, c'est la demande et la meilleure reconnaissance des consommateurs qui revient le plus, devant l'environnement et la santé.**

Chiffre-clé des nouveaux certifiés 2017 et début 2018

+ 10 EXPLOITATIONS BIO

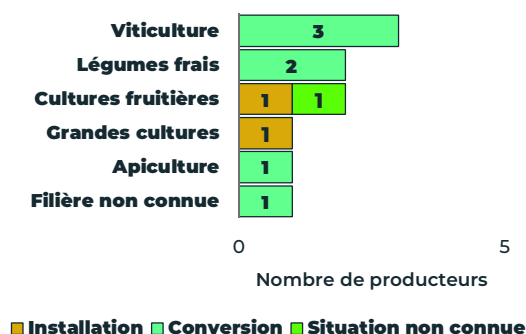
Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio (4 répondants sur 10, plusieurs choix possibles)



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Répartition des nouveaux prod. 2017-2018 par prod. principale et profil



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

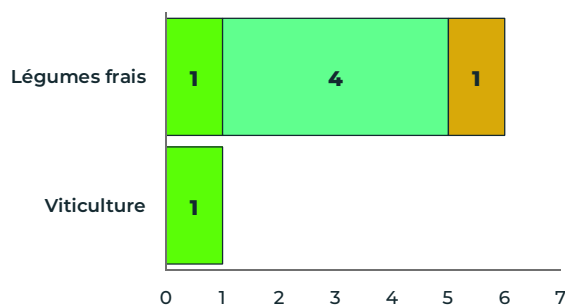
Entre 2015 et 2017, les arrêts de certification représentent 8% des agriculteurs bio recensés dans la zone d'étude. Sur les 6 exploitations en arrêt, les profils sont variés. On note 3 exploitations qui arrêtent leur activité agricole (retraite, difficultés économiques, déménagement...). 2 arrêts sont liés à des fermes qui maintiennent leur activité agricole mais abandonnent la certification bio. Enfin, 1 exploitation continue de produire sans la certification mais prévoit de revenir sous peu en bio. **Les filières bio concernées par les arrêts sont la viticulture et le maraîchage.**

Chiffre-clé des arrêts de certification entre 2015 et 2017

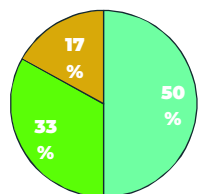
-6 EXPLOITATIONS BIO

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Répartition des arrêts de producteurs bio de la zone d'étude sur 2015-2017 par production principale



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018



■ SITUATION INCONNUE
■ MAINTIEN D'ACTIVITÉ
■ FAUX ARRÊT
■ CESSATION D'ACTIVITÉ
■ RETOUR EN BIO PREVU



→ Focus sur les cessations d'activité

Exploitations bio ayant cessé leur activité

Parmi les 3 exploitations en cessation d'activité, on ne compte que des producteurs de légumes.

Les raisons de ces arrêts sont diverses, pour un agriculteur c'est la précarité foncière ainsi que des soucis avec les relations entre associés qui le pousse à arrêter. Cette activité est reprise en bio par les propriétaires des terres.

C'est un problème économique et d'invasion par le gibier qui oblige un des agriculteurs à arrêter son activité.

Enfin le troisième agriculteur a arrêté pour des raisons personnelles sans donner plus de détail.

→ Focus sur les arrêts de certification

Profil des producteurs bio décertifiés

Les profils des 3 producteurs maintenant leur activité mais s'étant décertifiés sont différents. Parmi eux, on compte un viticulteur et deux producteurs de légumes. Pour le viticulteur, c'est un problème de flavescence dorée qui le fait revenir au conventionnel. Il garde l'envie de faire du bio mais attend une solution technique pour pallier à cette maladie. En ce qui concerne les producteurs légumiers, une des exploitations qui prévoit de retourner en bio a fait face à un problème de structuration de la filière lié aux manques de débouchés. L'exploitation va donc être restructurée avant de retourner en bio. Pour la seconde exploitation de légumes, c'est un problème de rentabilité économique qui a provoqué l'arrêt de certification et un retour au conventionnel.

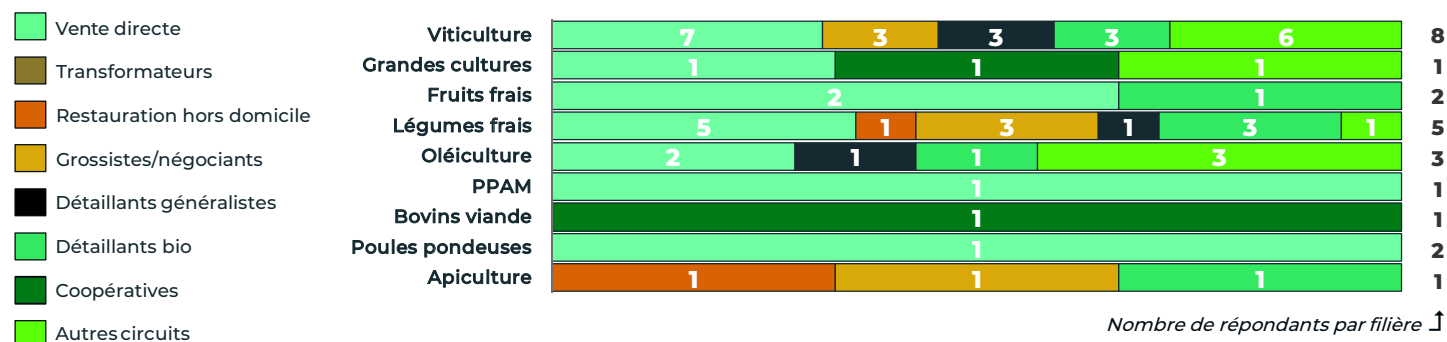
La commercialisation des produits bio

DYNAMIQUES DE COMMERCIALISATION DES PRODUCTEURS BIO DE LA ZONE

Parmi les 76 producteurs de la zone d'étude, 22 ont communiqué leurs circuits de commercialisation. Ils ont en moyenne 49 ans (min 26 et max 68).

Les agriculteurs bio du territoire des étangs au Vidourle sont très concernés par la vente directe. Ce circuit de commercialisation est emprunté dans 8 filières sur 10. Les débouchés de la filière viticole sur le territoire sont principalement la vente directe et en second lieu la vente via d'autres circuits de commercialisation (circuits de vente traditionnels de cavistes, hôtellerie, restauration et vente à l'export). En maraichage, la tendance est majoritairement à la vente directe ou via les circuits de distribution spécialisés bio, mais un certain nombre de maraichers pratiquent également le semi-gros et la vente en gros.

► Circuits de commercialisation empruntés par les exploitations bio enquêtées (22 répondants sur 76)

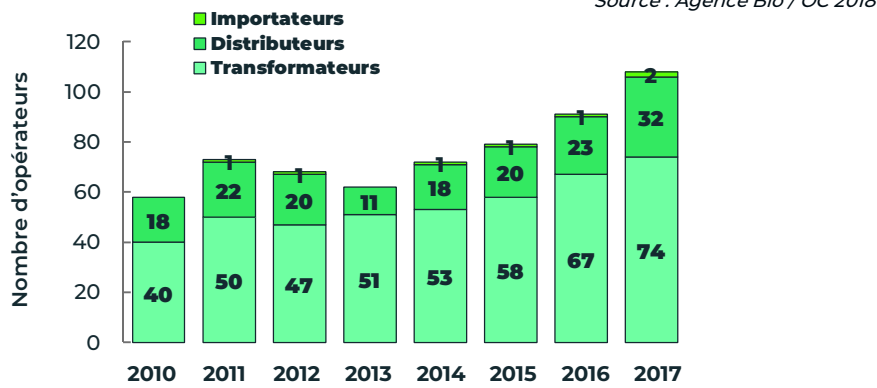


Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

Dynamiques du secteur aval bio sur la zone d'étude

L'Agence bio recensait sur la zone d'étude **108 opérateurs bio aval en 2017**, contre 58 en 2010. Ce chiffre intègre notamment 34 GMS (magasin de grande distribution) disposant de terminaux de cuisson sur la zone d'étude. En comptant certains opérateurs qui ne sont pas tous certifiés (dont les magasins bio spécialisés), l'aval de la bio représente 137 entreprises sur ce secteur (voir détail ci-dessous). Le nombre d'opérateurs aval a progressé de façon régulière depuis 2010, et l'année 2017 marque une accélération de ce mouvement. Le nombre d'entreprises bio présentes sur ce secteur est particulièrement conséquent car la zone englobe le bassin d'activités et de consommation Montpelliérain.

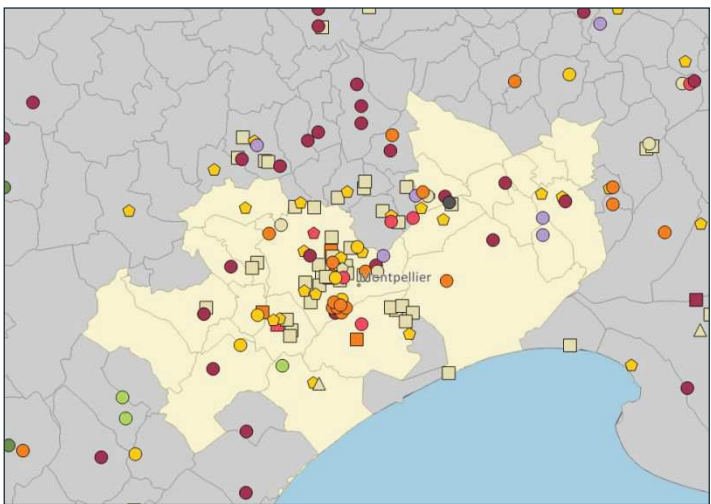
► Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone



Chiffre-clé 2017

108 OPÉRATEURS AVAL BIO

► Localisation, profil et filière principale des opérateurs bio de la zone et alentours



Légende

Type d'opérateur

- Artisan-commerçant
- Commerce de détail*
- Transformateur - commerce de gros
- Restaurant - Traiteur

Filière

- Viticulture
- Fruits et légumes
- Grandes cultures
- PPAM
- Oléiculture
- Viande
- Lait
- Volailles et œufs
- Multi-filières
- Filière non connue

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

*Hors GMS

► Typologie des entreprises bio présentes sur la zone d'étude par filière

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

Filières	Total
Viticulture	12
Cave coopérative	3
Commerce de gros de vins	7
Fournisseurs de produits œnologiques bio	2
Fruits et légumes	14
Commerce de gros de fruits et légumes	9
Fabrication de produits transformés à base de fruits et légumes	1
Primeurs	3
Commerce de gros de semences maraichères	1
Grandes cultures	15
Fabrication de biscuits et pâtisseries de conservation	1
Brasserie	1
Minoterie	1
Boulangerie industrielle	2
Boulangerie artisanale	10
Viande / œufs	4
Commerce de gros de viandes de boucherie	1
Découpe et transformation de la viande de boucherie	1
Boucherie artisanale	1
Commerce de gros d'œufs	1
PPAM	6
Commerce de gros de cosmétiques	1
Fabrication de produits transformés à base de PPAM	4
Magasin de cosmétiques	1

Filières	Total
Produits exotiques	8
Apiculture	1
Multi-filières	69
Centrale d'achat de GMS	1
Fabrication de conserves	1
Fabrication de plats préparés	1
Grossiste multiproduits	3
GMS / jardinerie	35
Magasin bio spécialisé	22
Paniers bio	2
Glacier	2
Epicerie	2
Autres filières	8
TOTAL	137

Zoom sur les projets / stratégies de développement de quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

Concernant la filière viticole, malgré un marché bio très demandeur, la filière sur le secteur des étangs au Vidourle reste un peu paralysée et la production bio locale reste insuffisante par rapport à la demande.

Les négoce sont en concurrence les uns les autres pour satisfaire le marché et les ambitions de ces opérateurs pour développer le bio sont immenses. **Gérard Bertrand** est l'un des acteurs phares de ce dynamisme récent de la viticulture bio régionale. Ce négoce a pour ambition de faire passer son activité bio de 35% à 50% du chiffre d'affaire d'ici 2025. L'entreprise met des moyens importants dans le démarchage et le conseil technique auprès des viticulteurs et propose également des conditions tarifaires intéressantes afin de recruter des nouveaux apporteurs. L'entreprise a pris en main le démarchage des viticulteurs mais fait le constat d'un manque d'appui technique pour soutenir les viticulteurs en conversion quand le conseil privé reste très cher en bio.

D'autres négociants se mobilisent actuellement sur le marché bio mais nous n'avons pas réussi à les enquêter plus précisément à ce sujet.

Concernant les caves coopératives intervenant sur la zone, le développement de la bio au sein de ces organismes reste très limité. **La Cave coopérative de Pignan** compte deux adhérents en bio (sur 80) pour 20 ha (sur 250 ha). La bio reste donc peu présente dans cette structure. Les dirigeants de la cave souhaiteraient développer cette activité pour répondre au marché mais les producteurs ne suivent pas et les mentalités sont très résistantes aux changements. Dans la même posture, **la cave de St-Georges d'Orques** comptait 2 adhérents en bio mais qui ont arrêté cette année car ils ne s'en sortaient pas d'un point de vue technique. Là encore, les freins au changement sont nombreux. La plus grande crainte des vignerons reste les conditions météo défavorables. Il n'y a pas d'historique bio que ces territoires et personne pour « donner l'exemple » aux viticulteurs.

Concernant la filière fruits et légumes, la dynamique de développement est surtout portée par l'installation de petits producteurs maraichers orientés vers la vente directe. Bien que certains producteurs fassent du demi-gros, ils restent minoritaires. Les entreprises qui souhaitent s'approvisionner localement, comme le **grossiste spécialisé dans les fruits et légumes bio MK Bio**, ont du mal à trouver des produits. Pourtant, le marché tire et la demande des consommateurs va vers toujours plus de bio local. L'entreprise juge qu'il est très difficile de structurer l'amont de la filière et que l'offre locale est très morcelée pour un grossiste. Pourtant, MK Bio travaille à mettre en place des démarches de contractualisation et de planification, mais cela reste encore insuffisant. Afin de renforcer son approvisionnement local, le grossiste va prochainement recruter un collaborateur chargé d'appuyer techniquement les fournisseurs bio locaux.

D'autres opportunités de développement se présentent sur ce territoire dans la filière fruits et légumes. **La ville de Montpellier** travaille à relocaliser ses approvisionnements pour la **restauration scolaire** et prévoit d'acheter localement certains produits. Ce débouché devrait se mettre en place et se consolider dans les années à venir sous réserve que des producteurs maraichers acceptent les contraintes liées à ce circuit (planification, volumes, qualité, saisonnalité, etc.). **La communauté de communes du Pays de l'Or** travaille également en ce sens. La part des produits bio dans ses cantines a fortement augmenté : de 4% en 2014 à 16% en 2017. Cependant l'Agglomération du Pays de l'Or peine à s'approvisionner de façon locale. Son objectif majeur est de relocaliser en priorité les produits issus de l'agriculture biologique et de façon plus globale de développer les surfaces cultivées en bio.

En arboriculture, il semble que certaines coopératives présentes autour de l'étang de l'Or se mobilisent pour augmenter leur activité bio. Cela augure donc des mouvements dans cette filière.

Concernant la filière grandes cultures, bien que ce secteur d'activité soit minoritaire sur le territoire d'étude, certaines opportunités de développement pourraient voir le jour autour de projets d'entreprises et de micro-filières locales. En effet, d'une part, **la boulangerie industrielle et solidaire Pain et Partage**, basée à Fabrègues, souhaite relocaliser une partie de ses approvisionnements en blé panifiable bio. L'entreprise est déjà en contact avec certains producteurs et recherche d'autres fournisseurs locaux potentiels. D'autre part, la **démarche Raspailou**, actuellement présente dans le Gard, est une micro-filière de valorisation du blé tendre bio via la boulangerie artisanale. Ce projet lancé il y a plusieurs années maintenant fait travailler des producteurs gardois et quelques producteurs sur l'Hérault. La dynamique pourrait s'étendre au-delà mais des freins logistiques se présentent : organisation de la collecte, stockage, etc. Les deux projets sont liés au **Moulin de Sauret**, opérateur historique de la filière, basé à Montpellier, qui joue le rôle d'intermédiaire via la première transformation du blé en farine. Cette meunerie est un peu la pierre angulaire des filières de boulangerie bio et locales.



Les dynamiques collectives et initiatives locales

Il n'y a pas de GIEE sur le secteur des étangs au Vidourle. Cependant, des dynamiques sont impulsées, notamment sur l'est du territoire, autour de l'étang de l'or, grâce à l'animation mise en place sur l'aire d'alimentation de captage. En effet, depuis 2011, l'animation d'un programme de reconquête de la qualité de l'eau souterraine permet d'aider les utilisateurs de pesticides et d'engrais chimiques dans leur volonté de réduire et si possible supprimer l'usage de ces produits. Dans le cadre de cette démarche, un accompagnement technique et financier des agriculteurs, des collectivités et des particuliers est mis en place à travers l'organisation de journées de démonstration et de sensibilisation, le suivi de projets collectifs ainsi que la mobilisation d'aides pour favoriser les changements de pratiques et l'investissement en matériel alternatif. Des diagnostics techniques sont également proposés aux agriculteurs lors de la conversion en lien avec le Civam bio 34 et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. L'agglomération s'engage également à sécuriser l'achat de la production bio lors de la conversion. Enfin, une exonération des taxes sur le foncier non bâti a été également mise en place pour la part intercommunale et parfois communale, favorisant le passage à l'agriculture biologique. L'animation et les politiques concrètes de soutien au changement de pratiques portent leurs fruits puisqu'une dizaine de conversions ont été enclenchées notamment grâce à ces mesures.



Conclusion

La zone des étangs au Vidourle apparaît comme un territoire où les dynamiques autour de l'agriculture bio sont contrastées selon les secteurs et selon les filières. En viticulture, l'agriculture bio s'est assez bien développée jusqu'à présent mais reste en stand-by après plusieurs années où les aléas climatiques ont été particulièrement impactants. La dynamique au sein des caves coopératives est au point mort. Dans la filière fruits et légumes, la dynamique est plutôt à l'installation de maraichers avec des exploitations de petite taille et en vente directe. Ces producteurs bio bénéficient de la proximité au bassin de consommation Montpelliérain pour écouler leurs marchandises. Des opportunités de développement pourraient être mobilisées via les grossistes et le demi-gros pour les magasins bio spécialisés sous réserve de l'adhésion des maraichers à ces circuits de distribution. Enfin, la filière grandes cultures bio est assez peu développée mais pourrait s'étendre plus en lien avec des projets d'entreprises qui ont leur activité sur ce territoire.

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

► **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53

► **Civam Bio 34** : 04 67 06 23 94

► **Animateurs des captages** :

fredon@fredonoccitanie.com



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

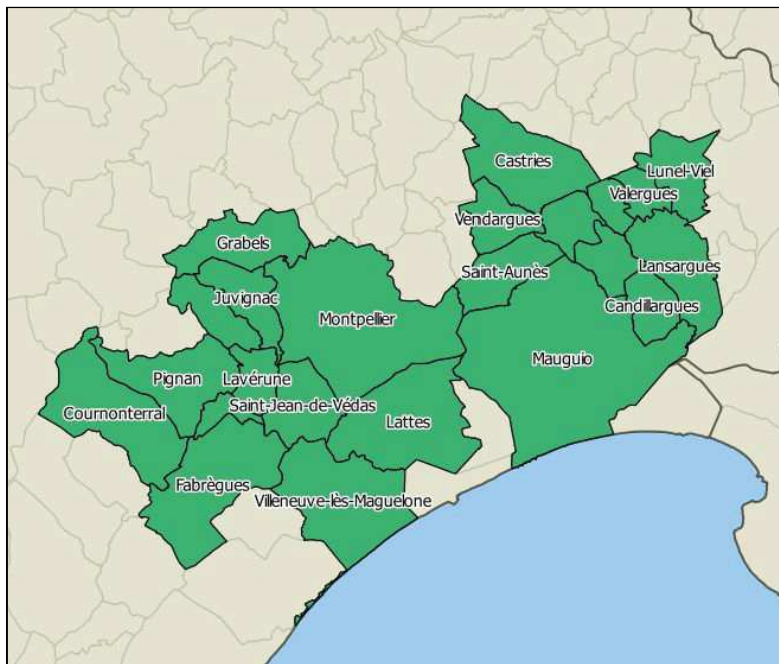
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE des étangs au Vidourle

Fiche méthodologie

Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
BAILLARGUES	34022
CANDILLARGUES	34050
CASTRIES	34058
COURNONTERRAL	34088
FABREGUES	34095
GRABELS	34116
JUVIGNAC	34123
LANSARGUES	34127
LATTES	34129
LAVERUNE	34134
LUNEL-VIEL	34146
MAUGUIO	34154
MONTPELLIER	34172
MUDAISON	34176
PIGNAN	34202
SAINT-AUNES	34240
SAINT-BRES	34244
SAINT-GEORGES-D'ORQUES	34259
SAINT-JEAN-DE-VEDAS	34270
SAUSSAN	34295
VALERGUES	34321
VENDARGUES	34327
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	34337



Enquêtes opérateurs aval

Pour cette fiche, les opérateurs aval suivants ont été enquêtés :

- Cave coopérative de Pignan
- Cave coopérative de Saint-Georges d'Orques
- Gérard Bertrand
- MK Bio
- Magasin Biocoop Lunel

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

- **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53
- **Civam Bio 34** : 04 67 06 23 94
- **Animateurs des captages** : fredon@fredonoccitanie.com



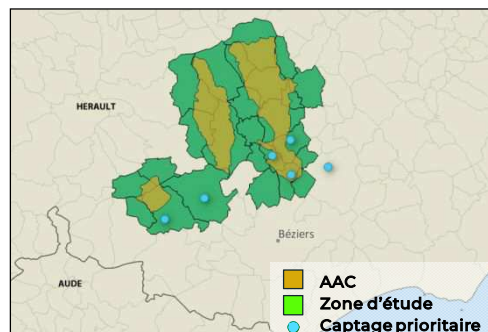
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

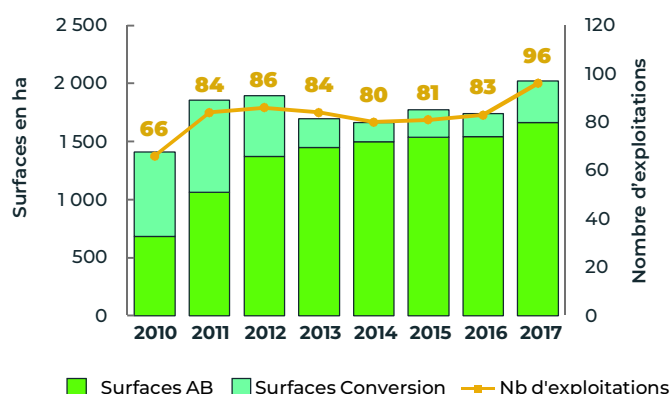
TERRITOIRE des Hauts Cantons

Située à l'Ouest de l'Hérault, la zone des Hauts cantons correspond à l'arrière pays biterrois, territoire de plaines très fortement viticole. Le territoire est sujet à des problèmes de pollution par les herbicides liés à la présence importante de vignes.

La zone d'étude comporte 25 communes. Les captages prioritaires concernés sont les suivants : « Château d'Eau Est », « Forage de Canet », « Forage Fichoux Nord », « Forage Manière », « Limbardie Nord et Sud », « Peyrallès », « Pierre Plantée Ouest FI » et « Rousset ».



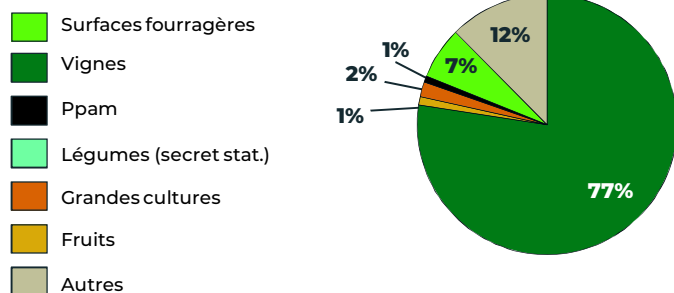
► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



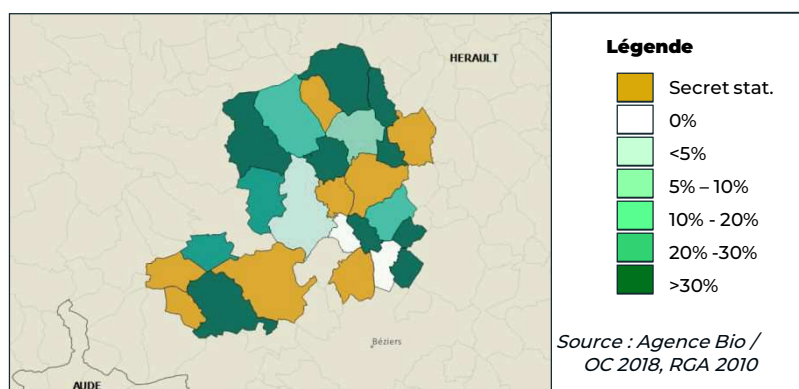
Source : Agence Bio / OC 2018

► Répartition des surfaces bio recensées dans la zone d'étude

Source : Agence Bio / OC 2018



► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



Source : Agence Bio / OC 2018, RGA 2010

Contexte territorial de la zone d'étude

25 COMMUNES

33 452 HABITANTS

15 155 ha SAU (RGA 2010)

1116 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)

9 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

96 EXPLOITATIONS BIO

2020 ha CERTIFIÉS BIO DONT
359 ha EN CONVERSION

+16% SURFACES BIO / 2016

+7% SURFACES BIO DEPUIS 2012
(+84% en Occitanie)

23 / 25 communes
AYANT AU MOINS UN AGRI BIO

9% DES EXPL. DU SECTEUR SONT
BIO (10,4% en Occitanie)

13% DE LA SAU DE LA ZONE EST
EN BIO (12,8% en Occitanie)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



VITICULTURE

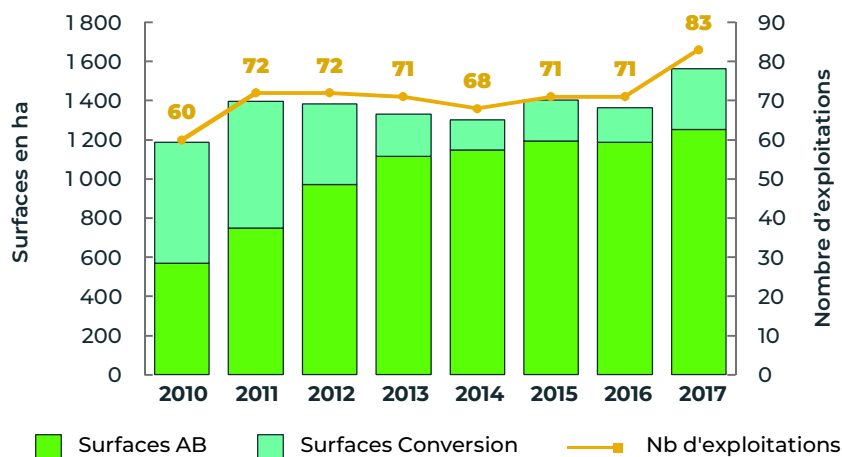
Source des données chiffrées de cette rubrique : Agence Bio / OC 2018

Sur le secteur des Hauts Cantons, la viticulture prédomine fortement. C'est la première production bio de la zone en nombre d'exploitations et en surfaces engagées. 7,7 % des exploitations et 12,3 % des surfaces viticoles sur la zone sont en bio. Les dynamiques de développement de la viticulture bio sont différentes selon les secteurs de la zone. Au Nord se situe l'AOP Faugères sur laquelle l'agriculture biologique est déjà bien présente. Les communes situées dans la zone de l'AOP totalisent 33 viticulteurs ayant une activité bio. C'est sur ce secteur que la viticulture bio est la plus développée. Le syndicat AOC et la cave de Faugères, déjà en bio depuis 10 ans, souhaitent encore développer le bio. A l'ouest de la zone, l'AOC Saint-Chinian promotionne également un aspect agro-environnemental sur son territoire. Le Sud de la zone, dans la plaine biterroise, n'est pas sous signe d'appellation et le marché bio n'est pas encore très ouvert sur ce secteur.

Le nombre d'exploitations et surfaces engagées en viticulture bio ont globalement augmenté entre 2010 et 2017 avec un gain de 23 exploitations et d'à peu près 370 ha. On observe une stagnation entre 2011 et 2016 puis une augmentation nette en 2017 du nombre d'exploitations et surfaces bio. Cette reprise de dynamisme des conversions est à mettre en lien avec un contexte de marché très porteur pour les vins bio.

La bio dispose encore de marges de progression, notamment dans les zones d'appellation où des opérateurs économiques mettent en place des stratégies d'accompagnements de leurs adhérents vers la bio. Pour autant, dans tout le sud de la zone, il semble que les conversions continuent à se faire très lentement car les producteurs ne sont pas motivés à passer au bio, ressentant de fortes craintes autour des aléas climatiques, de la limitation du cuivre ou encore des difficultés liées à la gestion de la mixité.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio



83

EXPLOITATIONS BIO

1564 ha CERTIFIÉS BIO

dont 310 ha en conversion

77 % de la SAU bio de la zone d'étude

+15%

ÉVOL. DES SURFACES BIO/2016

+13%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



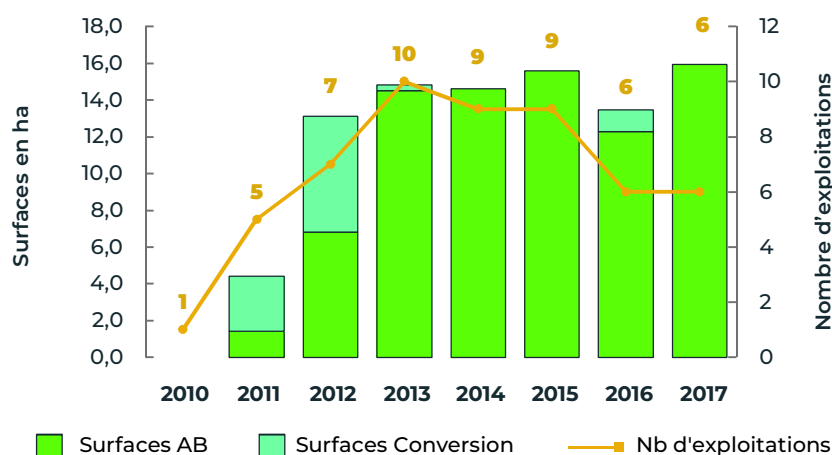
PLANTES A PARFUMS, AROMATIQUES ET MEDICINALES

La filière PPAM bio s'est bien développée à l'échelle de la zone des Hauts Cantons de 2010 à 2013 à la fois d'un point de vue du nombre d'exploitations que des surfaces engagées. Ce développement correspond au démarrage de l'activité PPAM de la distillerie coopérative de Murviel-Lès-Béziers. On note par la suite une stabilisation des surfaces tandis que le nombre d'exploitations a eu tendance à diminuer. Les 6 exploitations recensées travaillent toutes avec la distillerie coopérative.

C'est la production de Thym qui prédomine sur le territoire avec 13,2 ha sur les 16 ha totaux. L'Agence Bio relève également les productions suivantes (sous secret statistique) : Fenouil doux et amer, Lavande, Sauge officinale.

La production de PPAM dans la zone Hauts Cantons devrait continuer à progresser grâce au projet de développement de la distillerie qui essaye à la fois d'augmenter les surfaces de ses apporteurs actuels et de recruter des nouveaux producteurs.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en PPAM bio



6
EXPLOITATIONS BIO

16 ha CERTIFIÉS BIO
dont 0 ha en conversion

0,8% de la SAU bio de la zone d'étude

+18%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

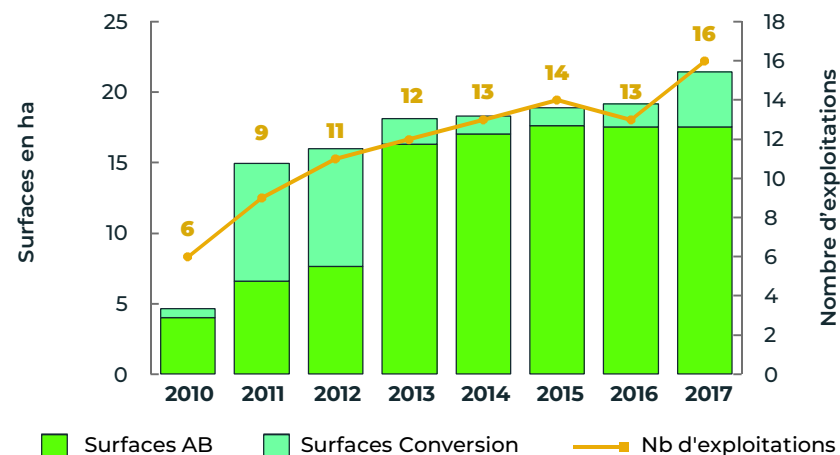
+23%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



PRODUCTIONS FRUITIÈRES

Les cultures fruitières sont présentes dans le secteur d'étude avec l'oléiculture. 16 exploitations cultivent des oliviers en bio sur 21 ha. Le nombre d'exploitations oléicoles a augmenté progressivement entre 2010 et 2017.

► Evolution des surfaces et nombre d'exploitations arboricoles bio



16
EXPLOITATIONS BIO

21 ha CERTIFIÉS BIO
dont 4 ha en conversion

1 % de la SAU bio de la zone d'étude

+12%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+37%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



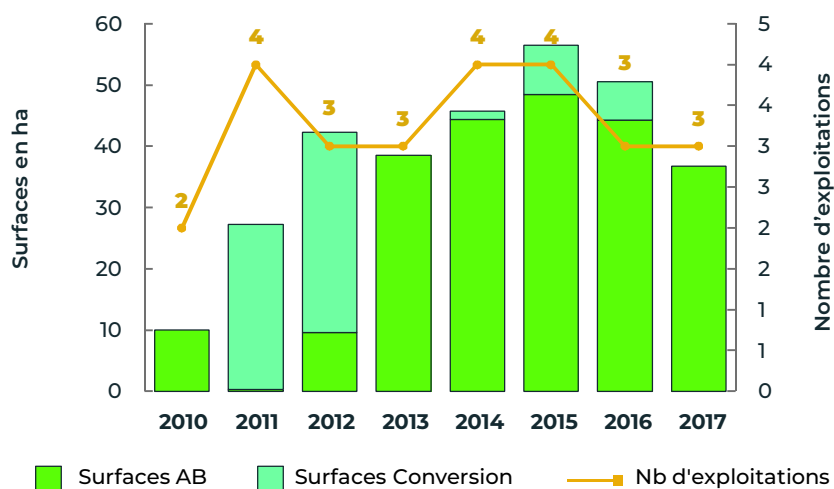
GRANDES CULTURES

On recense 3 exploitations produisant des grandes cultures bio sur la zone des Hauts Cantons, sur les communes de Puimisson et Murviel-Lès-Béziers. Ces exploitations produisent des grandes cultures bio en diversification. Les 3 exploitations produisaient 15,5 ha de blé tendre en 2017. L'agence Bio relève également des productions de blé dur et pois protéagineux dont la surface est protégée par le secret statistique.

Les productions de grandes cultures bio restent assez confidentielles sur ce secteur.

L'évolution du nombre d'exploitations depuis 2010 est assez discontinue avec des oscillations entre 3 et 4 exploitations en bio de 2011 à aujourd'hui. On peut tout de même noter une augmentation des surfaces conduites en bio entre 2010 et 2015 puis une diminution sur les années 2016 et 2017.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures bio



3

EXPLOITATIONS BIO

37 ha CERTIFIÉS BIO

Dont 0 ha en conversion

< 2% de la SAU bio de la zone d'étude

-27%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+12%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



LÉGUMES FRAIS

La filière légumière bio n'est pas développée sur le secteur des Hauts Cantons. L'Agence Bio ne relevait sur la zone fin 2017 qu'une seule exploitation de légumes bio pour laquelle les surfaces ne sont pas renseignées pour cause de secret statistique. La filière change de dynamique début 2018 avec l'installation de 3 nouveaux maraîchers bio sur le secteur.

1

EXPLOITATIONS BIO

SAU sous secret stat.



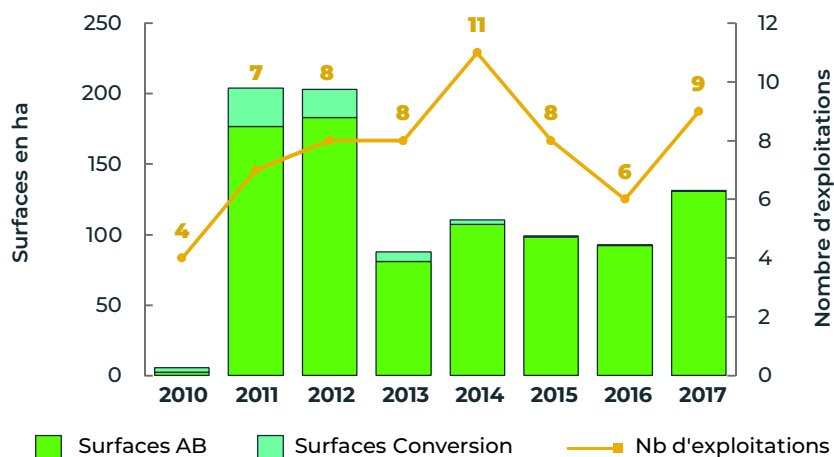


SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

Les surfaces fourragère bio sur le territoire des Hauts Cantons sont composées principalement de parcours et prairies (temporaires et permanentes). Les surfaces ont fortement augmenté en 2011 puis ont diminué de moitié en 2013 pour ensuite se stabiliser et ré-augmenter en 2017.

Deux activités d'élevage sont localisées sur le territoire : un élevage caprin à Causse-et-Veyran et un élevage de vaches allaitantes sur Gabian.

► Evolution des surfaces fourragères bio et nombre d'exploitations en disposant



► Détail des surfaces fourragères bio sur le territoire d'étude en 2017

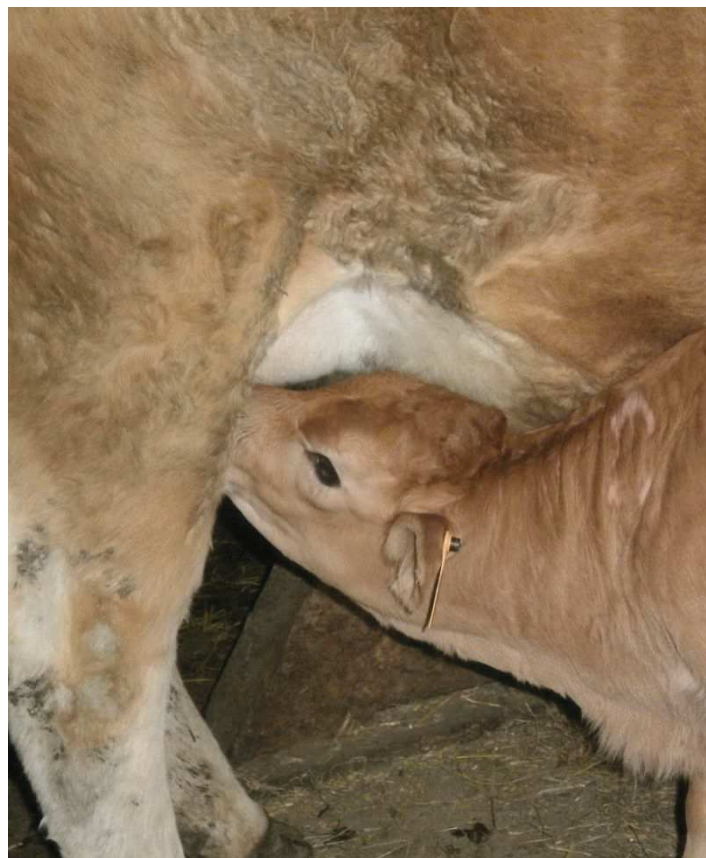
SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGERES	Prairie temporaire	3	7,8
	Parcours herbeux	5	71,8
STH	Prairie permanente	3	23,6

9
Exploitations bio disposent de surfaces fourragères bio

131 ha CERTIFIÉS BIO
dont 0,25 ha en conversion

6,5% de la SAU bio de la zone d'étude

+42%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

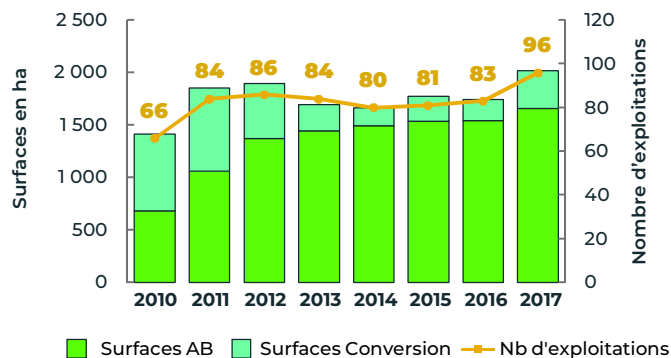


Tendances de l'évolution de l'AB

L'agriculture bio sur la zone Hauts Cantons évolue de façon assez progressive en ce qui concerne le nombre d'exploitations converties. Depuis 2016 le nombre d'arrêts reste assez faible tandis que le nombre de nouveaux engagés a augmenté. Le développement de la bio est porté essentiellement par la viticulture, les PPAM et plus récemment par le maraîchage qui commence à s'implanter en 2018 avec quelques nouveaux producteurs.

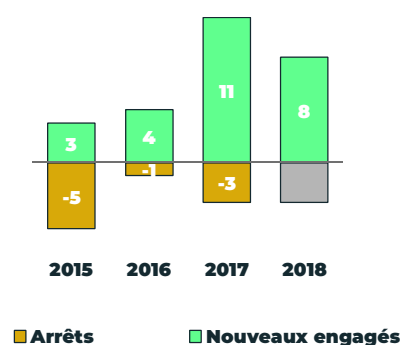
► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence Bio / OC 2018



► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre 2015 et 2017

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018



PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

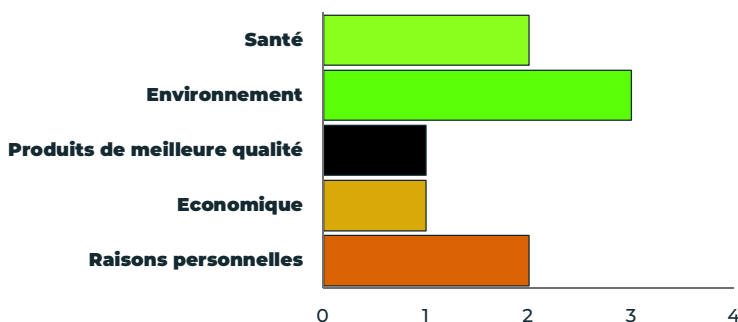
Entre début 2017 et mai 2018, On compte **19 nouvelles exploitations bio** sur cette zone dont **13 sont des exploitations viticoles**. 6 engagements de producteurs bio entre 2017 et début 2018 sur le secteur résultent de **conversions d'exploitations agricoles**, 12 sont des installations ou des créations de nouvelles exploitations. Cette proportion est inverse à la tendance globale régionale, il y a donc une part importante d'installations en bio dans la zone. Les installations ont concerné 4 exploitations maraîchères, 1 producteur de PPAM et 7 exploitations viticoles. **Parmi les motifs d'engagement en bio, l'environnement et la santé dominent.**

Chiffre-clé des nouveaux certifiés 2017 et début 2018

+ 19 EXPLOITATIONS BIO

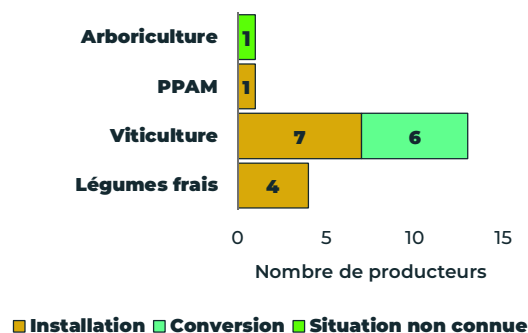
Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio (7 répondants sur 19, plusieurs choix possibles)



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Répartition des nouveaux prod. 2017-2018 par prod. principale et profil



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

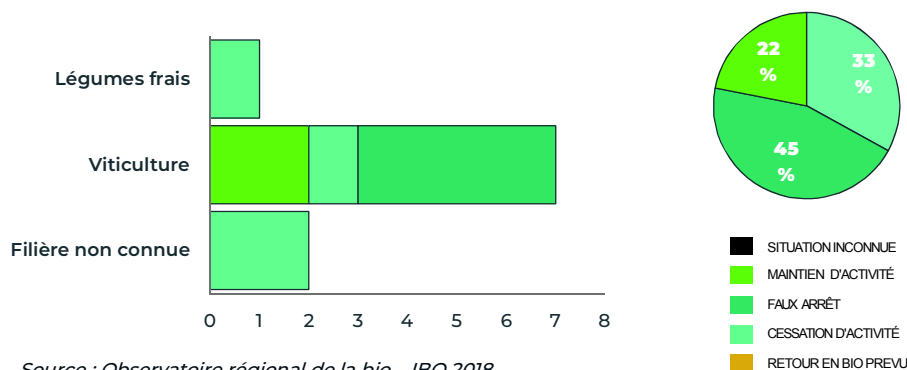
Entre 2015 et 2017, les arrêts de certification représentent 9% des agriculteurs bio recensés dans la zone d'étude. Sur les 9 exploitations en arrêt, les profils sont variés. On note 4 faux arrêts sur la zone (liquidation de fermes, fusions, changements de statut juridique ou autres raisons administratives). Pour ces exploitations là, l'activité bio est maintenue à travers une autre structure juridique. 3 arrêts de certification sont liés à des exploitations qui arrêtent leur activité agricole (retraite, difficultés économiques, déménagement...). 2 arrêts sont liés à des fermes qui maintiennent leur activité agricole mais abandonnent la certification bio. **La filière majoritairement concernée par les arrêts est la viticulture.**

Chiffre-clé des arrêts de certification entre 2015 et 2017

-9 EXPLOITATIONS BIO

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Répartition des arrêts de producteurs bio de la zone d'étude sur 2015-2017 par production principale



→ Focus sur les cessations d'activité

Exploitations bio ayant cessé leur activité

Parmi les 9 exploitations en arrêt, 3 sont des exploitants qui ont cessé leur activité agricole. Parmi eux, on compte 1 viticulteur, 1 producteur de légumes frais et 1 agriculteur dont la production n'est pas connue.

Les deux départs à la retraite concernent le viticulteur et l'agriculteur dont la filière n'est pas connue. L'activité viticole a été reprise par un autre agriculteur bio tandis que l'autre activité n'est pas reprise du tout.

Le motif de cessation et le devenir de l'exploitation légumière ne sont pas connus.

→ Focus sur les arrêts de certification

Profil des producteurs bio décertifiés

Parmi les 9 exploitations en arrêt, deux sont des viticulteurs maintenant leur activité.

Selon les deux viticulteurs, situés sur les communes d'Autignac et Corneilhan, le bio « ne paye pas » et il n'existe actuellement pas de marché pour valoriser la filière.

Pour l'un, un retour au conventionnel a été fait tandis qu'il semblerait que pour l'autre viticulteur, malgré des difficultés liées au coût et la disponibilité d'intrant, la charge de travail, les maladies et le manque d'accompagnement technique, les pratiques bio sur l'exploitation sont maintenues.

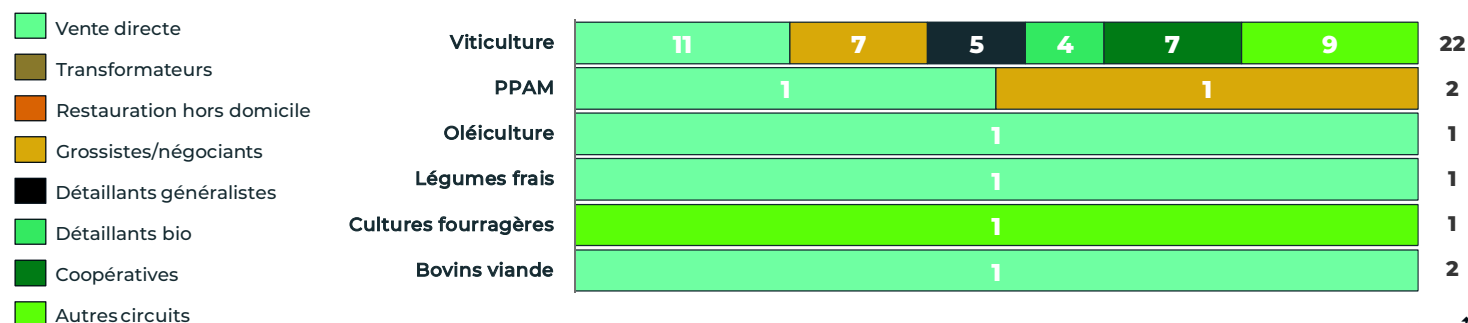
La commercialisation des produits bio

DYNAMIQUES DE COMMERCIALISATION DES PRODUCTEURS BIO DE LA ZONE

Parmi les 96 producteurs de la zone d'étude, 25 ont communiqué leurs circuits de commercialisation. Ils ont en moyenne 50 ans (min 26 et max 67).

Les agriculteurs bio du territoire des Hauts Cantons sont très concernés par la vente directe. Ce circuit de commercialisation est emprunté dans toutes les filières sauf le producteur fourrager qui produit pour sa propre consommation. Les débouchés de la filière viticole sur le territoire sont principalement la vente directe (pour une exploitation sur deux) et en second lieu la vente via « d'autres circuits de commercialisation » (circuits de vente traditionnels de cavistes, hôtellerie, restauration et vente à l'export). En règle générale, les producteurs non coopérateurs ont plusieurs circuits de commercialisation afin d'élargir leurs possibilités de vente.

► Circuits de commercialisation empruntés par les exploitations bio enquêtées (25 répondants sur 96)



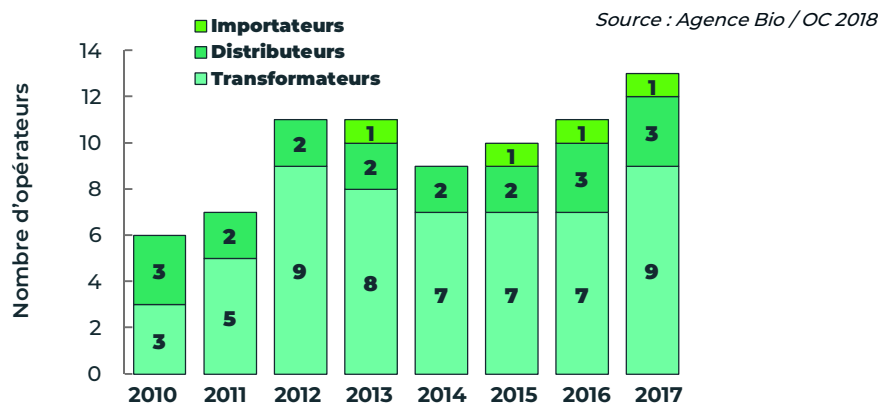
Nombre de répondants par filière ↑

Dynamiques du secteur aval bio sur la zone d'étude

L'Agence bio recensait sur la zone d'étude **13 opérateurs bio aval en 2017**, contre 6 en 2010. Ce chiffre intègre 1 GMS (magasin de grande distribution) disposant de terminaux de cuisson sur la zone d'étude. Le nombre d'opérateurs aval a progressé de façon régulière depuis 2010.

Les entreprises sont majoritairement orientées vers la viticulture. La zone compte également une distillerie coopérative de la filière PPAM à Murviel-Lès-Béziers. Un moulin oléicole certifié bio est implanté sur le secteur (Lo Moulinet).

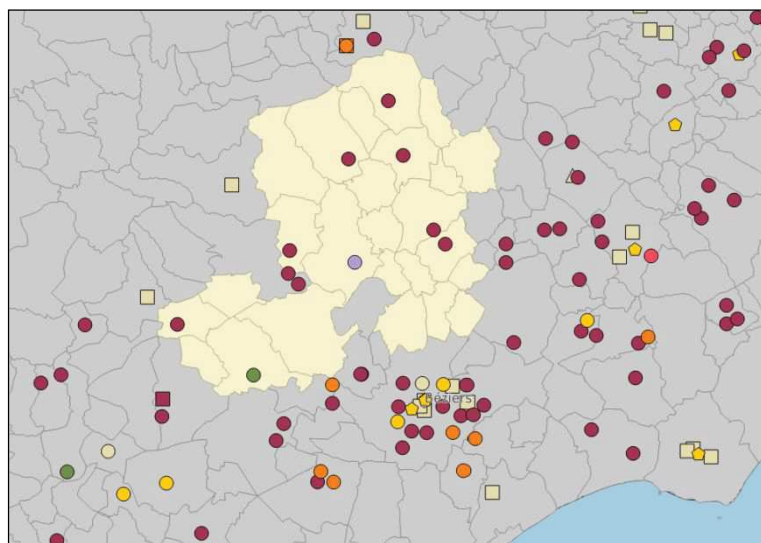
► Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone



Chiffre-clé 2017

13 OPÉRATEURS AVAL BIO

► Localisation, profil et filière principale des opérateurs bio de la zone et alentours



Légende

Type d'opérateur

- ◇ Artisan-commerçant
- Commerce de détail*

- Transformateur - commerce de gros
- ◡ Restaurant - Traiteur

Filière

- Viticulture
- Fruits et légumes
- Grandes cultures
- PPAM
- Oléiculture
- Viande
- Lait
- Volailles et œufs

- Multi-filières
- Filière non connue

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

*Hors GMS

Zoom sur les projets / stratégies de développement de quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

Concernant la filière viticole, le marché bio, très demandeur, génère des mouvements dans la filière.

Les négoce sont en concurrence les uns les autres pour satisfaire le marché et les ambitions de ces opérateurs pour développer le bio sont immenses. **Gérard Bertrand** est l'un des acteurs phares de ce dynamisme récent de la viticulture bio régionale. Ce négoce a pour ambition de faire passer son activité bio de 35% à 50% du chiffre d'affaire d'ici 2025. L'entreprise met des moyens importants dans le démarchage et le conseil technique auprès des viticulteurs et propose également des conditions tarifaires intéressantes afin de recruter des nouveaux apporteurs. L'entreprise a pris en main le démarchage des viticulteurs mais fait le constat d'un manque d'appui technique pour soutenir les viticulteurs en conversion quand le conseil privé reste très cher en bio.

Le négociant **Pierre Chavin** intervient aussi sur cette zone pour environ 50 ha d'approvisionnement. Le négoce, dont l'activité bio représente aujourd'hui 15% des volumes, cherche des producteurs bio pour répondre à la forte demande du marché. L'opérateur avait le sentiment que la viticulture bio se développait bien depuis quelques années, mais aujourd'hui, il fait le constat d'une stagnation voire d'un repli avec des producteurs qui reviennent en arrière pour cause de maladies et face aux conditions climatiques 2017 et 2018 qui ont été particulièrement difficiles. Le négociant travaille aujourd'hui avec des labels environnementaux par défaut, par manque de volumes en bio.

D'autres négociants autour du secteur des Hauts Cantons se mobilisent actuellement sur le marché bio (**Vinadeis, JeanJean, etc.**), mais nous n'avons pas réussi à les enquêter plus précisément à ce sujet.

Concernant les caves coopératives intervenant sur la zone, le développement de la bio au sein de ces organismes est très variable. Certaines se sont engagées dans le bio depuis plusieurs années et mettent en place de réelles politiques de soutien à leurs apporteurs bio donnant des résultats, alors que dans d'autres caves, notamment du sud de la zone d'étude, les adhérents restent assez hermétiques au bio et les changements de pratiques restent compliqués. C'est sur les zones d'appellation que la bio s'est le plus développée, profitant du soutien des structures syndicales.

La Cave coopérative des Vignerons du Pays d'Ensérune fait partie des opérateurs ayant mis en place une activité bio assez tôt. Située à l'Est de Béziers, cette coopérative s'approvisionne sur plus de 20 communes, notamment dans les Hauts Cantons. La cave regroupe 550 coopérateurs dont 10 en bio, sur 3200 ha dont 120 ha en bio (moins de 4% des surfaces). Bien que la bio soit présente dans la cave depuis longtemps, le dynamisme est réel depuis 2 ans seulement. La cave propose un soutien en mettant à disposition des adhérents bio un appui technique avec un conseiller qui vient les voir régulièrement sur leurs exploitations entre avril et août. Malgré cela, la coopérative sent que la réorganisation du travail nécessaire en bio et la gestion de l'enherbement restent des freins importants pour convertir de nouveaux coopérateurs. De ce fait, la cave va en parallèle sur les labels environnementaux pour initier des changements de pratiques chez ses adhérents.

La cave de Quarante fait aussi partie de celles qui se sont mobilisées sur le bio depuis plusieurs années déjà. Elle compte 45 adhérents en bio et conversion sur ses 260 coopérateurs. La bio représente environ 20% des volumes de la cave. La cave de Quarante s'est engagée vers le bio dès 2010 en mobilisant un technicien et via des politiques tarifaires incitatives. Elle maintient aujourd'hui sa stratégie d'orientation vers le bio dans un contexte de demande des négoce très forte. La cave propose à ses adhérents des contrats d'incitation à la conversion. Les installations des Jeunes Agriculteurs (JA) en bio sont favorisées. La cave de Quarante a pour objectif de doubler son activité bio. Malgré tout, le déploiement de l'agriculture biologique reste compliqué du fait de freins importants chez les adhérents (limitation réglementaire du cuivre, craintes des conditions climatiques).

Sur la zone de l'appellation Faugères, la bio est assez bien développée, mais surtout chez les caves particulières. La **cave coopérative des Crus Faugères** compte 5 adhérents en bio pour environ 72 ha (sur 884ha au total). La bio représente 5% des volumes. La coopérative constate que les conversions restent timides chez les adhérents, malgré la politique d'incitation menée par le syndicat de l'appellation. Les mentalités sont difficiles à changer chez les coopérateurs de ce secteur.

De la même façon, sur le sud de la zone, les caves coopératives témoignent de fortes résistances de viticulteurs adhérents face à l'agriculture bio. Que ce soit au sein de la **coopérative de Lieuran** ou dans la **coopérative Terroirs en Garrigues**, la bio reste très minoritaire et les coopérateurs sont très réfractaires. Les quelques agriculteurs motivés pour envisager un passage en bio sont finalement revenus en arrière sur leur décision au vu des dégâts causés par les conditions climatiques en 2018.



Concernant la filière PPAM, l'opérateur influant sur cette zone est la **distillerie de Murviel-Lès-Béziers**. La distillerie est 100% bio avec 6 adhérents pour 10 ha. La production principale est le thym. La coopérative projette d'augmenter les surfaces en 2019 via l'augmentation des surfaces en production et l'ajout de surfaces d'Origan. La distillerie recherche des nouveaux producteurs, mais constate que le travail manuel nécessaire à la culture s PPAM bio est un frein important qui fait peur aux potentiels producteurs. Les conditions climatiques difficiles des deux dernières années sont également un frein à la conversion dans cette filière.

Les dynamiques collectives et initiatives locales

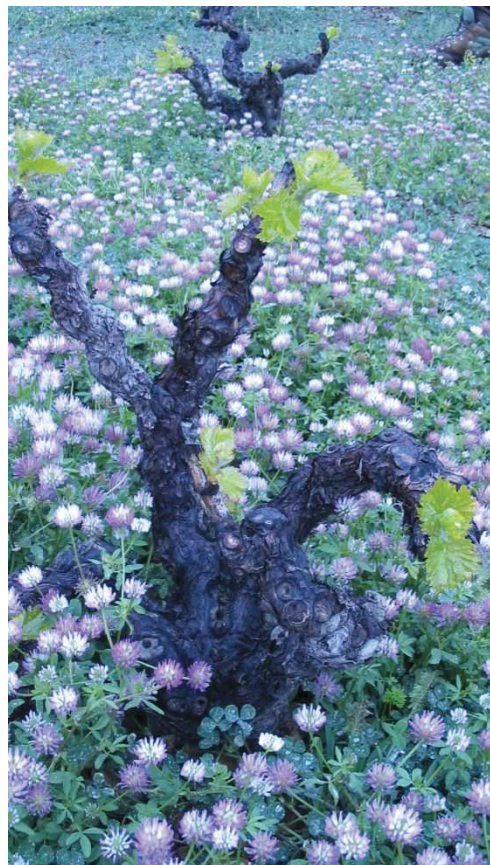
Trois GIEE sont présents sur la zone des Hauts Cantons :

« **Vers un système de production viticole durable respectueux de l'environnement et des hommes** » Dans l'ouest Biterrois, les 38 producteurs du GIEE porté par les Vignerons du Pays d'Ensérune s'engagent et mobilisent la profession dans leur démarche de développement d'un vignoble durable et responsable. Ils s'attachent à intégrer leur stratégie environnementale de protection et de préservation de la ressource en eau dans une démarche globale de développement économique et social.

« **Les enherbeurs** » Ce projet consiste en la mise en place sous climat semi-aride d'un enherbement durable dans les vignes, afin de conserver les sols et réduire les pratiques phytosanitaires, avec le suivi d'un protocole INRA de la conduite des vignes à la vinification, en prise avec l'ODG Faugères.

« **Bio Orb PPAM** » Développement de la filière Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales (PPAM) sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles en culture biologique. Basé sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, le programme consiste à reconstituer les sites par un paysage de diversification agricole à travers le soutien à la recherche et à l'expérimentation pour la mise en culture bio de Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales, le maintien et l'accompagnement des agriculteurs.

Par ailleurs, les opérateurs économiques proches des zones d'appellation sont très bien sensibilisés aux enjeux eau et aux différents dispositifs d'aide favorisant les changements de pratique. Ils sont en contact avec les animateurs Eau et plusieurs ont des adhérents qui mobilisent des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques). A l'inverse, les opérateurs économiques du Sud du territoire des Hauts Cantons semblent moins mobilisés sur ces thématiques. Les agriculteurs de ces territoires semblent peu sensibilisés et assez réfractaires à améliorer leurs pratiques d'un point de vue environnemental.



Conclusion

La zone des Hauts cantons apparaît comme un territoire très contrasté où l'agriculture bio est bien implantée dans certaines zones et très peu dans d'autres. La bio s'est développée ces dernières années en lien avec les dynamiques de la **viticulture et des PPAM qui sont les filières principales**. En viticulture, **la bio s'est surtout développée dans les zones d'appellation** sous l'impulsion des ODG et des acteurs de l'eau, surtout via les caves particulières. **Certaines caves coopératives sont présentes sur la bio depuis plusieurs années** et mettent en œuvre des actions pour appuyer son développement. **D'autres caves du secteur ont encore du mal à convertir leurs adhérents en bio**, malgré un appel très fort du marché et des négociants. **Les freins à la conversion des viticulteurs restent très présents** : gestion des maladies, aléas climatiques, limitation réglementaire du cuivre, etc. Tous ces sujets bloquent encore une majorité de coopérateurs pour envisager une évolution vers le bio. Les coopératives essayent parfois de passer par les labels environnementaux comme une première transition vers la bio. Le développement de la viticulture bio sur ce secteur dépend donc en partie de **l'accompagnement des viticulteurs** notamment par le **conseil privé** ou par la **création de groupes de surveillance encore absents sur le Nord de Béziers** (GEDON : Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles). **Au sein de la filière PPAM, le développement devrait se poursuivre progressivement sur ce secteur.**



**OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE**

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

► **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53

► **Civam Bio 34** : 04 67 06 23 94

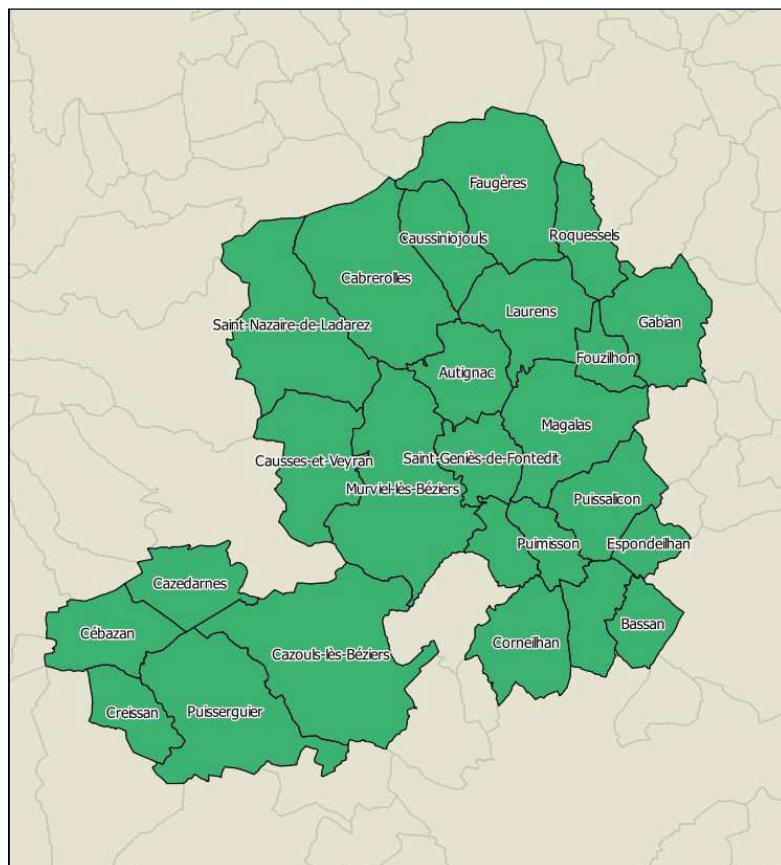
► **Animateurs des captages** :

fredon@fredonoccitanie.com

Fiche méthodologie

Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
AUTIGNAC	34018
BASSAN	34025
CABREROLLES	34044
CAUSSES-ET-VEYRAN	34061
CAUSSINIOJOULS	34062
CAZEDARNES	34065
CAZOULS-LES-BEZIERS	34069
CEBAZAN	34070
CORNEILHAN	34084
CREISSAN	34089
ESPONDEILHAN	34094
FAUGERES	34096
FOUZILHON	34105
GABIAN	34109
LAURENS	34130
LIEURAN-LES-BEZIERS	34139
MAGALAS	34147
MURVIEL-LES-BEZIERS	34178
PAILHES	34191
PUIMISSON	34223
PUISSALICON	34224
PUISSERGUIER	34225
ROQUESSELS	34234
SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT	34258
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	34279



Enquêtes opérateurs aval

Pour cette fiche, les opérateurs aval suivants ont été enquêtés :

- ▶ Cave de Quarante
- ▶ Cave coopérative de Faugère
- ▶ Cave Terroirs en Garrigues
- ▶ Vignerons de Lieuran
- ▶ Vignerons du Pays d'Ensérune
- ▶ Gérard Bertrand
- ▶ Négocio Pierre Chavin
- ▶ Distillerie de Murviel les Beziers

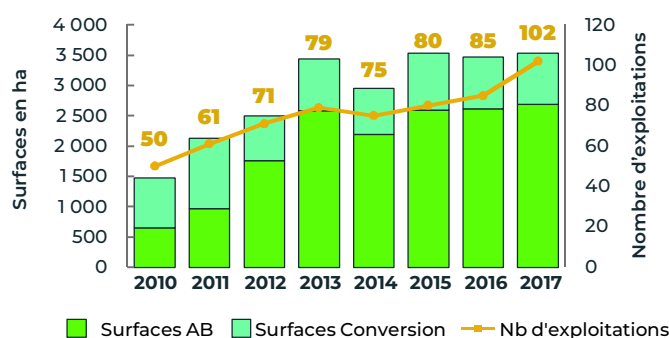
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Situé à l'Est et un peu au Nord de l'Aude, le regroupement « Est Audois » est caractérisé par une forte présence de la vigne. Quatre zones forment le regroupement « Est Audois ». La zone la plus au Sud correspond au bas des Corbières dans une zone de plaine à proximité de la Méditerranée. La zone au Nord du département, limitrophe avec l'Hérault, correspond à la région naturelle du Minervois qui se caractérise par un paysage de basses collines. La deuxième zone limitrophe avec l'Hérault, à l'Est, est à cheval entre le Minervois et le Narbonnais sur des zones de basses collines et plaines. Sur un territoire similaire au dernier décrit, la zone centrale se situe au nord des Corbières à la limite du Minervois.

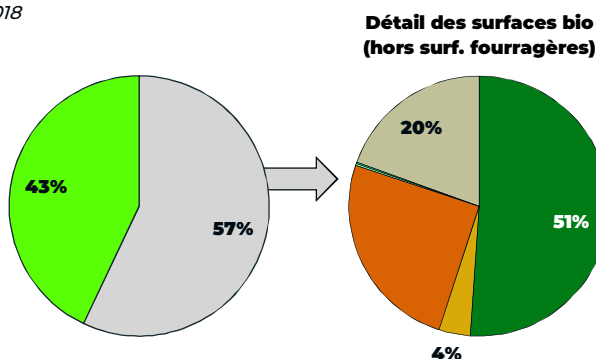
La zone d'étude comporte 28 communes. Les captages prioritaires concernés sont les suivants : le «Forage Amayet Vigne», «Puits Communal», «Puits communal Darre l'Hort», « Puits Nouveau Ouveilan» et «Puits de la Tuilerie». Tous ces captages sont concernés par des problématiques liées aux pesticides.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

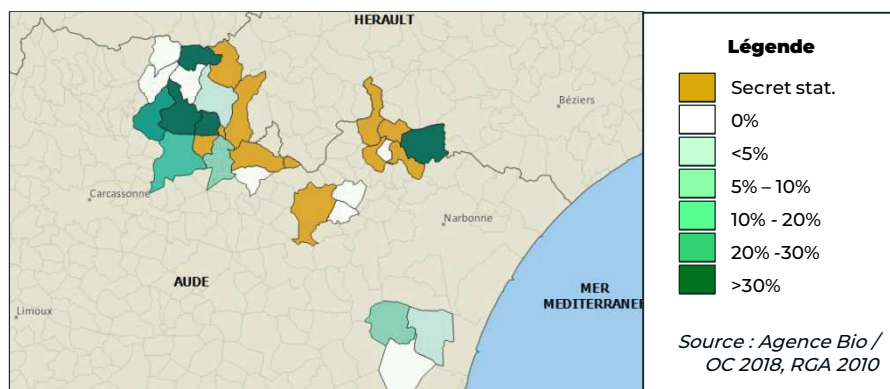


► Répartition des surfaces bio recensées dans la zone d'étude

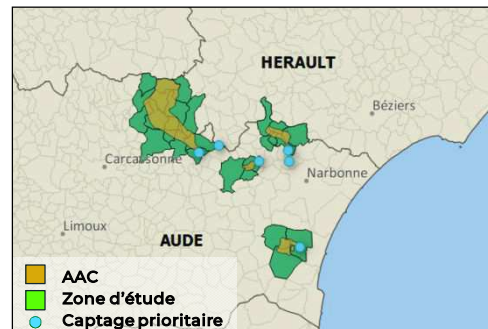
Source : Agence Bio / OC 2018



► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



TERRITOIRE Est Audois



Contexte territorial de la zone d'étude

28 COMMUNES

44 751 HABITANTS

20 463 ha SAU (RGA 2010)

1340 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)

5 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

102 EXPLOITATIONS BIO

3531 ha CERTIFIÉS BIO DONT 845 HA EN CONVERSION

+2% SURFACES BIO / 2016

+41% SURFACES BIO DEPUIS 2012 (+84% en Occitanie)

21 / 28 communes AYANT AU MOINS UN AGRI BIO

8% DES EXPL. DU SECTEUR SONT BIO (10,4% en Occitanie)

17% DE LA SAU DE LA ZONE EST EN BIO (12,8% en Occitanie)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



VITICULTURE

Source des données chiffrées de cette rubrique : Agence Bio / OC 2018

La viticulture est la principale filière bio de la zone, à la fois pour le nombre d'exploitations et les surfaces (hors surfaces fourragères). C'est la commune de Laure-Minervois qui regroupe le plus de viticulteurs bio (10) suivie de Azille (6), Rieux-Minervois (6), Sigean (5) et Félines-Minervois (5). En surfaces, c'est la commune de La Livinière qui concentre le plus de vignes bio avec 229 ha pour 4 viticulteurs bio.

La viticulture sur la zone d'étude suit le même dynamisme qu'au niveau régional avec une première vague de conversions de 2010 à 2012 puis une seconde, plus récente depuis 2016. Pour autant, les surfaces concernées ont évolué de façon irrégulière. Elles ont augmenté lors de la première vague de conversions, puis ont diminué pendant la période de stagnation entre 2012 et 2016 pour enfin repartir à la hausse en 2017 lors de la seconde vague de conversions.

Les viticulteurs bio sont pour la plupart orientés dans un système coopératif. La bio est encore peu développée sur ce territoire, surtout chez les coopérateurs. Seules les caves particulières et les exploitations de petite taille sont tendance à développer la bio pour répondre à la demande des consommateurs et des négociants comme Gérard Bertrand par exemple. Depuis 2 ans, les coopératives de la zone s'intéressent de plus en plus à la bio dans un contexte de marché très demandeur et avec des négociants qui pratiquent des incitations à la conversions pour répondre à ce marché. Toutefois, il semble que les conversions en viticulture sur ce territoire se fassent encore progressivement car les coopérateurs ne sont pas encore très motivés au changement de pratiques, ressentant de nombreux freins (administratifs, techniques (maladies, enherbement) et économiques (main d'œuvre notamment)).

58

EXPLOITATIONS BIO

1029 ha CERTIFIÉS BIO

dont 385 ha en conversion

29,1 % de la SAU bio de
la zone d'étude

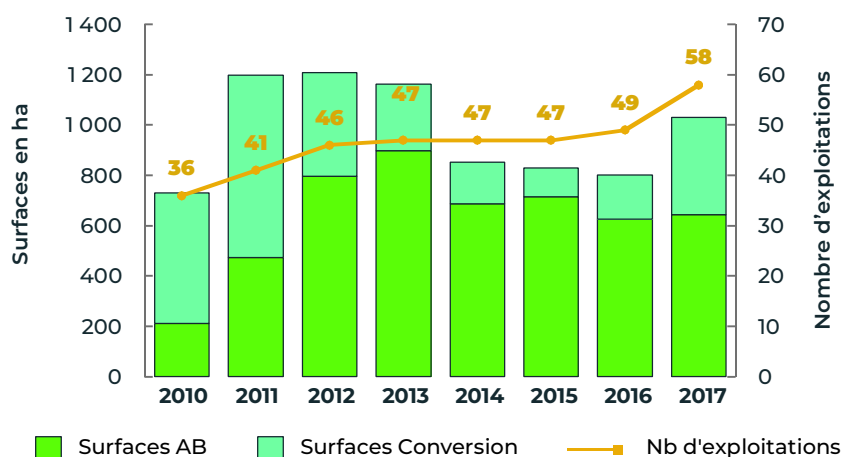
+29%

ÉVOL. DES SURFACES BIO/2016

-15%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio





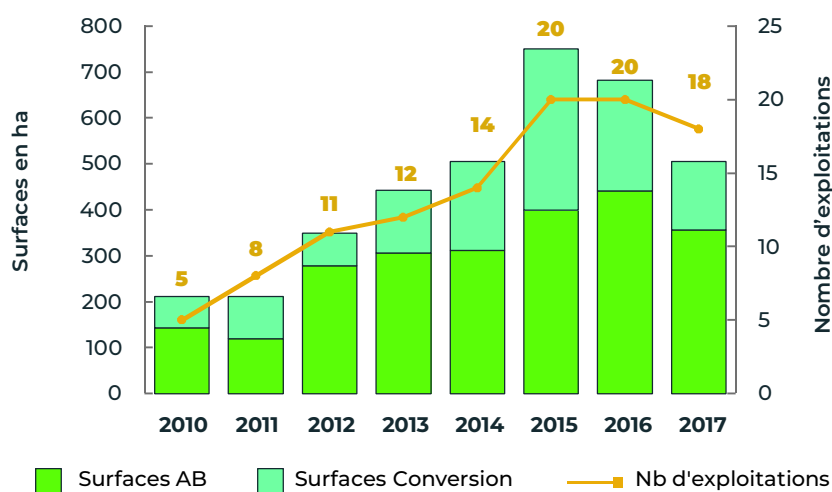
GRANDES CULTURES

Les grandes cultures sont les deuxièmes surfaces bio derrière la viticulture dans le secteur de l'Est-Audois. Les productions principales de la filière GC bio sont les céréales : le blé tendre, l'orge et le blé dur. L'agence Bio relève également sur le territoire les cultures suivantes (surfaces soumises au secret statistique) : Avoine, Epeautre, Triticale, Lentilles, Féverole, Pois protéagineux. Concernant le profil des exploitations, elles sont plutôt spécialisées (13 sur les 18). La moitié des fermes étaient déjà certifiées avant 2010 et l'autre moitié s'est engagée en bio entre 2014 et 2017.

Comme au niveau régional, on a eu une recrudescence des engagements en grandes cultures bio en 2015 dans la zone d'étude. On observe en 2016 une légère diminution des surfaces cultivées en bio qui s'accroît en 2017 avec l'arrêt de 2 exploitations.

La filière se développe en lien avec le marché mais sans réel démarchage de la part des opérateurs aval sur le secteur.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures bio



► Détail des surfaces de grandes cultures bio du territoire en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CEREALES	Blé dur	7	73,3
	Blé tendre	11	114
	Mélanges céréales légum.	4	40,8
	Orge	5	101,97
LEGUMES SECS	Pois chiches	4	27,9
OLEAGINEUX	Autres oléagineux	4	31,4
PROTEAGINEUX	Autres protéagineux	3	54,6



18

EXPLOITATIONS BIO

506 ha CERTIFIÉS BIO
dont 149 ha en conversion

14,3% de la SAU bio de
la zone d'étude

-26%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+45%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



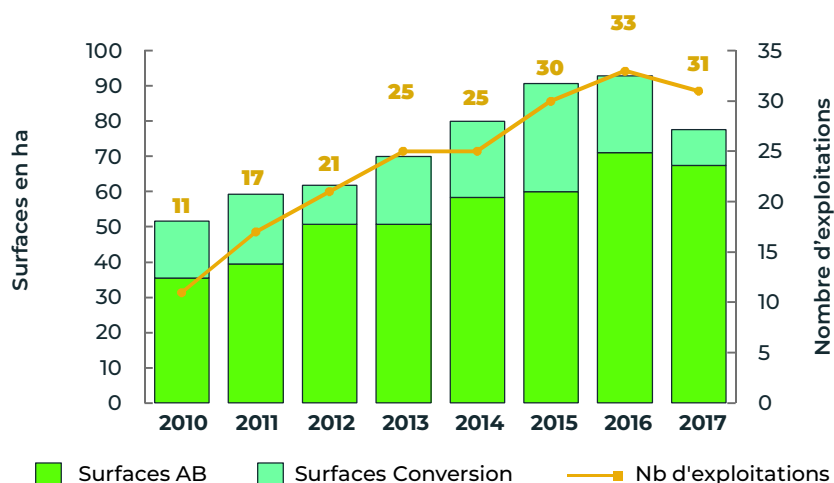
PRODUCTIONS FRUITIÈRES

Les cultures fruitières sont essentiellement présentes dans le secteur d'étude avec l'oléiculture puisque trois quarts des surfaces fruitières bio recensées par l'Agence bio sont des oliviers. En effet, 23 exploitations cultivent des oliviers en bio sur 58 ha. L'agence Bio relève également sur le territoire les cultures fruitières suivantes (surfaces soumises au secret stat) : Clémentines et autres agrumes, Châtaignes, Abricots, Cerises, Prunes, Pommes de table et autres fruits à pépins, Framboises et Kiwis.

Les surfaces fruitières bio ont progressé rapidement entre 2010 et 2015, puis ont ralenti leur rythme de progression. On note une légère diminution du nombres d'engagés en cultures fruitières et des surfaces en bio en 2017.

A priori, la production de fruits bio sur la zone de l'Est-Audois ne devrait pas beaucoup se développer en dehors de l'oléiculture et de productions secondaires de diversification. En effet, en conventionnel, les productions arboricoles sont plutôt bien valorisées via l'appellation « Pays Cathare », sans exigences particulières en terme de pratiques phytosanitaires. Les arboriculteurs n'ont donc pas beaucoup de motivation à passer leurs vergers en bio, d'autant plus que cela implique de fortes contraintes techniques.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations arboricoles bio



► Détail des cultures fruitières bio du territoire en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
AGRUMES	Oranges et citrons	4	0,4
FRUITS À COQUE	Amandes	3	3,8
	Châtaignes	1	c
FRUITS À NOYAU	Abricots	1	c
	Cerises	1	c
	Prunes	1	c
	Autres fruits à noyaux	4	7,4
FRUITS À PÉPINS	Pommes de table	2	c
	Autres fruits à pépins	1	c
FRUITS DIVERS	Kiwis	1	c
	Figues	3	1,7
	Fraises	5	1,7
	Framboises	1	c
	Autres fruits	3	1,5
FRUITS DE TRANSFORMATION	Olives	23	58

c : secret statistique (moins de 3 exploitations)

31

EXPLOITATIONS BIO

78 ha CERTIFIÉS BIO

dont 10 ha en conversion

2,2% de la SAU bio de la zone d'étude

-16%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+25%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012





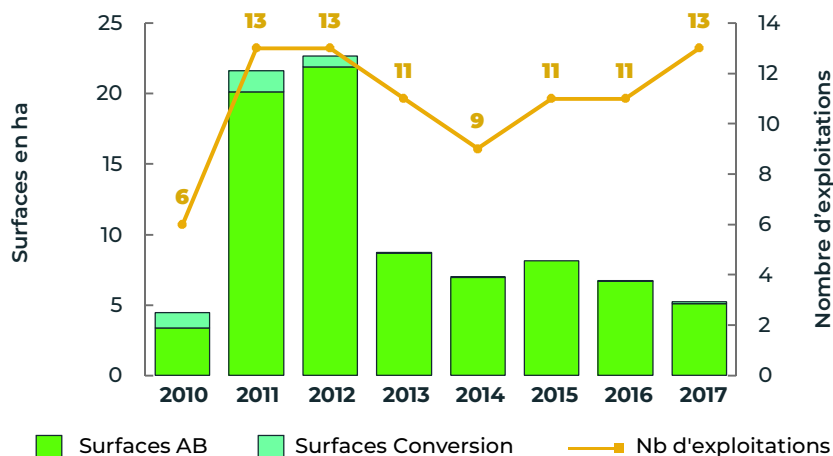
LÉGUMES FRAIS

Le secteur de l'Est-Audois compte 13 maraichers bio. Ce sont plutôt des petites exploitations diversifiées. Parmi ces opérateurs, il y a 2 associations d'insertion avec une activité de maraichage bio. Dans l'ensemble les exploitations sont plutôt récentes (5 sur les 13 ont démarré leur activité bio entre 2016 et 2018).

Le nombre de maraichers bio exerçant une activité sur la zone d'étude a doublé en 2011. Il a ensuite baissé légèrement de 2012 à 2014 pour enfin ré-augmenter progressivement jusqu'en 2017. Malgré l'augmentation globale mais de façon irrégulière du nombre d'exploitations, les surfaces concernées ont eu tendance à diminuer. En effet, il y a deux fois plus d'exploitations en bio en 2017 qu'en 2010 alors que le nombre d'ha engagés est sensiblement le même.

La zone d'étude compte une dizaine d'hectares d'oignons en conventionnel sous label oignon doux. Cette culture est assez difficile à conduire en bio car sensibles aux champignons et aux adventices (nécessité d'un sol nu en hiver sinon culture difficile à mener). La filière reste cependant potentiellement intéressée pour développer le bio avec un producteur sur la zone qui y réfléchit pour l'instant.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations de légumes frais bio



13

EXPLOITATIONS BIO

5,2 ha CERTIFIÉS BIO

dont 0,1 ha en conversion

0,1% de la SAU bio de la zone d'étude

-22%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

-78%

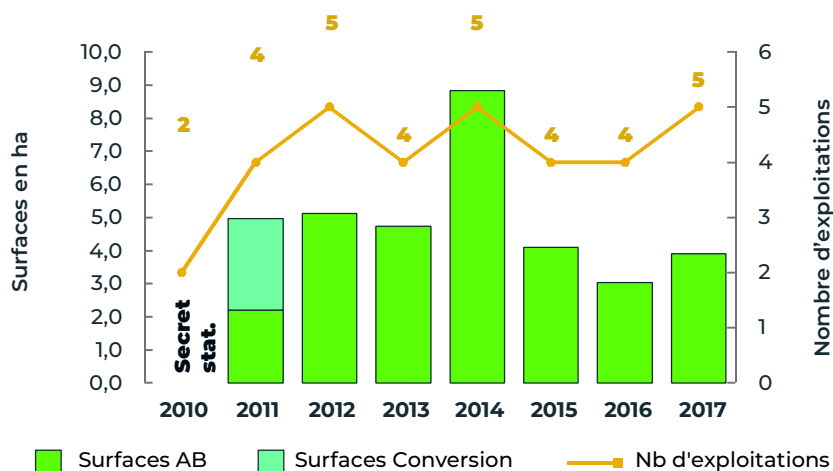
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



PLANTES A PARFUMS, AROMATIQUES ET MEDICINALES

Sur les 5 exploitations cultivant des PPAM, 2 sont spécialisées, l'une dans le safran et l'autre dans la production de plantes séchées pour la distillation et la fabrication de boissons alcoolisées artisanales. Le reste de la production est en diversification. Il n'y a pas vraiment de dynamique sur cette filière pour ce secteur.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en PPAM bio



5

EXPLOITATIONS BIO

3,9 ha CERTIFIÉS BIO

dont 0 ha en conversion

< 0,1 % de la SAU bio de la zone d'étude

+29%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

-20%

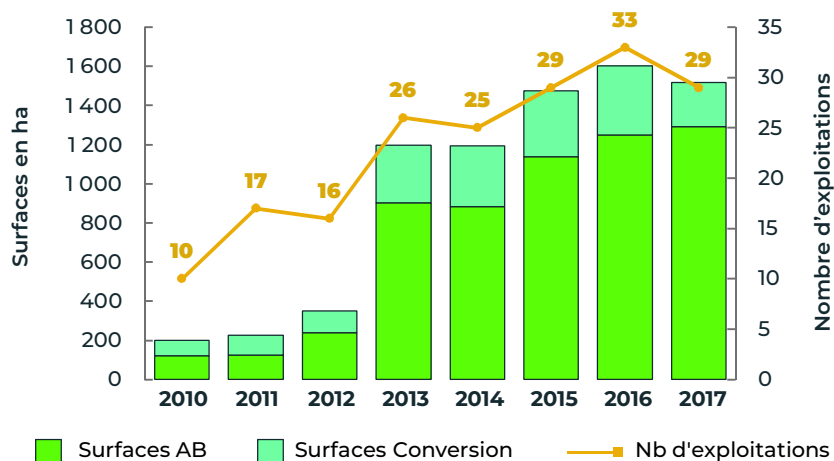
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

L'élevage sur le territoire et la proximité avec d'autres départements plus orientés vers la production animale font que les surfaces fourragères bio représentent une part importante de la SAU bio. L'agence Bio relève sur le territoire en 2017 les productions animales bio suivantes : Bovins viande et lait, Porcins, Ovins viande, Caprins et l'Apiculture. On trouve en majorité des parcours herbeux pour le pâturage mais aussi un grand nombre d'hectares de luzerne et autres prairies temporaires.

► Evolution des surfaces fourragères bio et nombre d'exploitations en disposant



► Détail des surfaces fourragères bio sur le territoire d'étude en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGÈRES	Autres cultures fourragères	5	13,7
	Luzerne	16	382,5
	Mélanges fourragers	6	58,6
	Prairie temporaire	17	354,1
STH	Parcours herbeux	8	597
	Prairie permanente	14	111,4

29
Exploitations bio disposent de surfaces fourragères bio

1517 ha CERTIFIÉS BIO
dont 224 ha en conversion

43% de la SAU bio de la zone d'étude

-5%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+334%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

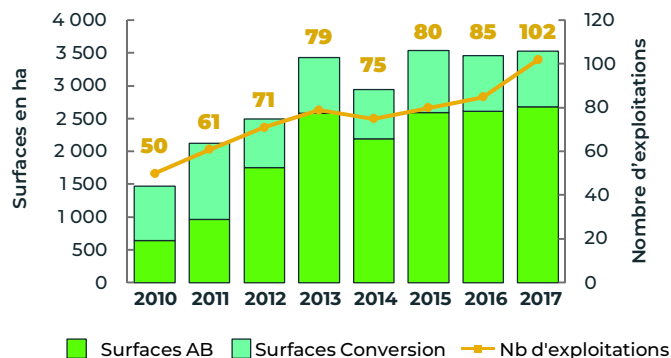


Tendances de l'évolution de l'AB

L'agriculture bio sur la zone « Est Audois » évolue de façon croissante en ce qui concerne le nombre d'exploitations converties. Comme au niveau régional, on observe sur cette zone une croissance importante des conversions entre 2010 et 2012 sous l'effet de la viticulture, puis une stabilisation des engagements entre 2012 et 2014. **Depuis 2016, la dynamique de développement s'est à nouveau accélérée** et on note deux fois plus de nouveaux engagés que d'arrêts de certification. **Pour autant les surfaces en bio restent assez stable** depuis 2015 et n'ont augmenté que très légèrement entre 2016 et 2017 (+65 ha de SAU bio).

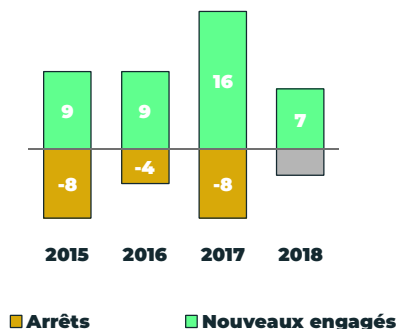
► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence Bio / OC 2018



► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre 2015 et 2017

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018



PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

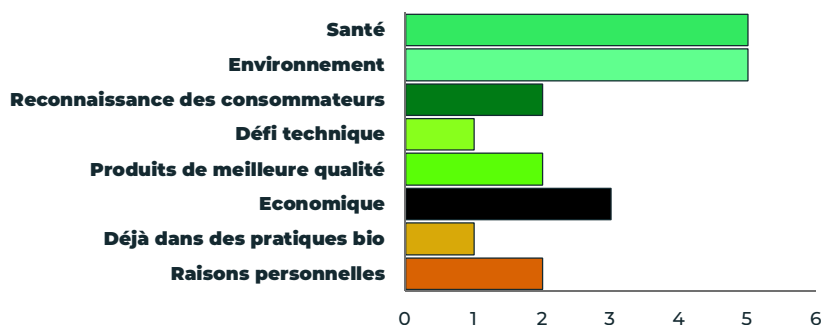
Entre début 2017 et mai 2018, On compte **23 nouvelles exploitations bio** sur cette zone dont **18 sont des exploitations viticoles**. 20 engagements de producteurs bio entre 2017 et début 2018 sur le secteur résultent de **conversions d'exploitations agricoles**, 3 sont des installations ou des créations de nouvelles exploitations. Cette proportion est similaire à la tendance globale régionale. Les installations ont concerné une exploitation maraîchère, un producteur de PPAM et une exploitation viticole. **Parmi les motifs d'engagement en bio, l'environnement et la santé dominent** sur d'autres motifs moins cités et qui correspondent plutôt à une valorisation finale du produit (raisons économique, produits de meilleure qualité et une meilleure reconnaissance des consommateurs). Un agriculteur déclare avoir voulu innover et tester ses capacités à changer son système de production.

Chiffre-clé des nouveaux certifiés 2017 et début 2018

+ 23 EXPLOITATIONS BIO

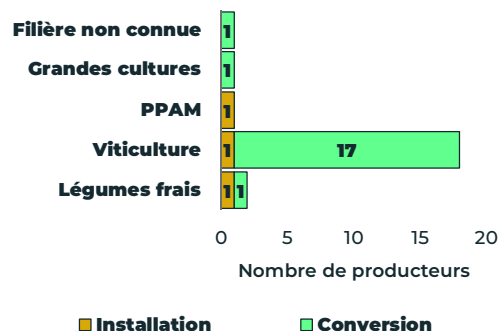
Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio (12 répondants sur 23, plusieurs choix possibles)



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Répartition des nouveaux prod. 2017-2018 par prod. principale et profil



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

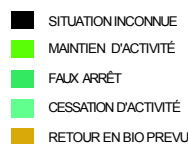
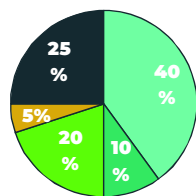
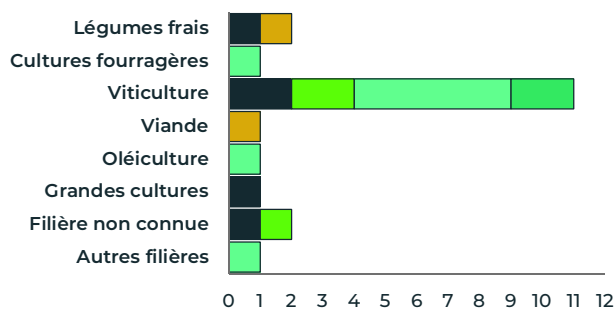
Entre 2015 et 2017, les arrêts de certification représentent 19% des agriculteurs bio recensés dans la zone d'étude. Sur les 20 exploitations en arrêt, les profils sont variés. On note 2 faux arrêts sur la zone (liquidation de fermes, fusions, changements de statut juridique ou autres raisons administratives). Pour ces exploitations là, l'activité bio est maintenue à travers une autre structure juridique. 8 arrêts de certification sont liés à des exploitations qui arrêtent leur activité agricole (retraite, difficultés économiques, déménagement...). 4 arrêts sont liés à des fermes qui maintiennent leur activité agricole mais abandonnent la certification bio.

Chiffre-clé des arrêts de certification entre 2015 et 2017

-20 EXPLOITATIONS BIO

Quasiment tous les filières sont concernés par les arrêts de notification. Pour deux exploitations, un retour en bio est prévu sous quelques mois. **La filière majoritairement concernée par les arrêts est la viticulture**. On note cependant que quasiment toutes les filières sont concernées par les arrêts de certification.

► Répartition des arrêts de producteurs bio de la zone d'étude sur 2015-2017 par production principale



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

→ Focus sur les cessations d'activité

Exploitations bio ayant cessé leur activité

Parmi les 20 exploitations ayant arrêté la bio, 8 sont des exploitants qui ont cessé leur activité agricole. Parmi eux, on compte 5 viticulteurs, 1 oléiculteur, 1 producteur fourrager et 1 éleveur producteur de produits non alimentaires (« autres filières »).

Deux viticulteurs sont partis à la retraite. Pour l'un des deux, l'exploitation va être reprise par un agriculteur bio et pour l'autre, la reprise se fera par un agriculteur conventionnel.

L'oléiculteur a fait face à des problèmes de viabilité économique ajouté à des attaques de la mouche de l'olive. Le producteur fourrager (sans reprise d'exploitation) et un autre viticulteur ont aussi cessé leur activité à cause de difficultés économiques.

Un viticulteur est décédé mais l'exploitation a été vendue pour être reprise par un agriculteur bio.

Enfin, deux producteurs (éleveur et viticulteur) ont des motifs de cessation inconnus.

→ Focus sur les arrêts de certification

Profil des producteurs bio décertifiés

Parmi les 20 exploitations ayant arrêté, 5 sont des producteurs maintenant leur activité agricole mais sans la certification. Parmi eux, on compte deux viticulteurs, un maraîcher, un producteur de caprins viande et un dont la filière n'est pas connue.

Le producteur de légumes s'est fait déclassé par son organisme certificateur (OC), il maintient cependant ses pratiques en bio pour se certifier de nouveau en 2018-2019 avec un autre OC.

Le producteur caprin a suspendu son activité provisoirement pour réaliser des travaux. Il prévoit de retourner en bio par la suite.

Parmi les deux viticulteurs, un souhaite retourner au conventionnel car l'achat de matériel et la main d'œuvre sont un investissement trop important. L'autre maintien des pratiques bio sans le label car il n'a pas de plus value grâce au label et qu'il est mécontent du coût de la certification.

Enfin, le producteur dont la filière n'est pas connue a vu disparaître ses aides PAC ce qui l'a poussé à retourner au conventionnel.

La commercialisation des produits bio

DYNAMIQUES DE COMMERCIALISATION DES PRODUCTEURS BIO DE LA ZONE

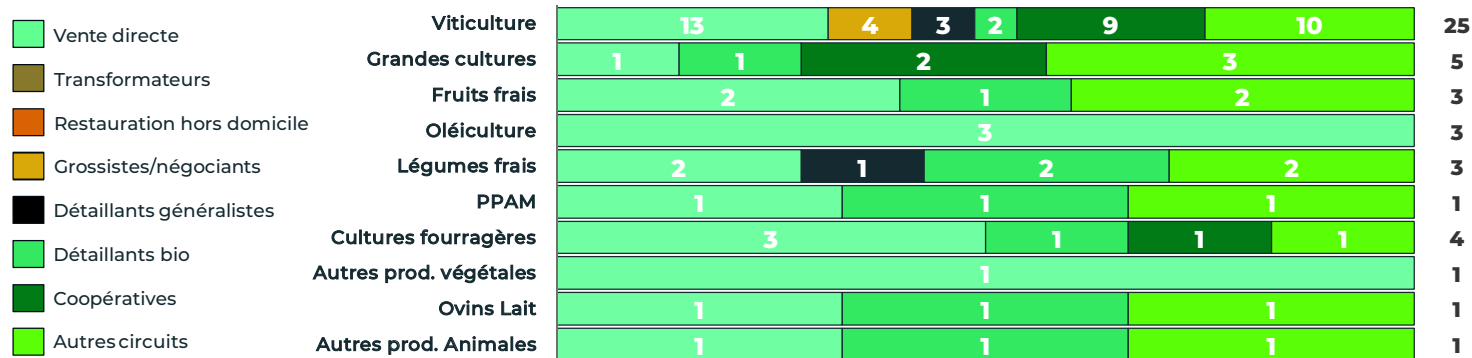
Parmi les 102 producteurs de la zone d'étude, 33 ont communiqué leurs circuits de commercialisation. Ils ont en moyenne 46 ans (min 28 et max 66).

Les exploitations viticoles bio enquêtées sur la zone pratiquent en majorité la vente directe (13 sur 25), et la vente via « d'autres circuits de commercialisation » (10 sur 25 utilisent des circuits de vente traditionnels de CHR (cavistes, hôtellerie, restauration) et font de la vente à l'export). La vente en coopérative concerne 22% des répondants. Il est important de noter qu'en général, les viticulteurs coopérateurs pratiquent en général uniquement la vente en vrac alors que ceux pratiquant la vente directe dans la plupart des cas ont des débouchés variés.

En dehors de la viticulture, les exploitations enquêtées privilégient la commercialisation en **vente directe et via les détaillants bio**.



► **Circuits de commercialisation empruntés par les exploitations bio enquêtées** (21 répondants sur 143)



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

Nombre de répondants par filière ↑

Dynamiques du secteur aval bio sur la zone d'étude

L'Agence bio recensait sur la zone d'étude **26 opérateurs bio aval en 2017**, contre 12 en 2012. Ce chiffre intègre 6 GMS (magasins de grande distribution) disposant de terminaux de cuisson sur la zone d'étude. Le nombre d'opérateurs aval a progressé de façon régulière depuis 2010.

Les entreprises sont majoritairement orientées vers la viticulture. En effet, 12 opérateurs de la zone sont concernés par cette filière : 8 sociétés de négoce / commerce de gros de vins, 1 cave coopérative, 1 façonnier de conditionnement, 1 distillerie et 1 caviste.

La zone compte une coopérative oléicole mixte conventionnelle et bio dont l'activité bio répond aux besoins des apporteurs certifiés. Ce moulin a une petite production bio et représente moins de 5% de la production d'huile d'olives bio régionale. On recense également entre autres quelques transformateurs artisanaux de fruits et légumes, 1 pastier artisanal et un fabricant de desserts surgelés.

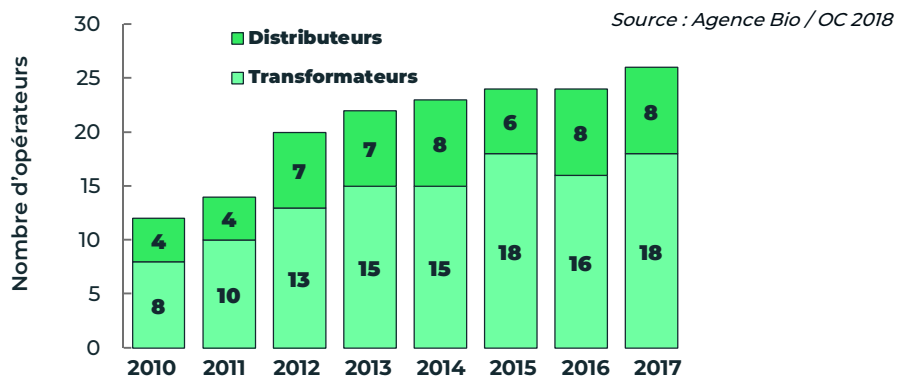
Enfin, plusieurs commerces de détail spécialisés bio sont présents autour des bassins de consommation.

Chiffre-clé 2017

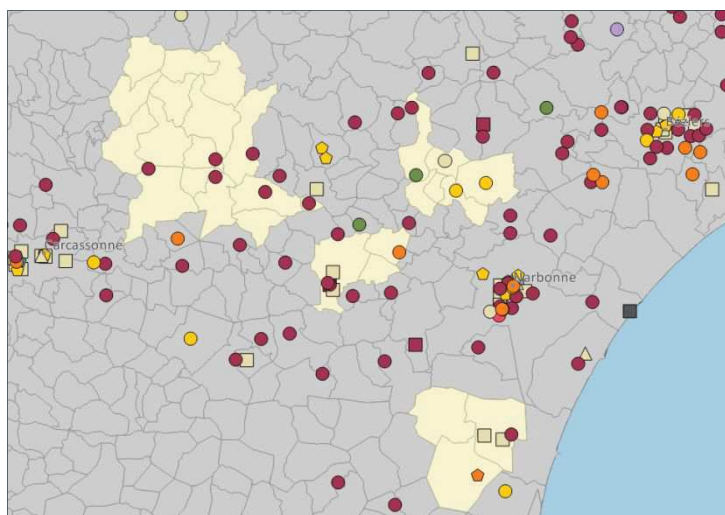
26 OPÉRATEURS AVAL BIO



► Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone



► Localisation, profil et filière principale des opérateurs bio de la zone et alentours



Légende

Type d'opérateur

- ◇ Artisan-commerçant
- Transformateur - commerce de gros
- Commerce de détail*
- ◐ Restaurant - Traiteur

Filière

- Viticulture
- Fruits et légumes
- Grandes cultures
- PPAM
- Oléiculture
- Viande
- Lait
- Volailles et œufs
- Multi-filières
- Filière non connue

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

*Hors GMS

Zoom sur les projets / stratégies de développement de quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

Concernant la filière viticole, le marché bio, très demandeur, génère des mouvements dans la filière.

Les négociants sont en concurrence les uns les autres pour satisfaire le marché et les ambitions de ces opérateurs pour développer le bio sont immenses. **Gérard Bertrand** est l'un des acteurs phares de ce dynamisme récent de la viticulture bio régionale. Ce négociant a pour ambition de faire passer son activité bio de 35% à 50% du chiffre d'affaire d'ici 2025. L'entreprise met des moyens importants dans le démarchage et le conseil technique auprès des viticulteurs et propose également des conditions tarifaires intéressantes afin de recruter des nouveaux apporteurs. Sur le secteur d'étude, Gérard Bertrand travaille sur la zone la Livinière / Olonzac où un groupe bio a été initié et sur Azille où le négociant tente de convertir 2 viticulteurs. L'entreprise a pris en main le démarchage des viticulteurs mais fait le constat d'un manque d'appui technique pour soutenir les viticulteurs en conversion quand le conseil privé reste très cher en bio.

D'autres négociants autour du secteur Est-Audois se mobilisent actuellement sur le marché bio (**Vinadeis, Foncalieu**), mais nous n'avons pas réussi à les enquêter plus précisément à ce sujet.

Concernant les caves coopératives intervenant sur la zone, certaines se sont engagées dans le bio depuis plus de dix ans alors que les autres montrent un intérêt pour l'agriculture bio depuis plus récemment, dans un contexte de marché très demandeur. De façon générale, les caves coopératives s'approvisionnant tout ou partie sur la zone d'étude montrent une volonté de développer la bio pour répondre à la demande des négociants et du marché, mais le déploiement de l'agriculture biologique reste encore limité du fait de freins importants chez les adhérents.

La Cave coopérative des Vignerons du Pays d'Ensérune fait partie des opérateurs ayant mis en place une activité bio assez tôt. Située à l'Est de Béziers, cette coopérative s'approvisionne sur plus de 20 communes, notamment dans les Hauts Cantons et dans l'Est-Audois. La cave regroupe 550 coopérateurs dont 10 viticulteurs bio, sur 3200 ha dont 120 ha en bio (moins de 4% des surfaces). Bien que la bio soit présente dans la cave depuis longtemps, le dynamisme est réel depuis 2 ans seulement. La cave propose un soutien en mettant à disposition des adhérents bio un appui technique avec un conseiller qui vient les voir régulièrement sur leurs exploitations entre avril et août. Malgré cela, la coopérative sent que la réorganisation du travail nécessaire en bio et la gestion de l'enherbement restent des freins importants pour convertir de nouveaux coopérateurs. De ce fait, la cave va en parallèle sur les labels environnementaux pour initier des changements de pratiques chez ses adhérents.

La Cave coopérative Tour Saint Martin est l'autre cave « historique » de la bio puisqu'elle est certifiée depuis 2010. L'activité bio reste mineure puisqu'elle est portée par un seul adhérent sur les 34 que compte la coopérative, pour 1000 Hl (moins de 6% des volumes de la coop). La cave n'a pas de réelle stratégie de développement de la bio et des discussions sont en cours sur les labels environnementaux. Les freins à la conversion mis en avant par la coopérative sont la gestion des maladies (Mildiou et Flavescence Dorée), la gestion du travail du sol et la main d'œuvre.

Dans les caves de Peyriac-Minervois et Azille, la bio reste peu développée avec respectivement 2 adhérents sur 72 et 1 adhérent sur 35. Dans ces caves, les coopérateurs ne sont pas très motivés pour passer en bio face notamment à d'importantes contraintes techniques et à la charge de travail supplémentaire. La cave de Peyriac-Minervois réfléchit à passer aux labels environnementaux pour initier des changements de pratiques. De son côté, la cave d'Azille essaye de convertir des adhérents en organisant des réunions techniques en partenariat avec son client Gérard Bertrand. Malgré cela, la dynamique bio reste limitée au sein de ces caves.

Enfin, le **groupement coopératif des Vignerons du Cap Leucate** compte 15 adhérents en bio sur ses 150 coopérateurs. Le groupement représente 100 ha en bio (sur 1300 ha), dont un îlot de 12 ha sur le plateau de Leucate sous la coupole d'une Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) créée par le groupement en 2006 pour permettre aux adhérents bio de gérer les difficultés liées à la mixité sur une même exploitation. Au sein de la coopérative, la bio est en croissance en réponse à la demande importante du marché via les négociants (Val d'Orbieu ici). La coopérative pense même dédier un site de vinification au bio à l'avenir. Le groupement ressent tout de même des freins importants à la conversion avec les difficultés de gestion des ravageurs, la question de la consommation des énergies fossiles en lien avec le travail du sol. Eux aussi vont sur des labels environnementaux comme une transition vers la bio.



Concernant la filière grandes cultures, les principaux opérateurs intervenant sur la zone de l'Est-Audois sont Agro d'Oc et Arterris.

Agro d'Oc est une coopérative agricole régionale organisée en 4 CETA (Centres d'Etudes des Techniques Agricoles), dont le CETA Bio Occitan dans l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn. La **SARL Grain d'Oc** créée en 2004 par les adhérents d'Agro d'Oc est la filiale de négoce des grandes cultures. Bien que travaillant en majorité avec des conventionnels, Grain d'Oc compte 150 adhérents en bio (sur 1200) cultivant approximativement 20 000 ha (sur 140 000 ha). Le bio est en fort développement chez Grain d'Oc depuis 2015 suite aux nombreux engagements en Occitanie. Agro d'Oc ne fait pas de démarchage particulier pour chercher des producteurs, bien que le marché soit en forte demande. Les nouvelles intégrations de producteurs se font grâce au bouche à oreille. La filiale intègre progressivement des nouveaux producteurs de GC bio dans l'Est de l'Occitanie (Aude et Hérault), et envisage même de créer un nouveau CETA pour l'Aude, l'Ariège et le Tarn d'ici fin 2018/2019.

L'autre opérateur aval de la filière GC bio intervenant sur le secteur de l'Est-Audois est **Arterris**. Cette grande coopérative avant tout conventionnelle a une activité grandes cultures bio (450 adhérents sur 25000 et 13 000 ha sur 350 000 ha). L'approvisionnement sur la zone est peu représentatif dans le grand bassin de collecte d'Arterris. L'activité bio est en développement pour répondre à une forte demande des marchés et des transformateurs. Il n'y a pas pour le moment de démarche active de la coopérative pour trouver des nouveaux producteurs bio.

Les dynamiques collectives et initiatives locales

Deux GIEE sont présents sur la zone de l'Est-Audois :

« **Dynamiques collectives pour des cultures pérennes durables en Minervois** » Basés sur le territoire du Minervois, les membres du collectif viticole et arboricole « Chemin cueillant » souhaitent insuffler une dynamique collective autour de la mise en place de pratiques agro-écologiques. Au programme : diversification, amélioration de la fertilité et des sols, utilisation de produits phytosanitaires alternatifs, valorisation des ressources génétiques locales et de la biodiversité cultivée, systèmes économes en eau, promotion et reconnaissance du patrimoine cultivé local, recherche et échange d'expériences. Ce collectif regroupe 8 agriculteurs.

« **Vignes en association** » L'idée est d'améliorer la biodiversité et le sol viticole appauvri par l'introduction d'espèces adaptées dans et autour des vignes, tout en rétablissant une image positive du vignoble trop souvent associé à des sur-traitements. Ce collectif fédère 20 agriculteurs.

Par ailleurs, les opérateurs économiques de la zone ont pour la plupart connaissance des enjeux eau sur le secteur d'étude. Quasiment tous sont en contact avec les animateurs Eau et plusieurs ont des adhérents qui mobilisent des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques).

Conclusion

La zone de l'Est-audois apparaît comme un territoire où **l'agriculture biologique est assez bien représentée** avec près de 8% des exploitations et 20% de SAU en bio. La bio s'est développée ces dernières années en lien avec les dynamiques de la **viticulture qui est la filière principale**. Bien que certaines caves coopératives soient présentes sur la bio depuis plusieurs années et que quasiment toutes mettent en œuvre des actions pour appuyer le développement de la bio, **les coopératives du secteur ont encore du mal à convertir leurs adhérents en bio**, malgré un appel très fort du marché et des négociants. **Les freins à la conversion des viticulteurs restent très présents** : gestion des maladies, travail du sol, organisation du travail, main d'œuvre, etc. Tous ces sujets bloquent encore les coopératives pour une évolution vers le bio. Les coopératives essaient donc de passer par les labels environnementaux comme une première transition vers la bio. **Le développement de la viticulture bio sur ce secteur dépend donc en partie de l'accompagnement des viticulteurs notamment par le conseil privé ou par le maintien des groupes de surveillance** (FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, GEDON : Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles).

En cas de question, contactez :

► **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53

► **Biocivam 11** : 04 68 11 79 38

► **Animateurs des captages** :

fredon@fredonoccitanie.com

**OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE**

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

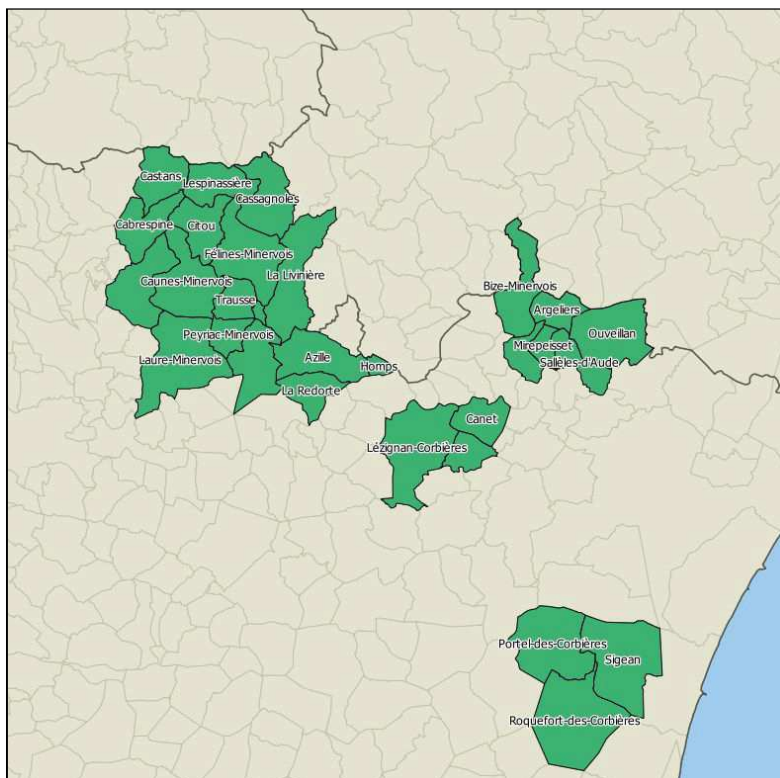
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE
Est Audois

Fiche méthodologie

Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
ARGELIERS	11012
AZILLE	11022
BIZE-MINERVOIS	11041
CABRESPINE	11056
CANET	11067
CASTANS	11075
CAUNES-MINERVOIS	11081
CITOU	11092
CRUSCADES	11111
GINESTAS	11164
HOMPS	11172
LA REDORTE	11190
LAURE-MINERVOIS	11198
LESPINASSIERE	11200
LEZIGNAN-CORBIERES	11203
MIREPEISSET	11233
OUVEILLAN	11269
PEYRIAC-MINERVOIS	11286
PORTEL-DES-CORBIERES	11295
RIEUX-MINERVOIS	11315
ROQUEFORT-DES-CORBIERES	11322
SALLELES-D'AUDE	11369
SIGEAN	11379
TRAUSSE	11396
VILLENEUVE-MINERVOIS	11433
CASSAGNOLES	34054
FELINES-MINERVOIS	34097
LA LIVINIERE	34141



Enquêtes opérateurs aval

Pour cette fiche, les opérateurs aval suivants ont été enquêtés :

- ▶ Cave d'Azille
- ▶ Cave de la Tour Saint Martin
- ▶ Cave de Peyriac Minervois
- ▶ Gérard Bertrand
- ▶ Vignerons du Pays d'Ensérune
- ▶ Arterris
- ▶ Vignerons de Leucate
- ▶ Agrod'Oc

En cas de question, contactez :

▶ **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53

▶ **Biocivam 11** : 04 68 11 79 38

▶ **Animateurs des captages** :

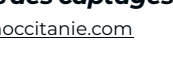
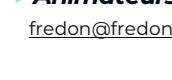
fredon@fredonoccitanie.com

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com



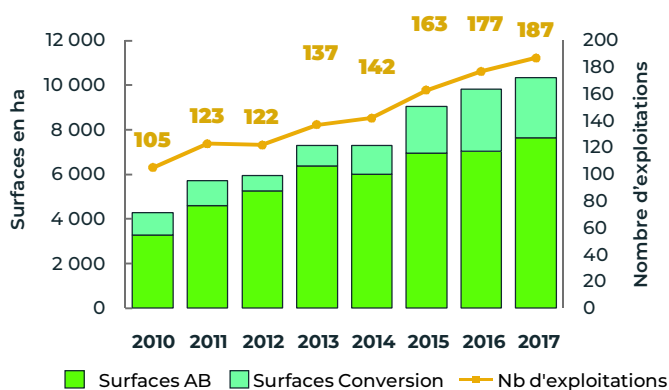
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Situé à l'Ouest de l'Aude, le regroupement Ouest Audois est un territoire d'élevage, de grandes cultures et fortement viticole. La zone se situe à cheval sur les régions naturelles (du Sud au Nord) du Quercob, du Razès, du Carcassonnais, de Carbardès et une partie de la montagne noire. On y trouve principalement des zones de moyenne montagne au Nord et au Sud de la zone et plutôt des plaines et basses collines autour de Carcassonne. Le territoire présente des potentiels de productivité assez faibles ce qui a favorisé le développement du bio.

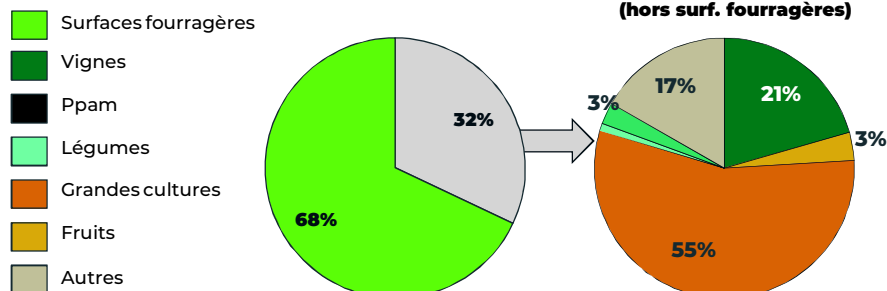
La zone d'étude comporte 92 communes. Les captages prioritaires concernés sont les suivants : « Prise de Maquens », « Puits-De-Grave » et « Puits Gayraud ».

Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

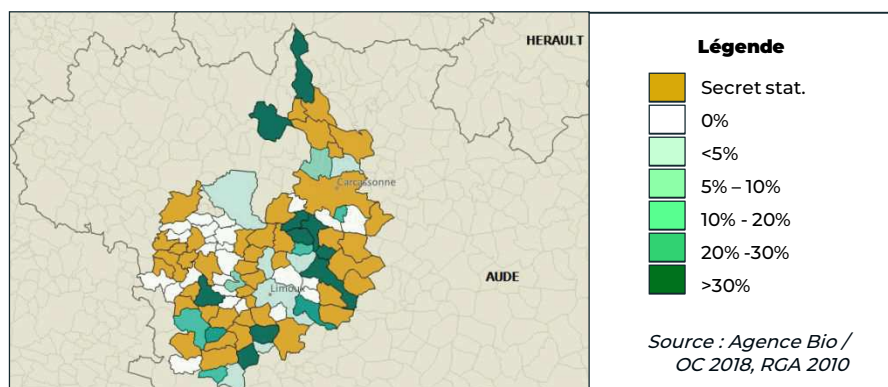


Répartition des surfaces bio recensées dans la zone d'étude

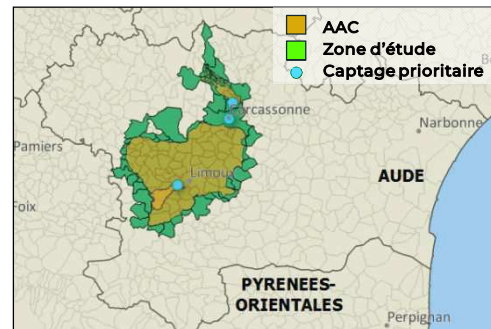
Source : Agence Bio / OC 2018



Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



TERRITOIRE Ouest Audois



Contexte territorial de la zone d'étude

92	COMMUNES
103 638	HABITANTS
44 637 ha	SAU (RGA 2010)
1328	EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)
3	CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

187	EXPLOITATIONS BIO
10 337 ha	CERTIFIÉS BIO DONT 2688 HA EN CONVERSION
+7%	SURFACES BIO / 2016
+74%	SURFACES BIO DEPUIS 2012 (+84% en Occitanie)
65 / 92 communes	AYANT AU MOINS UN AGRI BIO
14%	DES EXPL. DU SECTEUR SONT BIO (10,4% en Occitanie)
23%	DE LA SAU DE LA ZONE EST EN BIO (12,8% en Occitanie)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



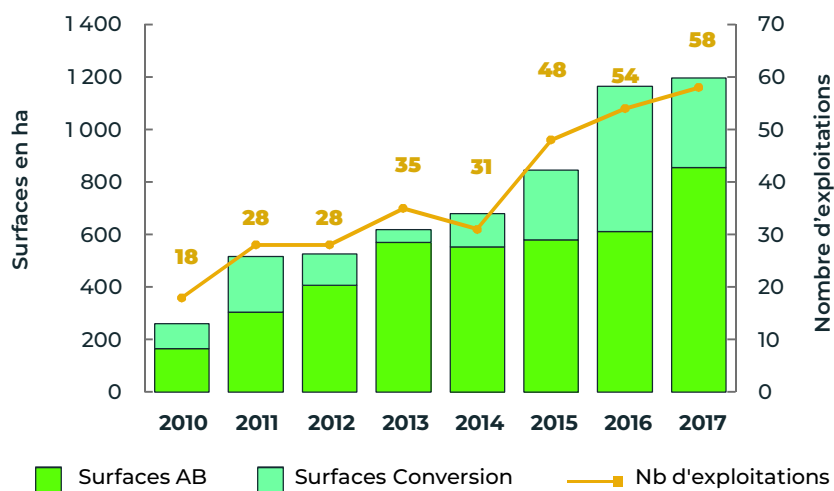
GRANDES CULTURES

Source des données chiffrées de cette rubrique : Agence Bio / OC 2018

La filière grande culture est la première filière en terme de surfaces et la seconde sur le nombre d'exploitations dans l'Ouest Audois (hors productions fourragères). Les grandes cultures bio se concentrent plutôt au centre de la zone, dans les secteurs de plaine. Les trois communes de l'Ouest-Audois comptant le plus de producteurs de GC bio sont Carcassonne (5 producteurs, 125 ha), Villardonnell (5 producteurs, 52 ha) et Fanjeaux (4 producteurs, 166 ha). Parmi les 58 exploitations cultivant des grandes cultures bio dans l'Ouest Audois, les deux tiers sont spécialisées, le restant des exploitations cultivant des GC bio en diversification ou en parallèle d'un atelier d'élevage.

Les surfaces de GC bio sur le territoire sont en croissance depuis 2010. La dynamique s'est particulièrement accélérée à partir de 2015, tout comme au niveau régional, dans un contexte de la Politique Agricole Commune (PAC) très favorable à la conversion bio en grandes cultures. En effet, de nombreuses exploitations ont converti ainsi une partie de leur exploitation afin d'atteindre le seuil d'aide à la conversion de la PAC.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures bio



► Détail des surfaces de grandes cultures bio du territoire en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CEREALES	Avoine	9	22
	Blé dur	16	136
	Blé tendre	14	113
	Epeautre	6	42
	Maïs grain (hors maïs doux)	5	33
	Mélanges céréales légum.	5	38
	Orge	22	224
	Sarrasin	3	7
	Seigle	1	c
	Triticale	9	59
LEGUMES SECS	Lentilles	9	113
	Pois chiches	8	51
OLEAGINEUX	Lin non textile	2	c
	Soja	6	57
	Tournesol	9	120
PROTEAGINEUX	Féverole	5	19
	Pois Protéagineux	8	114

c : secret statistique (moins de 3 exploitations)

58

EXPLOITATIONS BIO

1995 ha CERTIFIÉS BIO

dont 339 ha en conversion

19 % de la SAU bio de la zone d'étude

+3%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+128%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012





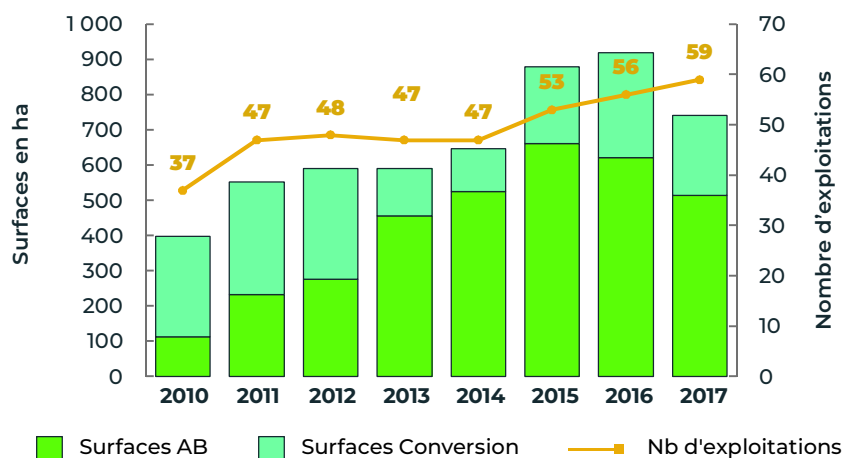
VITICULTURE

Sur le territoire Ouest Audois, la viticulture bio est la seconde filière en surfaces et la première en nombre d'exploitations. La viticulture bio est présente dans différents secteurs de l'Ouest Audois : autour de Carcassonne (6 viticulteurs bio), dans la vallée de l'Orbiel (8 viti bio), dans le canton du Piège du Razès (8 viti bio), dans la Haute-Vallée de l'Aude (8 viti bio) et surtout dans la région Limouxine qui rassemble 25 viticulteurs bio. C'est d'ailleurs dans ce dernier secteur que l'AOP Limoux est délimitée.

Comme au niveau régional, le secteur Ouest-Audois a connu une augmentation des conversions entre 2010 et 2012, puis ce mouvement s'est tassé entre 2012 et 2014. Les conversions ont repris sur un rythme plus soutenu entre 2015 et 2016 dans un contexte de forts besoins du marché et des consommateurs. La demande est si forte que certaines caves particulières sont même « contraintes » à se convertir pour rester « compétitives » face à la concurrence des autres caves bio. En 2017, les surfaces viticoles bio ont baissé de 20% sur le secteur de l'Ouest Audois suite au retour en conventionnel de quelques viticulteurs dans la région d'Arzens notamment.

La bio est assez développée dans les caves particulières du secteur, mais au sein des caves coopératives, l'agriculture biologique est encore finalement assez peu présente. Pour autant, depuis peu, certaines caves coopératives manifestent un intérêt plus marqué pour la bio dans un contexte de marché très porteur et avec une demande, notamment des négociants en forte croissance. Toutefois, il semble que les conversions en viticulture bio se fassent encore très progressivement sur ce secteur où les contraintes techniques et sanitaires restent fortes (gestion de l'enherbement, grosse pression Mildiou, etc.). De plus, la mobilisation de labels environnementaux au sein des coopératives peut être un frein à la conversion car ces cahiers des charges, moins exigeants, sont plus confortables pour les viticulteurs.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio



59

EXPLOITATIONS BIO

739 ha CERTIFIÉS BIO

dont 226 ha en conversion

7 % de la SAU bio de la zone d'étude

-19,5%

ÉVOL. DES SURFACES BIO/2016

+25,5%

ÉVOL. DES SURFACES BIO/2012

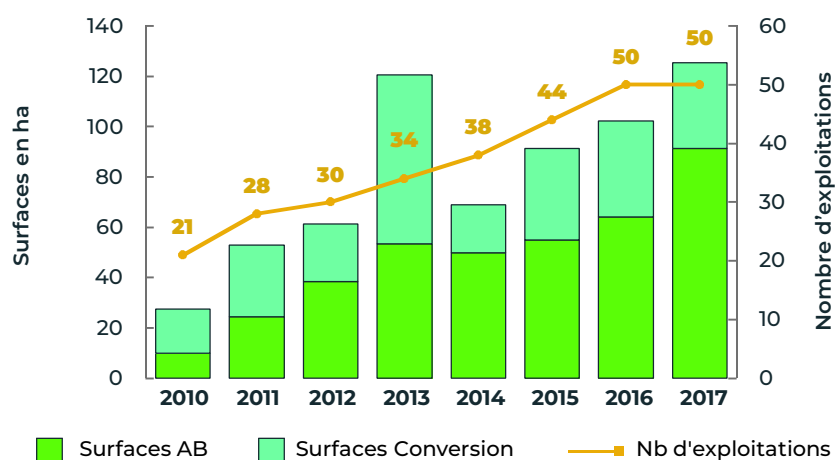


PRODUCTIONS FRUITIÈRES

La production fruitière est la troisième filière du secteur Ouest Audois en nombre de producteurs. Les cultures fruitières sont essentiellement présentes dans le secteur d'étude avec l'oléiculture puisque 53% des surfaces fruitières bio recensées par l'Agence bio sont des oliviers (66 ha). L'oléiculture concerne 24 exploitations dont seulement 4 sont spécialisées. Le reste des exploitations cultivent des oliviers bio en diversification. On note également une production notable de noix, de cerises et de pommes de table. L'agence bio relève également sur le territoire les productions suivantes : fruits à coques (Châtaignes, Noisettes), fruits à noyau (Prunes), fruits à pépins (Poires), fruits divers (Cassis, fruits rouges divers, Figues, Fraises) et des fruits transformés (Pommes à cidre et à jus).

Le nombre d'exploitations évolue de façon croissante depuis 2010 jusqu'à 2017 et a plus que doublé sur cette période.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations arboricoles bio



50
EXPLOITATIONS BIO

125 ha CERTIFIÉS BIO
dont 34 ha en conversion

1,2% de la SAU bio de la zone d'étude

+23%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+105%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

► Détail des cultures fruitières bio du territoire en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
FRUITS À COQUE	Noix	5	17,5
	Noisette	2	c
	Amandes	3	2,1
	Châtaignes	1	c
FRUITS À NOYAU	Abricots	5	0,9
	Cerises	7	2,2
	Prunes	2	c
	Autres fruits à noyaux	3	4
FRUITS À PÉPINS	Pommes de table	7	1,8
	Poires	1	c
FRUITS DIVERS	Cassis	1	c
	Figues	3	1,7
	Fraises	5	1,7
	Divers fruits rouges	1	c
	Autres fruits	13	14
	Olives	24	66
FRUITS DE TRANSFORMATION	Pommes à cidre et à jus	2	c

c : secret statistique (moins de 3 exploitations)

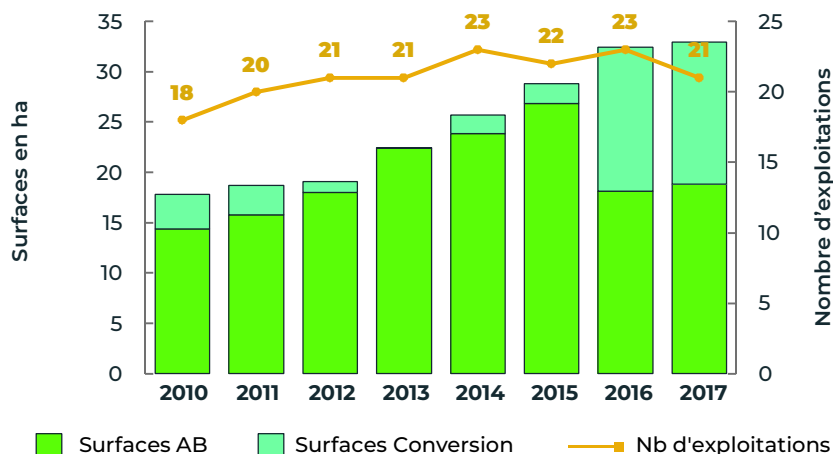




LÉGUMES FRAIS

L'Ouest Audois compte 21 maraichers bio. Le nombre de maraichers bio exerçant une activité sur la zone d'étude est resté assez stable depuis 2010. Pour autant, les surfaces de productions légumières bio ont quasiment doublé entre 2010 et 2017.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations de légumes frais bio



21

EXPLOITATIONS BIO

33 ha CERTIFIÉS BIO

dont 14 ha en conversion

0,3% de la SAU bio de la zone d'étude

+1,4%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+72%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

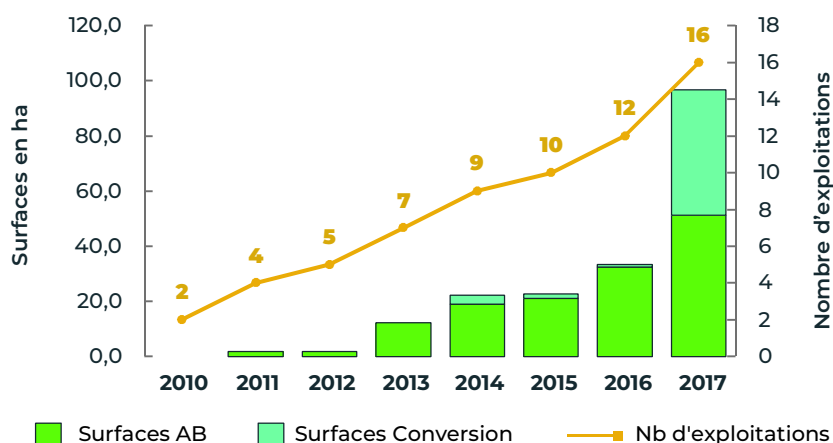


PLANTES A PARFUMS, AROMATIQUES ET MEDICINALES

Sur les 16 exploitations qui cultivent des PPAM sur le secteur Ouest Audois, la moitié sont spécialisées dans cette production. Certaines sont engagées dans des démarches de contractualisation avec des entreprises bio régionales, notamment pour la culture des PPAM à graines (aneth, coriandre, anis, fenouil, etc.).

La filière PPAM sur le territoire Ouest Audois est en croissance depuis 2010, tant sur le nombre d'exploitations que sur les surfaces engagées. A noter l'importante augmentation des surfaces en 2017 avec la culture de coriandre qui est mise en rotation par les producteurs de grandes cultures. La coriandre bio représente sur ce territoire 57 ha pour 3 producteurs. La production de thym est également importante avec 11 ha cultivés par 5 producteurs. L'agence Bio relève également sur le secteur les productions suivantes sur des petites surfaces : Aneth, Lavande, Lavandin, Romarin, Safran et Verveine odorante.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en PPAM bio



16

EXPLOITATIONS BIO

97 ha CERTIFIÉS BIO

dont 45 ha en conversion

0,9% de la SAU bio de la zone d'étude

+189%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+5068%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



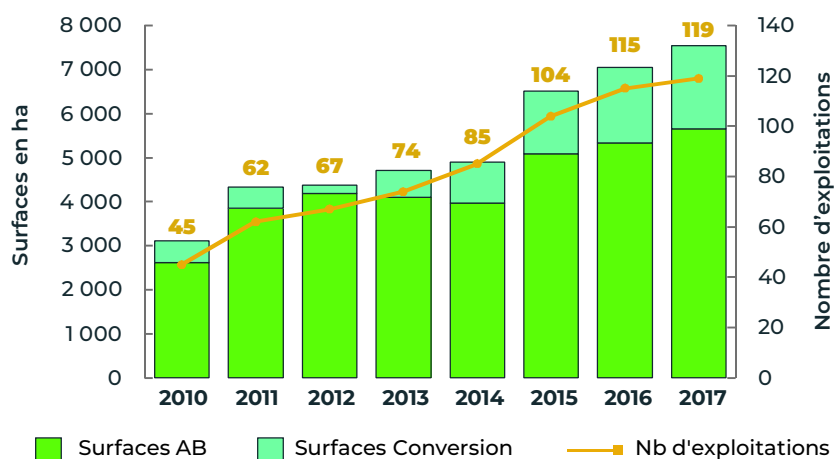


SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

L'élevage sur le territoire et la proximité avec d'autres départements plus orientés vers les productions animales font que les surfaces fourragères bio représentent une part importante de la SAU bio de l'Ouest Audois. L'Agence Bio relève sur le territoire en 2017 les productions animales bio suivantes : Bovins viande (25 élevages, 660 vaches allaitantes certifiées), Ovins viande (13 élevages, 1139 brebis), Porcins (3 élevages, 17 truies reproductrices), Ovins lait (2 exploitations, 151 brebis laitières), Caprins (5 éleveurs, 37 animaux), Poulets de chair et poules pondeuses (5 exploitations), et l'Apiculture (4 exploitants, 850 ruches certifiées).

Les surfaces fourragères de la zone Ouest Audois sont essentiellement composées de parcours herbeux pour le pâturage mais aussi un grand nombre d'hectares de luzerne et autres prairies temporaires.

► Evolution des surfaces fourragères bio et nombre d'exploitations en disposant



► Détail des surfaces fourragères bio sur le territoire d'étude en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGERES	Autres cultures fourragères	6	29
	Luzerne	49	885
	Mélanges fourragers	9	42
	Prairie temporaire	64	873
	Trèfle	4	4
STH	Parcours herbeux	52	3 760
	Prairie permanente	59	1 954

119
Exploitations bio disposent de surfaces fourragères bio

7547 ha CERTIFIÉS BIO
dont 1896 ha en conversion

73% de la SAU bio de la zone d'étude

+7%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+73%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

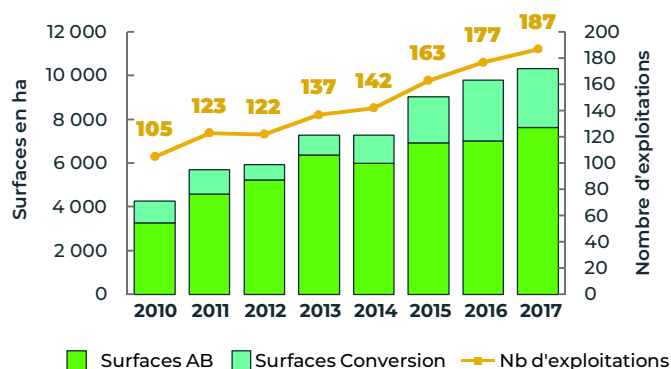


Tendances de l'évolution de l'AB

L'agriculture bio sur la zone Ouest Audois croît de façon régulière chaque année depuis 2010. Les secteurs principaux touchés sont la viticulture, les grandes cultures et l'élevage. Les dynamiques de conversion sur le secteur viticole ont fortement été entraînées par la demande du marché et des consommateurs tandis que c'est plutôt pour des raisons économiques et l'obtention des aides à la conversion que l'on observe des conversions dans la filière grandes cultures.

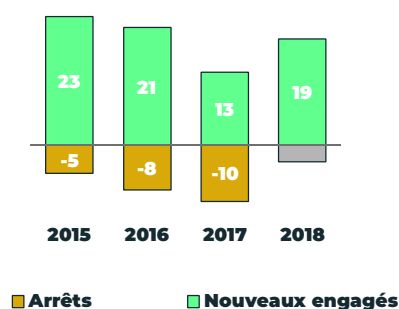
► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence Bio / OC 2018



► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre 2015 et 2017

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018



PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

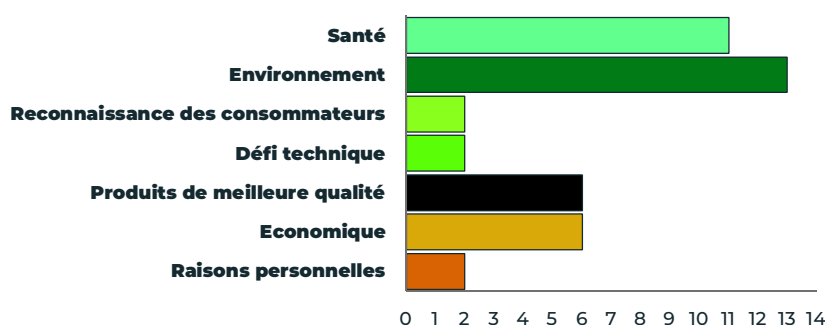
Entre début 2017 et mai 2018, On compte **32 nouvelles exploitations bio** sur cette zone dont **10 sont des exploitations viticoles** et **7 des exploitations spécialisées en grandes cultures**. 23 engagements de producteurs bio entre 2017 et début 2018 sur le secteur résultent de **conversions d'exploitations agricoles**, 9 sont des installations ou des créations de nouvelles exploitations. Cette proportion est similaire à la tendance globale régionale. Les installations ont concerné 1 producteur de fruits, 1 maraicher, 1 exploitation viticole, 1 producteur de PPAM, et 3 éleveurs. Les conversions sont majoritaires en viticulture et grandes cultures. Parmi les motifs d'engagement en bio, l'environnement et la santé dominant fortement. En second lieu, ce sont pour des raisons économiques et pour proposer des produits de meilleure qualité que les exploitations se sont engagées en bio.

Chiffre-clé des nouveaux certifiés 2017 et début 2018

+ 32 EXPLOITATIONS BIO

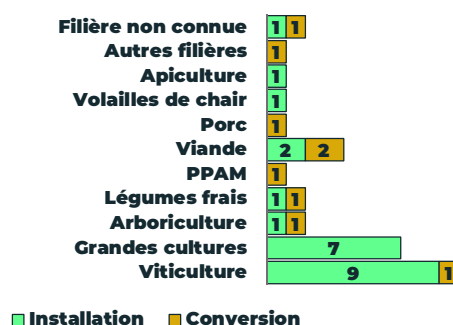
Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio (22 répondants sur 32, plusieurs choix possibles)



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Répartition des nouveaux prod. 2017-2018 par prod. principale et profil



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

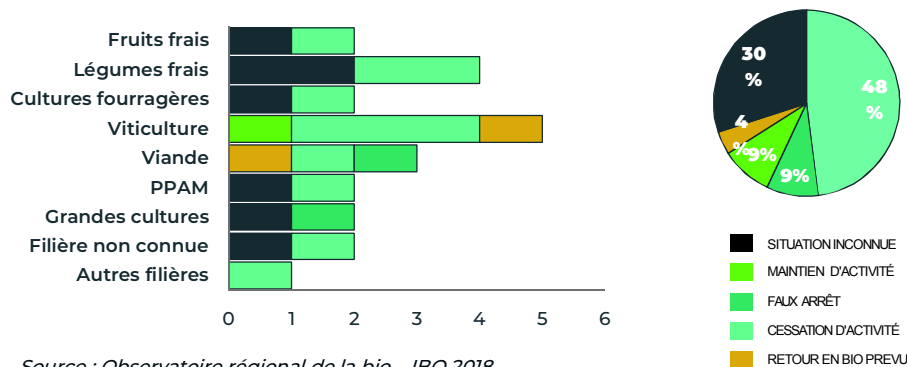
PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

Entre 2015 et 2017, les arrêts de certification représentent 12% des agriculteurs bio recensés dans la zone d'étude. Sur les 23 exploitations en arrêt, les profils sont variés. On note 2 faux arrêts sur la zone (liquidation de fermes, fusions, changements de statut juridique ou autres raisons administratives). Pour ces exploitations là, l'activité bio est maintenue à travers une autre structure juridique. 11 arrêts de certification sont liés à des exploitations qui arrêtent leur activité agricole (retraite, difficultés économiques, déménagement...). 2 arrêts sont liés à des fermes qui maintiennent leur activité agricole mais abandonnent la certification bio. Une exploitations viticole envisage de revenir très rapidement en bio. Pour 7 exploitations, la situation reste inconnue. Quasiment tous les filières sont concernés par les arrêts de notification.

Chiffre-clé des arrêts de certification entre 2015 et 2017

-23 EXPLOITATIONS BIO

► Répartition des arrêts de producteurs bio de la zone d'étude sur 2015-2017 par production principale



→ Focus sur les cessations d'activité

Exploitations bio ayant cessé leur activité

Parmi les 23 exploitations décertifiées, 11 sont des exploitants qui ont cessé leur activité agricole. Parmi eux, on compte 3 viticulteurs, 2 maraîchers, 1 producteur de fruits frais, 1 producteur de PPAM, 1 producteur en filière animale et 1 dont la filière n'est pas connue.

Les deux exploitants partis à la retraite sont celui dont la filière n'est pas connue et celui en filière animale.

Les deux décès concernent un producteur fourrager et le producteur de légumes frais.

Deux viticulteurs voient leurs exploitations être reprises par en bio. Pour le troisième viticulteur, l'exploitation est reprise par un agriculteur conventionnel.

→ Focus sur les arrêts de certification

Profil des producteurs bio décertifiés

Parmi les 23 exploitations décertifiées, 3 sont des producteurs maintenant leur activité agricole mais sans la certification. Ce sont deux viticulteurs et un producteur de bovin viande.

Pour les deux viticulteurs, les pratiques bio sont maintenues et ils prévoient tous deux de se certifier de nouveau. Pour un, c'est un changement en SARL qui l'a poussé à arrêter le bio et pour l'autre c'est un problème de trésorerie.

Pour l'exploitation bovin viande, la disparition des aides et le coût de la certification ont fait qu'il a décidé d'arrêter la certification. Pour autant, selon ses dires, ses pratiques ne changent pas.

La commercialisation des produits bio

DYNAMIQUES DE COMMERCIALISATION DES PRODUCTEURS BIO DE LA ZONE

Parmi les 187 producteurs de la zone d'étude, 46 ont communiqué leurs circuits de commercialisation. Ils ont en moyenne 48 ans (min 21 et max 82).

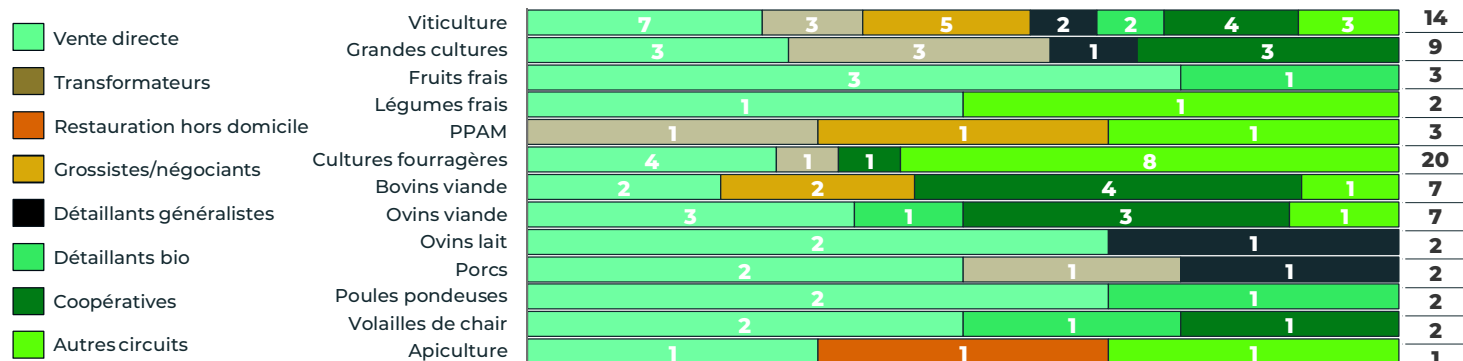
Les exploitations viticoles bio enquêtées sur la zone pratiquent en majorité la vente directe (7 sur 14). La vente à des négociants et en coopérative sont moins représentées avec respectivement 5 répondants sur 14 et 4 sur 14.

En dehors de la viticulture, les exploitations enquêtées privilégient la commercialisation en **vente directe et via les détaillants bio ou généralistes.**

On peut noter que les producteurs de **PPAM travaillent avec des négociants et des transformateurs** notamment dans le cadre de contractualisations pluriannuelles.



► **Circuits de commercialisation empruntés par les exploitations bio enquêtées** (46 répondants sur 187)



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

Nombre de répondants par filière ↑

Dynamiques du secteur aval bio sur la zone d'étude

L'Agence bio recensait sur la zone d'étude **36 opérateurs bio aval en 2017**, contre 20 en 2010. Ce chiffre intègre une dizaine de GMS (magasins de grande distribution) disposant de terminaux de cuisson sur la zone d'étude. Le nombre d'opérateurs aval a progressé de façon régulière depuis 2010.

Les entreprises sont majoritairement orientées vers la viticulture. En effet, 16 opérateurs de la zone sont concernés par cette filière : 10 sociétés de négoce / commerce de gros de vins, 3 caves coopératives et 3 filiales de coopératives.

Pour les autres filières, la zone compte une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) de collecte des matières premières issues des grandes cultures bio, une coopérative oléicole mixte conventionnelle et bio. Un commerce de gros de viandes de boucherie, une entreprise de commerce de gros de fruits et légumes frais, un semencier de FEL, un glacier. On recense également quelques transformateurs artisanaux.

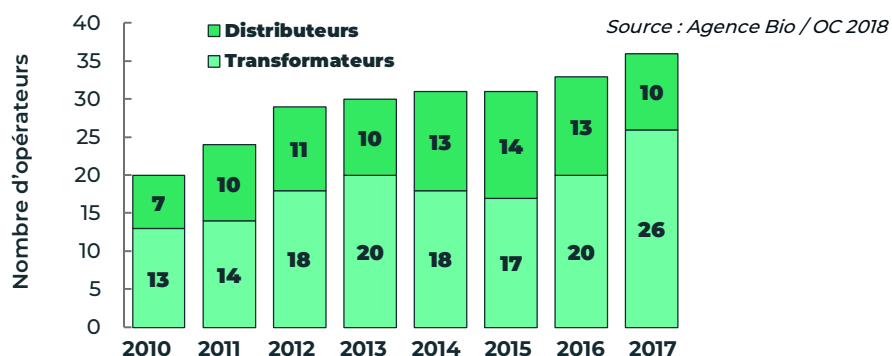
Enfin, plusieurs commerces de détail spécialisés bio sont présents autour des bassins de consommation.

Chiffre-clé 2017

36 OPÉRATEURS AVAL BIO

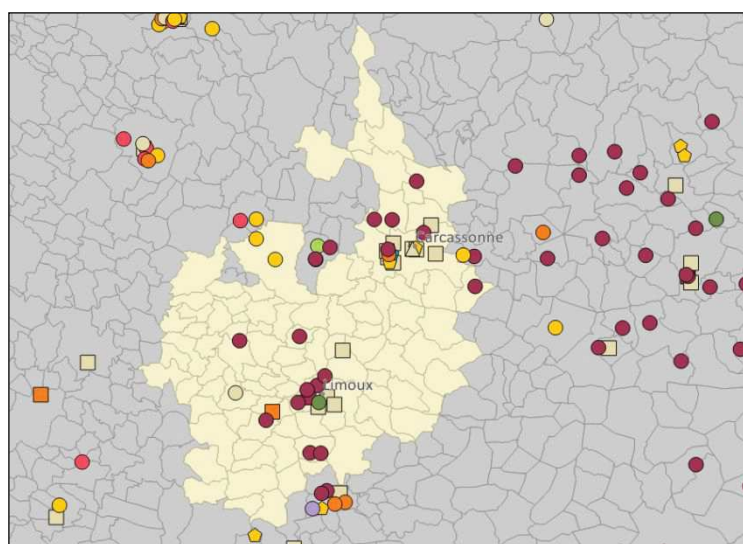


► Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone



Source : Agence Bio / OC 2018

► Localisation, profil et filière principale des opérateurs bio de la zone et alentours



Légende

Type d'opérateur

- ◊ Artisan-commerçant
- Transformateur - commerce de gros
- Commerce de détail*
- ◡ Restaurant - Traiteur

Filière

- Viticulture
- Fruits et légumes
- Grandes cultures
- PPAM
- Oléiculture
- Viande
- Lait
- Volailles et œufs
- Multi-filières
- Filière non connue

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

*Hors GMS

Zoom sur les projets / stratégies de développement de quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

Concernant la filière viticole, le marché bio, très demandeur, engendre des mouvements dans la filière. Les opérateurs aval revoient plus ou moins leurs stratégies de développement pour s'adapter à ce contexte.

Les négociants sont en concurrence les uns les autres pour satisfaire le marché et les ambitions de ces opérateurs pour développer le bio sont immenses. **Gérard Bertrand** est l'un des acteurs phares de ce dynamisme récent de la viticulture bio régionale. Ce négociant a pour ambition de faire passer son activité bio de 35% à 50% du chiffre d'affaire d'ici 2025. L'entreprise met des moyens importants dans le démarchage et le conseil technique auprès des viticulteurs et propose également des conditions tarifaires intéressantes afin de recruter des nouveaux apporteurs. L'entreprise prend en main le démarchage des viticulteurs mais fait le constat d'un manque d'appui technique pour soutenir les viticulteurs en conversion quand le conseil privé reste très cher en bio.

D'autres négociants de l'Aude se mobilisent actuellement sur le marché bio (**Vinadeis, Foncalieu**), mais nous n'avons pas réussi à les enquêter plus précisément à ce sujet.

Concernant les caves coopératives intervenant sur la zone, elles sont toutes en train de réfléchir à leurs stratégies de développement pour s'adapter au contexte du marché. Certains opérateurs souhaitent aller sur l'agriculture bio tandis que d'autres sont plus frileux et préfèrent orienter les producteurs vers des labels environnementaux.

Les coopératives d'Arzens et du Razès travaillent en synergie pour développer la viticulture bio au sein de leurs établissements. Bien que la bio ne soit actuellement pas encore très présente dans ces caves, elles portent un objectif commun ambitieux de développement et mettent en œuvre des moyens concrets pour y parvenir avec du conseil technique et un appui financier qui sera apporté aux coopérateurs en conversion à partir de début 2019. Malgré tout, ces caves coopératives relèvent plusieurs freins pouvant entraver le développement de la bio avec la limitation réglementaire du cuivre, la gestion de l'enherbement et surtout la gestion des maladies dans une zone particulièrement sensible au Mildiou.

La cave Anne de Joyeuse oriente également sa stratégie de développement vers la bio. Avec 7 adhérents et une centaine d'hectares, la bio prend encore peu de place dans le groupe mais Anne de Joyeuse a pour projet de développer cette activité. Des réunions d'informations sont organisées pour les coopérateurs et un accompagnement financier leur est proposé pour la conversion. La cave souhaite à terme travailler avec 200 ha environ. L'une des démarches qualité interne à la cave pourrait être un frein au développement de la bio. En effet, Anne de Joyeuse porte une marque privée « Protect Planet » qui est moins contraignante et dont les coopérateurs pourraient se satisfaire et ne pas passer en bio.

Les caves de Cavanac, Voie Romaine et Triangle d'Or sont encore en réflexion pour orienter leurs stratégies. Les coopérateurs de ces caves sont déjà très engagés dans des mesures agro-environnementales (enherbement, confusion sexuelle, fumure organique, etc.). Pour autant, la bio n'est pas encore très présente au sein de ces structures. Elles organisent actuellement des réunions d'informations en lien avec la Chambre d'Agriculture départementale de l'Aude.

Le syndicat de l'AOP Limoux soutient quant à lui les viticulteurs vers une amélioration des pratiques et accompagne les producteurs progressivement, étapes par étapes.



Concernant la filière grandes cultures, les principaux opérateurs intervenant sur la zone de l'Ouest-Audois sont Agro d'Oc et Arterris.

Agro d'Oc est une coopérative agricole régionale organisée en 4 CETA (Centres d'Etudes des Techniques Agricoles), dont le CETA Bio Occitan dans l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn. La **SARL Grain d'Oc** créée en 2004 par les adhérents d'Agro d'Oc est la filiale de négociant des grandes cultures. Bien que travaillant en majorité avec des conventionnels, Grain d'Oc compte 150 adhérents en bio (sur 1200) cultivant approximativement 20 000 ha (sur 140 000 ha). Le bio est en fort développement chez Grain d'Oc depuis 2015 suite aux nombreux engagements en Occitanie. Agro d'Oc ne fait pas de démarchage particulier pour chercher des producteurs, bien que le marché soit en forte demande. Les nouvelles intégrations de producteurs se font grâce au bouche à oreille. La filiale intègre progressivement des nouveaux producteurs de GC bio dans l'Est de l'Occitanie (Aude et Hérault), et envisage même de créer un nouveau CETA pour l'Aude, l'Ariège et le Tarn d'ici fin 2018/2019.

L'autre opérateur aval de la filière GC bio intervenant sur le secteur de l'Est-Audois est **Arterris**. Cette grande coopérative avant tout conventionnelle a une activité grandes cultures bio (450 adhérents sur 25000 et 13 000 ha sur 350 000 ha). L'approvisionnement sur la zone est peu représentatif dans le grand bassin de collecte d'Arterris. L'activité bio est en développement pour répondre à une forte demande des marchés et des transformateurs. Il n'y a pas pour le moment de démarche active de la coopérative pour trouver des nouveaux producteurs bio.

Concernant la filière oléicole, l'un des opérateurs aval sur le secteur est la coopérative CAVALE. Cet acteur souhaite développer son activité oléicole bio. La coopérative est donc en recherche active de nouveaux apporteurs d'olives bio.

Concernant la filière PPAM, l'un des atouts de développement est la présence d'entreprises de transformation spécialisées en bio dans la région, en attente de productions locales, tracées, proposant des contrats aux producteurs en capacité de s'engager sur des surfaces et des volumes importants. Dans l'Aude, l'entreprise Golgemma, située dans la Haute-Vallée de l'Aude (Espérazza) produit des huiles essentielles biologiques et commercialise dans le monde entier. D'autres entreprises (situées dans le Gard) proposent des produits à base de PPAM séchées biologiques et ont la volonté de relocaliser leurs approvisionnements régionalement.

Les dynamiques collectives et initiatives locales

Plusieurs GIEE sont présents sur la zone de l'Ouest-Audois :

« **Une excellence viticole pour un patrimoine naturel préservé dans la Haute Vallée de l'Aude** » L'idée de ce GIEE porté par la coopérative Cavale est de renforcer l'économie et la technicité acquise des agriculteurs pour aller vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, en limitant le recours aux produits phytosanitaires et en intégrant la notion d'agro-écologie au sein du système de production de l'exploitant. 35 viticulteurs sont engagés dans ce GIEE.

« **Flor de Peira Catara** » 12 paysans-meuniers de l'Ouest et du Sud-Est de l'Aude s'attachent à optimiser techniques culturales et rotations en associant céréales et légumineuses et en valorisant la biodiversité domestique ; à mutualiser les moyens de production, de transformation et de transport ; à améliorer la rémunération de la production de céréales et de farines grâce à la valorisation en bio de variétés de pays, la contractualisation, la certification (Système Participatif de Garantie) et la promotion de la marque collective Flor de Peira.

Par ailleurs, les opérateurs économiques de la zone ont pour la plupart connaissance des enjeux eau sur le secteur d'étude. Quasiment tous sont en contact avec les animateurs Eau et plusieurs ont des adhérents qui mobilisent des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques).



Conclusion

La zone de l'Ouest-audois apparaît comme un territoire où **l'agriculture biologique est assez bien représentée** avec près de 14% des exploitations et 23% de SAU en bio. La bio s'est développée ces dernières années en lien avec les dynamiques de la **viticulture qui est la filière principale. Ce sont essentiellement les caves particulières qui ont jusqu'à présent porté le développement de la viticulture bio sur le territoire.** Certaines caves coopératives orientent leur stratégie de développement vers la bio et mettent en œuvre des actions pour appuyer les conversions bio. **Les coopératives du secteur ont encore du mal à convertir leurs adhérents en bio,** malgré un appel très fort du marché et des négociants. **Les freins à la conversion des viticulteurs restent très présents :** gestion des maladies (Mildiou), enherbement, etc. Tous ces sujets bloquent encore les coopératives pour une évolution vers le bio. Les coopératives essaient de passer par les labels environnementaux comme une première transition vers la bio, mais cela peut être à double tranchant car les producteurs peuvent refuser de passer au bio, se sentant plus confortables dans des démarches un peu moins contraignantes. **Le développement de la viticulture bio sur ce secteur devrait ainsi se poursuivre progressivement sous l'effet de l'accompagnement de certaines coopératives. Dans les autres filières, la forte demande du marché devrait également continuer d'inciter les agriculteurs à se tourner vers le bio.**

**OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE**

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

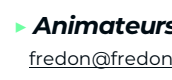
En cas de question, contactez :

► **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53

► **Biocivam 11** : 04 68 11 79 38

► **Animateurs des captages** :

fredon@fredonoccitanie.com



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

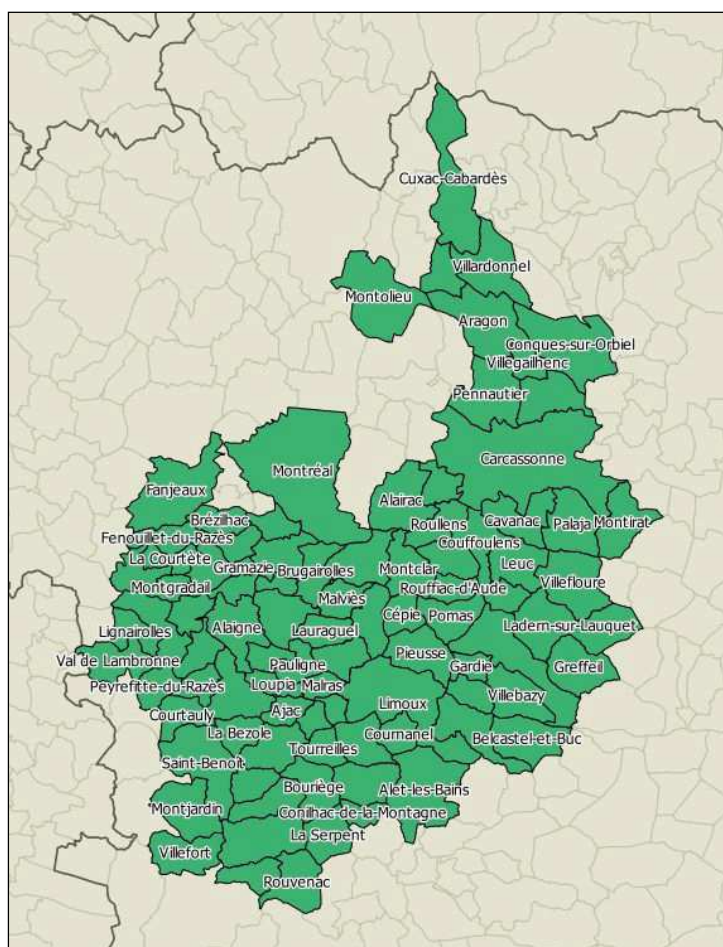
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE
Ouest Audois

Fiche méthodologie

Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE	Communes	Code INSEE
AJAC	11003	LEUC	11201
ALAIGNE	11004	LIGNAIROLLES	11204
ALAIRAC	11005	LIMOUX	11206
ALET-LES-BAINS	11008	LOUPIA	11207
ARAGON	11011	MAGRIE	11211
BELCASTEL-ET-BUC	11029	MALRAS	11214
BELLEGARDE-DU-RAZES	11032	MALVIES	11216
BELVEZE-DU-RAZES	11034	MAZEROLLES-DU-RAZES	11228
LA BEZOLE	11039	MONTCLAR	11242
BOURIEGE	11045	MONTGRADAIL	11246
BOURIGEOLE	11046	MONTHAUT	11247
BREZILHAC	11051	MONTIRAT	11248
BRUGAIROLLES	11053	MONTJARDIN	11249
CAILHAU	11058	MONTOLIEU	11253
CAILHAVEL	11059	MONTREAL	11254
CAMBIEURE	11061	PALAJA	11272
CARCASSONNE	11069	PAULIGNE	11274
CASTELRENG	11078	PENNAUTIER	11279
VAL DE LAMBRONNE	11080	PEYREFITTE-DU-RAZES	11282
CAVANAC	11085	PIEUSSE	11289
CAZILHAC	11088	POMAS	11293
CEPIE	11090	POMY	11294
CONILHAC-DE-LA-MONT.	11097	PREIXAN	11299
CONQUES-SUR-ORBIEL	11099	ROQUETAILLADE	11323
COUFFOULENS	11102	ROUFFIAC-D'AUDE	11325
COURNANEL	11105	ROULLENS	11327
COURTAULY	11107	ROUTIER	11328
LA COURTETE	11108	ROUVENAC	11329
CUXAC-CABARDES	11115	SAINT-BENOIT	11333
LA DIGNE-D'AMONT	11119	SAINT-COUAT-DU-RAZES	11338
LA DIGNE-D'AVAIL	11120	SAINT-HILAIRE	11344
DONAZAC	11121	SAINT-JEAN-DE-PARACOL	11346
ESCUEILLES-ET-SAINT-JUST	11128	SAINT-MARTIN-DE-VILL.	11355
FANJEAUX	11136	SAINT-POLYCARPE	11364
FENOUILLET-DU-RAZES	11139	LA SERPENT	11376
FERRAN	11141	TOURREILLES	11394
FESTES-ET-SAINT-ANDRE	11142	VERZEILLE	11408
FRAISSE-CABARDES	11156	VILLARDONNEL	11413
GAJA-ET-VILLEDIEU	11158	VILLAR-SAINT-ANSELME	11415
GARDIE	11161	VILLARZEL-DU-RAZES	11417
GRAMAZIE	11167	VILLEBAZY	11420
GREFFEIL	11169	VILLEFLOURE	11423
HOUNOUX	11173	VILLEFORT	11424
LADERN-SUR-LAUQUET	11183	VILLEGAILHENC	11425
LAURAGUEL	11197	VILLELONGUE-D'AUDE	11427
LAVALETTE	11199	VILLEMOSTAUSSOU	11429



Enquêtes opérateurs aval

Pour cette fiche, les opérateurs aval suivants ont été enquêtés :

- ▶ AOP Limoux
- ▶ Cave Anne de Joyeuse
- ▶ Cave d'Arzens
- ▶ Cave de Cavanac
- ▶ Cave du Razès
- ▶ Gérard Bertrand
- ▶ Coopérative Cavale
- ▶ Arterris
- ▶ Agrod'Oc

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

▶ **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53

▶ **Biocivam 11** : 04 68 11 79 38

▶ **Animateurs des captages** :

fredon@fredonoccitanie.com



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

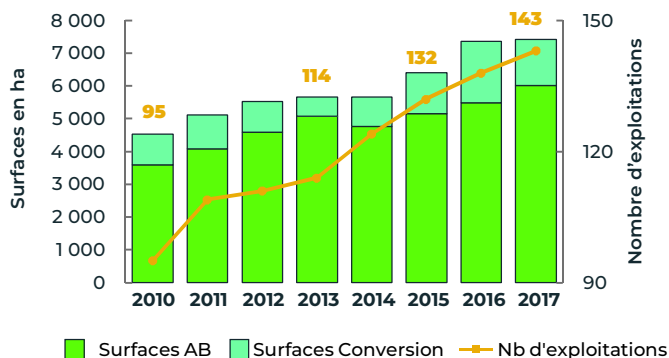
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Située au nord du département des Pyrénées-Orientales, entre le massif des Corbières et le bassin de la Têt, la zone de la « Vallée de l'Agly » est essentiellement viticole. Elle présente également une grande superficie de surfaces fourragères sur la zone du Piémont, et quelques hectares de cultures fruitières et légumières en basse vallée de l'Agly. Comme sur les autres zones des Pyrénées-Orientales, on note d'importantes surfaces en friches qui concernent notamment les surfaces viticoles non irrigables. Si l'aval de la vallée est tourné vers les productions végétales, l'amont, plus vallonné et moins dense, comporte davantage d'élevage.

La zone d'étude comporte 53 communes. Les captages prioritaires concernés sont les suivants : AAC Agly, forage N.D. de Pene, Puits Château d'eau d'Estagel et FI des Vignes. L'ensemble de ces captages sont concernés par des problématiques liées aux pesticides.

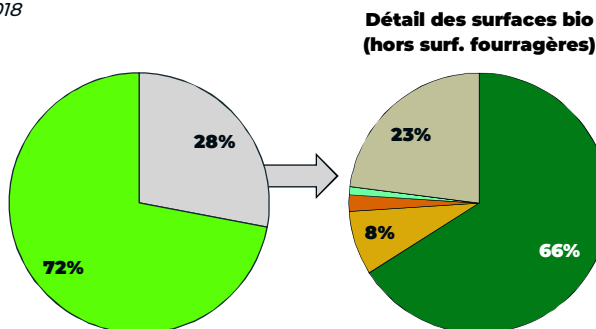
► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence Bio / OC 2018

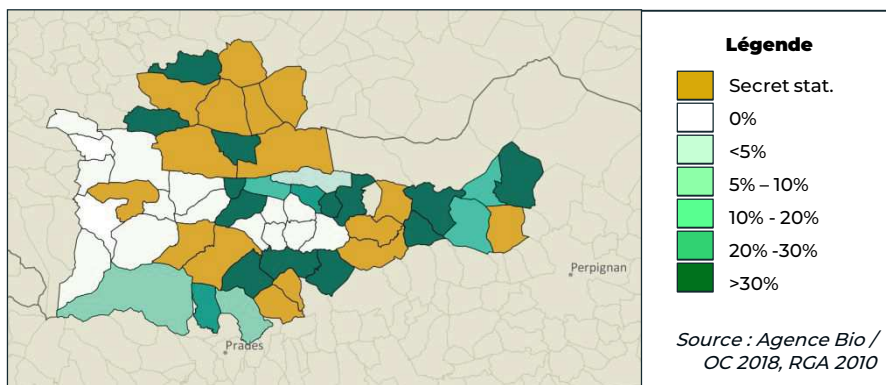


► Répartition des surfaces bio recensées dans la zone d'étude

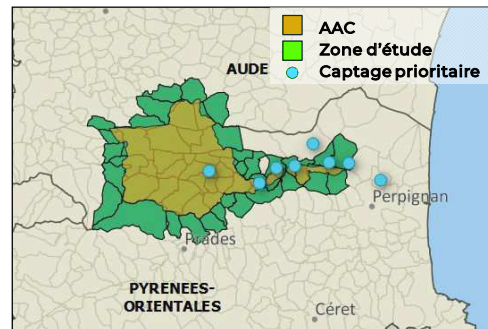
Source : Agence Bio / OC 2018



► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



TERRITOIRE DE LA Vallée de l'Agly



Contexte territorial de la zone d'étude

53 COMMUNES

19 572 HABITANTS

18 088 ha SAU (RGA 2010)

733 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)

3 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

143 EXPLOITATIONS BIO

7417 ha CERTIFIÉS BIO DONT
1399 HA EN CONVERSION

+0,8% SURFACES BIO / 2016

+34% SURFACES BIO DEPUIS 2012
(+84% en Occitanie)

38 / 53 communes
AYANT AU MOINS UN AGRI BIO

19,5 % DES EXPL. DU SECTEUR
SONT BIO (10,4% en Occitanie)

41 % DE LA SAU DE LA ZONE EST
EN BIO (12,8% en Occitanie)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



VITICULTURE

Source des données chiffrées de cette rubrique : Agence Bio / OC 2018

La viticulture est la principale filière bio de la zone, à la fois pour le nombre d'exploitations et les surfaces (hors surfaces fourragères).

L'ouest du territoire recoupe la zone d'appellation AOP Côte du Roussillon Village. Les communes d'Espira-de-l'Agly, de Latour-de-France et de Saint-Paul-de-Fenouillet concentrent la moitié des surfaces viticoles bio de la zone.

La filière viticole bio régionale a connu une grande vague de conversions entre 2010 et 2012, puis la dynamique s'est tassée entre 2012 et 2014. Une évolution comparable est visible à l'échelle de la zone d'étude. Le nombre de viticulteurs bio augmente de façon significative depuis 2013. Cette redynamisation des conversions dans la zone est notamment le fait d'installations de caves particulières dont certaines en Biodynamie et en vins naturels. La dynamique bio est aussi liée au secteur coopératif, avec la cave d'Estagel qui a initié le mouvement depuis 2009 en impliquant plus de 10% de sa production en bio. Le syndicat de producteurs de l'AOC Côte du Roussillon Village note une dynamique particulièrement importante dans la filière en 2017 et 2018.

La filière viticole bio devrait se développer encore sur ce territoire dans les années à venir, notamment sous l'effet de caves et négoce qui ont amorcé une réflexion voire une stratégie pour développer leurs approvisionnements en bio. Bien que la zone soit touchée par la flavescence dorée, la dynamique de conversion ne semble pas devoir se ralentir, même si dans certaines coopératives, la présence de cette maladie est ressentie comme un frein.

87

EXPLOITATIONS BIO

1358 ha CERTIFIÉS BIO

dont 217 ha en conversion

18,3 % de la SAU bio de la zone d'étude

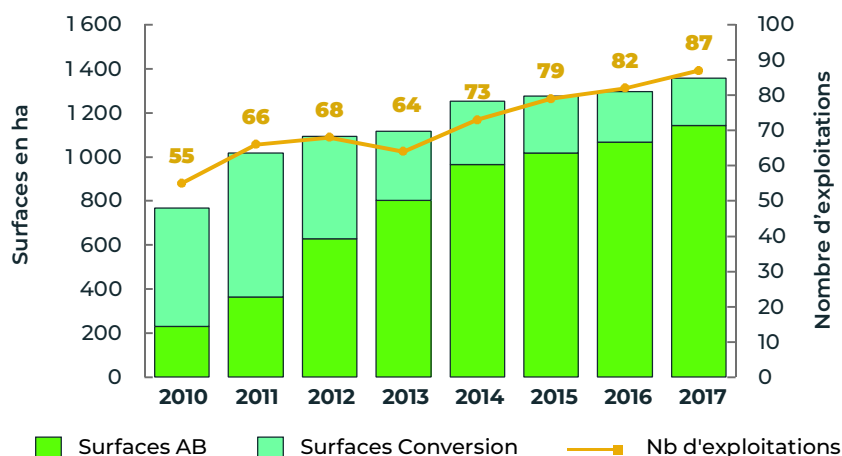
+5%

ÉVOL. DES SURFACES BIO/2016

+24%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio



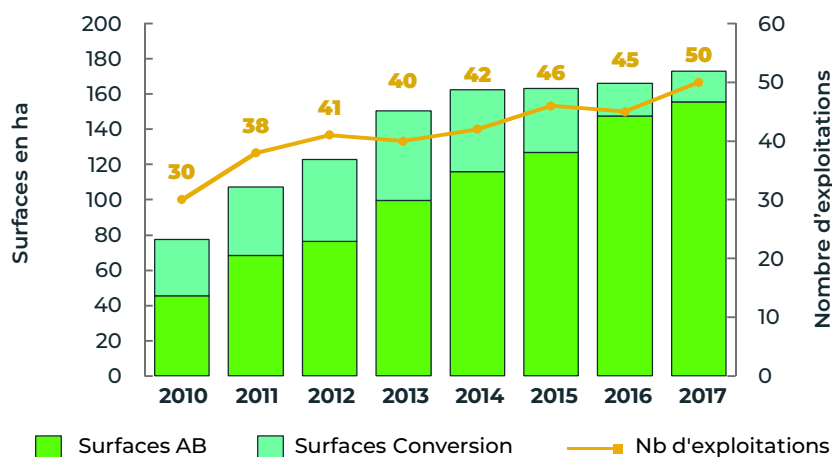


PRODUCTIONS FRUITIÈRES

Les cultures fruitières sont présentes dans près de deux tiers des exploitations bio de la zone et se placent en seconde position en terme de nombre de producteurs après la viticulture. La culture la plus présente est l'olivier (56 ha, répartis sur 25 exploitations), une large part étant concentrée dans quelques exploitations spécialisées. La culture de fruits à noyau comme les abricots, pêches et nectarines (61 ha au total) est également présente, principalement en basse vallée de l'Agly à Espira et dans la vallée de la Têt autour d'Eus. Les cultures de figues (16 ha) et de fruits secs comme les amandes sont également présentes. Plusieurs viticulteurs produisent ces cultures fruitières en diversification. Si les oliviers et amandiers sont typiques de la vallée de l'Agly car souvent non irrigués, les fruits à noyau sont eux davantage implantés dans la vallée de la Têt et dans certaines communes du sud de la zone.

Les surfaces fruitières bio ont progressé rapidement entre 2010 et 2013, puis ont ralenti leur rythme de progression. Pour autant, les opérateurs économiques s'approvisionnant sur le secteur d'étude attendent de nouvelles conversions en cultures fruitières, notamment en lien avec la crise en conventionnel (surtout sur l'abricot).

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations arboricoles bio



► Détail des surfaces de fruits bio sur le territoire en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
AGRUMES	Oranges et citrons	1	c
FRUITS À COQUE	Amandes	14	10
	Châtaignes	1	c
	Noisettes	1	c
	Noix	1	c
FRUITS À NOYAU	Abricots	13	13,9
	Cerises	7	4,4
	Nectarines et brugnons	3	21,2
	Pêches	4	21,8
	Prunes	2	c
FRUITS À PÉPINS	Autres fruits à pépins	1	c
	Poires	5	6,2
	Pommes de table	5	5
FRUITS DIVERS	Autres fruits	11	3,4
	Cassis	2	c
	Figues	12	16,3
	Fraises	5	1,7
	Framboises	3	0,3
	Kiwis	2	c
FRUITS DE TRANSFORMATION	Olives	35	56,4
	Pommes à cidre et à jus	4	10,6

c : secret statistique (moins de 3 exploitations)

50

EXPLOITATIONS BIO

173 ha CERTIFIÉS BIO

dont 18 ha en conversion

2,3 % de la SAU bio de la zone d'étude

+4%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+41%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

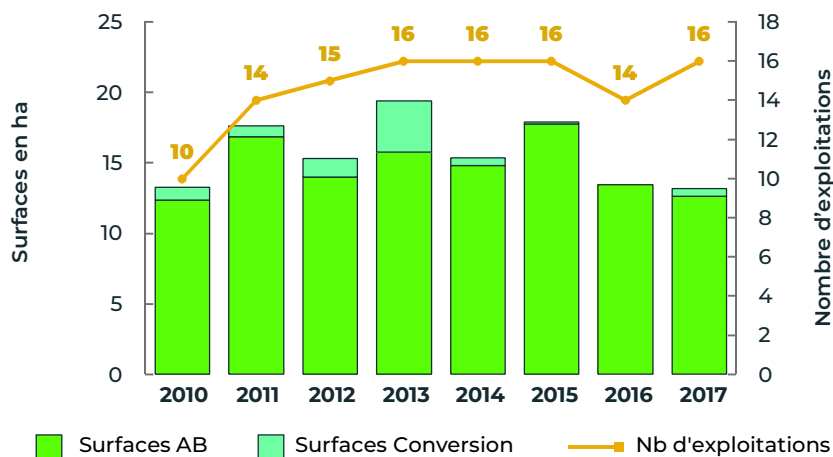




LÉGUMES FRAIS

Le nombre d'exploitants de légumes frais bio a augmenté à partir de 2010 mais stagne depuis 2013. Les surfaces quant à elles ont même diminué depuis 2013. Cette production reste donc assez marginale et concerne de petites exploitations orientées vers la vente directe.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations de légumes frais bio



16

EXPLOITATIONS BIO

13 ha CERTIFIÉS BIO

dont 0,5 ha en conversion

0,2 % de la SAU bio de la zone d'étude

-2%

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

-14%

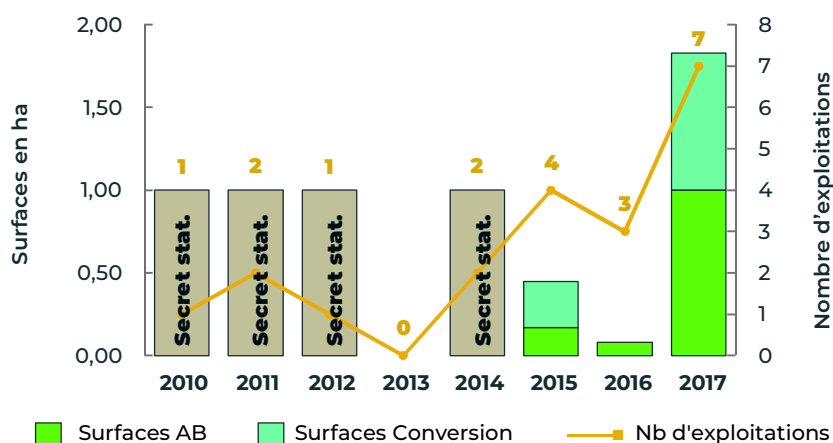
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



PLANTES A PARFUMS, AROMATIQUES ET MEDICINALES

La culture de PPAM bio, très peu représentée sur le secteur jusqu'à 2015, a vu son nombre d'exploitations passer de 3 à 7 entre 2016 et 2017 et ses surfaces augmenter considérablement car très peu nombreuses en 2016. L'Agence bio relève plusieurs productions de PPAM : Lavande, Romarin, Sarriette annuelle, Sauge officinale, Thym. Certaines données annuelles sont protégées par le secret statistique.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en PPAM bio



7

EXPLOITATIONS BIO

1,8 ha CERTIFIÉS BIO

dont 0,8 ha en conversion

< 0,1 % de la SAU bio de la zone d'étude

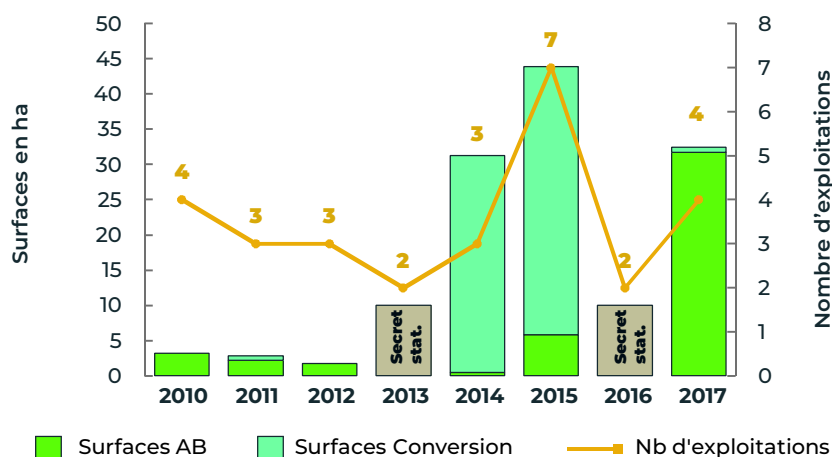


GRANDES CULTURES

Il y a 4 exploitations qui produisent des grandes cultures biologiques sur 33 ha dans la zone. Les productions concernées sont l'avoine, le triticale, la lentille et le blé tendre. Le détail des surfaces en 2017 et certaines données annuelles sont protégées par le secret statistique.

Le nombre de producteurs et les surfaces ont oscillées depuis 2010. On peut supposer que ces surfaces peuvent être exploitées soit par des éleveurs ou alors des viticulteurs qui entretiennent leurs friches viticoles en production céréalière ou fourragère dans l'attente d'une replantation.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures bio



4

EXPLOITATIONS BIO

33 ha CERTIFIÉS BIO
dont 1 ha en conversion

0,4 % de la SAU bio de la zone d'étude

+225%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

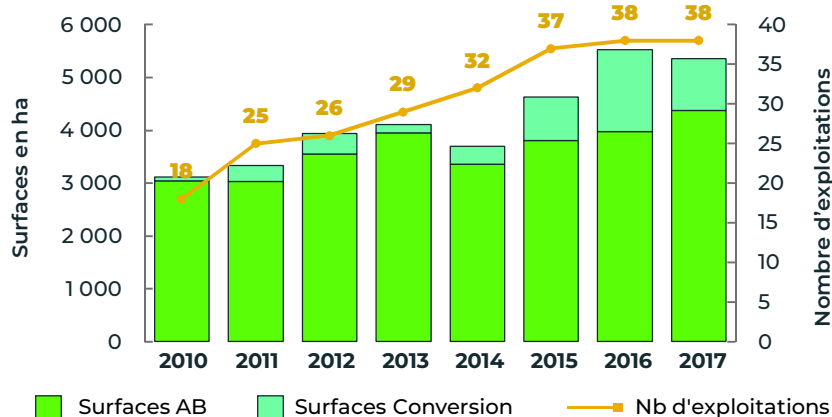
+1734%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

Les surfaces fourragères représentent la plus grande surface en bio avec plus de 6358 ha certifiées et en conversion. Ces surfaces sont notamment liées aux élevages bio présents sur la zone : 14 élevages de vaches allaitantes, un élevage de brebis laitières, 4 de brebis viande, 2 de chèvres, 2 de porcs et un de poules pondeuses bio. Enfin, 1 apiculteur certifié est présent sur la zone.

► Evolution des surfaces fourragères bio et nombre d'exploitations en disposant



38

Exploitations bio disposent de surfaces fourragères bio

5358 ha CERTIFIÉS BIO
dont 984 ha en conversion

72 % de la SAU bio de la zone d'étude

-3%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+36%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

► Détail des surfaces fourragères bio sur le territoire d'étude en 2017

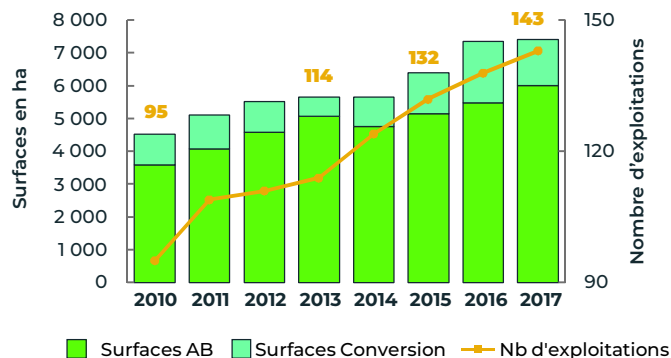
SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGÈRES	Autres cultures fourragères	3	10,4
	Luzerne	6	32
	Prairie temporaire	14	101,3
STH	Parcours herbeux	33	4393,6
	Prairie permanente	27	821,2

Tendances de l'évolution de l'AB

De façon générale, l'agriculture biologique se développe sur la zone de la vallée de l'Agly à un rythme similaire à la tendance régionale. Le dynamisme important des années 2010-2012 s'est aussi tassé pendant deux années, puis la croissance s'est à nouveau accélérée depuis 2014. Malgré tout, il semble que le nombre de nouveaux certifiés par an diminue depuis 3 ans. Le nombre d'arrêts lui évolue sans suivre de direction particulière, on peut noter qu'il y a en général plus de certifications que d'arrêts, sauf en 2017, où il y a eu autant d'arrêts de certification que de nouveaux engagements. Le dynamisme de l'agriculture bio de la zone a été jusqu'à aujourd'hui essentiellement porté par les filières viticoles et arboricoles, et c'est sur ces mêmes filières que réside le potentiel de développement futur de la bio sur le secteur.

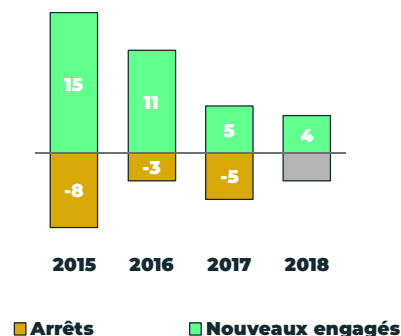
► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence Bio / OC 2018



► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre 2015 et 2017

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018



PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

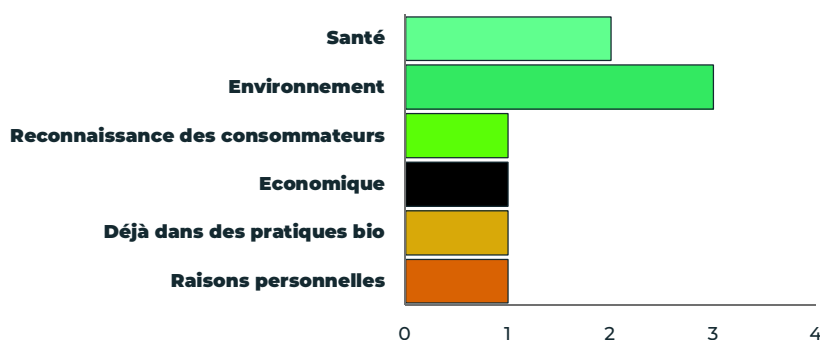
Sur l'année 2017 et le premier semestre 2018, l'Observatoire régional de la bio d'Occitanie a recensé 9 nouvelles exploitations notifiées en bio sur cette zone, dont 5 en viticulture. 6 engagements de producteurs bio résultent de conversions d'exploitations agricoles et 3 d'installations ou de créations de nouvelles exploitations agricoles. Cette proportion est similaire à la tendance globale régionale. L'environnement et la santé sont les motifs les plus mentionnés par les agriculteurs de cette zone pour s'engager en agriculture biologique. La meilleure reconnaissance des consommateurs et la valorisation économique sont également citées.

Chiffre-clé des nouveaux certifiés 2017 et début 2018

+ 9 EXPLOITATIONS BIO

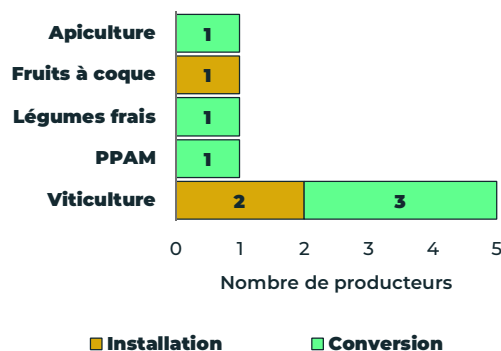
Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio (4 répondants sur 9, plusieurs choix possibles)



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Répartition des nouveaux prod. 2017-2018 par prod. principale et profil



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

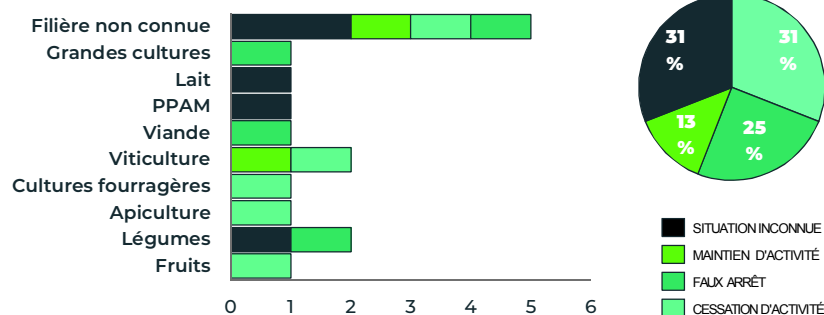
PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

Entre 2015 et 2017, les arrêts de certification représentent 11% des agriculteurs bio recensés dans la zone d'étude. Sur les 16 exploitations en arrêt de notification bio, les profils sont variés. On note 4 faux arrêts sur la zone (liquidation de fermes, fusions, changements de statut juridique ou autres raisons administratives). Pour ces exploitations là, l'activité bio est maintenue à travers une autre structure juridique. 5 arrêts de certification sont liés à des exploitations qui arrêtent leur activité agricole (retraite, difficultés économiques, déménagement...). 2 arrêts sont liés à des fermes qui maintiennent leur activité agricole mais abandonnent la certification bio. Quasiment tous les filières sont concernés par les arrêts de notification.

Chiffre-clé des arrêts de certification entre 2015 et 2017

-16 EXPLOITATIONS BIO

► Répartition des arrêts de producteurs bio de la zone d'étude sur 2015-2017 par production principale



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018



→ Focus sur les cessations d'activité

Exploitations bio ayant cessé leur activité

Parmi les 16 exploitations décertifiées, 5 exploitants ont cessé leur activité agricole dont 1 viticulteur, 1 apiculteur, 1 producteur fourrager et 1 arboriculteur. 3 d'entre eux sont partis à la retraite dont le viticulteur et l'arboriculteur tandis que les deux autres ont cessé leur activité pour des raisons personnelles. L'exploitation fruitière est reprise en agriculture conventionnelle dans le cadre familial.

→ Focus sur les arrêts de certification

Profil des producteurs bio décertifiés

Parmi les 16 exploitations décertifiées, 2 exploitants, dont un viticulteur et un producteur de fruits bio (abricots et olives), se sont décertifiés tout en maintenant leur activité entre 2015 et 2017. Le viticulteur a arrêté la certification du fait des charges administratives trop élevées tandis que le producteur fruitier note une charge de travail trop importante ainsi qu'un problème de valorisation économique des produits. Tous deux déclarent maintenir cependant des pratiques bio sur leurs domaines.

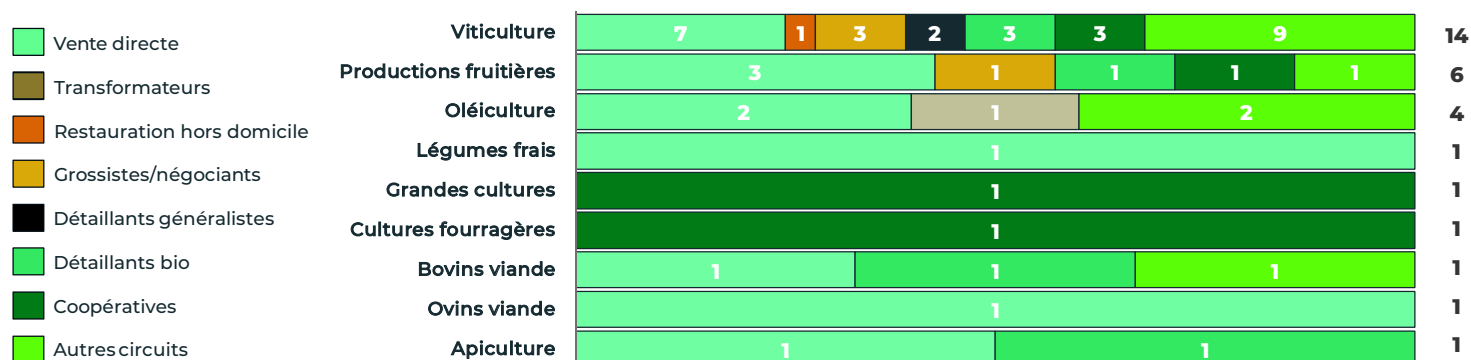
La commercialisation des produits bio

DYNAMIQUES DE COMMERCIALISATION DES PRODUCTEURS BIO DE LA ZONE

Parmi les 143 producteurs de la zone d'étude, 21 ont communiqué leurs circuits de commercialisation. Ils ont en moyenne 46 ans (min 29 et max 60).

De manière générale, les exploitants de la zone de la Vallée de l'Agly favorisent la **vente directe**. Ce mode de commercialisation est mobilisé particulièrement en arboriculture et viticulture. Pour la filière viticole, ce sont les autres circuits de commercialisation qui sont privilégiés, à savoir **les réseaux traditionnels CHR (cavistes, hôtellerie, restauration) et la vente à l'export**. Il est important de noter qu'au sein d'une même exploitation les débouchés sont souvent multiples. De ce fait on observe des viticulteurs alliant plusieurs circuits de vente tels que la vente directe, la vente à des détaillants bio ou généralistes, la vente à des négociants. **Sur les 14 répondants viticulteurs, seulement 3 sur 14 adhèrent à une coopérative.** Malgré cela, plusieurs caves coopératives intervenant sur le secteur ont déjà développé un approvisionnement en raisin bio sur la zone du fait d'un marché particulièrement demandeur.

► Circuits de commercialisation empruntés par les exploitations bio enquêtées (21 répondants sur 143)



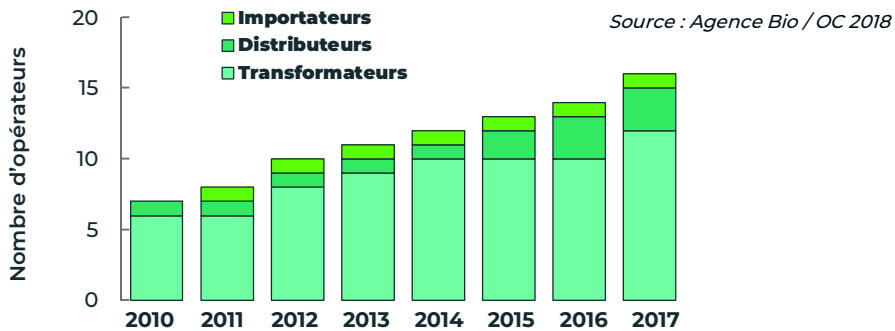
Nombre de répondants par filière ↑

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

Dynamiques du secteur aval bio sur la zone d'étude

L'Agence bio recensait sur la zone d'étude **16 opérateurs bio aval en 2017**, contre 10 en 2012. Ce chiffre comprend les transformateurs (dont terminaux de cuisson des GMS), les distributeurs de gros et détail et les importateurs. Le nombre d'opérateurs aval a progressé de façon régulièrement depuis 2010. **Les entreprises sont principalement orientées vers la viticulture.** En effet, de nombreux opérateurs de la zone ont pour activité le commerce de gros de vins (cave particulière, acheteur ou cave coopérative). **Des transformateurs et acheteurs de gros de fruits et légumes** sont également présents à l'est et au sud de la zone d'étude, à proximité du MIN Saint Charles. Enfin, **plusieurs commerces de détails sont présents**, principalement au sud de la zone proches du bassin de consommation de la ville de Perpignan.

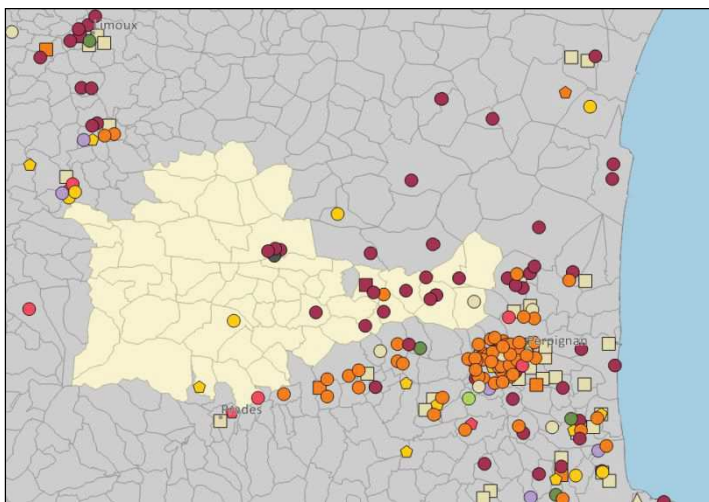
► Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone



Chiffre-clé 2017
16 OPÉRATEURS AVAL BIO



► Localisation, profil et filière principale des opérateurs bio de la zone et alentours



Légende

Type d'opérateur

- ◇ Artisan-commerçant
- Transformateur - commerce de gros
- Commerce de détail*
- ◡ Restaurant - Traiteur

Filière

- Viticulture
- Fruits et légumes
- Grandes cultures
- PPAM
- Oléiculture
- Viande
- Lait
- Volailles et œufs
- Multi-filières
- Filière non connue

Source : Observatoire régional de la bio - IBO 2018

*Hors GMS

Zoom sur les projets / stratégies de développement de quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

Concernant la filière viticole, plusieurs caves coopératives manifestent de l'intérêt pour l'agriculture bio devant un marché très porteur.

C'est notamment le cas de la **cave d'Estagel** qui regroupe 120 viticulteurs et 600 ha de vignes dont 80 ha en bio. Cette cave souhaite développer et soutenir son activité bio. Elle met ainsi en place des outils pour soutenir sa stratégie de développement. La cave d'Estagel a ainsi créé une Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) permettant aux adhérents bio de gérer les difficultés liées à la mixité sur une même exploitation. En effet, une exploitation est dans l'obligation d'avoir l'ensemble des raisins d'une même couleur en bio. Les adhérents de la cave apportent tous leur production bio à la SCEA s'affranchissant ainsi des contraintes de mixité. Malgré cela, la part d'apporteurs bio de la cave d'Estagel a diminué ces dernières années (la surface certifiée représentait 100 ha il y a 5 ans). Cette baisse de l'activité bio est liée à plusieurs raisons : la flavescence dorée, les conditions climatiques compliquées de 2017 et 2018 ou encore la gestion de la mixité.

La **cave coopérative de Rivesaltes** est elle aussi dynamique en ce qui concerne l'agriculture bio. Elle représente 278 adhérents et 1850 ha, dont 8 producteurs apportent du raisin bio ou en conversion dont un depuis cette année, ce qui représente 150 ha. Du fait de la forte demande des marchés, la cave de Rivesaltes est elle aussi intéressée pour développer cette activité, et réfléchit à la possibilité de créer une SCEA pour palier à la contrainte de la mixité tout comme la cave d'Estagel. Plusieurs vigneron se sont renseignés mais aucun n'a fait d'engagement pour le moment. L'un des points de blocage identifié au sein de la coopérative est l'investissement dans un pulvérisateur supplémentaire nécessaire pour gérer la mixité.

La **cave Dom Brial** compte 5 viticulteurs bio, dont 4 qui se sont engagés en 2018. La cave n'est pas positionnée sur ce marché et n'envisage pas de vinification séparée malgré la demande des coopérateurs concernés. Dom Brial craint en effet de voir les rendements de la cave diminuer et donc les frais de vinification à l'hectolitre augmenter.

Enfin, **le groupement Vignerons Catalans** s'intéresse fortement à la viticulture biologique. Le négociant s'approvisionne aujourd'hui en vins bio auprès de plusieurs caves de la zone (dont la cave d'Estagel et de Dom Brial), mais les volumes bio représentent moins de 1% du volume travaillé. Pour autant, le groupe a initié une stratégie pour essayer d'atteindre 5 à 10% en 5 ans. Ils ont notamment réalisé une étude en partenariat avec la Chambre Départementale d'Agriculture sur le potentiel de conversion des vignobles de la zone et organisent des réunions collectives avec les caves pour les inciter à la certification bio. Ils proposent des contrats pluriannuels avec une valorisation supplémentaire pour le raisin bio et un prix intermédiaire pour la conversion.

Concernant la filière fruits et légumes, la zone de la vallée de l'Agly constitue un terrain d'approvisionnement pour la **coopérative Térané**. L'entreprise compte un quart de ses adhérents en bio. Cet opérateur est bien positionné sur le marché bio des fruits à noyau, comme l'abricot, qui représente la moitié des achats en volume. Les approvisionnements en bio de la coopérative augmentent du fait d'un marché grandissant et de producteurs intéressés. La coopérative Térané apparaît également comme un interlocuteur structurant sur les productions de fruits et légumes frais bio dans la zone.

Les dynamiques collectives et initiatives locales

Deux GIEE sont présents sur la zone de la Vallée de l'Agly :

« **Pour la diversité des approches en agrosystème viticole** » qui vise notamment à développer l'enherbement, la confusion sexuelle et la valorisation des infrastructures agro-écologiques. 36 viticulteurs forment ce groupe qui est porté par la cave de Dom Brial et accompagné par l'AERMC et l'agglomération de Perpignan. L'objectif visé est de réduire les intrants (phytos, énergie, eau) et les charges tout en assurant une viabilité économique ainsi que la qualité des eaux.

« **Diminuer l'usage des herbicides et insecticides et développer l'enherbement** » composé de 8 viticulteurs et porté par la cave de Case de Pène. L'objectif du collectif est de développer des mesures déjà engagées en faveur du travail du sol, de la limitation des herbicides, de l'installation de bandes enherbées et de l'enherbement.

Les opérateurs économiques de la zone ont pour la plupart connaissance des enjeux eau sur le secteur d'étude. Certains d'entre eux sont en contact avec l'animateur Eau et plusieurs ont des adhérents qui mobilisent des MAEC ((Mesures Agro-Environnementales et Climatiques). Par ailleurs, on peut noter que certains opérateurs économiques de la zone relèvent l'intérêt des démarches agro-environnementales « eco-vergers » et Global Gap qui permettent à des agriculteurs de faire un premier pas dans une direction qui peut les amener ensuite à l'agriculture biologique. Malgré tout, la plupart des opérateurs aval pointent du doigt le manque de valorisation dans ces démarches agro-environnementales.

Conclusion

La zone de la vallée de l'Agly, située au Nord du département des Pyrénées-Orientales apparaît donc comme **un territoire où l'agriculture biologique est bien présente** avec près de 20% des exploitations et 40% de SAU en bio. La bio s'est développée de façon continue ces dernières années, notamment **grâce à la viticulture qui est la filière principale**. Si cette dynamique semble avoir été particulièrement présente au sein des **caves particulières**, plusieurs **caves coopératives** ont également initié une démarche, parfois très récemment, pour dynamiser les conversions et pouvoir fournir du vin bio. **Ces derniers peuvent aujourd'hui être des interlocuteurs intéressants pour encourager les conversions**. Outre les aspects techniques, et en particulier la gestion de l'enherbement, la Flavescence Dorée reste un frein important à la conversion. **La veille et la surveillance technique doivent se poursuivre pour maintenir un développement serein de la filière**. La filière fruits bio se développe continuellement depuis plusieurs années, notamment sur les fruits à noyau où les conditions de marché en conventionnel sont plutôt défavorables. **La production de légumes semble elle stagner depuis plusieurs années**. Il apparaît que l'agriculture biologique puisse encore se développer dans la zone, notamment en lien avec les stratégies de développement des différents opérateurs de la filière viticole et de fruits et légumes.

**OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE**

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

► **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53

► **Civam Bio 66** : 04 68 35 34 12

► **Animateurs des captages** :

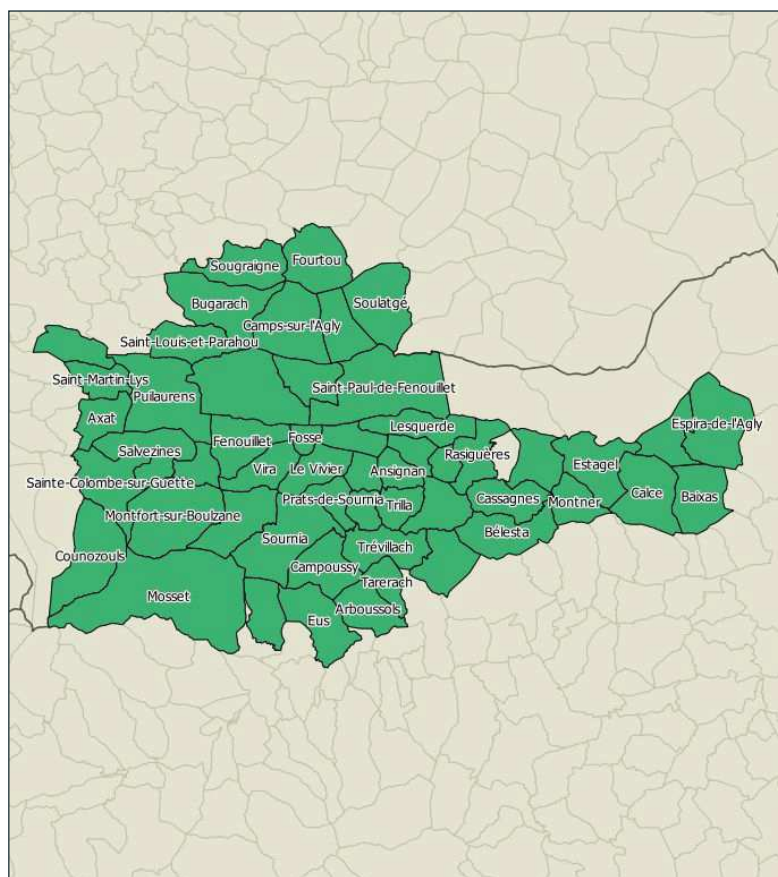
fredon@fredonoccitanie.com



Fiche méthodologie

Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE	Communes	Code INSEE
AXAT	11021	ESTAGEL	66071
BELVIANES-ET-CAVIRAC	11035	EUS	66074
BUGARACH	11055	FELLUNS	66076
CAMPS-SUR-L'AGLY	11065	FENOUILLET	66077
COUNOZOULS	11104	FOSSE	66083
CUBIERES/CINOBLE	11112	LANSAC	66092
FOURTOU	11155	LATOUR-DE-FRANCE	66096
GINCLA	11163	LESQUERDE	66097
MONTFORT/BOULZANE	11244	MOLITG-LES-BAINS	66109
PUILAURENS	11302	MONTALBA-LE-CHATEAU	66111
SAINTE-COLOMBE /GUETTE	11335	MONTNER	66118
SAINT-LOUIS-ET-PARAHOU	11352	MOSSET	66119
SAINT-MARTIN-LYS	11358	PEZILLA-DE-CONFLENT	66139
SALVEZINES	11373	PRATS-DE-SOURNIA	66151
SOUGRAIGNE	11381	PRUGNANES	66152
SOULATGE	11384	RABOUILLET	66156
ANSIGNAN	66006	RASIGUERES	66158
ARBOUSSOLS	66007	SAINT-ARNAC	66169
BAIXAS	66014	SAINT-MARTIN-DE-FEN.	66184
BELESTA	66019	SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET	66187
CALCE	66030	SOURNIA	66198
CAMPOUSSY	66035	TARERACH	66201
CARAMANY	66039	TREVILLACH	66215
CASES-DE-PENE	66041	TRILLA	66216
CASSAGNES	66042	VIRA	66232
CAUDIES-DE-FENOUILLEDES	66046	LE VIVIER	66234
ESPIRA-DE-L'AGLY	66069		



Enquêtes opérateurs aval

Pour cette fiche, les opérateurs aval suivants ont été enquêtés :

- Cave d'Estagel
- AOP Côte du Roussillon Village
- Cave Arnaud de Villeneuve Rivesaltes
- Dom Brial
- Groupement des Vignerons Catalans
- Gérard Bertrand
- Téraneo
- Alterbio

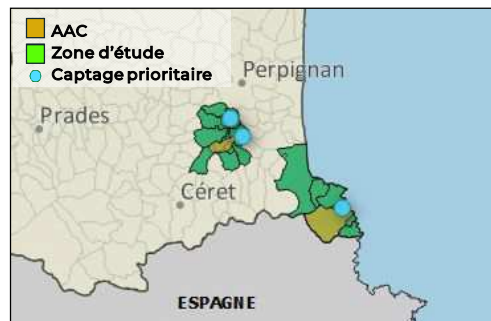
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Deux zones forment ce regroupement : la première plus au Nord correspond aux Aspres et la seconde correspond à la côte Vermeille située à la frontière avec l'Espagne. Comme dans tout le département des Pyrénées-Orientales, de nombreuses surfaces sont en friches et sont menacées par l'urbanisation croissante. La côte Vermeille est une zone principalement viticole avec des vins plutôt haut de gamme sous appellation. Cette zone présente des conditions pédologiques particulières avec des terrains très pentus et dont le développement est limité par le littoral. Une activité maraîchère est présente au Nord d'Argelès-sur-Mer. La viticulture est également prédominante dans le secteur des Aspres mais avec un terroir moins spécifique que la côte Vermeille. Se situant à l'extrémité est des Pyrénées, c'est une région avec une partie assez plane et une autre montagnarde. La topographie est moins contraignante pour la mise en place de systèmes biologiques demandant du travail du sol.

La zone d'étude comporte 15 communes. Les captages prioritaires concernés sont les suivants : le « Forage du Val Auger », « Millerolles » et le captage « F2 rec del moli Pollestres ».

TERRITOIRE Frontière Espagnole et Aspres



Contexte territorial de la zone d'étude

15 COMMUNES

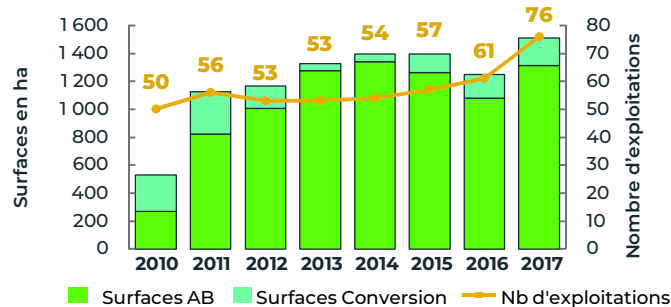
23 890 HABITANTS

7099 ha SAU (RGA 2010)

865 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)

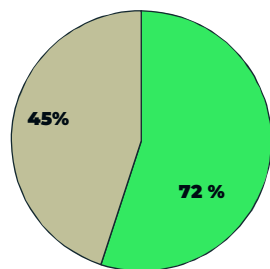
3 CAPTAGES PRIORITAIRES

Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone



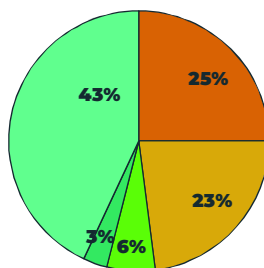
Répartitions des cultures bio à l'échelle de la zone

Reste de la production du territoire

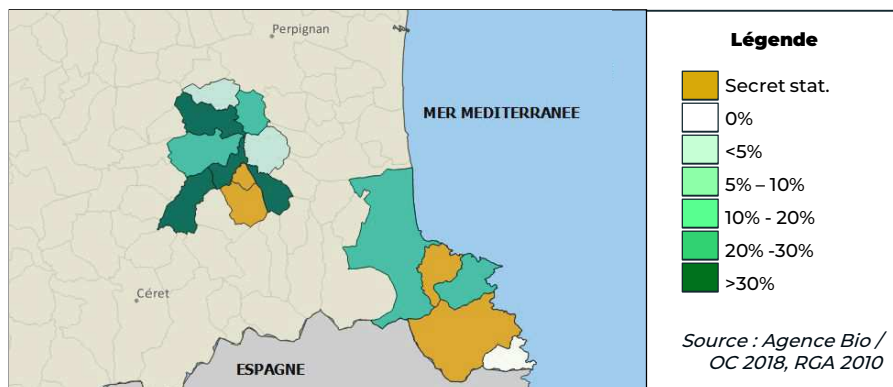


Surfaces fourragères
Vignes
Ppam
Légumes
Grandes cultures
Fruits
Autres

Source : Agence Bio / OC 2018



Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



Les productions agricoles bio en 2017

76 EXPLOITATIONS BIO

1513 ha CERTIFIÉS BIO
DONT 199 HA EN CONVERSION

+21% SURFACES BIO / 2016

+30% SURFACES BIO DEPUIS 2012
(+84% en Occitanie)

14 / 15 communes
AYANT AU MOINS UN AGRI BIO

9% DES EXPL. DU SECTEUR SONT BIO
(10,4% en Occitanie)

21% DE LA SAU DE LA ZONE EST EN BIO
(12,8% en Occitanie)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



VITICULTURE

Source des données chiffrées de cette rubrique : Agence Bio / OC 2018

La viticulture est la première filière biologique de la zone en nombre d'exploitations et en surfaces (hors surfaces fourragères). Sur cette zone, 5,2 % des exploitations viticoles sont en bio et 6% des surfaces viticoles sont conduites en bio (contre 16% à l'échelle du département). Les appellations AOP Collioure et Banyuls englobent les communes du secteur frontière espagnole et l'appellation Cote du Rhône Village des Aspres celles du secteur nord.

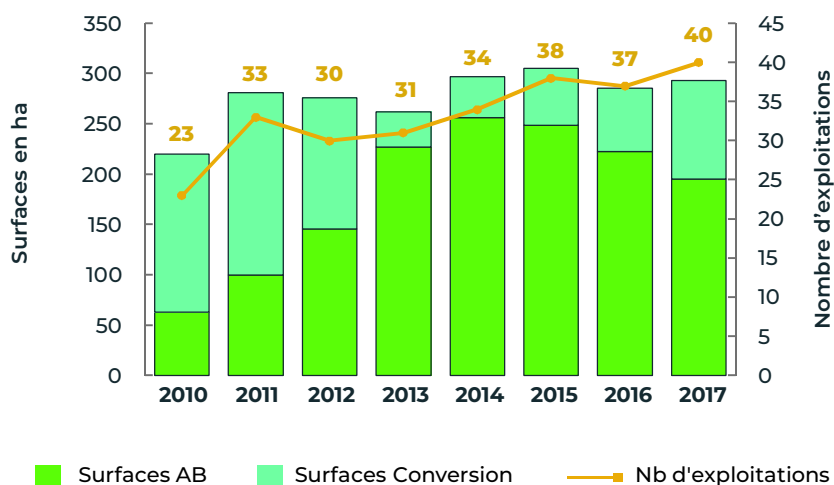
Pour cette filière, il est important de différencier les deux zones lorsque l'on s'intéresse aux dynamiques de conversion car les conditions topographiques conditionnent le développement de la bio.

Les coteaux de la cote Vermeille rendent difficile le travail mécanique du sol et imposent une charge de travail très élevée. Le vignoble bio sur la côte Vermeille est en majorité composé de petites surfaces gérées par des agriculteurs très motivés. Certains viticulteurs du secteur de Banyuls ont ainsi travaillé à la mise en place de solutions innovantes pour s'adapter à ces conditions. Un groupe de producteurs travaille à combiner productions animales et végétales pour limiter les intrants, un vigneron adhérent de la Cave des Templiers a même remodelé les 11 ha de son vignoble en terrasses suivant les courbes de niveau afin de rendre son exploitation mécanisable pour le bio.

A l'inverse, le territoire des Aspres est plutôt propice au mode de culture biologique car plus plat. C'est dans ce secteur que les premières exploitations conséquentes se sont converties au bio, notamment celle du maire actuel de Fourques, une commune qui concentre un nombre important de surfaces viticoles bio. Dans la zone des Aspres on estime qu'un quart des caves particulières sont en bio.

Le nombre d'exploitations travaillant en bio (deux secteurs réunis) a quasiment doublé entre 2010 et 2017 en passant de 23 à 40 exploitations engagées. Le développement de la bio devrait se faire plutôt sur la zone des Aspres sous l'impulsion de certaines caves coopératives aux objectifs de développement ambitieux.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture



40

EXPLOITATIONS BIO

57,1 % des exploitations bio

293,2 ha

SAU BIO

dont 98 ha en conversion
(19,3 % de la SAU bio)

+2,7 %

ÉVOLUTION DES SURFACES / 2016

+6,1 %

ÉVOLUTION DES SURFACES / 2012





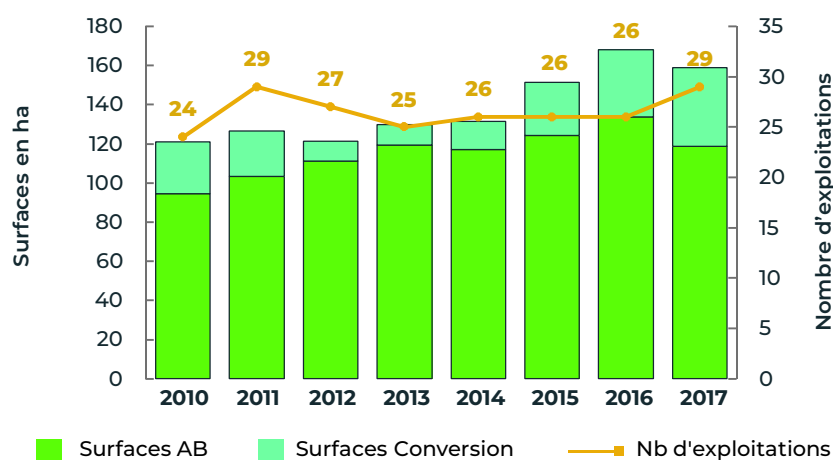
PRODUCTIONS FRUITIÈRES

Les cultures fruitières sont produites par 29 exploitations bio de la zone et se placent en 2ème position en surfaces après la viticulture. Cette filière est tout de même peu développée au regard de la viticulture bio. Les principales cultures fruitières sont typiques du département des PO. On y trouve en majorité des productions de fruits à noyau comme les abricots (41 ha) et pêches (32 ha) mais aussi des olives (31 ha), des amandiers (14 ha) et figuiers (15 ha).

La progression des surfaces d'arbres fruitiers bio et du nombre d'exploitations arboricoles bio est globalement constante depuis 2010. On note cependant une réduction de 11 ha entre 2016 et 2017 malgré l'augmentation du nombre d'exploitations engagées.

La progression de l'arboriculture bio reste conditionnée par des verrous techniques (Sharka, maladies de conservations, pucerons, disponibilités variétales, etc.) dans la zone d'étude comme dans tout le département.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations arboricoles



► Détail des cultures fruitières bio du territoire en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
AGRUMES	Autres agrumes	2	c
	Clémentines	1	c
	Oranges et citrons	3	0,4
FRUITS À COQUE	Amandes	8	14,2
FRUITS À NOYAU	Abricots	16	40,6
	Cerises	4	0,5
	Nectarines et brugnons	2	c
	Pêches	4	32,4
	Prunes	2	c
FRUITS À PÉPINS	Poires	3	1,9
	Pommes de table	2	c
FRUITS DIVERS	Autres fruits	9	11,4
	Figues	13	15,
	Kiwis	4	1,2
FRUITS DE TRANSFORMATION	Olives	11	31
	Pommes à cidre et à jus	3	6,9

c : secret statistique (moins de 3 exploitations)

29

EXPLOITATIONS BIO
(41 % des exploitations bio)

159 ha

SAU BIO

dont 40,2 ha en conversion
(10,5 % de la SAU bio)

-5,4%

ÉVOLUTION DES SURFACES
/ 2016

+30,9%

ÉVOLUTION DES SURFACES
/ 2012



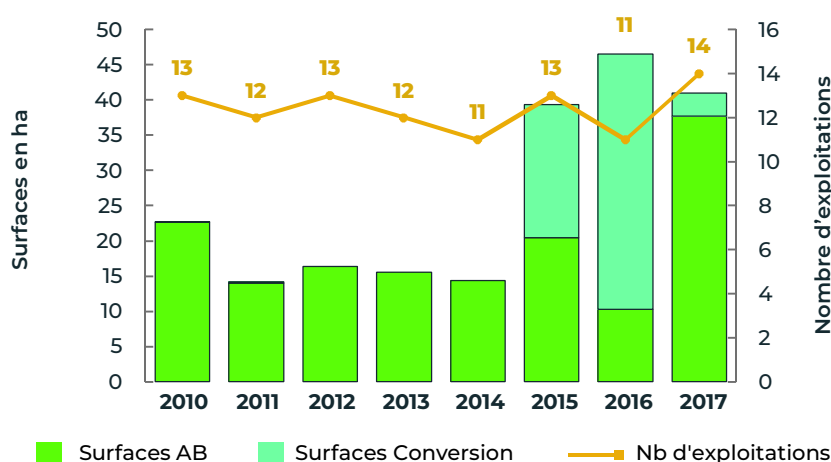


LÉGUMES FRAIS

De 2010 à 2014, Les surfaces de légumes frais bio ont eu plutôt tendance à diminuer. A partir de 2015, de nombreuses surfaces ont été mises en conversion et la SAU maraîchère bio a plus que doublé en passant à 41 ha. On note une légère diminution des surfaces bio entre 2016 et 2017 malgré les 3 nouvelles exploitations produisant en bio.

Le maraîchage bio peut se mettre en place sur des friches dans le secteur des Aspres mais la pression foncière liée à l'urbanisation est très forte et contraint ce développement. L'un des leviers pour faire sauter ce verrou de la pression foncière sera peut-être la mobilisation de terrains via le portage d'entreprises de l'aval de la filière.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations de légumes frais



14

EXPLOITATIONS BIO
20 % des exploitations bio

41 ha

SAU BIO
dont 3,3 ha en conversion
(2,7 % de la SAU bio)

-12%

ÉVOLUTION DES SURFACES
/ 2016

+150 %

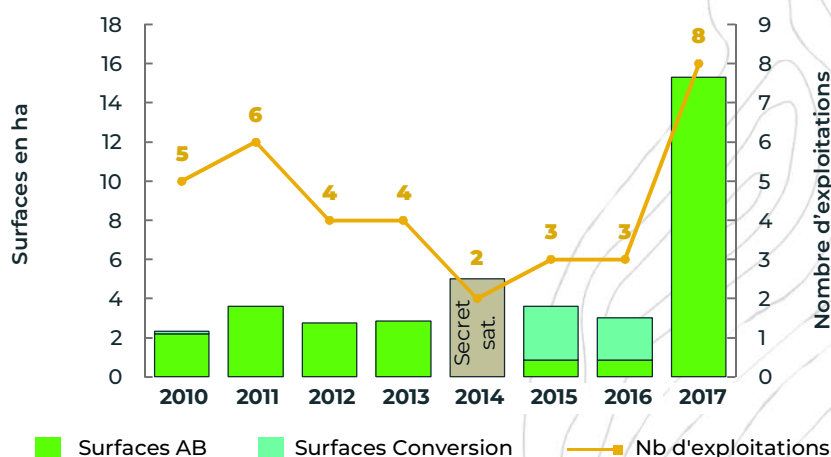
ÉVOLUTION DES SURFACES
/ 2012



PPAM

La culture de Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales sur le secteur est très anecdotique. Le nombre d'exploitations est passé de 3 à 8 entre 2016 et 2017 et les surfaces ont été multipliées par 5. Cette production avait diminué depuis 2011 mais son développement a repris doucement depuis. Les espèces présentes sont essentiellement la coriandre, la menthe douce, le romarin, et le thym.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en PPAM



8

EXPLOITATIONS BIO
11,4 % des exploitations bio

18,6 ha

SAU BIO
(1,2 % de la SAU bio)

+410%

ÉVOLUTION DES SURFACES
/ 2016

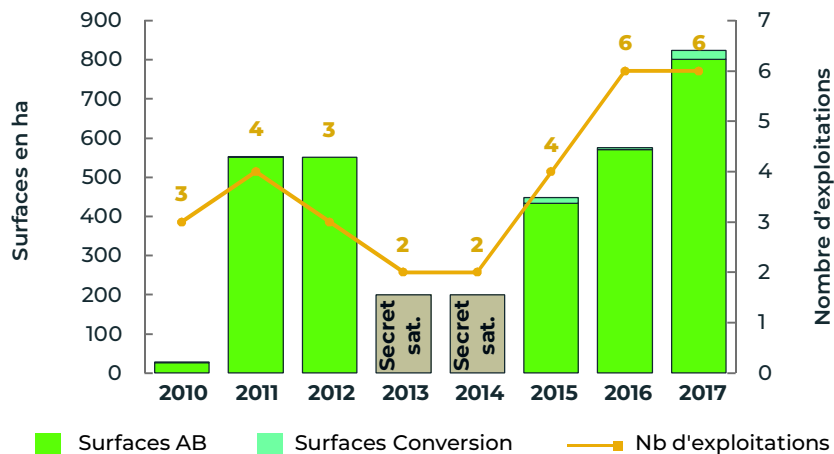




SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

Les surfaces fourragères bio présentes dans ces deux secteurs ont progressé depuis 2014 après une diminution entre 2011 et 2014. La dynamique d'augmentation a été particulièrement importante entre 2016 et 2017. Ces surfaces fourragères sont présentes chez un éleveur de bovins allaitant et sur d'autres exploitations non spécialisées en élevage.

► Evolution des surfaces fourragères bio et nombre d'exploitations en disposant



6
Exploitations bio disposent de surfaces fourragères bio
8,6 % des exploitations bio

824 ha

SAU BIO
dont 22,4 ha en conversion
(54,3 % de la SAU bio)

+43%

ÉVOLUTION DES SURFACES / 2016

+49%

ÉVOLUTION DES SURFACES / 2012

► Détail des surfaces fourragères bio sur le territoire d'étude en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGÈRES	Autres cultures fourragères	1	c
	Luzerne	1	c
	Prairie temporaire	1	c
STH	Parcours herbeux	2	c
	Prairie permanente	1	c

c : secret statistique (moins de 3 exploitations)



GRANDES CULTURES

Les grandes cultures sont peu présentes sur la zone en conventionnel comme en bio. Il y a 2 exploitations qui produisent des grandes cultures bio sur ce secteur. Les informations sont donc soumises au secret statistique. Il n'existait aucun producteur bio en grande culture sur la zone avant 2016. On peut relever la production de blé tendre, d'orge et de protéagineux.

2
EXPLOITATIONS BIO
(2,8 % des exploitations bio)

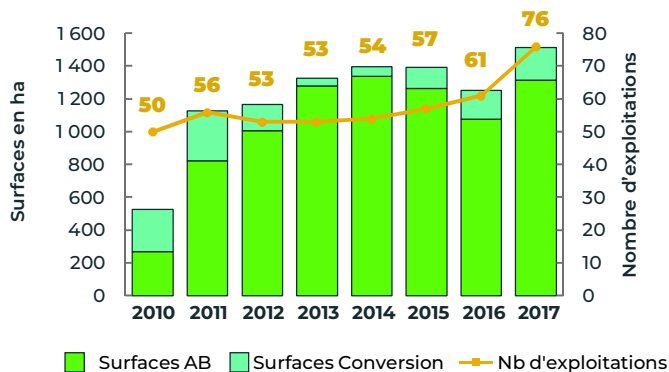


Tendances de l'évolution de l'AB

La dynamique d'engagements en bio sur le secteur frontière espagnole et Aspres est particulièrement importante. Les surfaces bio et le nombre d'exploitations engagées ont fortement augmenté depuis 2010 passant d'un peu plus de 500 ha à plus de 1500 ha aujourd'hui. On constate une accélération de la dynamique d'engagements depuis 2015.

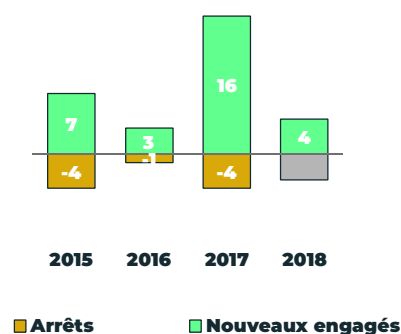
► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence Bio / OC 2018



► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre 2015 et 2017

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018



PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

Entre début 2017 et mai 2018 on compte **23 nouvelles exploitations bio** sur cette zone dont 3 spécialisées en fruits, 3 en légumes frais et 6 en viticulture. Un tiers des nouveaux des engagés résultent de conversions d'exploitations agricoles, **la moitié sont des installations** ou des créations de nouvelles exploitations agricoles. **La proportion d'installation est particulièrement élevé par rapport à la moyenne régionale** qui est de 25%. Pour les 15 % restants, la situation est inconnue. Les installations concernent en majorité les producteurs de **légumes frais et les viticulteurs**.

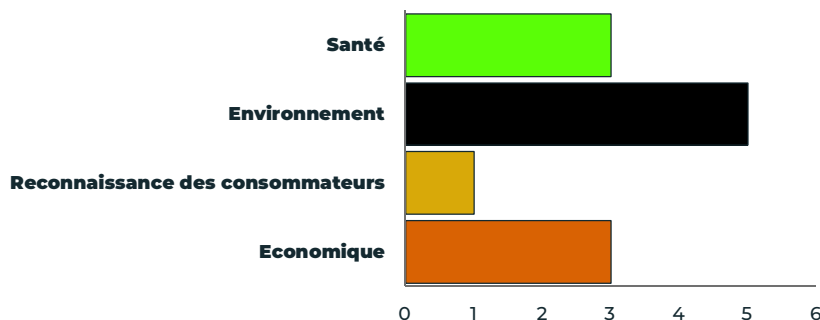
L'environnement est le motif de conversion le plus cité par les producteurs bio de la zone, suivi de près par des **raisons économiques et de santé**.

Chiffre-clé des nouveaux certifiés 2017 et début 2018

+ 20 EXPLOITATIONS BIO

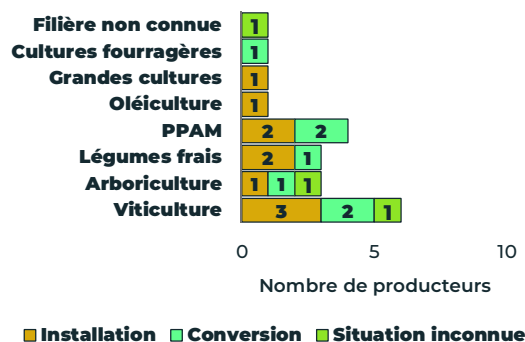
Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio (8 répondants sur 20, plusieurs choix possibles)



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

► Répartition des nouveaux prod. 2017-2018 par prod. principale et profil



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

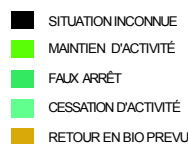
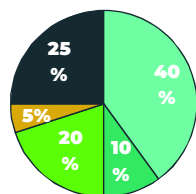
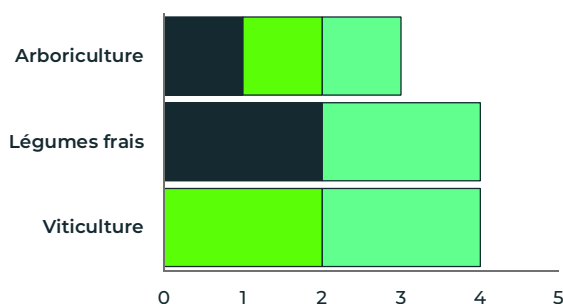
PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

Entre 2015 et 2017, les arrêts de certification représentent 12% des agriculteurs bio recensés dans la zone d'étude. Sur les 9 exploitations en arrêt, les profils sont variés. On note 4 arrêts de certification sont liés à des exploitations qui arrêtent leur activité agricole (retraite, difficultés économiques, déménagement...). 3 arrêts sont liés à des fermes qui maintiennent leur activité agricole mais abandonnent la certification bio. Pour deux exploitations, la situation n'est pas connue. Les filières concernées par les arrêts entre 2015 et 2017 sont la viticulture (4 arrêts), l'arboriculture (3 arrêts) et le maraîchage (2 arrêts).

Chiffre-clé des arrêts de certification entre 2015 et 2017

-9 EXPLOITATIONS BIO

► Répartition des arrêts de producteurs bio de la zone d'étude sur 2015-2017 par production principale



Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

→ Focus sur les cessations d'activité

Exploitations bio ayant cessé leur activité

Parmi les 9 exploitations en arrêt, 4 exploitants ont cessé leur activité agricole dont 2 viticulteurs, 1 producteur de légumes frais et un producteur de fruits frais.

Un des viticulteurs et le producteur de fruits frais sont partis à la retraite tandis que le producteur de légumes a cessé son activité pour des raisons personnelles. Malgré ces cessations d'activité, les 3 exploitations sont ou seront reprises par un agriculteur bio.

En ce qui concerne le second viticulteur ni le motif, ni le devenir ne sont connus.

→ Focus sur les arrêts de certification

Profil des producteurs bio décertifiés

Les profils des 3 producteurs maintenant leur activité mais s'étant décertifiés sont différents. Parmi eux, on compte deux viticulteurs et un producteur de fruits frais.

Pour un des viticulteurs, c'est un souci de santé qui l'a obligé à revenir au conventionnel. Pour le second viticulteur, la rémunération du bio n'était pas suffisante au sein de sa coopérative et donc la labellisation était peu intéressante pour lui. Il maintient cependant des pratiques bio sur ses surfaces.

Enfin le producteur de fruits frais a été déclassé par l'OC car il n'a pas donné de réponse pour la prise de rendez-vous du contrôle annuel. Il est cependant toujours en activité mais nous n'avons pas l'information concernant le mode d'agriculture qu'il suit.

La commercialisation des produits bio

DYNAMIQUES DE COMMERCIALISATION DES PRODUCTEURS BIO DE LA ZONE

Les producteurs interrogés, du nombre de 17, ont en moyenne 48 ans (min 35 et max 61)

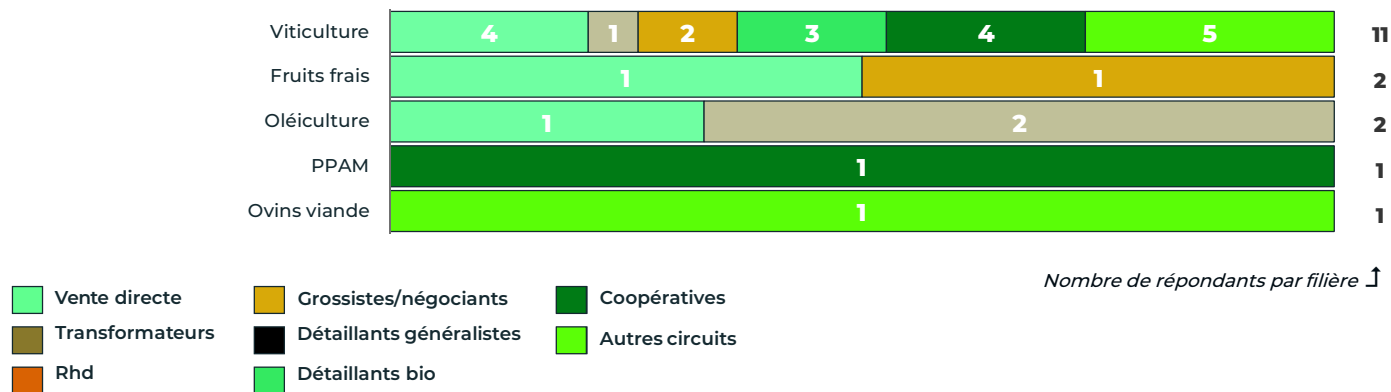
Les circuits de commercialisation empruntés par les 11 viticulteurs de la zone ayant participé à l'enquête sont multiples : vente directe, à des négociants, à des transformateurs, à des détaillants bio, à des coopératives, etc.). Parmi les autres circuits de commercialisation (cité 5 fois), on retrouve majoritairement les réseaux classiques de Cavistes, Hôtellerie et Restauration (CHR) et l'export.

Les deux oléiculteurs interrogés amènent leur production chez un transformateur et l'un pratique également la vente directe.

De la même manière, sur les deux producteurs de fruits ayant répondu à l'enquête, un vend à un grossiste et l'autre en vente directe.



► **Détail des circuits de commercialisation empruntés par les exploitants enquêtés** (17 répondants sur 76)



Dynamiques des opérateurs aval bio présents sur la zone et alentours

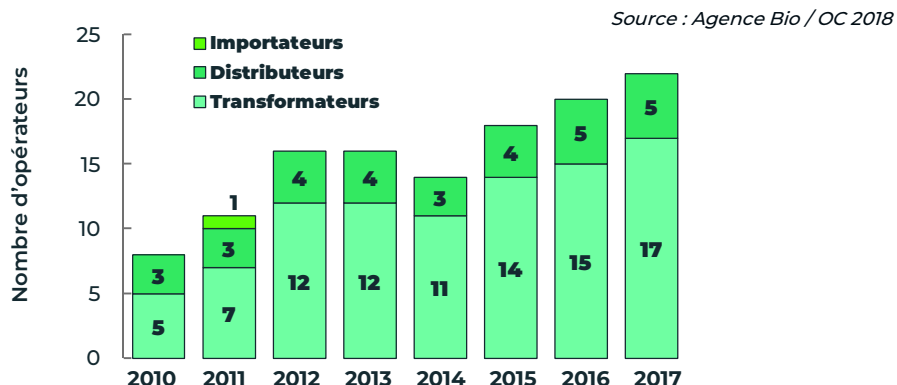
L'Agence bio recensait sur la zone d'étude **22 opérateurs bio aval en 2017**, contre 8 en 2010. Ce chiffre intègre 5 GMS (magasins de grande distribution) disposant de terminaux de cuisson sur la zone d'étude. Le nombre d'opérateurs aval de cette zone a progressé de façon régulière depuis 2010.

6 entreprises sont orientées vers la viticulture : 3 caves coopératives et 3 sociétés de négoce / commerce de gros de vins. **3 entreprises ont une activité bio en filière Fruits et légumes** : un transformateur pionnier de la bio en France (Prosain), une entreprise de commerce de gros et un façonnier de stockage. D'autres opérateurs et coopératives basés en dehors de la zone et notamment autour du MIN St Charles de Perpignan sont des acteurs clés de cette filière au niveau départemental : Alterbio, Pronatura, Imago Bio, Teraneo. On recense également entre autres une brasserie, un transformateurs de produits de l'aquaculture, un commerce de gros de PPAM fraîches, un commerce de gros d'œufs, un boucher artisanal ou encore un traiteur. Enfin, plusieurs commerces de détail spécialisés bio sont présents autour des bassins de consommation.

Chiffre-clé 2017

22 OPÉRATEURS AVAL BIO

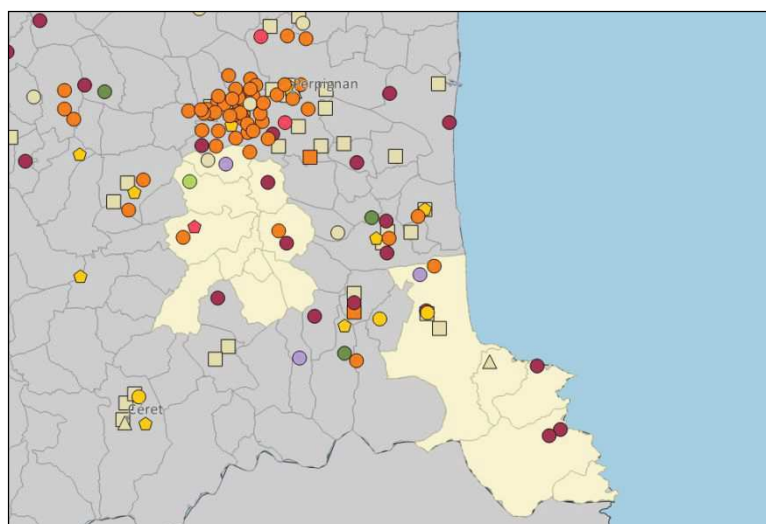
► **Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone**



*NB : Certains commerces de détails comportant un terminal de cuisson sont classés comme transformateurs par l'Agence Bio.



► **Localisation, profil et filière principale des opérateurs bio de la zone et alentours**



Légende

Type d'opérateur

- ◇ Artisan-commerçant
- Commerce de détail*

- Transformateur - commerce de gros
- ◡ Restaurant - Traiteur

Filière

- Viticulture
- Fruits et légumes
- Grandes cultures
- PPAM
- Oléiculture
- Viande
- Lait
- Volailles et œufs

- Multi-filières
- Filière non connue

Source : Observatoire régional de la bio – IBO 2018

*Hors GMS



Concernant la viticulture, Les caves coopératives ne sont pas actuellement les débouchés majoritaires pour le raisin bio dans la zone. Pour autant, elles initient des démarches pour développer ce type d'approvisionnement. **Plusieurs opérateurs ont mis en place une stratégie pour essayer d'atteindre 5 à 10% des volumes en bio dans 5 ans.** Les caves coopératives ont réalisé une étude en partenariat avec la Chambre Départementale d'Agriculture des Pyrénées Orientales sur le potentiel de conversion des vignobles de la zone et organisent des réunions collectives pour inciter les viticulteurs à la conversion vers la bio. Les caves proposent des contrats pluriannuels avec une valorisation supplémentaire pour le raisin bio et un prix intermédiaire pour la conversion.

Cette dynamique de développement de la viticulture bio est principalement forte dans la zone des Aspres. La **cave de Passa** compte 73 adhérents sur 630 ha, dont 7 producteurs se sont engagés en bio en 2018 sur 135 ha. 3 autres adhérents ont prévu de franchir le pas en 2019 pour 60 ha ce qui ferait près de 200 ha en conversion, soit 1/3 du vignoble de la coopérative. Ce développement est motivé à la fois par la forte demande du marché et des coopérateurs qui se soucient des impacts sur la santé des produits utilisés en conventionnel. La construction d'une telle démarche nécessite pour eux le maintien d'un prix stable et rémunérateur c'est d'ailleurs pour cela qu'ils valorisent le raisin en conversion. **Une autre cave de la zone** a actuellement un approvisionnement en bio assez marginal dont le développement semble freiné par les contraintes technico-économiques et les chutes de rendements liées au passage en bio. Enfin, le groupement **Vignerons Catalans** s'intéresse aussi au marché des vins bio.

Du côté de la côte vermeille, le développement de la bio semble plus restreint et difficile. Sur la **cave Terre des Templiers** qui compte 450 viticulteurs (dont 60 professionnels) sur 760 ha, 4 adhérents sont en bio dont 3 depuis 2018 ce qui représente 30 ha soit 5% du vignoble. De la même manière, **la Cave de l'Etoile**, qui compte 100 adhérents sur 130 ha, reçoit du raisin bio seulement de la part de 2 viticulteurs sur 7,5 ha. Ces conversions sont davantage le fait de motivations personnelles que d'un développement organisé. En effet, les fortes contraintes de la zone en matière de travail du sol restent un frein à l'expansion de la viticulture bio. Il est à noter que malgré ce verrou lié à l'enherbement, les conditions pédoclimatiques locales n'imposent que très peu d'autres traitements phytosanitaires. Dans ce sens, la cave de l'Etoile a réalisé l'analyse de ses vins qui ne contiennent pas de résidus d'intrants.



Concernant la filière fruits et légumes, la coopérative de **Terané** s'approvisionne dans les deux territoires auprès d'une cinquantaine d'exploitations bio (15 en maraichage et 35 en productions fruitières), soit environ un quart de leurs adhérents actuel. Ils commercialisent environ 450 tonnes de légumes bio et 2500 tonnes de fruits bio dont plus de 1 000 tonnes d'abricots. Face à la dynamique des marchés, de nouvelles conversions sont attendues, tant sur la production de légumes que sur la production de fruits à noyau, en partie du fait de la crise fruitière actuelle en conventionnel. Les deux zones sont particulièrement adaptées à ce type de production.

Le metteur en marché Alterbio intervient également sur la zone des Aspres pour les productions fruitières et dans une moindre mesure sur la frontière espagnole. Alterbio travaille avec de nombreux producteurs pour des apports de fruits et légumes bio des Pyrénées Orientales, dont les 43 apporteurs de l'association Terroirs Bio d'Occitanie. Cet opérateur met actuellement en marché 2,3 tonnes de légumes et fruits bio en provenance du département. Ayant vu son chiffre d'affaire doubler en 5 ans, les perspectives de développement du marché restent importantes pour cette entreprise. Les verrous principaux à l'augmentation de ces approvisionnements sont la pression foncière, particulièrement importante en périphérie de Perpignan et les capacités d'irrigation.

Au Nord d'Argelès-sur-Mer, un **projet nommé « Bioleg en Roussillon »** a été lancé pour remettre en culture des friches à potentiel maraicher. L'idée de ce projet est que des entreprises de l'aval de la filière FEL bio qui recherchent à sécuriser leurs approvisionnements bio locaux contribuent à la mise en place d'exploitations maraichères bio via du portage foncier. Les surfaces de légumes frais bio devraient donc continuer à croître sur ce secteur.

Les dynamiques collectives et initiatives locales

Trois GIEE sont présents sur la zone d'étude dont une sur la zone des Aspres et deux sur la Côte Vermeille :

- **Le groupe « système viticole agro-écologique Sylviae constance et terrassous »** dans les Aspres qui compte 12 producteurs souhaitant tester, mettre en œuvre et développer des pratiques agro-écologiques pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Il vise notamment à intégrer des nouvelles pratiques dans la recherche de système vertueux comme l'enherbement partiel, l'introduction de cépages résistants ou encore le contrôle de l'irrigation.

- **Le groupe « maintien et transmission du vignoble de montagne de la côte vermeille »** porté par le syndicat des vignobles de la Côte vermeille pour ouvrir le territoire à d'autres formes d'agriculture comme l'élevage, l'agroforesterie ou d'autres cultures tout en développant des pratiques agro-écologiques. 23 viticulteurs participent au groupe ainsi que 3 caves coopératives qui regroupent près de 1100 adhérents. Au niveau environnemental, les actions visent à réduire l'impact de l'utilisation des produits phytos, à préserver le sol et valoriser au mieux les écosystèmes tout en diversifiant les productions.

- **Le groupe « Agropastoralisme Côte Vermeille »** composé de 9 producteurs et porté par le groupement pastoral Côte Vermeille. Leur objectif est de combiner productions animales et végétales (viticulture et oléiculture) pour réduire les intrants chimiques tout en améliorant l'entretien et la conservation des sols. Cela passe donc pas l'expérimentation du pâturage pour maîtriser l'enherbement et créer ainsi des références technico-économiques pour permettre une transmission des connaissances.



Par ailleurs, les opérateurs économiques de la zone ont pour la plupart connaissance des enjeux eau sur le secteur d'étude. Quasiment tous sont en contact avec les animateurs Eau et plusieurs ont des adhérents qui mobilisent des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques).

Conclusion

La zone Frontière espagnole et Aspres apparaît comme un territoire où **l'agriculture biologique est assez bien représentée** avec près de 9% des exploitations et 21% de SAU en bio. Les dynamiques de la bio sur la côte Vermeille et dans le secteur des Aspres sont différentes du fait de conditions topographiques et pédoclimatiques très contrastées. **Il apparaît que le potentiel de développement de la bio soit plus fort sur le secteur des Aspres.** En effet, sur la côte Vermeille, la bio reste plutôt le fait d'agriculteurs plutôt isolés poussés par des motivations personnelles, alors que **dans le secteur des Aspres, des dynamiques collectives se mettent en place** pour développer la bio dans différentes filières. Que ce soit à travers les projets de caves coopératives et négociants ou dans des projets amont-aval (Bioleg Roussillon), **les conversions vers la bio devraient donc se poursuivre dans les Aspres.** Toutefois, **les freins à la conversion des viticulteurs et arboriculteurs restent présents** : gestion des maladies (Mildiou en 2018, Sharka en arboriculture), limitation réglementaire du cuivre, travail du sol, organisation du travail, main d'œuvre, disponibilité foncière, irrigation etc. Tous ces sujets peuvent encore bloquer les agriculteurs pour une évolution vers le bio.



**OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE**

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

► **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53

► **Civam Bio 66** : 04 68 35 34 12

► **Animateurs des captages** :

fredon@fredonoccitanie.com



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

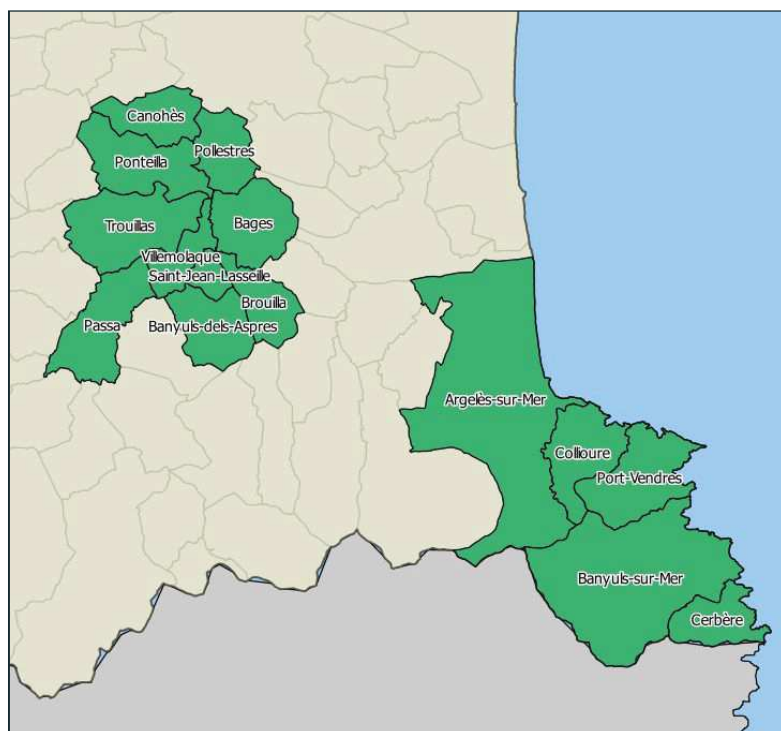
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE
Frontière Espagnole
et Aspres

Fiche méthodologie

Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
ARGELES-SUR-MER	66008
BAGES	66011
BANYULS-DELS-ASPRES	66015
BANYULS-SUR-MER	66016
BROUILLA	66026
CANOHES	66038
CERBERE	66048
COLLIOURE	66053
PASSA	66134
POLLESTRES	66144
PONTEILLA	66145
PORT-VENDRES	66148
SAINT-JEAN-LASSEILLE	66177
TROUILLAS	66217
VILLEMOLAQUE	66226



Enquêtes opérateurs aval

Pour cette fiche, les opérateurs aval suivants ont été enquêtés :

- ▶ Cave de Passa
- ▶ Cave de l'Etoile
- ▶ Cave de Pollestres
- ▶ GICB Banyuls
- ▶ Terre des Templiers
- ▶ Groupement des Vignerons Catalans
- ▶ Gérard Bertrand
- ▶ Alterbio
- ▶ Téranéó

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

▶ **InterBio Occitanie** : 04 67 06 23 53

▶ **Civam Bio 66** : 04 68 35 34 12

▶ **Animateurs des captages** :

fredon@fredonoccitanie.com

